3 176 386 1

UNIV. OF
TORONTO
LIBRARY

From the Library of

Henry Tresawna Gerrans

Fellow of Worcester College, Oxford

1882–1921

Given to University of Toronto Library

By his Wife

BINDING LIST AUG 1 5 1923

Digitized by the Internet Archive
in 2013

http://archive.org/details/lemaro00bern

Librairie F. ALCAN, 108, Boul. St-Germain, PARIS
Majoration temporaire
10 °/o du prix marqué
(Décision du Syndicat des Éditeurs du 27 Juin 1917)

LE MAROC

DU MÊME AUTEUR

PRINCIPALES PUBLICATIONS RELATIVES A L'AFRIQUE DU NORD

L'Atlas marocain, par Paul SCHNELL, traduit avec l'autorisation de l'auteur. Publications de l'École des Lettres d'Alger. Paris, E. Leroux, 1898.

Les Chemins de fer en Algérie. Paris, J. André, 1899.

Hautes Plaines et Steppes de la Berbérie. Oran, Fouque, 1900.

En Oranie. Oran, Fouque, 1901.

Les Régions naturelles de l'Algérie (en collaboration avec Em. FICHEUR). Paris, A. Colin, 1902.

Une Mission au Maroc. Rapport à M. le Gouverneur général de l'Algérie. Publication du Comité du Maroc, Paris, 1904.

Les Capitales de la Berbérie. Alger, P. Fontana, 1905.

La Pénétration saharienne (1830-1906) (en collaboration avec le commandant N. LACROIX). Alger, Imprimerie Algérienne, 1906.

L'Évolution du nomadisme en Algérie (en collaboration avec le commandant N. LACROIX). Alger, A. Jourdan, et Paris, A. Challamel, 1906.

Les Confins algéro-marocains. Paris, Émile Larose, 1911.
(*Ouvrage couronné par l'Institut et par la Société de Géographie de Paris.*)

L'Algérie (en collaboration avec Maurice WAHL). 1 vol. in-8° de la *Bibliothèque d'histoire contemporaine*, édition entièrement refondue et mise à jour (*Ouvrage couronné par l'Institut.*) Paris, F. Alcan, 1908.

L'Algérie et la Tunisie in l'Afrique du Nord, *Conférences organisées par la Société des anciens élèves et élèves de l'École libre des sciences politiques*. 1 vol. in-18. Paris, F. Alcan, 1913.

En préparation :

L'Afrique du Nord et l'Afrique occidentale. 1 vol. de la *Géographie Universelle* de Vidal de la Blache. Paris, Armand Colin.

.5185m

LE MAROC

PAR

AUGUSTIN BERNARD

Professeur à la Faculté des Lettres d'Alger,
Chargé de cours à la Sorbonne.

QUATRIÈME ÉDITION

REVUE ET MISE A JOUR

AVEC CINQ CARTES HORS TEXTE

PARIS
LIBRAIRIE FÉLIX ALCAN
108, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 108

1916

Tous droits de reproduction, de traduction et d'adaptation réservés pour tous pays.

TORONTO UNIVERSITY LIBRARY

TABLE DES MATIÈRES

LIVRE I

LES CONDITIONS GÉOGRAPHIQUES

CHAPITRE I. — SITUATION ET LIMITES

Place du Maroc dans l'ensemble de la Berbérie. — Ses limites. — Sa situation mondiale. — Ses relations avec les terres avoisinantes et avec les autres pays méditerranéens. 1

CHAPITRE II. — NATURE ET RELIEF DU SOL

Aspect extérieur du relief, structure et tectonique 11
I. Les massifs littoraux 11
II. Les plaines et les plateaux du Maroc occidental 14
III. L'Atlas marocain 25

CHAPITRE III. — LE CLIMAT, LES EAUX ET LA VÉGÉTATION

I. Le climat: pressions et vents, températures et pluies. . . . 35
II. Les eaux courantes. 41
III. Les sols et le modelé. 44
IV. La végétation : forêts, maquis et steppes. 47
V. Les régions naturelles du Maroc 59

LIVRE II

LES CONDITIONS HISTORIQUES

CHAPITRE I. — LES ORIGINES

I. Les origines berbères : anthropologie, linguistique, textes anciens. 61

II. La préhistoire : civilisation de la pierre, gravures rupestres, monuments mégalithiques 68

CHAPITRE II. — LES PHÉNICIENS ET LES ROMAINS

I. Les Phéniciens. 76
II. Les Romains. 78

CHAPITRE III. — LA CONQUÊTE ARABE ET LES PREMIÈRES DYNASTIES

Caractères de l'histoire moderne du Maroc 85
I. La conquête arabe du VIIe siècle.. 86
II. Les hérésies kharedjites. — Idrissites, Fatmides et Ommiades. 88

CHAPITRE IV. — L'INVASION HILALIENNE. LES ALMORAVIDES ET LES ALMOHADES

I. L'invasion hilalienne du XIe siècle 92
II. Les Almoravides 95
III. Les Almohades. 98

CHAPITRE V. — LES MÉRINIDES

I. Les Mérinides 104
II. La renaissance islamique du XVIe siècle. 108

CHAPITRE VI. — LES DYNASTIES CHÉRIFIENNES

I. Les Chérifs saadiens 111
II. Les Chérifs filaliens. — Moulay-Ismaïl. 114
III. Les Chérifs au XIXe et au XXe siècles.. 120

LIVRE III

LA SOCIÉTÉ INDIGÈNE

CHAPITRE I. — LA VIE ÉCONOMIQUE ET LES GROUPEMENTS

I. Démographie des indigènes et densité de la population marocaine. 133
II. Les sédentaires et les nomades 140
III. L'habitation : maisons et tentes. 147
IV. La nourriture et le vêtement 155

CHAPITRE II. — LA VIE ÉCONOMIQUE (SUITE). LE GENRE DE VIE

I. L'agriculture. — L'élevage. — Les échanges. 160
II. Les villes. — Les citadins. — L'industrie et le commerce. . 178

CHAPITRE III. — LA VIE SOCIALE ET LA RELIGION

I. La famille 191
II. La religion. — Le maraboutisme. — Les confréries. 196
III. Les Juifs. 208

CHAPITRE IV. — LA VIE POLITIQUE. — LES TRIBUS

I. Constitution de la tribu, — Le clan. — La djemaâ. — Les sofs. — Institutions de la tribu. 214
II. Composition ethnique des tribus. — Classification et répartition des tribus. — Rifains, Beraber, Chleuh 226

CHAPITRE V. — LA VIE POLITIQUE (SUITE). LE MAKHZEN

I. Blad-Makhzen et Blad-siba. — Définition du Makhzen. 237
II. Le Dar-el-Makhzen. — Les vizirs. 243
III. Les tribus makhzen et l'armée chérifienne. — Rapports du Makhzen avec les tribus 251
IV. L'administration et les caïds. — L'impôt et les oumanas. . . 256
V. La justice. — La propriété. 264

LIVRE IV

LES EUROPÉENS AU MAROC

CHAPITRE I. — LES EUROPÉENS AU MAROC AVANT 1830

I. Les Européens au Maroc au Moyen-Age 273
II. La conquête hispano-portugaise (xve-xvie siècles). 284
III. Les relations de la France avec le Maroc avant 1830. . . . 289

CHAPITRE II. — LA QUESTION DU MAROC DE 1830 A 1900

I. La France et le Maroc. — Le traité de 1845. 299
II. L'Espagne et le Maroc. — La guerre de 1859. — La conférence de Madrid.. 307

CHAPITRE III. — LA CRISE MAROCAINE (1900-1906)

I. La politique française au Maroc au début du xxe siècle.. . 315
II. Les accords franco-marocains de 1901 et de 1902 et leur application 320
III. Les conventions franco-anglaise et franco-espagnole de 1904.. 323
IV. L'intervention de l'Allemagne et la conférence d'Algésiras. 326

CHAPITRE IV. — LA CRISE MAROCAINE (SUITE) (1906-1912)

I. L'occupation d'Oudjda et de la région des confins algéro-marocains 332
II. L'occupation de Casablanca et du pays des Chaouïa. . . . 336
III. L'accord franco-marocain de 1910 339
IV. La campagne espagnole de Melilla et l'accord hispano-marocain de 1910. 342
V. La convention franco-allemande de 1909. 343
VI. L'expédition de Fez. 347
VII. La convention franco-allemande de 1911. 350
VIII. La convention franco-espagnole de 1912 355

CHAPITRE V. — LE PROTECTORAT FRANÇAIS

I. L'établissement du protectorat français. 358
II. La pacification. 362
III. L'organisation administrative et judiciaire 370
IV. L'organisation financière. 380
V. L'outillage économique. 384

CHAPITRE VI. — LA MISE EN VALEUR DU MAROC

I. Les conditions de la colonisation européenne au Maroc. — L'immigration 392
II. La colonisation agricole. — Les acquisitions de propriétés. . 395
III. Les mines 402
IV. Le commerce européen. — Le régime douanier. 405
V. Les statistiques commerciales 409

CARTES HORS TEXTE

I. Hypsométrie. — II. Pluies. — III. Densité de la population. — IV. Productions . . . . . Pl. I
Carte générale du Maroc . . . . . Pl. II

LE MAROC

LIVRE I

LES CONDITIONS GÉOGRAPHIQUES[1]

CHAPITRE I

SITUATION ET LIMITES

Le Maroc, l'Algérie et la Tunisie pris en bloc constituent une unité géographique, car de nombreux traits sont communs à l'ensemble de ce territoire et le distinguent des territoires environnants.

1. Pour la bibliographie du Maroc, voir L. Playfair et R. Brown, *A Bibliography of Morocco*, in-8°, Londres, 1892. A compléter pour la période ultérieure par la bibliographie annuelle des *Annales de Géographie*, publiée sous la direction de Louis Raveneau.

Les cartes d'ensemble les plus récentes du Maroc sont : la carte dressée et publiée par le Bureau topographique du Maroc occidental, Casablanca, 1914; celle dressée sous la direction de Henry Barrère, Paris, 1913; celle publiée par Maurice Fallex, Paris, Delagrave, 1913; ces cartes sont toutes les trois à l'échelle de 1/1 000 000°. Voir aussi la carte dite des étapes à 1/500 000° en 7 feuilles publiée par le Bureau topographique du Maroc occidental, Casablanca, 1914. Le Service Géographique de l'Armée pousse activement les travaux de géodésie et de topographie du Maroc; les Bureaux topographiques de Casablanca et d'Oudjda publient des cartes de reconnaissance à 1/200 000° constamment tenues à jour, en attendant la carte définitive à 1/100 000°.

Les principaux voyages d'exploration embrassant l'ensemble du Maroc sont ceux du Vicomte de Foucauld, *Reconnaissance au Maroc*, in-4°, Paris, 1888, et ceux du Marquis de Segonzac, *Voyages au Maroc*, in-8°, Paris, 1903; — Id., *Au Cœur de l'Atlas*, in-8°, Paris, 1910. — En fait de descriptions régionales, on peut signaler : pour le Houz, Th. Fischer,

On a donné à cette unité géographique différents noms. On a proposé le terme d'Afrique Mineure, parce que c'est comme un petit continent dans le grand et que ses relations avec l'Afrique propre sont comparables à celles de l'Asie Mineure avec le grand continent asiatique. On a suggéré aussi le nom de « pays de l'Atlas », système atlantique, parce que ce sont en effet les chaînes de l'Atlas qui constituent l'unité de ce territoire. Les géographes arabes appelaient cette contrée *Maghrib*, *Djezira-el-Maghrib*, l'île de l'Occident. La dénomination de Berbérie paraît la plus simple et la plus convenable. Elle était d'ailleurs usitée dans l'antiquité et au Moyen-Age, où elle se retrouve légèrement déformée dans le terme de Barbarie, États Barbaresques.

La Berbérie constitue un grand quadrilatère de hautes terres, une sorte de grande île montagneuse et massive comprise entre la Méditerranée, le golfe des Syrtes, l'Atlantique et le Sahara. Ses limites sont nettes là où elle est baignée par la mer, vagues et imprécises là où elle confine au désert. Sans doute, au point de vue tectonique et hypsométrique, les derniers plissements de l'Atlas, presque partout bordés au sud par une dépression, marquent une frontière; mais, dans l'aspect du paysage comme dans le climat et les mœurs des habitants, le changement est graduel, la transition lente. Le désert est trop pauvre pour vivre par lui-même; il dépend et il a toujours dépendu des régions plus fertiles qui le bordent, aussi bien du côté de la Berbérie que du

Wissenschaftliche Ergebnisse einer Reise im Atlas-Vorlande von Marokko in-8°, Gotha, 1900; — Id., *Meine dritte Forschungsreise im Atlas-Vorlande von Marokko*, in-8°, Hamburg, 1902; — pour les Chaouïa, Dr F. Weisgerber, *Les Chaouïa*, in-8°, Paris, 1907; — pour les massifs littoraux, A. Mouliéras, *Exploration du Rif*, in-8°, Paris, 1895; — Id., *Exploration des Djebala*, in-8°, Paris, 1899; (par renseignements); — pour le Maroc oriental, Augustin Bernard, *Les Confins algéro-marocains*, in-8°; Paris, 1911. — On consultera aussi les *Publications du Comité du Maroc*, le *Bulletin de l'Afrique française et du Comité du Maroc*; les *Archives marocaines* et *Villes et tribus du Maroc*, publications de la *Mission scientifique du Maroc*.

côté du Soudan. Le Tell est notre mère, disent les Sahariens; c'est lui qui nous nourrit. C'est sur l'étroite frange littorale qui borde les étendues marines que se concentrent les habitants, les cultures, et toutes les formes de la vie. La Méditerranée, berceau des civilisations de l'antiquité, est le lien qui réunit toutes les terres qui l'environnent : « Comme des grenouilles autour d'un marais, dit Platon, nous nous sommes assis au bord de la mer. »

On dit quelquefois que l'Afrique commence aux Pyrénées : on peut dire aussi bien que l'Europe se termine au Sahara. Ce sont deux formules différentes d'une même idée. L'Espagne, par sa structure massive, par son climat et tous ses caractères géographiques, a déjà quelque chose d'africain; et la Berbérie, par son relief, son climat, ses habitants, ses productions, se rattache à l'Europe méridionale et fait partie du groupe des pays méditerranéens. Autour du bassin occidental de la Méditerranée se groupent l'Espagne, la France méridionale, l'Italie et la Berbérie. C'est dans la partie médiane, sous le méridien de Marseille et d'Alger, que la Méditerranée occidentale a le plus d'ampleur : il y a 742 kilomètres d'Alger à Marseille; il y en a seulement 138 entre la Tunisie et la Sicile, et le détroit de Gibraltar, entre Punta Canales et Punta Cires, n'a que 13 kilomètres de largeur.

D'un bout à l'autre de la Berbérie, le pays et les hommes se ressemblent. On connaît les montagnards du Rif quand on a étudié ceux de la Kabylie, les *tirremt* et les *agadir* du Sud marocain quand on a vu les *guelaâ* de l'Aurès, Tanger quand on a visité Alger ou Bougie, Mogador quand on a fait escale à Sfax, les oasis du Sahara marocain quand on a séjourné dans celles du Sahara algérien ou tunisien. Qu'on parte des rivages où Tunis a succédé à Carthage et qu'on s'avance jusqu'à l'endroit où les deux Colonnes d'Hercule, le rocher de

Gibraltar et le Djebel Moussa, marquent les limites du monde connu des anciens, ni la structure intime du sol, ni la disposition du relief, ni le tapis végétal, ni la physionomie, les habitations et les mœurs des indigènes ne subissent de différences vraiment fondamentales. Ici et là, on retrouve les mêmes massifs montagneux orientés d'Ouest en Est, laissant dans l'intervalle des couloirs de plaines qu'ont suivis, selon les époques, les influences civilisatrices ou les invasions de barbares. Les taches vertes de la végétation forestière ou du maquis s'entremêlent avec les taches fauves des graminées desséchées ou du sol nu, donnant au pays cet aspect caractéristique de peau de panthère qui avait déjà frappé les anciens. Autour des agglomérations des sédentaires, réfugiés en général sur les hauteurs, s'étendent des vergers d'oliviers, de figuiers, d'amandiers. Les plaines sont occupées par les champs de céréales ou servent de pâture aux chèvres et aux moutons des nomades.

Si, au lieu de suivre le Tell de Carthage à Tanger, on longe la limite méridionale de la Berbérie de Gabès à l'Oued Dra, on rencontre sur cette route, suivie jadis par les pèlerins musulmans ou par les pillards du Sahara, les mêmes ksours, villages du désert entourés de leurs oasis de palmiers, îlots de culture et de vie sédentaire qui tranchent sur la dévastation et le vide des immenses étendues avoisinantes, hamadas pierreuses ou dunes de sables.

Aussi, à toute époque, quand une domination assez forte s'est installée en Berbérie, elle s'est efforcée de s'étendre à tout l'ensemble. Les Phéniciens, les Romains, les Arabes l'ont successivement essayé et y ont plus ou moins réussi. L'unité géographique de la Berbérie est évidente, malgré les événements qui l'ont brisée en trois morceaux : Tunisie, Algérie, Maroc. Jamais, entre ces contrées inséparables, on n'a pu tracer de limites

certaines et la politique, après les avoir divisées, subit la force des choses qui tend de plus en plus à les réunir. L'Algérie, située entre le Maroc et la Tunisie, fécondée depuis près d'un siècle par une civilisation supérieure, est le centre d'attraction vers lequel toute l'Afrique du Nord-Ouest se trouve entraînée.

On ne saurait assez insister sur ces ressemblances, dont l'importance est capitale. Entre le Maroc et le reste de la Berbérie, les différences qu'on observe sont des nuances, non des contrastes. Encore faut-il noter ces nuances. Elles sont pour la plupart à l'avantage du Maroc. D'abord, le pays a jour sur deux mers, la Méditerranée et l'Atlantique. Il en résulte qu'il est, dans l'ensemble, moins compact, moins difficilement accessible que l'Algérie. En outre, il a deux « Tells », deux lisières arrosées et fertiles, du moins jusqu'aux régions où la latitude est trop méridionale et où les influences désertiques prédominent même au bord de la mer. Cet avantage est d'autant plus marqué que de vastes plaines, faisant pendant aux plaines de la Tunisie occidentale, mais plus fertiles que ces dernières, s'étendent précisément en bordure de l'Atlantique. Les massifs montagneux du Maroc, plus élevés que ceux de l'Algérie et de la Tunisie, portent des neiges abondantes, qui nourrissent les fleuves pendant la saison sèche et leur donnent une importance très supérieure à celle des oueds d'Algérie et de Tunisie. Ces massifs montagneux ont donné asile à des groupes berbères plus dépourvus de contact avec le reste du monde que ceux de l'Algérie et de la Tunisie; tandis que ces derniers ont été, sauf dans des cas exceptionnels, isolés ou résorbés dans le pays environnant, les groupes similaires du Maroc sont demeurés beaucoup plus sauvages et plus inaccessibles aux actions du dehors. Enfin les grandes chaînes montagneuses du Maroc ont mieux garanti les régions septentrionales contre les influences dévastatrices venues du Sahara,

influence du sirocco ou influence des grands nomades.

Les Européens donnent le nom de Maroc, dérivé de celui de la ville de Merrakech, à la partie occidentale de la Berbérie. En réalité, le Maroc n'est qu'une expression géographique : non seulement ce n'est pas un État centralisé, mais ce n'est véritablement pas un État au sens que nous attachons d'ordinaire à ce mot.

Comme on le montrera plus loin, les souverains marocains n'exercent et n'ont jamais exercé, sur la plus grande partie de leur territoire, qu'une autorité des plus vagues, dépourvue des organes essentiels par lesquels elle pourrait se manifester. La structure politique du pays s'est trouvée d'accord avec la conception religieuse, sur laquelle elle repose d'ailleurs, pour empêcher dans la Berbérie occidentale la constitution d'un État véritable. Qu'on y joigne les difficultés de pénétration des massifs montagneux, les sentiments de farouche indépendance des tribus, leurs luttes incessantes pour les territoires dont elles se disputent la possession, et, dans certaines régions, l'instabilité naturelle aux populations nomades, et l'on comprendra que rien de ce qui ressemble à un État n'ait jamais existé au Maroc autrement que par une fiction diplomatique. Si l'on considère l'autorité religieuse du sultan, elle s'étend sur tous les territoires musulmans qui ne relèvent pas de Constantinople et où l'on fait la prière au nom du Chérif. Si l'on considère, au contraire, son pouvoir temporel et politique, il se réduit dans certaines circonstances aux environs immédiats de la ville où il réside. L'idée de frontière, telle que nous la concevons en Europe à notre époque, est complètement étrangère aux conceptions des musulmans.

On comprend, dans ces conditions, qu'il n'est pas possible d'indiquer exactement la superficie du Maroc. On peut désigner sous ce nom la région comprise approximativement entre le 35e et le 29e parallèle de

latitude Nord d'une part, le 13e et le 5e parallèle de longitude Ouest de Greenwich d'autre part, ou, si l'on veut, le pays compris entre la Méditerranée au Nord, l'Atlantique à l'Ouest, l'Oued Dra au Sud, l'Oued Guir et la Moulouya à l'Est. Ainsi entendu, le Maroc a une superficie d'environ 565 300 kilomètres carrés, sensiblement égale à celle de la France.

Au point de vue de la géographie physique, de même que la Tunisie commence là où la pente générale de la contrée, et avec elle les fleuves, tels que la Medjerda et l'Oued Mellègue, s'inclinent vers la mer des Syrtes, le véritable Maroc commence là où la pente générale de la contrée et les fleuves, tels que le Sebou et l'Oum-er-Rebia, s'inclinent vers l'Océan Atlantique. La masse de hautes terres qui constitue la Berbérie se désarticule en effet aussi bien à l'Ouest qu'à l'Est, et le Maroc peut être défini le versant atlantique de la Berbérie.

Par suite d'une disposition très remarquable du relief général du Maroc, c'est précisément du côté oriental, où il continue l'Algérie, qu'il est isolé par les plus hautes chaînes. Sur la rive gauche de la Moulouya, le Moyen-Atlas se dresse comme une véritable muraille et les massifs littoraux, bien que moins impénétrables qu'on ne l'a prétendu, imposent également une sérieuse barrière. Le Maroc tourne donc en quelque sorte le dos à l'Algérie, et cette disposition physique du relief explique bien des difficultés politiques qui se sont produites dans les confins algéro-marocains. Cependant, entre les massifs littoraux et l'Atlas s'ouvre un couloir dont l'importance physique et politique est de tout premier ordre et qui conduit, sans difficultés d'aucune sorte, de Tlemcen à Fez et à l'Atlantique par Oudjda et Taza : c'est la grande voie des invasions et du commerce, la continuation des routes de pénétration qui traversent toute la Berbérie d'Est en Ouest. Les Marocains l'appellent *trik-es-soultan*, la route du sultan, et ce grand

sillon est visiblement un des traits les plus importants de la physionomie géographique du Maroc.

La côte méditerranéenne, qui fait face aux rivages de l'Espagne, n'a joué jusqu'ici qu'un rôle effacé dans la vie politique et économique du Maroc, du moins dans la partie de cette côte comprise entre la Moulouya et le détroit de Gibraltar. Ce rivage abrupt et inhospitalier a servi d'abri aux derniers pirates barbaresques, et, il y a quelques années encore, les navires ne s'en approchaient pas sans crainte. Les indigènes, Rifains ou Djebala, retranchés dans leurs montagnes, ignoraient à la fois l'Europe et le Makhzen. Le détroit de Gibraltar, au contraire, est un point vital, non seulement pour le Maroc, mais pour le commerce général et pour toutes les puissances maritimes. Là s'ouvre la communication entre l'Atlantique et la Méditerranée, et la valeur de ce rivage, déjà si grande dans l'antiquité, s'est encore accrue depuis que la Méditerranée a cessé d'être une mer fermée, et que, par le percement du canal de Suez, les Colonnes d'Hercule jalonnent la route de l'Inde et de l'Extrême-Orient.

Quant à la côte atlantique, bordée de plaines agricoles d'une rare fertilité, elle est, elle aussi, malgré son caractère monotone et l'absence à peu près complète d'abris naturels, appelée à jouer un grand rôle, d'abord comme voie d'accès vers Fez et Merrakech, ensuite et surtout parce qu'elle est située sur la route de l'Afrique Noire et de l'Amérique du Sud. Il est évident qu'une contrée telle que le Brésil est bien loin d'avoir le développement dont elle est susceptible; à plus forte raison en est-il de même des vastes territoires soudanais et congolais de l'Afrique Occidentale, qui en sont encore au premier stade de leur évolution. L'Atlantique est pour le monde moderne ce qu'était pour les anciens la Méditerranée : le trait d'union des pays les plus civilisés. Ç'a été d'abord l'Atlantique Nord, autour duquel se groupent les grandes

puissances économiques de l'Europe et de l'Amérique septentrionale. Demain, sans doute, ce sera le tour de l'Atlantique Sud. Les archipels des Canaries et de Madère avaient autrefois le monopole des escales vers les régions intertropicales de l'Afrique et de l'Amérique, parce que c'étaient les seuls points où l'on trouvait, avec des moyens de ravitaillement, quelques ports aménagés. Il n'est pas douteux que la côte occidentale du Maroc, une fois mise en valeur, partagera avec eux ce privilège, et que Casablanca, de même que Dakar, comptera, au même titre que Santa-Cruz et Las-Palmas, parmi les escales importantes sur la route de Rio-de-Janeiro et de Buenos-Ayres.

C'est vers les deux mers qui l'encadrent, Méditerranée et Atlantique, qu'il faut chercher les régions véritablement vivantes du Maroc. Cependant les hautes chaînes qui le limitent du côté du Sahara ne l'ont pas empêché de subir de ce côté certaines influences et d'y effectuer un certain trafic. Le Sahara occidental, un peu moins stérile et moins difficile à traverser que le Sahara central, a été franchi soit par des pillards, soit par de paisibles commerçants. Du Sahara sont venus au Maroc les Almoravides, ces Berbères voilés partis des bords du Sénégal, et la principale marchandise du commerce transsaharien, l'esclave, a circulé jusqu'à ces derniers temps sur les routes qui, parties du Soudan, aboutissent à Mogador et de là à Merrakech et à Fez. Il est trop clair que, comme le disait déjà Faidherbe, l'ouverture des voies de l'Afrique occidentale française achèvera de vider le Sahara et que la traite des esclaves est sur le point de disparaître, traquée partout à la fois, à ses points de départ et à ses points d'aboutissement. Peut-être cependant les Soudanais sont-ils appelés à jouer encore un rôle au Maroc et à y être importés sous forme de main-d'œuvre pour l'agriculture ou de troupes noires collaborant à la pacification du pays.

En résumé, si l'on considère le Maroc, et qu'on le replace dans l'ensemble des terres qui l'avoisinent, on y voit un pays vierge encore de toute influence civilisatrice et dont la mise en valeur a été entravée jusqu'à ce jour par des difficultés de tous ordres : difficultés physiques, tenant au caractère montagneux de la contrée; difficultés politiques, provenant de la résistance des indigènes; difficultés internationales enfin, issues des rivalités des puissances européennes. La transformation de cette contrée ne saurait s'effectuer du jour au lendemain et ne peut être accomplie sans de sérieux et longs efforts. Mais le Maroc en vaut la peine; il est la partie la plus favorisée de la Berbérie, et sa valeur propre, non moins que sa situation sur les grandes routes mondiales, semble l'appeler à un brillant avenir.

CHAPITRE II

NATURE ET RELIEF DU SOL[1]

Au point de vue de la structure générale et du relief, on peut distinguer au Maroc trois grandes divisions : 1° les massifs littoraux qui bordent la Méditerranée, séparés du système de l'Atlas par la dépression du Sebou et de son affluent l'Oued Innaoun; 2° les plaines et les plateaux du Maroc occidental; 3° l'Atlas et ses diverses chaînes jusqu'au Sahara.

I

Les massifs littoraux sont presque complètement ignorés. C'est, disait Duveyrier, la dernière partie inconnue du littoral méditerranéen. Il y a peu d'années encore, on n'en savait que ce que l'on peut en apercevoir du pont des navires, et certaines régions de l'Afrique centrale étaient mieux explorées. Le peu qu'on en connaît

1. Sur l'orographie du Maroc, voir Paul Schnell, *L'Atlas marocain*, traduit par Augustin Bernard, in-8°, Paris, 1898. — R. de Flotte-Roquevaire, *Essai d'une carte hypsométrique du Maroc* (*Annales de géographie*, 1901). — Sur la géologie, Paul Lemoine, *Mission dans le Maroc occidental*, in-18, Paris, 1905. — A. Brives, *Voyages au Maroc*, in-8°, Alger, 1909. — Le géologue L. Gentil a synthétisé les travaux de ses devanciers et les siens dans : *La Géologie du Maroc et la genèse de ses grandes chaînes* (*Annales de Géographie*, 1912) et dans *Le Maroc physique*, in-18, Paris, F. Alcan, 1912.

engage à voir dans ces massifs une entité distincte de l'Atlas, se rattachant à la Sierra Nevada et à l'ensemble montagneux courant de Cadix à Alcoy au Sud du bassin du Guadalquivir et du Jucar, ensemble que l'on a appelé la Cordillère Bétique. Les chaînes de ces massifs littoraux du Maroc affectent une disposition en arc de cercle en sens inverse de celles de la Cordillère Bétique. Les terrains les plus anciens se trouvent de part et d'autre dans les chaînes les plus voisines de la Méditerranée, où elles sont accompagnées de roches éruptives. Le Rif et la Sierra Nevada semblent avoir fait partie d'un même ensemble, crevé entre Melilla et Almeria par un effondrement.

Les massifs littoraux décrivent des courbes régulièrement concentriques. Les plissements, dirigés d'abord Nord-Sud dans les régions voisines du détroit de Gibraltar, tournent graduellement vers l'Est-Sud-Est. Le trait dominant de l'orographie de la chaîne de l'Andjera, entre Tétouan et Ceuta, paraît résider dans sa forme en chapelet. Si l'on suit l'axe de la chaîne, on passe d'une surélévation à une dépression. Le détroit de Gibraltar lui-même correspond à une dépression de ce genre, à un abaissement d'axe des plis raccordant l'Atlas à la Cordillère Bétique ou à un effondrement entre deux grains du chapelet montagneux formé par la partie occidentale du Rif. La communication entre l'Océan et la Méditerranée s'est faite d'abord au Nord de la chaîne Bétique, par la vallée du Guadalquivir; puis au Sud du Rif, par la vallée du Sebou, Fez et le seuil de Taza; enfin par le détroit de Gibraltar actuel, relativement récent au point de vue géologique, et qui daterait du pliocène.

Il semble acquis que la chaîne la plus élevée des massifs littoraux est en général fort rapprochée de la Méditerranée, les versants Sud-Ouest et Sud étant plus étendus et en pente plus douce que le versant Nord. Les

sommets culminants paraissent se trouver dans l'Ouest, chez les Djebala (2 500 mètres au Djebel Tiziren). Les cimes aiguës sont assez rares; on rencontre plutôt des mamelons assez monotones qu'entaillent des ravins profonds, quelquefois même de véritables précipices; c'est une sorte de relief en creux. Quant à essayer de grouper les chaînes d'une manière systématique, il faut y renoncer pour le moment, nos connaissances étant manifestement trop insuffisantes. L'altitude des chaînes, jointe à leur exposition par rapport aux vents humides, introduit un contraste assez marqué entre la partie occidentale du massif montagneux, plus arrosée et plus fertile, et la partie orientale, où la végétation est beaucoup plus maigre, le paysage beaucoup moins riant, et qui ressemble davantage au littoral oranais, parce que les vents d'Ouest ne lui arrivent que dépouillés de leur humidité, soit par les Djebala, soit par l'Espagne. Ainsi la sécheresse s'accentue à mesure que l'on s'avance vers l'Est, contraste qui se retrouve d'ailleurs dans les autres parties du Maroc.

La côte septentrionale du Maroc présente les caractères ordinaires des côtes méditerranéennes; elle est montagneuse, entaillée de belles baies en arc de cercle, malheureusement presque toujours insuffisamment abritées et n'offrant avec l'intérieur que des communications assez difficiles à travers les chaînes montagneuses. Sur le détroit de Gibraltar sont Tanger, Ksar-es-Srir et Ceuta. Les circonstances historiques ont donné la prépondérance commerciale à la baie de Tanger, qui, adossée comme Alger et Bône à un promontoire la garantissant des vents d'Ouest, décrit une courbe gracieuse jusqu'à la pointe Malabata. Les profondeurs marines sont faibles dans le détroit de Gibraltar, qu'un abaissement de 400 mètres du niveau marin fermerait entre Tanger et Trafalgar. Au contraire, l'étroitesse extrême du plateau continental et la présence de grandes

profondeurs à proximité du rivage caractérisent la Méditerranée proprement dite. Sur la côte de 400 kilomètres environ qui s'étend de Ceuta à la Moulouya s'ouvrent les baies de Tétouan, au débouché d'un petit golfe tertiaire, de Badis (Peñon de Velez), d'Alhucemas, de Melilla, au voisinage de laquelle s'étend la lagune ou sebkha de Bou-Erg, ancien golfe isolé de la mer par une flèche de sable, à l'abri du cap des Trois-Fourches qui dévie les courants; enfin du Cap-de-l'Eau, complété par les îles Zaffarines.

II

Le Maroc occidental est constitué par de grands plateaux étagés qui s'étendent depuis l'Atlantique jusqu'au pied de l'Atlas. Le sous-sol de ces plateaux est formé par des terrains archéens et primaires, qui se continuent dans la partie Ouest du Haut-Atlas et qui couvrent presque entièrement le Sahara occidental et central. Ces terrains représentent un ancien continent; il y a là une véritable *meseta* marocaine, faisant exactement pendant à la *meseta* ibérique. Les terrains anciens, démantelés au cours des époques géologiques ultérieures, ont été recouverts de couches secondaires et tertiaires horizontales d'une faible épaisseur, qui, en divers points, laissent apercevoir le substratum. Les plateaux s'élèvent par étages successifs jusqu'à une altitude de 600 à 700 mètres, et dépassent même 1 000 mètres au voisinage de l'Atlas. A mesure qu'on monte et qu'on s'avance vers l'intérieur, on rencontre, en général, des étages de terrains de moins en moins récents.

On peut distinguer, dans les plateaux du Maroc occidental, des parties assez différentes, qu'on peut appeler le Maroc du Nord et le Maroc du Sud, ou encore le royaume de Fez et le royaume de Merrakech, ou enfin le Rarb et le Houz.

Le mot de Rarb, qui veut dire Occident, et dont les Portugais ont fait Algarve, a une extension assez variable. On peut désigner sous ce nom les plaines et les plateaux du Maroc occidental de Tanger à Fez. De même qu'en Espagne la chaîne plissée d'Andalousie, continuation du Rif, s'affaisse sous les couches marines horizontales du golfe du Guadalquivir, de même au Maroc les plis des massifs littoraux s'affaissent sous les couches horizontales de la vallée du Sebou. Le plateau, qui n'a que quelques kilomètres de largeur à Tanger, va en s'épanouissant vers le Sud, parce que, d'une part, la côte se dirige au Sud-Ouest, d'autre part les massifs littoraux s'éloignent vers l'Est. Cependant, dans le Rarb, la disposition en plateau n'est pas très accentuée. Le pays est assez accidenté, et l'influence du Rif se fait encore sentir dans le relief jusqu'au voisinage de Fez et jusqu'aux massifs du Zerhoun et du Zalagh, voisins de la capitale. Le pays est plus élevé et plus mouvementé entre Tanger et le Loukkos qu'entre le Loukkos et le Sebou.

Les collines du Rarb encadrent des plaines alluviales, qui sont d'anciens golfes marins, des indentations de la côte oblitérées par les apports des cours d'eau. Le rivage, autrefois plus découpé, est aujourd'hui bordé de dunes plates, sans abris. L'embouchure du Loukkos s'est déplacée vers le Sud depuis l'époque historique. Il en est de même de tous les fleuves du Maroc atlantique, dont la rive droite est constituée par des dunes, la rive gauche par des falaises sur lesquelles se sont établies les villes d'embouchure, mais qui sont incessamment rongées et attaquées par les flots. Les sables résultant de la désagrégation des grès qui bordent le rivage sont entraînés vers le Sud sous l'action combinée du vent et du courant. Les barres d'embouchure, qui rendent si difficile l'accès des fleuves marocains du versant atlantique, sont produites, ici comme ailleurs, par la rencontre du courant fluvial et des eaux marines;

mais elles sont liées aussi à ce cheminement des sables de la rive droite, qui contribuent à les former.

Dans leur ensemble, les plateaux compris entre Tanger et la plaine du Sebou sont aujourd'hui très déboisés, non que le pays soit impropre à la végétation forestière, mais parce que l'homme y a détruit presque complètement les véritables forêts; il n'a laissé subsister que des broussailles et des maquis, des lentisques et des palmiers-nains. Le pays est très apte à la culture des arbres à fruits, des oliviers et de la vigne. Les céréales y occupent également une grande place et les indigènes pratiquent l'élevage du bétail, en particulier des bœufs. Quant à la vallée du Loukkos, à l'embouchure duquel est situé Larache (El-Araïch, la treille), elle pourrait, sur une longueur de 50 kilomètres, être transformée en une vaste *huerta*.

La plaine alluviale du Sebou est la province d'Azrar de Léon l'Africain (*Azrar*, en berbère, signifie plaine); elle a une superficie d'environ 4 000 kilomètres carrés. Il existait à cet endroit un golfe, puis un lac, graduellement comblé par les alluvions du Sebou. L'imperméabilité du sous-sol argileux et l'absence de pente déterminent la formation de marais, la Merdja Ras-ed-Dora et les marais des Beni-Hassen, symétriques de chaque côté du Sebou, et qui sont les restes d'un immense marécage. Cette plaine alluviale est l'aboutissement sur l'Atlantique de la grande voie d'Est en Ouest qui traverse toute la Berbérie. A son débouché est située la vieille kasba de Mehediya, l'ancienne Mamora.

Le plateau du Rarb contourne au Nord le Zerhoun et vient se souder au plateau mamelonné qui s'étend du Zerhoun à El-Ksar. Vers Fez, le plateau s'abaisse brusquement. Au Sud, chez les Beni-Mtir et les Beni-Mguild, s'étendent des plateaux calcaires jurassiques recouvrant les terrains primaires accompagnés d'éruptions basaltiques et limités par des fractures; la région d'architec-

ture tabulaire paraît se maintenir jusqu'au voisinage de Taza. La *meseta* marocaine encadre de ce côté le Moyen-Atlas sur son flanc Nord-Ouest, de même qu'elle s'appuie au pied septentrional du Haut-Atlas.

La plaine de Fez apparaît comme fermée de tous côtés; les hauteurs qui l'entourent sont d'altitude médiocre, sauf vers le Sud-Est où on aperçoit dans le fond les sommets neigeux de l'Atlas des Beni-Ouaraïn. Les couches presque horizontales entourent les assises plissées, dans le relief plus accusé desquelles il est facile de retrouver la structure à plis concentriques des massifs littoraux, qui se terminent de ce côté au Zalagh et au Zerhoun.

Fez occupe une position géographique des plus importantes, à peu près au centre de la dépression qui sépare les massifs littoraux de l'Atlas, à portée de la route de Tlemcen et du Tafilelt. Les deux grandes voies historiques du Maroc se croisent en ce point. Intermédiaire entre la montagne et la plaine, Fez présente en outre de nombreux avantages locaux : les eaux de l'Oued Fez, issues de sources abondantes qui proviennent de terrains gréseux reposant sur un sous-sol d'argile, descendent en cascades vers le Sebou; les matériaux de construction, briques, calcaire, chaux, y abondent; l'argile à poterie, le sel sont à portée; les sources sulfureuses du Zerhoun, si recherchées des indigènes comme autrefois des Romains, sont peu éloignées; enfin, à la base des hauteurs calcaires à crêtes dentelées et dénudées, de beaux bois d'oliviers et des vergers de toute espèce sont irrigués par des sources abondantes.

Les couches secondaires et tertiaires forment, dans la région de Fez-Taza, un grand synclinal modifiant la disposition en plateau si nettement indiquée à l'Ouest et au Sud-Ouest : c'est le sillon par lequel les mers tertiaires ont pénétré pour se prolonger jusqu'en Algérie. Les flancs du synclinal se relèvent au Nord

vers le massif du Rif, au Sud vers la chaîne des Riata, qui appartient au Moyen-Atlas. Entre les deux s'étend la vallée de l'Oued Innaoun, affluent du Sebou. Avant d'arriver à Taza, la vallée est barrée par une ligne de collines, trait d'union entre les hauteurs de la rive droite et le massif des Riata. L'altitude de ces collines est d'environ 600 mètres. Taza, sur une haute falaise de roche noire qui se détache de la montagne et s'avance dans la plaine comme un cap, commande le passage.

On peut dire que le Maroc se termine aux sources de l'Innaoun, à l'Est de Taza. On entre ensuite dans le Fahma, qui ressemble au Dahra et aux steppes de la province d'Oran. La plaine s'incline vers la vallée de la Moulouya par la vallée de l'Oued Msoun, et se continue au delà du fleuve par les plaines de Tafrata et d'Oudjda.

Le Rarb est séparé du Houz par la région des Zaër et des Zemmour, qui s'étend sur la rive gauche du Sebou entre Meknès et Rabat. Les terrains anciens y dominent, sous forme de schistes ravinés et de bossellements granitiques; la même structure se continue plus à l'Est dans le plateau d'Oulmès, chez les Zaïan, et dans le Tadla. Le pays, assez pauvre, de parcours difficile, est boisé de chênes-lièges, occupé en partie par la forêt des Zaër et par la grande forêt de Mamora. Les habitants, à demi nomades, se livrent à l'élevage, et se réfugient, eux et leurs troupeaux, dans la haute montagne, quand vient la saison sèche; ces tribus insoumises obligeaient le sultan à faire un détour par Rabat, lorsque de Fez, capitale du Nord, il voulait gagner Merrakech, capitale du Sud. De là l'importance stratégique de Rabat, située à l'embouchure de l'Oued Bou-Regreg, et d'où on peut se porter à volonté vers le Rarb ou vers le Houz. Là était la limite du monde romain, qui ne dépassait pas Salé (*Sala Colonia*).

Le grand triangle compris entre l'Océan, de Rabat

au cap Guir, et l'Atlas, forme le Houz. Le mot *Houz*, qui signifie province, est une abréviation de *Houz Merrakech* : c'est en effet la province par excellence, *provincia*, et véritablement le cœur du Maroc. La disposition en plateaux étagés est ici beaucoup plus accentuée que dans le Rarb; la constitution et la physionomie du pays sont différentes; les affleurements anciens, absents dans le Nord, se montrent en divers endroits. La présence du massif ancien à une faible profondeur se fait sentir de diverses manières. Quelquefois, comme à Casablanca, ses strates redressées et comme coupées au couteau sont visibles sur la côte même; ailleurs, elles forment des reliefs aigus et singuliers qui émergent de la plaine et que les indigènes appellent *sokhrat*; ailleurs encore, elles constituent des massifs plus importants, rocheux et chauves, comme le Djebel Lakhdar (500 m. environ), la Djebila ou les Djebilet (montagnettes) qu'on rencontre sur la route de Merrakech. Même là où il n'affleure pas, le massif ancien forme partout le sous-sol; les dépôts qui le recouvrent ne paraissent avoir nulle part plus de 100 mètres d'épaisseur, d'où il suit que les terrains anciens sont mis à nu par l'érosion des grandes rivières, telles que l'Oum-er-Rebia, et qu'ils forment un niveau imperméable atteint par des puits, profonds quelquefois de plus de 60 mètres; enfin, ils influent sur le caractère de l'irrigation dans la zone qui borde le pied de l'Atlas.

On peut distinguer dans le Houz une plaine côtière, un plateau intérieur, et une zone d'irrigation qui s'étend au pied de l'Atlas. La région diffère aussi suivant qu'on la considère au Nord ou au Sud du Tensift.

La plaine côtière a une largeur variable ; cette largeur, presque nulle à Rabat, est d'environ 60 kilomètres dans les Chaouïa, 70 dans la région de l'Oum-er-Rebia, 80 chez les Doukkala où elle s'étend jusqu'au pied du Djebel Lakhdar. Chez les Abda, elle n'est plus guère

que de 30 kilomètres; elle se réduit à rien au cap Hadid, au Nord de Mogador, puis s'élargit de nouveau dans la région de Mogador.

Elle forme en général au bord de la mer une berge escarpée, atteignant jusqu'à 100 mètres de hauteur et attaquée par les vagues. Dans l'ensemble, cette côte du plateau marocain est très mal articulée; rarement on y trouve quelques petites indentations, correspondant à des affleurements de terrains anciens, comme à Casablanca, ou secondaires, comme à Mazagan, au cap Blanc, à Safi, ou à un îlot détaché par l'érosion, comme à Mogador. Parfois, comme à Mehediya, à Rabat, à Azemmour, un port a essayé de s'établir à l'embouchure d'un fleuve, malgré la barre qui en rend l'accès difficile. Çà et là, une côte plate, formée par des dunes, précède le rebord du plateau, comme à Oualidiya. En arrière de ces dunes sont des marécages ou *merdja* formés par l'eau des sources, celle des pluies, quelquefois aussi par des ruptures du cordon littoral dues aux marées et aux tempêtes. En certains points, par exemple aux environs de Mogador, des dunes récentes ou anciennes sont à demi consolidées et tendent à se transformer en grès. D'anciens cordons de dunes s'étendent aussi aux environs de Casablanca sur une largeur moyenne de 20 kilomètres et forment une série de petites côtes parallèles entre elles, suivant une ligne courbe Nord-Est-Sud-Ouest, d'autant plus élevées qu'elles sont plus éloignées de la mer.

Au delà commence la plaine littorale, s'élevant peu à peu insensiblement de 150 à 250 mètres, et dominée de 100 mètres environ par la falaise du plateau intérieur La surface de cette plaine est extrêmement unie, à peine accidentée par de légères ondulations. On y trouve peu de cours d'eau, sauf les grands fleuves venus de l'intérieur; peu de sources, sauf là où les terrains primaires imperméables sont à une faible profondeur, de sorte que

les habitants sont réduits pour leur alimentation à des puits très profonds, à des citernes, ou à des *rdir*, mares superficielles vite épuisées. Le pays est complètement dépourvu d'arbres, mais en revanche la culture est très développée. C'est que les conditions de sol et de climat sont extrêmement favorables, en particulier à la culture des céréales. Cette partie du Maroc, bien exposée aux vents d'Ouest, reçoit des pluies relativement abondantes. C'est également dans la plaine côtière que se rencontrent principalement les terres noires appelées *tirs*, quoiqu'on en trouve aussi parfois sur l'étage supérieur, au moins à l'Est de l'Oum-er-Rebia, ainsi que dans le Rarb. Leur extension est d'ailleurs imparfaitement connue. Les pays des Abda, des Doukkala, et des Chaouïa, qui correspondent en grande partie à la plaine côtière et à la région de la terre noire, sont les plus riches terres à blé du Maroc. Plus du tiers de la surface est cultivé par les indigènes, proportion bien rarement atteinte au Maghreb. C'est l'ancienne province de Temesna de Léon l'Africain, si prospère au Moyen-Age, ruinée par les Almoravides, les Hilaliens et le Makhzen, et à laquelle la paix française ne peut manquer de rendre son ancienne prospérité.

Au Sud du Tensift, la zone côtière est beaucoup moins riche, par suite de sa latitude plus méridionale; les pluies y sont à la fois moins abondantes et moins prolongées. Mogador est entourée d'une zone de dunes de 25 kilomètres de longueur sur 5 à 6 kilomètres de largeur, qui lui donnent un cachet presque saharien. Ces dunes, qui s'étendent jusqu'au cap Sim, résultent de la désagrégation des grès. D'autre part, sous l'action de la végétation et de l'eau de pluie chargée d'acide carbonique, le calcaire des innombrables gastropodes qui vivent sur les buissons de *retem* (sorte de genêt) se dissout et forme une espèce de carapace qui fixe les dunes. Cette zone sablonneuse, d'étendue et d'importance res-

treinte, ne doit pas donner à croire qu'à partir de Mogador commencent les régions véritablement désertiques. La formation de ces dunes est un phénomène local, et, sitôt qu'on pénètre plus avant dans l'intérieur, on retrouve des cultures, riches encore chez les Chiadma, passables chez les Haha. Dans les cultures s'intercalent des régions de brousse, qui peu à peu font place à la steppe, de plus en plus prononcée à mesure que l'on s'avance vers le Sud et vers l'intérieur. Ces steppes sont parsemées d'arganiers, arbres caractéristiques du Maroc occidental au Sud du Tensift, donnant une huile assez médiocre, mais constituant néanmoins une ressource pour les indigènes.

Le plateau intérieur occupe de beaucoup la plus grande partie de la *meseta* marocaine. Il est nettement limité par une falaise, et, dans les Chaouïa notamment, forme un ressaut extrêmement net en forme d'éventail, véritable balcon qui domine la plaine côtière. Ce ressaut s'étend en avant du massif des Zaër et des Zemmour, va passer à Settat, puis se continue du Djebel Lakhdar au Djebel Hadid en passant par le Djebel Fathnassa. Le plateau intérieur, beaucoup plus accidenté que la plaine côtière, s'élève lentement de 350 à 600 et 700 mètres, davantage même au voisinage de l'Atlas. Les deux grands collecteurs de l'Oum-er-Rebia et du Tensift l'ont fortement entaillé. L'Oum-er-Rebia, de Mechra-ech-Chaïr à Bou-el-Aouan, coule dans un véritable cañon. Ses méandres encaissés ont réussi à atteindre les terrains primaires, ce qui donne au paysage un aspect sauvage. Le fleuve, dont il est impossible de suivre la vallée à cause de son étroitesse, est rapide et profond, et les gués sont difficiles à franchir. Le massif ancien, qui affleure dans le fond de l'Oum-er-Rebia, reparaît aussi dans la Djebila, au Nord de laquelle un grand marais de 20 kilomètres de long sur 2 à 3 de large, la Bahira, s'est installé sur des argiles. Les terrains primaires

disparaissent ensuite sous la plaine de Merrakech, pour reparaître dans le Dela (rebord, gradin), chaîne schisteuse accompagnée de roches éruptives, qui s'élève de 100 mètres environ au-dessus du plateau et qui est une sorte d'intermédiaire entre la Djebila, à laquelle le relient quelques témoins comme le Gueliz, et la chaîne proprement dite de l'Atlas. Les affluents du Tensift qui descendent de la grande chaîne, tels que l'Oued Chichaoua, l'Oued Nfis, l'Oued Reraïa, l'Oued Ourika, l'Oued Rdat, entaillent le Dela par de profondes coupures.

Ce plateau intérieur, déjà plus éloigné de la mer, moins arrosé, présentant moins de terres noires, est beaucoup moins fertile que la plaine côtière. La culture cependant n'en est pas absente et occupe même parfois d'assez vastes espaces là où le sol est propice. En beaucoup de points, le plateau est recouvert d'une sorte de croûte calcaire qu'il est facile de défoncer; on peut alors y installer des olivettes dans des conditions assez favorables; mais, dans l'ensemble, c'est une steppe entremêlée de jujubiers, qui s'étend sur une largeur de 80 à 100 kilomètres. On y rencontre beaucoup d'armoises, avec, çà et là, quelques pistachiers (*betoum*) aux endroits les plus humides. Cette steppe est très riche en troupeaux, qui, lorsqu'elle se dessèche et ne leur fournit plus des pâturages en suffisante quantité, émigrent soit vers la montagne, soit vers la zone côtière.

Au pied de l'Atlas, les cultures recommencent, mais ce sont des cultures irriguées. La zone d'irrigation a une longueur de 300 kilomètres environ sur une largeur de 30 à 40 kilomètres. Elle commence vers l'Oued Chichaoua, à 70 kilomètres de la côte, et s'étend jusqu'à Bou-el-Djad dans le Tadla. La plaine de Merrakech, centre de cette région irriguée, correspond à une zone d'effondrement en avant du Haut-Atlas occidental. Elle

est couverte de dépôts détritiques, débris de l'Atlas arrachés par les torrents de l'époque quaternaire ou de l'époque actuelle. Ces dépôts sont caillouteux ou limoneux; les premiers sont peu favorables à la culture, qui s'est installée de préférence sur les alluvions limoneuses. Les cours d'eau descendus de l'Atlas qui traversent la plaine de Merrakech vont confluer dans le Tensift, qu'ils ont tendu constamment à repousser vers le Nord, jouant ainsi le même rôle que les affluents alpins du Danube supérieur, fleuve de bordure typique comme le Tensift. On utilise pour l'irrigation les eaux de surface et les eaux du sous-sol. Ces dernières sont amenées dans des canaux souterrains percés d'évents, suivant un procédé en usage dans tout l'ancien monde, depuis la Perse jusqu'aux rivages de l'Atlantique, ainsi que dans le Sahara. L'étendue des conduites d'eau est parfois considérable; elles sont appelées *khottara* : c'est l'équivalent des *foggara* du Touat.

Les cultures de la zone irriguée sont essentiellement des cultures fruitières : palmiers, oliviers, vignes, orangers. De petites villes comme Demnat, Sidi-Rehal, Amsmiz, se sont placées à l'endroit où les vallées de l'Atlas débouchent dans la plaine. La plus grande de ces oasis est Merrakech, ville peuplée de Berbères, d'allures soudanaises, et entourée d'une vaste palmeraie. L'importance de Merrakech est due d'abord à sa richesse en eaux, ensuite à ce que toute une série de routes y convergent comme les rayons d'une roue; ces routes aboutissent d'une part aux ports de la côte, d'autre part au Sous et à l'Oued Dra. Merrakech, de même que les autres petites villes du pied de l'Atlas qui sont comme ses satellites, préside aux échanges nécessaires entre les montagnards et les gens de la plaine.

III

Dans l'Atlas marocain, on a coutume de distinguer, depuis le mémorable voyage de Foucauld, trois chaînes de direction Sud-Ouest-Nord-Est : une chaîne principale médiane, le Haut-Atlas, et deux chaînes secondaires, l'une au Nord de la précédente, le Moyen-Atlas, l'autre au Sud, l'Anti-Atlas. Cette classification représentait, à l'époque où elle a été formulée, un progrès considérable sur les notions antérieures extrêmement vagues; elle ne correspond plus parfaitement à l'état actuel de nos connaissances, bien que celles-ci soient encore trop incomplètes pour nous permettre de lui en substituer une autre, sinon avec beaucoup de réserve. En tout cas, le Moyen-Atlas et l'Anti-Atlas peuvent être considérés comme des bifurcations du Haut-Atlas, et il ne faut pas exagérer la séparation entre ces trois zones montagneuses, qui font partie d'un même ensemble, grande chaîne plissée s'élevant au cœur d'immenses régions d'architecture tabulaire.

Le Moyen-Atlas est, de toutes les régions du Maroc, celle sur laquelle nous possédons le moins de renseignements. Le pays a été traversé seulement par Rohlfs, de Foucauld, Schaudt et de Segonzac. Le Moyen-Atlas se trouve encadré entre la *meseta* marocaine à l'Ouest et la *meseta* oranaise à l'Est; il s'abaisse par des terrasses vers l'Ouest et le Nord, du côté des plaines du Maroc occidental et de la vallée de Sebou, tandis que les chaînes ont leur plus grande hauteur à l'Est, au-dessus de la vallée de la Moulouya, qu'elles surplombent directement. On y distingue trois gradins, auxquels on peut donner le nom de chaînes pour plus de simplicité. Une première chaîne commence à l'Ari-Haïan (3 000 mètres), remarquable centre hydrographique d'où descendent l'Oued Guigou, branche supérieure du Sebou, l'Oued

Beht, le Bou-Regreg et l'Oum-er-Rebia. Elle se continuerait par l'Ari-bou-Daa et l'Ari-bou-Gader, pour aller finir chez les Riata dans le Djebel Tazekka, au Sud-Est de Taza. Une deuxième chaîne commencerait au Djebel Amhaouch pour se terminer au Djebel Bou-Iblan ou Djebel Moussa-ou-Salah, plus élevé encore que l'Haïan. Le Bou-Iblan atteint 4 000 mètres : c'est probablement le Djebel Obiod ou montagne blanche de Chavagnac; il est visible de tout le Maroc oriental, en particulier de la vallée de la Moulouya, d'où il apparaît comme un énorme dôme couvert de neige, un véritable Mont-Blanc. Enfin une chaîne plus méridionale serait celle qui va finir au Djebel Keddamin, à l'entrée de la moyenne Moulouya, sur la rive gauche du fleuve.

Le Moyen-Atlas, dont les hauteurs sont orientées Sud-Ouest-Nord-Est, paraît représenter une bifurcation, une virgation du Haut-Atlas, auquel il se soude dans sa partie méridionale, depuis la plaine de Sidi-Rehal jusqu'à la région des sources de la Moulouya. Le Moyen-Atlas se continue dans les défilés de la Moulouya et va aboutir à la mer dans le Garet, à l'Est de Melilla. Les massifs des Beni-Snassen et des Traras semblent devoir lui être rattachés. La gada de Debdou, les massifs des Zekkara et des Beni-bou-Zeggou ont, comme le massif de Tlemcen, une architecture tabulaire et font partie de la *meseta* oranaise.

Le Moyen-Atlas est vraiment le pôle de divergence du Maroc, le réduit de la résistance berbère. Il est même, à cet égard, beaucoup plus important que le Haut-Atlas ou le Rif. C'est dans le Moyen-Atlas qu'habitent, derrière les Zaër et les Zemmour, les grandes confédérations berbères des Zaïan, des Beni-Mguild, des Aït-Youssi, des Riata, des Beni-Ouaraïn. Les tribus de cette région sont les plus sauvages et les plus belliqueuses de tout le Maroc, ce qui s'explique fort bien, car ce sont les plus isolées et les plus éloignées de tout contact avec les

influences du dehors. Au point de vue du climat et de la végétation, le Moyen-Atlas est bien orienté pour recevoir les pluies, et les orages y sont assez fréquents même en plein été. Il porte des forêts, là où les indigènes n'ont pas trop déboisé en vue du pâturage. Aux forêts de liège du pays des Zaër succèdent, chez les Beni-Mguild et les Aït-Youssi, de beaux massifs de cèdres. Les grands fauves y sont encore nombreux. Cependant la végétation forestière ne paraît pas dépasser l'altitude de 2 500 mètres, et les sommets, quand ils ne sont pas couverts de neige, sont ordinairement chauves et nus.

On a coutume de diviser le Haut-Atlas en deux parties : l'aile occidentale et l'aile orientale, séparées par le Tizi-n-Telouet. Bien que ce col ne paraisse pas avoir la valeur d'une division de premier ordre, cette classification peut être maintenue provisoirement, car, même si elle n'est pas autrement justifiée au point de vue tectonique, elle est imposée par l'état actuel des connaissances. La partie occidentale de l'Atlas est en effet assez bien connue, grâce aux travaux de Hooker et Ball, von Fritsch et Rein, Thomson, Brives, Lemoine et Gentil, tandis que nous ne savons à peu près rien de l'Atlas oriental, en dehors des quelques renseignements rapportés par de Foucauld et par de Segonzac.

Les massifs anciens, dont nous avons constaté l'existence dans les plateaux du Maroc occidental, sous les couches plus récentes qui les recouvrent d'une mince pellicule, se retrouvent aussi dans le Haut-Atlas occidental, se continuant dans l'Anti-Atlas et dans le Sahara. Les plis anciens, dit hercyniens, dirigés Nord-Nord-Est-Sud-Sud-Ouest, c'est-à-dire grossièrement parallèles à la côte océanique actuelle, ont donc laissé des traces dans tout le Nord-Ouest Africain, depuis le Maroc septentrional jusqu'à la Mauritanie. La zone la plus élevée de la chaîne hercynienne paraît correspondre à une bande comprenant à la fois les environs de Merrakech,

les grands sommets du Haut-Atlas au Sud de cette ville, tels que le Tamjourt et le Likoumt, et, dans l'Anti-Atlas, le Siroua. Cette zone est jalonnée par une série de volcans anciens dont les éruptions ont accumulé de formidables quantités de matériaux, mais c'est une phase orogénique plus récente, appartenant au système alpin, et dont les plis sont disposés le plus souvent à 45° sur ceux de la chaîne ancienne, qui a remanié les plis anciens et imposé à l'Atlas sa configuration actuelle. Le morcellement de la chaîne hercynienne s'est traduit par des affaissements dans la région occupée par le Houz, ainsi que dans la vallée du Sous et du Haut-Dra, et la direction générale des plis alpins a été déterminée par le bord fracturé des plis anciens.

Le Haut-Atlas occidental s'étend depuis le cap Rir sur l'Atlantique jusqu'au Tizi-n-Telouet, mais, entre l'Atlantique et le col des Bibaoun, la forme de plateau domine encore, notamment dans la région des Mtouga A l'Ouest des Bibaoun, les terrains anciens commencent et la chaîne devient beaucoup plus élevée. Les sommets ont des formes monotones lorsqu'ils sont constitués par des schistes, aiguës lorsqu'ils sont formés par des calcaires ou des porphyres. La vallée du Goundafi, entaillée dans des grès, est enfermée entre le Djebel Ogdimt (3 400 m.) et le Djebel Ouichdan (2 500 m.). A l'Est du Goundafi est la région que les indigènes appellent Adrar-n-Deren. Le mot Adrar, qui signifie montagne, désigne en Kabylie les mornes rocheux nus; cette partie du Haut-Atlas marocain est effectivement une grande muraille dentelée, en forme de scie ébréchée. Là sont les sommets les plus élevés de l'Atlas. Une incertitude relative règne encore sur leur altitude exacte; cependant les montagnes les plus hautes sont assurément les grands sommets qui ferment l'horizon au Sud de Merrakech et qu'on appelle le Tamjourt (4 500 m.), et le Likoumt (4 500 m. également). Vers l'Est, l'altitude

est encore très considérable et le massif très peu érodé; beaucoup de sommets atteignent ou dépassent même 3 500 mètres. La chaîne s'infléchit peu à peu vers le Nord-Est, inflexion surtout bien nette à partir de l'Oued Rdat. On arrive ainsi au Tizi-n-Telouet, entaillé dans les schistes, la porte de Derah des géographes anciens et des cartes du Moyen-Age, qui conduisait au pays des nègres, le passage le plus important qui traverse la grande chaîne et fasse communiquer le Tell marocain et le Sahara.

La partie orientale du Haut-Atlas est fort peu connue; les formations calcaires semblent y dominer, quoique les schistes primaires n'en soient pas non plus complètement absents. Thomson avait cru remarquer que les formes montagneuses diffèrent complètement à l'Ouest et à l'Est du Tizi-n-Telouet : d'un côté, le Glaoui a la forme d'une pyramide, de l'autre l'Adrar-n-Iri est un sommet aplati; mais il semble qu'il y a là une différence purement locale, que nos connaissances actuelles ne permettent pas d'étendre à l'ensemble des deux ailes occidentale et orientale de l'Atlas. Thomson ajoute — et ceci est plus exact — que l'Atlas oriental se compose d'une série de chaînes étagées s'élevant jusqu'à la chaîne principale. Celle-ci conserve une altitude voisine de 3 000 mètres. Le marquis de Segonzac, dans son voyage de 1904-1905, a longé le Haut-Atlas de Demnat à l'Ari-Aïach par un itinéraire qu'aucun Européen n'avait même effleuré avant lui. Il y a reconnu un certain nombre de sommets dépassant 4 000 mètres, comme le Djebel Maasker. Même lorsque la chaîne est très élevée, elle sa présente comme un dos de pays, une muraille épaisse, presque ininterrompue, mais dépassant peu le socle qui la porte. D'après de Foucauld, le Haut-Atlas semble changer surtout de caractère à partir de l'Oued Dadès. A mesure qu'on s'avance vers l'Ouest, le système se décompose en plusieurs séries de hauteurs distinctes,

séparées par des plaines. Ces hauteurs s'éteignent successivement à la surface des plateaux et sont remplacées par d'autres plis plus méridionaux, nés dans le désert et se dirigeant Sud-Sud-Ouest-Nord-Nord-Est : c'est déjà la constitution de l'Atlas Saharien qui commence. L'Ari-Aïach (4 250 m.), dont le marquis de Segonzac a fait l'ascension en 1901, est un des sommets les plus élevés du Haut-Atlas oriental. Du haut de ce sommet, l'explorateur aperçut dans le Sud, à travers la brume, une série de chaînes plus basses, parallèles à celle qui le portait. Des environs de l'Ari-Aïach divergent trois réseaux hydrographiques : celui de la Moulouya, celui de l'Oum-er-Rebia et celui du Ziz. Comme les sources du Guir et du Sebou ne sont pas non plus bien éloignées, il y a là un véritable château d'eau du Maroc, d'où les fleuves s'écoulent dans toutes les directions.

L'altitude de l'Atlas diminue notablement aux environs du Tizi-n-Telremt (2 182 m.), col qui fait communiquer la vallée de la Moulouya avec celle du Ziz, et les plis du Haut-Atlas oriental vont disparaître partiellement sous des dépôts continentaux tertiaires, tout en se continuant dans l'Atlas Saharien d'Algérie. On n'a qu'à relire la description donnée par de Foucauld pour voir avec quelle facilité on accède, dans cette région, à des hauteurs considérables : « L'aisance extrême avec laquelle on franchit ici le Haut-Atlas contraste avec les difficultés qu'on rencontre en le passant au Tizi-n-Telouet, au Sud de Merrakech. Aucun trait de ressemblance, hors l'altitude, n'existe entre l'Atlas des Glaoua et celui-ci. Là, une chaîne formée de longs escarpements presque infranchissables; ici, au contraire, un sommet auquel on arrive sans s'en apercevoir pour ainsi dire : ce massif se compose d'innombrables montagnes couvrant tout le pays avec l'apparence, non de rameaux perpendiculaires à un tronc, mais d'une série de chaînes parallèles à l'arête principale et séparées entre elles

par des plaines, qui occupent la plus grande partie de la contrée. En outre, le Tizi-n-Glaoui est entouré de deux côtés de hauteurs presque en tout temps couvertes de neige; il forme une dépression au milieu de montagnes très élevées. Le Tizi-n-Telremt se trouve au point où la chaîne commence à décroître; à l'Ouest du col s'élèvent les hautes crêtes toujours blanches de l'Aïachi (Ari-Aïach); à l'Est, il n'y a plus trace de neige et la chaîne s'abaisse rapidement; elle s'allonge vers l'Est, diminuant toujours de hauteur, jusqu'au point où on la perd de vue aux limites de l'horizon. » La diminution de l'altitude à l'Est du Tizi-n-Telremt a une double conséquence; des neiges moins abondantes nourrissent les cours d'eau et l'Atlas devient plus facilement franchissable.

Le Haut-Atlas forme donc sur 1 000 kilomètres une véritable muraille séparant le Maroc du désert. La grande chaîne est moins favorable au groupement des populations qu'on ne pourrait le croire, par suite de la sécheresse qui se fait sentir même sur le versant septentrional, de la destruction des forêts, du froid et de la neige en hiver, de la rareté des larges vallées irrigables. Dans l'intervalle des vallées poussent quelques chênes-verts, des thuyas, des genévriers. Cette zone forestière assez maigre s'étend sur le versant Nord à une altitude comprise entre 1 000 et 2 000 mètres. La limite des neiges se tient beaucoup plus haut sur le versant Sud que sur le versant Nord. Cependant, d'une manière générale, à partir de 2 500 mètres, la végétation est à peu près absente. Les indigènes n'habitent guère que les vallées principales et jusqu'à une faible hauteur. Ils y constituent de gros villages à la manière kabyle. Leurs cultures irriguées s'étendent en terrasses de chaque côté de la vallée. Les principales de ces cultures sont celles des légumes indigènes, de la patate douce, de l'olivier. Plus haut, surtout au Sud de Merrakech, de beaux noyers s'élèvent exceptionnellement jusque vers

3 800 mètres. De même, dans la vallée du Guir, on voit, à mesure que l'altitude augmente, la végétation prendre un caractère plus septentrional.

Les populations berbères du Haut-Atlas se sont toujours maintenues indépendantes ; leurs montagnes les ont abritées des conquérants, et les grands caïds portiers de l'Atlas, le Mtougui, le Goundafi, le Mesfioui, le Glaoui, forment une sorte de féodalité semi-indépendante qui n'obéit que d'assez mauvaise grâce au suzerain. Cependant peut-être cette indépendance est-elle un peu factice, car les caïds vivent, non pas des régions pauvres où sont établis leurs nids d'aigles, mais des impôts que le sultan les autorise à percevoir dans la plaine. Les souverains du Maroc se sont d'ailleurs en général peu préoccupés des régions montagneuses et se sont bornés à assurer quelques communications transversales protégées par des kasbas.

Entre le Haut-Atlas et le Moyen-Atlas s'insère la vallée de la Moulouya, qui, au point de vue topographique, n'est que le commencement des steppes du Dahra, continuées elles-mêmes par les steppes oranaises. Seule la présence du fleuve donne à la région de la Moulouya des conditions économiques un peu différentes. C'est une immense plaine blanche, unie et nue, bordée à droite par la ligne claire, à peine visible, du Rekkam, à gauche par le Moyen-Atlas, haute chaîne noire couronnée de neige, se dressant à pic comme une muraille au-dessus de sa surface. Le fleuve coule au milieu, marqué par une longue ligne de tamarix. Dans cette plaine, plus déserte, dit de Foucauld, qu'aucune partie du Sahara marocain, les rares groupes d'habitations qui s'élèvent hors de la tranchée du fleuve ont de tous points l'aspect des oasis du Sud : même isolement au fond du désert, même richesse de végétation, même fraîcheur délicieuse au milieu de la plaine aride ; il ne manque que les dattiers. Au sortir de ces plaines, la Moulouya

coule dans une gorge profondément encaissée et très pittoresque, creusée dans des calcaires, par laquelle elle s'est frayé un chemin vers le littoral et la Méditerranée.

L'Anti-Atlas, où la forme de plateau paraît dominer, a une élévation à peu près uniforme de 1 500 mètres et semble se composer de couches primaires plissées, accompagnées de grès horizontaux à patine noirâtre. L'Anti-Atlas est une chaîne si peu accentuée qu'on lui a même refusé ce nom, et que certains géologues y voient seulement une *meseta*, une zone de plateaux faisant pendant à celle qu'on rencontre au Nord du Haut-Atlas, de même que la vallée du Sous fait pendant à la plaine d'effondrement de Merrakech. Au fond de la vallée du Sous, une grande montagne, le Djebel Siroua (3 000 m.) relie l'Anti-Atlas au Haut-Atlas. Le Siroua offre un soubassement de schistes et de terrains primaires, recouverts d'un manteau volcanique. La vallée du Sous, enfermée entre le Haut-Atlas, le Siroua et l'Anti-Atlas, a environ 40 kilomètres de large sur 200 kilomètres de longueur. Elle a des eaux abondantes venues des montagnes voisines, mais son importance économique ne saurait se comparer à celle du Rarb et du Houz.

A l'Est du Siroua sont les plateaux du Dra et du Tafilelt, appelés quelquefois Djebel Sarro, mais où l'Anti-Atlas a complètement disparu sous des plateaux de 2 000 mètres d'altitude en moyenne, et où, seuls, quelques lambeaux de chaînes anciennes émergent çà et là au milieu des assises horizontales qui les recouvrent. Tandis que la vallée du Sous est ouverte vers l'Atlantique, les oasis du haut Dra ou Dadès et de ses affluents, le Todra, le Reris, le Ferkla, sont des oasis complètement enfermées dans les montagnes, de petits mondes sans communication avec le dehors, pour lesquels on a proposé le nom de Cœlémaroc, par analogie avec la

Cœlésyrie. Quant au Tafilelt, c'est la région d'oasis qui correspond au delta terminal de l'Oued Ziz.

Enfin le Bani, longue arrête rocheuse de grès noircis large de 1 à 2 kilomètres, s'élevant de 2 à 300 mètres au-dessus du Sahara environnant, s'étend parallèlement au système de l'Atlas et au cours du Dra sur plus de 600 kilomètres. C'est, dit de Foucauld, comme le ruban d'écume qui borde la plage avant les deux vagues monstrueuses de l'Anti-Atlas et du Haut-Atlas. Au delà commencent les plates-formes du Sahara occidental. La ride du Bani, qui ne paraît pas d'ailleurs être l'unique ruban montagneux qui se développe dans les régions du Dra et du Tafilelt, n'est au reste qu'un accident d'une importance fort restreinte. Peut-être même vaudrait-il mieux l'effacer complètement de la nomenclature, d'autant plus que c'est l'Anti-Atlas de Foucauld que les indigènes désignent le plus souvent sous le nom d'Adrar-Bani.

CHAPITRE III

LE CLIMAT, LES EAUX ET LA VÉGÉTATION[1]

I

Le climat du Maroc est encore très mal connu; les observations dont on dispose sont si peu nombreuses, si peu suivies, qu'on est obligé de conclure plutôt de la végétation au climat que du climat à la végétation. *A priori*, la situation du Maroc paraît être beaucoup plus favorisée que celle des autres régions de la Berbérie, à cause de son relief plus accentué et du voisinage de l'Atlantique, d'où viennent les vents d'Ouest chargés d'humidité. Le Maroc est aussi, dans une certaine mesure, garanti de l'influence du Sahara par le Haut-Atlas. Cependant il ne faut pas exagérer le bénéfice qu'il retire de cette situation. Au voisinage du tropique, le désert s'avance jusqu'au bord même de l'Atlantique; la culture est encore possible sans irrigation jusqu'au Tazeroualt, mais, au Sud du 29e parallèle environ, on entre dans des régions purement désertiques. Un pays ne profite guère du voisinage de la mer si les courants

1. Th. Fischer, *Zur Klimatologie von Marokko* (*Mittelmeerbilder*, II, in-8°, Berlin, 1908). — *Annales du Bureau central météorologique*, 1909 et années suivantes. — Général de Torcy, *La Navigabilité du Sebou*, in-18, Paris, 1912. — Pour la végétation, voir la bibliographie donnée dans O. Drude, *Manuel de Géographie botanique*, trad. française G. Poirault, in-8°, Paris, 1897, p. 356.

atmosphériques ne soufflent pas de cette mer vers le continent et ne lui en apportent pas l'humidité bienfaisante; c'est en somme la répartition des pressions atmosphériques qui importe, et qui donne la clef du climat.

Cette répartition par rapport au Maroc ne peut être que supposée. En hiver, les basses pressions doivent se trouver sur la Méditerranée, en été sur le Sahara. Mais, dans cette dernière saison, il se forme probablement de petits centres de basse pression sur les plaines surchauffées de Fez et de Merrakech. On sait, d'autre part, qu'un maximum barométrique, qui se déplace et s'accentue plus ou moins suivant les saisons, se trouve d'une manière permanente au voisinage des Açores.

En hiver, les vents dominants sont ceux d'Ouest et de Sud-Ouest, d'autant plus fréquents qu'on s'avance davantage vers le Nord. En été, le vent dominant est le vent de Nord-Est, d'autant plus prolongé et plus régulier qu'on va davantage vers le Sud. Au cap Juby, le vent de Nord-Nord-Est règne sans interruption pendant huit mois. A Mogador, le Nord-Est domine également beaucoup. Dans le couloir de Gibraltar, les vents sont extrêmement violents et variables, par suite des grandes différences de pression et de température entre les deux mers, ainsi qu'entre les montagnes et les eaux. Le sirocco est plus rare qu'en Algérie; il n'est cependant pas inconnu, et le vent d'Est, d'origine continentale, appelé *chergui*, a parfois les mêmes caractères de sécheresse et de haute température. Indépendamment des courants généraux de l'atmosphère, il existe au Maroc des courants locaux allant de la mer à la terre et de la terre à la mer, soufflant des régions où l'air est froid vers celles où il est plus chaud. La brise de mer ne se fait guère sentir que pendant les mois d'été; elle s'établit vers dix heures et demie du matin, abaisse la température des heures chaudes du jour sur le littoral et se propage graduellement vers l'intérieur des terres, tant que la confi-

guration du sol ne s'oppose pas à son passage. Cette brise existe aussi bien sur la côte méditerranéenne que sur la côte atlantique, à Tanger comme à Casablanca et au Sous.

La température varie beaucoup avec la latitude, l'altitude, l'orientation, la proximité de l'Atlantique et de la Méditerranée. En outre, la côte occidentale du Maroc est baignée par des eaux froides, qu'on nomme quelquefois le courant froid des Canaries. Ce n'est pas à proprement parler un courant dirigé du Nord au Sud. Le vent de Nord-Est imprime à la mer une impulsion qui amène à la surface des eaux froides venant des couches profondes, dont la basse température provoque dans la zone littorale des brouillards et des rosées abondantes (*minsla* des Marocains), bienfaisantes pour la végétation et les récoltes. L'influence des vents alizés et des eaux froides est d'autant plus marquée qu'on s'avance davantage vers le Sud. La température est plus égale à Casablanca qu'à Tanger, à Mogador qu'à Casablanca. A Mogador, la moyenne du mois le plus froid, janvier, est de 16°,4 et celle du mois le plus chaud, août, 22°,6. Mogador a d'ailleurs une situation presque insulaire et un climat assez spécial, analogue à celui de Madère. La température est déjà beaucoup moins égale à Rabat (janvier 12°,6, août 23°,9), moins encore à Tanger (janvier 11°,7, août 24°). A mesure qu'on s'éloigne de la mer, les influences maritimes vont en s'affaiblissant et les influences continentales deviennent prépondérantes ; l'action solaire et le rayonnement nocturne s'exercent dans des conditions différentes dans l'atmosphère plus pauvre en vapeur d'eau. Les variations saisonnières et diurnes deviennent d'autant plus grandes, toutes choses égales d'ailleurs, qu'on pénètre dans l'intérieur. La température, dès qu'on quitte la région littorale, s'élève très rapidement en été, s'abaisse en hiver. L'été est très chaud à Fez, et

la température de Merrakech (moyenne de janvier 10°,9, de juillet 29°) présente de remarquables ressemblances avec le climat saharien.

Le phénomène de la pluie a une importance capitale au Maroc comme dans toute l'Afrique du Nord. On peut dire que, d'une manière générale, le Maroc est une contrée à pluies rares, mais il y a des distinctions à faire à cet égard suivant les lieux. Il y a diminution graduelle des pluies de la mer au Sahara, avec recrudescence sur les massifs élevés et les parties du littoral les plus avancées dans la mer, diminution dans les plaines et dans les régions plus ou moins abritées des influences maritimes. Les pluies sont amenées par le vent d'Ouest; la quantité de pluie va donc en diminuant du Nord au Sud, de Tanger à Mogador, à mesure que la part des vents d'Ouest diminue et que celle des vents d'Est augmente. La somme annuelle est de 798 millimètres à Tanger, 424 à Casablanca, 309 à Mogador, 227 au Cap Juby.

Les pluies sont donc beaucoup plus abondantes dans le Maroc septentrional, notamment dans le Rarb, que dans le Maroc méridional, où elles sont de plus en plus rares, de plus en plus courtes à mesure qu'on s'avance vers le Sud. La direction des vents, les eaux froides qui baignent la côte sont peu favorables à des précipitations intenses; il ne faut donc pas s'exagérer le bénéfice que le Maroc retire du voisinage de l'Atlantique au point de vue des précipitations.

Quant à la largeur de la zone côtière bien arrosée, il serait fort intéressant de la connaître, mais nous sommes sur ce point très mal renseignés. Naturellement, la bande côtière influencée par l'Océan est d'autant plus étroite qu'on s'avance davantage vers le Sud. Le géographe Th. Fischer, se fondant sur les indications du psychromètre et sur l'état de la végétation, pense que la zone humide n'a pas beaucoup plus de 50 kilomètres

de largeur à la hauteur de Casablanca ou de Mazagan, tandis que M. Gentil lui attribue près de 100 kilomètres dans le pays des Chaouïa, et 50 kilomètres à l'Est de Mogador. Vers l'intérieur, qu'on s'éloigne de l'Atlantique ou de la Méditerranée, le Tell fait place peu à peu à la steppe. La moyenne annuelle des pluies est probablement de 200 à 400 millimètres sur les plateaux atlantiques (Settat, 331 mm.), mais le chiffre doit être plus voisin de 200 que de 400, tout au moins dans le Sud (Merrakech, 234 mm.). Dans les régions montagneuses, la plus grande partie des précipitations tombe sous forme solide et les neiges, fondant au commencement de l'été, nourrissent les fleuves et les canaux d'irrigation. La neige tombe chaque hiver de novembre à mai à partir de 1000 mètres d'altitude environ. Dans les massifs littoraux, il y a contraste entre la région occidentale bien arrosée (pays des Djebala) et la région orientale beaucoup plus sèche (Rif et Garet), parce que les montagnes de l'Ouest dérobent en quelque sorte les pluies à la région orientale par leurs saillies plus accentuées et l'avancée plus notable de la côte vers le Nord. Le même phénomène se produit dans l'Atlas : le Haut-Atlas lui-même, malgré son altitude considérable et le voisinage de l'Atlantique, semble recevoir, par suite de la latitude déjà très méridionale et de l'influence de l'alizé et du Sahara, des précipitations moins abondantes qu'on ne pourrait le croire. Sans doute, les neiges s'accumulent dans la saison froide sur ce grand condenseur montagneux et constituent des réserves d'humidité pour la saison chaude; même en plein été, d'après Hooker, il peut se produire de brusques chutes de neige sur les hauts sommets, par suite de la grande opposition de pression atmosphérique entre le Sahara et l'Océan. Mais les explorateurs sont unanimes à dire qu'on ne saurait parler de neiges éternelles. Il se conserve des tas de neige aux endroits bien abrités ou dans les plus pro-

fondes crevasses, mais il n'y a pas de glaciers ni même de névés, et l'on peut se demander s'il y en a jamais eu; les cailloutis de la plaine de Merrakech, auxquels on était tenté d'attribuer une origine glaciaire, sont peut-être simplement des dépôts torrentiels. Cependant, grâce à l'altitude des montagnes qui alimentent les fleuves, il existe au Maroc des régions qui sont, comme l'Égypte, bien arrosées quoique l'atmosphère y soit très sèche et qu'il n'y pleuve guère. Telles sont les oasis du Sous, du Dra, du Tafilelt. Mais les neiges de l'Atlas sont loin de valoir en abondance et en régularité les pluies tropicales. La présence de nombreuses surfaces chauves dans le Haut-Atlas, les caractères de la végétation, l'absence d'une véritable flore alpine, font supposer qu'à partir d'une certaine altitude les précipitations cessent d'augmenter, si même elles ne diminuent. Quant à l'Atlas oriental, il s'y produit le même phénomène que dans les massifs littoraux : plus on avance vers l'Est, plus les précipitations deviennent rares, plus le caractère saharien s'accentue; les parties élevées de la chaîne se couvrent néanmoins de neige en hiver, donnant lieu aux mêmes procédés d'irrigation par les eaux superficielles, mais avec plus de précarité et d'irrégularité que dans l'Ouest.

En résumé, les phénomènes du climat suivent au Maroc la même marche qu'en Algérie et en Tunisie. L'année se divise en deux saisons : la saison des pluies, qui correspond à la saison fraîche, de novembre à avril, et la saison sèche qui est en même temps la saison chaude, de mai à octobre. Les influences méditerranéennes et sahariennes, qui déterminent le climat de la Berbérie, se combinent au Maroc avec des influences atlantiques. On pourrait donc voir dans le climat du Maroc, comme dans celui du Portugal, une variété atlantique du climat méditerranéen. Cependant les influences océaniques sont loin de prévaloir sur toute la

contrée; elles n altèrent pas autant qu'on pourrait le croire le caractère du climat. Le Rarb, c'est-à-dire l'angle Nord-Ouest du Maroc, l'Entre-Deux-Mers, de Tanger à Rabat, constitue la région la plus favorisée. Plus au Sud, dans le Houz, de Rabat à Mogador et à Merrakech, la zone recevant plus de 40 centimètres d'eau se rétrécit à mesure qu'on avance vers le Sud, et l'on peut distinguer trois régions : la zone côtière cultivable, la zone des steppes, et enfin la zone d'irrigation du pied de l'Atlas. Les massifs montagneux, tant ceux du littoral que ceux de l'Atlas, ont des températures plus rigoureuses, mais des pluies plus abondantes, au moins dans la partie occidentale; car, dans l'Est, aussi bien dans le Garet que dans la vallée de la Moulouya et dans l'Atlas même, la steppe tend graduellement à prévaloir et les conditions deviennent sensiblement les mêmes qu'en Oranie. Enfin des oasis d'irrigation, Sous, Dra, Tafilelt, pays enchanteurs par le contraste qu'ils présentent avec la stérilité avoisante, mais peu susceptibles de développement économique, occupent les deux versants des grandes chaînes.

II

Parmi les fleuves ou oueds du Maroc, les uns portent leurs eaux à l'Atlantique, les autres vont à la Méditerranée, d'autres enfin descendent vers les dépressions sahariennes.

La disposition générale du relief et surtout la plus grande altitude des chaînes donnent au Maroc des fleuves incomparablement supérieurs à ceux du reste de la Berbérie. Quelques-uns ont même des eaux assez abondantes pour que se pose la question de leur navigabilité.

Le Sebou, l'*amnis magnificus et navigabilis* de Pline,

est le plus grand fleuve de la Berbérie. Il naît dans le Moyen-Atlas, à environ 120 kilomètres au Sud-Est de Fez. Grossi de l'Oued Guigou, il passe près de Fez, où il est rejoint par l'Oued Innaoun, qui lui apporte les eaux de la trouée de Taza; puis, après avoir contourné les massifs montagneux qui s'étendent au Nord de Fez, il reçoit l'Ouerra, qui draine le versant méridional des massifs littoraux. Il entre alors dans la plaine d'alluvions où il reste jusqu'à son embouchure et vers laquelle confluent l'Oued Rdem et l'Oued Beht. Par suite de la faible pente, il décrit de nombreux méandres. Des fossés sinueux, appelés *ghefara*, sont de véritables marigots, qui écoulent les eaux du fleuve dans la plaine à la saison des pluies et les eaux de la plaine vers le fleuve à la saison sèche. La largeur du Sebou, qui varie de 35 à 70 mètres dans la traversée des montagnes, est déjà de plus du double quand il en débouche, non loin du pont où le coupe la route de Fez à Tanger. Il atteint 300 mètres dans sa partie inférieure, où il peut sans exagération être comparé à la Loire. Le Sebou ne tarit jamais; son débit minimum à l'étiage reste toujours supérieur à 50 mètres cubes par seconde pendant l'hiver et le printemps.

On conçoit, dans ces conditions, qu'on ait songé à utiliser le Sebou pour la navigation. La mission hydrographique du Comité du Maroc, la mission Samné, plus récemment les enseignes de vaisseau de Carsalade et Le Dantec, enfin la mission de Segonzac ont étudié la question. Le commandant Dyé déclare que, dans tout autre pays que le Maghreb, dans l'Afrique centrale par exemple, le Sebou serait employé par les indigènes pour la navigation et pense que c'est l'ignorance des Marocains en matière nautique et leur horreur de l'eau qui les empêche d'utiliser ce fleuve. M. Le Dantec, après un parcours de 700 kilomètres environ, a réussi, non sans de grandes difficultés, à amener jusqu'au pont du Sebou,

à moins de deux heures de Fez, un canot calant 80 centimètres. Jusqu'auprès d'Hadjar-el-Ouakef, au pied du Tselfat, la pente est faible et la profondeur d'eau suffisante (2 à 3 mètres), sauf sur quelques seuils argilo-vaseux qu'il serait sans doute facile d'améliorer. Le Loukkos est également navigable jusqu'auprès d'El-Ksar, à peu près dans les mêmes conditions que le Sebou inférieur. Ces deux fleuves ont d'ailleurs été utilisés pour la navigation au Moyen-Age; cependant leur navigabilité reste assez précaire et ce n'est là qu'une voie de fortune. Il ne faut pas oublier en outre que les eaux des fleuves marocains trouveraient un emploi plus profitable dans l'irrigation; si on irrigue 50 000 hectares, on enlève 50 mètres cubes d'eau au fleuve; dans un Maroc convenablement mis en valeur, l'agriculture boira les rivières.

Le Sebou et le Loukkos sont d'ailleurs les seuls cours d'eau de toute l'Afrique du Nord pour lesquels la question de navigabilité pourrait se poser. Le Bou-Regreg et l'Oum-er-Rebia sont encore de vrais fleuves, mais ce sont des fleuves de plateau, coulant dans des méandres profondément encaissés, avec une pente très forte. Si le Sebou rappelle le Guadalquivir, le Bou-Regreg et l'Oum-er-Rebia ressemblent aux fleuves de la *meseta* espagnole. L'Oued Tensift et l'Oued Sous, situés l'un au Nord et l'autre au Sud du Haut-Atlas, sont plus pauvres encore, bien qu'ils aient de l'eau en toute saison. Leur rôle et celui de leurs affluents consiste uniquement à irriguer les vallées et les plaines qu'ils traversent.

Quant aux cours d'eau proprement sahariens, l'Oued Dra aboutit bien encore à la mer après une longue traversée de régions désertiques, mais, à partir du grand coude qu'il décrit, il n'a plus d'eau que par intermittence. L'Oued Ziz, même avec le tribut que lui apporte l'Oued Reris, ne coule plus au delà de Taouz et n'atteint qu'exceptionnellement la Sebkha-ed-Daoura. Enfin le Guir et son affluent l'Oued Haïber n'ont de cours perma-

nent et continu que jusqu'à Bou-Denib; c'est seulement en temps de crue que les eaux atteignent la plaine des Bahariat, les petites mers, qui ne sont autre chose que la patte d'oie, la zone d'épandage du fleuve. La vallée inférieure du Guir, inculte et déserte, contraste étrangement avec l'idée préconçue inspirée par la teinte bleue dont on affuble sur les cartes ses marécages temporaires. Quand à la Zousfana, sauf en quelques points où un seuil rocheux ramène en surface la nappe aquifère, elle ne coule que lors des très grandes crues, mais elle a un lit souterrain continu et pérenne.

Sur le versant méditerranéen, la structure du pays, disposé en grandes bandes montagneuses parallèles à la mer, est en général un obstacle à la formation de grands réseaux fluviaux. Cependant quelques cours d'eau plus puissants ont réussi à pousser leurs cols de tête par delà les massifs littoraux, voire même jusqu'aux hautes plaines de l'intérieur. Tel est le cas de la Moulouya, qui, profitant d'un abaissement de l'axe des plis et des fractures des calcaires dolomitiques, réussit à apporter jusqu'à la Méditerranée les eaux de l'Atlas, non sans s'être épuisée avant d'arriver à la mer par l'évaporation à travers les steppes. En certaines saisons, son débit est abondant; dans d'autres, le fleuve est presque à sec. Encore les eaux que renferme la Moulouya en aval du défilé paraissent-elles plutôt provenir des sources qui l'alimentent que des apports de son cours supérieur. Près de l'embouchure, en juin, Duveyrier trouva qu'elle avait 40 mètres de large et 1 mètre 50 de profondeur maxima.

III

La nature des sols résulte à la fois du climat, du relief et de la nature des roches décomposées. L'étude des sols de l'Afrique du Nord n'a pas beaucoup attiré jus-

qu'ici l'attention, malgré l'intérêt qu'elle présente. Les sols méditerranéens sont en général beaucoup plus pauvres en humus que ceux de l'Europe septentrionale. Ils sont la plupart du temps de teintes claires. Les conditions sont rarement favorables à la production de limons comme ceux des régions froides, et les formations sableuses dominent. Cependant, dans le Maroc occidental et sous l'influence de l'Atlantique, on trouve des sols de couleur foncée, des terres noires qu'on désigne généralement sous le nom de *tirs* et qui sont de magnifiques terres à céréales, d'une fertilité exceptionnelle.

Le vocable *tirs* (pluriel *touaress*) signifie, non pas terre noire, mais terre argileuse qui se fendille en se desséchant. Le mot pas plus que la chose ne sont complètement inconnus en Algérie et en Tunisie. Dans cette dernière contrée, les terres noires sont ordinairement désignées sous le nom de *tell* (pluriel *tilal*). Ces terres noires s'étendent entre le Bou-Regreg et le Tensift, sur une longueur de plus de 300 kilomètres, et s'enfoncent jusqu'à 60, parfois même 100 kilomètres dans l'intérieur. Elles se rencontrent par conséquent chez les Zaër, les Chaouïa, les Doukkala et les Abda; c'est chez les Abda et les Doukkala qu'elles offrent le plus d'épaisseur et de continuité. Mais nulle part elles ne forment une bande ininterrompue; elles constituent plutôt des taches elliptiques plus ou moins étendues. Diverses théories ont été émises pour expliquer l'origine des tirs; on a voulu y voir des poussières apportées des steppes de l'intérieur, fixées dans la région côtière par la végétation plus abondante et par l'humidité; d'autres pensent que ces terres se sont formées sur place; ils y voient d'anciens fonds de marais, des rdirs desséchés; d'autres enfin attribuent leur formation à la dissolution des éléments calcaires des grès. Quoi qu'il en soit de ces controverses, qu'on retrouve au sujet de l'origine des différentes sortes de lœss, il faut insister sur l'influence du

climat dans la formation de ces sols. Si l'humus est si rare dans les pays méditerranéens, c'est que les conditions de climat ne sont pas favorables à sa formation. Dans le Maroc occidental, le régime des pluies permet la formation de l'humus. En outre, sur ce plateau horizontal et incomplètement drainé par les eaux courantes, les matériaux meubles ne sont pas entraînés à la mer et restent sur place. Les propriétés physiques des terres noires, notamment leur capacité pour retenir l'eau et leur épaisseur en certains points contribuent grandement à leur fertilité. Il faut noter enfin que les indigènes, et après eux les Européens, désignent sous le nom de tirs des terres d'origines et de compositions très diverses et appliquent ce nom à toutes les terres foncées retenant l'eau.

Les agriculteurs du Maroc occidental opposent au tirs le *hamri* ou sol rouge, ce qui revient en somme à distinguer, comme on le fait en tout pays, les terres légères et les terres fortes. Le *hamri* est en effet un sol léger, sablonneux, souvent riche en chaux et en acide phosphorique, mais se desséchant rapidement; enfin les terres tout à fait sablonneuses sont appelées *rmel*. Le hamri et le rmel se montrent, sinon aussi fertiles que le tirs, du moins très aptes à la culture, pourvu que les pluies soient assez abondantes.

Une des caractéristiques des sols du Maroc et de l'Afrique du Nord tout entière est le brusque contraste entre les sols-squelettes des massifs montagneux, où l'action mécanique du ruissellement emporte la terre végétale, et les alluvions profondes des plaines. Ce caractère est encore plus marqué dans les steppes, où la terre végétale est à peu près complètement absente des montagnes, tandis que, dans les vallées et les plaines, on trouve en général des sols profonds, de coloration presque toujours très claire, renfermant peu d'humus, au moins à la surface, mais riches en sels solubles,

parce que ces sels ne sont pas entraînés par l'infiltration et le lessivage : d'où cette conclusion en apparence paradoxale que les sols les plus fertiles sont ceux des contrées arides.

Un autre trait caractéristique de l'Afrique du Nord est la fréquence d'une espèce de croûte, de carapace calcaire ou siliceuse à la surface du sol. Ce phénomène d'encroûtement résulte d'une sorte d'incrustation stalagmitique; il est dû à la rapide évaporation des eaux d'imprégnation, qui remontent à la surface par capillarité et se chargent des éléments solubles des terrains qu'elles ont traversés.

IV

La flore du Maroc, comme celle de toute l'Afrique du Nord, contient en grande majorité des espèces méditerranéennes. Dans l'ensemble, elle diffère peu de celle de l'Algérie et de la Tunisie. Cependant les espèces de la péninsule ibérique y sont, comme de juste, plus nombreuses, et on y trouve en outre un certain nombre de plantes des Canaries. La présence dans le Sud-Ouest du Maroc de l'arganier, qui appartient à la famille des Sapotacées, ordinairement confinée dans les régions tropicales, constitue une remarquable exception botanique. La flore marocaine est d'ailleurs encore très imparfaitement étudiée et connue, et il n'en a pas été dressé de statistique.

La flore varie suivant la latitude et le relief du sol; à mesure qu'on s'élève sur les montagnes, la végétation prend un caractère plus boréal, et l'on y rencontre beaucoup d'espèces de l'Europe centrale ou des montagnes de la région méditerranéenne. Ces espèces commencent à des niveaux d'autant plus élevés que l'on s'avance davantage vers le Sud, où la flore des steppes tend à

tout submerger. Enfin la nature du sol intervient pour favoriser telle ou telle formation végétale. Mais toutes ces considérations sont primées par la question du degré d'humidité, qui est le facteur essentiel : quelques centimètres de pluie de plus ou de moins, et c'est la forêt, la steppe herbeuse ou le Sahara. Les noms mêmes de Tell, de steppe et de Sahara sont surtout des désignations botaniques, et font allusion au tapis végétal; ce sont les divisions fondamentales en ce qui concerne la végétation.

Le Maroc a, comme on le sait, deux Tells : celui qui borde l'Atlantique et celui qui borde la Méditerranée. On peut distinguer dans le Tell les forêts, les broussailles et maquis, enfin les parties occupées par la végétation herbacée.

Rien de plus variable que les forêts de l'Afrique du Nord. Tantôt ce sont de maigres broussailles d'où émergent çà et là quelques arbres malingres; ici, des pins assez vigoureux, n'ayant au-dessous d'eux que des schistes nus ou peuplés de rares herbes ou arbustes; ailleurs, des boisements plantureux et touffus couvrant une végétation herbacée et des sous-bois luxuriants; quelquefois de vraies forêts vierges entremêlées de lianes. Cependant les essences, si merveilleusement adaptées au sol et au climat, qui peuplent la forêt de la Berbérie, ne lui donnent que très exceptionnellement l'aspect des grandes futaies de l'Europe centrale; elles sont de petite taille; leurs feuilles persistantes et coriaces sont enveloppées d'un épiderme épais et serré, qui arrête l'évaporation et les garantit contre la sécheresse; elles n'ont pas le tissu délicat, d'un vert clair, des arbres du Nord. L'olivier (*Olea europæa*), qui existe à l'état sauvage dans tout le Tell et qui est partout cultivé dans l'Afrique du Nord, peut être choisi comme forme caractéristique; avec son tronc massif, se ramifiant à faible hauteur, ses branches noueuses, son écorce épaisse et crevassée, ses

feuilles petites, étroites, dures, d'un vert mat et argenté en-dessous, il présente un bon type de la végétation méditerranéenne.

Les seules espèces qui forment de grands massifs sont quatre chênes : le chêne-liège, le chêne zéen, le chêne afarès, le chêne yeuse, et quatre conifères : le pin d'Alep, le cèdre, le thuya et le genévrier de Phénicie. Le peuplier, l'orme, le frêne constituent des rideaux sur le bord des rivières ou des bouquets dans la plaine marécageuse. Les autres essences : caroubier, cerisier, olivier, micocoulier, noyer, etc., n'existent qu'à l'état de pieds isolés et ne constituent pas à proprement parler des peuplements forestiers cohérents. Le climat et la nature du sol exercent sur la répartition des essences une influence remarquable, qui assigne à chacune d'elles une zone bien déterminée.

Le chêne-liège (*Quercus suber*, *fernana* en arabe, *tafrent* ou *izgui* en berbère) est une des espèces les plus caractéristiques de la région méditerranéenne occidentale. C'est un arbre de moyenne grandeur, assez semblable au chêne-vert par son feuillage. Il ne vient que dans les terrains siliceux et dans les régions recevant plus de 60 centimètres de pluie annuelle. Au Maroc, il constitue la grande forêt de Mamora, qui n'a pas moins de 125 000 hectares, et forme des boisements importants dans tout l'arrière-pays entre Rabat et Casablanca, chez les Zaër, les Zemmour, dans le Tafoudeït, dans la région d'Oulmès, chez les Zaïan. Il forme aussi une petite forêt au Sud de Larache. Hooker et Ball l'ont signalé dans le Haut-Atlas, au-dessus d'Amsmiz. D'après certains témoignages, il existerait des chênes-liège près de Merrakech et même jusqu'à Agadir. C'est une zone de chênes rabougris qui, dans le Haut-Atlas, marque, entre 2 400 et 2 700 mètres, la limite des arbres, mais on peut se demander si ce ne sont pas plutôt des chênes-verts que des chênes-liège. Dans les massifs littoraux,

passablement déboisés, le chêne-liège ne paraît pas occuper une bien grande place. Il est raréfié dans les Djebala par la culture, dans le Rif et le Garet par le climat. Il se rencontre cependant sur tout le littoral méditerranéen depuis le cap Spartel jusqu'à la Moulouya. On a constaté l'existence de quelques bouquets aux environs de Tanger ; il paraît relativement abondant entre Tétouan et Melilla, surtout chez les Beni-Touzin et les Beni-Amrath[1]. Dans ces régions littorales, ainsi que dans les confins algéro-marocains, les massifs de chênes-lièges sont généralement d'une faible étendue et l'essence est presque toujours mélangée avec le chêne yeuse, le chêne kermès et l'olivier.

Le chêne zéen (*Quercus lusitanica*, arabe *zan*, berbère *techt*) est une des plus belles essences forestières de l'Afrique du Nord; c'est un arbre à feuilles caduques de première grandeur, très voisin de notre chêne-rouvre d'Europe. Il accompagne presque toujours le chêne-liège, mais ne se montre qu'à partir d'une altitude de 700 mètres, jusqu'à 1 800 ou 2 000 mètres, où il se mélange avec le cèdre. Le chêne afarès (*Quercus castaneæfolia*) ou chêne à feuilles de châtaignier commence à une altitude plus grande encore, au-dessus de 1 000 mètres, et va jusqu'aux limites supérieures de la végétation forestière. Quant au chêne yeuse ou chêne vert (*Quercus ilex*, arabe *guerrouch*), c'est un arbre de hauteur moyenne, assez semblable par son aspect extérieur au chêne-liège, avec lequel il s'hybride parfois. Il occupe des surfaces très étendues, seul ou en mélange avec le chêne-liège, le pin d'Alep ou même le cèdre. Il s'élève par peuplements clairs ou par pieds isolés jusqu'à la limite supérieure de la végétation forestière; il est à l'état rabougri sur les hautes crêtes battues par les vents, et c'est sans doute cet arbre qui a

1. Mouliéras.

été confondu avec le chêne-liège dans le Haut-Atlas marocain. Le chêne kermès (*Quercus coccifera*) remplace le chêne yeuse dans les mauvais terrains, dans les régions peu arrosées et aux faibles altitudes; il se présente presque toujours sous l'aspect d'un arbrisseau de 2 à 4 mètres de hauteur, constituant un buisson avec des tiges grêles. Il assure le boisement d'endroits stériles sur lesquels aucune autre essence forestière ne pourrait se développer. Il est surtout abondant dans les massifs littoraux médiocrement arrosés du Maroc oriental.

Les conifères constituent avec les chênes les plus vastes peuplements dans les forêts de l'Afrique du Nord. Le pin d'Alep (*Pinus halepensis*, arabe *snouber*) est l'essence la plus répandue et la plus rustique de toute la Berbérie. Il couvre d'immenses espaces depuis le littoral jusqu'à la lisière du Sahara. Doué d'un tempérament particulièrement robuste, il vient dans des régions qui ne reçoivent pas plus de 30 centimètres de pluie annuellement, et réussit à vivre sur les plus mauvais terrains. Ses limites d'altitude sont à peu près les mêmes que celles du chêne-liège et de l'olivier, c'est-à-dire 1 500 à 1 700 mètres. Il paraît cependant beaucoup moins répandu au Maroc qu'en Algérie, les terrains fissiles et perméables qu'il préfère y occupant une moins grande surface. Il se rencontre un peu partout, en alternance soit avec le chêne-liège, soit avec le chêne vert.

Le cèdre (*Cedrus Libani* var. *atlantica*, arabe *meddad*) occupe une région bien déterminée, comprise entre 1 400 et 2 500 mètres d'altitude. Il n'est pas exclusif pour le choix du terrain, mais il lui faut des pluies ou des neiges abondantes, un sol frais, une station ensoleillée, bien aérée et néanmoins pas trop chaude. Il forme rarement des peuplements très homogènes. Il pousse par bouquets entremêlés de clairières occupées par des prairies et par des broussailles. Avec lui poussent quelques ifs, parfois de grande taille, des

érables, quelques chênes zéens, des houx, des cerisiers, quelques sorbiers. Au Maroc, les principaux massifs de cèdres se trouvent dans le Moyen-Atlas, chez les Beni-Mguild et les Aït-Youssi, qui apportent le bois, débité en planches, sur le marché de Fez; ces beaux massifs forestiers du Moyen-Atlas, entrecoupés de pâturages, paraissent occuper environ 300 000 hectares; ils sont encore peu connus. Le cèdre se rencontre également dans certaines parties des massifs littoraux du Maroc.

Le thuya (*Callitris quadrivalvis*, arabe *arar*), le genévrier oxycèdre (*Juniperus oxycedrus*) et le genévrier de Phénicie (*Juniperus phœnicea*) confondus par les indigènes sous le nom de *taga*, ont à peu près la même distribution géographique; résistant admirablement aux vents et aux intempéries, ils paraissent avoir tenu jadis une grande place dans le boisement des plateaux élevés et des massifs intérieurs, aux altitudes supérieures à 800 mètres, notamment au voisinage du Sahara; mais on n'en trouve plus aujourd'hui que des restes, notamment dans la partie occidentale du Haut-Atlas. Les indigènes exploitent la résine du thuya, qui donne la gomme sandaraque.

En somme, la répartition des forêts se modèle exactement sur celle des pluies. Les forêts occupent des bandes plus ou moins discontinues, qui correspondent aux diverses lignes de relief, tant des massifs littoraux que de l'Atlas. Lorsqu'il tombe plus de 60 centimètres de pluie, surtout dans les terrains siliceux, ce sont les chênes qui dominent, surtout le chêne-liège et le chêne vert. Dans l'intérieur et dans les régions qui recoivent moins de 60 centimètres d'eau, les conifères l'emportent : pins d'Alep, thuyas et genévriers. Enfin le cèdre couronne les hauteurs et se confine dans les régions d'altitude.

Dans le Haut-Atlas, au-dessus de la limite supérieure

des arbres (2700 m.), les buissons de *Ribes*, *Rosa*, *Berberis* constituent les formations alpines inférieures. Rarement les pentes sont couvertes de gazons et les rochers de mousses; on trouve quelques saxifrages, un beau chrysanthème et quelques autres espèces rappelant les plantes vivaces alpines, parmi lesquelles se montrent des espèces du Nord de l'Europe. Les labiées odorantes, telles que les lavandes, les menthes, le thym, les sauges, etc., sont aussi très abondantes sur ces sommets.

Au bord des cours d'eau se trouve une végétation d'un type spécial, composée de tamarix, de saules, de clématites, de myrtes, etc. Des lauriers-roses, dont les fleurs forment l'agrément du paysage aux mois de juin et de juillet, s'élèvent jusque vers 900 mètres; ils recherchent de préférence le lit des rivières et le bord des sources.

On passe de la forêt au maquis par degrés insensibles. Le maquis, composé d'arbrisseaux, couvre dans l'Afrique du Nord de vastes espaces sur les terrains pauvres. Il se dégrade de plus en plus : les arbrisseaux sont peu à peu remplacés par des sous-arbrisseaux et, des plantes frutescentes; le maquis passe à la friche, qui est le dernier degré d'appauvrissement du boisement. Les espèces qui constituent le maquis sont les mêmes que celles du sous-bois. Les principales sont l'olivier, le lentisque, qui jouent un rôle prépondérant; le chêne kermès, l'arbousier, la bruyère, le phyllirea, le myrte, plusieurs espèces de genêts et de citises, les cistes, les hélianthèmes, les lavandes, les romarins, les armoises, les euphorbes, etc...

Même à l'état de nature, la forêt et le maquis n'occupent pas toute la surface du Tell; sur certains terrains peu propres à la végétation arborescente, ou lorsque la quantité de pluie est trop faible, la surface du sol est occupée par des plantes bulbeuses et des graminées,

auxquelles se mêlent de place en place seulement quelques broussailles : c'est ce qu'on pourrait appeler la broussaille-prairie, entremêlée tantôt de palmiers-nains, tantôt de jujubiers. Le palmier-nain (*doum*) caractérise assez bien, dans le Maroc septentrional et occidental, les plaines qui reçoivent de 30 à 60 centimètres de pluies. Il est remplacé, dans les régions plus sèches et à demi steppiennes, par le jujubier. Dans les plaines du Maroc occidental, le jujubier occupe la zone intérieure qui succède à la bande littorale bien arrosée. Ailleurs, ce sont les plantes bulbeuses, comme la scille et l'asphodèle, couvrant d'énormes espaces, qui frappent surtout le regard. Beaucoup de plantes sauvages ont, dans l'Afrique du Nord, une tendance manifeste à former des peuplements vastes et denses. A l'époque de la floraison, elles recouvrent les plaines de vastes tapis rouges, jaunes, bleus ou blancs, formés de soucis, de pâquerettes, de camomilles, de mauves, etc. Les férules, appartenant à la famille des Ombellifères, et dont les tiges atteignent de 2 à 3 mètres de hauteur, sont particulièrement répandues dans les plaines du Maroc occidental; dans les terres noires, elles sont accompagnées de fenouils, de chardons, notamment de *khorchef* ou artichauts sauvages.

Le Tell marocain qui borde l'Atlantique a été presque entièrement déboisé par la culture; bien que celle-ci soit loin d'occuper toute la surface du pays, elle est néanmoins beaucoup plus intense dans les plaines telles que celles des Chaouïa et des Doukkala que ne l'était la culture indigène en Algérie et en Tunisie. Il n'y a pour ainsi dire pas un arbre de Tanger à Fez, non plus que de Tanger à Larache, et les régions qui s'étendent entre Casablanca et Fez, entre Casablanca et Mogador, entre Casablanca et Merrakech, sont encore plus complétement déboisées. Le déboisement n'a malheureusement pas été limité aux terres cultivables; les abus du pâtu-

rage et les déprédations de toutes sortes ont ruiné la végétation sur de vastes espaces où le sol, impropre à la culture, est aujourd'hui stérilisé. Le chameau, qui peut atteindre à trois mètres de hauteur, mange ou brise tout : écorce, bourgeons, branches. La chèvre s'attaque surtout à la végétation ligneuse et dévore les bourgeons terminaux des plantes, qui dépérissent et finissent par mourir. Le pâturage du mouton est beaucoup moins destructeur que celui de la chèvre, et les bêtes à cornes, qui ne mangent que l'herbe, sont les moins nuisibles de toutes. Cependant le mouton empêche le sous-bois de se reformer, détruit la racine, durcit la terre par le piétinement et produit une sorte de feutrage qui rend difficile la pénétration de la pluie dans le sol et la croissance de l'herbe. Les bonnes essences disparaissent, les espèces secondaires plus résistantes prennent leur place et la forêt passe à l'état de maquis. Il n'y a pas que la forêt qui recule; le manteau de plantes herbacées vivaces et de sous-arbrisseaux s'en va de toutes parts en lambeaux, et le pâturage avec lui, ainsi que le combustible. Sans doute, on ne peut nier la nécessité de la prise de possession par l'agriculture de terres autrefois recouvertes par le maquis, non plus que le rôle indispensable de l'industrie pastorale, mais il y a un intérêt de premier ordre à éviter les excès et les abus. Il faut prendre garde que l'intervention européenne, comme cela s'est produit en Algérie, n'accroisse encore le mal en refoulant les indigènes vers les régions forestières, en suscitant de nouveaux besoins en combustible, en permettant de pénétrer dans des régions jusqu'ici défendues par leur isolement, et en mettant, en un mot, toutes les forces de la civilisation au service de l'économie destructive et de la barbarie.

Le Tell passe à la steppe par une série de transitions et de gradations. Dans le Maroc occidental, la steppe occupe toute la zone intérieure des plaines située à une

certaine distance de la mer et où les pluies de l'Atlantique ne parviennent plus qu'en faible quantité; au Sud et à l'Est, les reliefs de l'Atlas font reparaître les boisements partout où l'altitude et l'humidité sont suffisantes. Ces steppes sont de riches régions de pâturage; les pasteurs et les troupeaux y pratiquent un nomadisme d'une forme assez spéciale, qui les amène, soit à descendre vers le Tell et la bordure littorale après l'enlèvement des récoltes, soit à remonter vers le Moyen-Atlas à l'époque où les neiges y ont disparu et où ils rencontrent en plein été une végétation abondante. Dans le Maroc oriental, on retrouve une vaste zone de steppes, en tout semblables aux grandes steppes des provinces d'Oran et d'Alger, qui n'en sont que la continuation. Cette zone a pour limite occidentale la vallée de la Moulouya et occupe toute la région comprise entre cette vallée et la frontière algérienne, région qu'on appelle le Dahra marocain. Les steppes du Maroc oriental, où la végétation est beaucoup plus maigre et plus rare que dans les steppes du Maroc occidental, nourrissent néanmoins de nombreux troupeaux. Elles ont une grande extension du Sud au Nord; exception faite de quelques plaines littorales ou sublittorales et de quelques massifs montagneux, les steppes s'avancent presque jusqu'au bord de la mer dans le Garet, dont le nom même indique que les *gara* ou *gour*, formes de terrain subdésertiques, dominent dans la contrée. Cependant les steppes n'ont un caractère bien tranché que jusqu'à l'Oued Za et à la région de Berguent; la plaine de Tafrata a déjà un caractère mixte, et la plaine des Angad doit être considérée comme appartenant au Tell.

La végétation des steppes est composée surtout d'espèces coriaces peu nombreuses, aptes à résister à la fois au froid et à la chaleur. L'alfa est la plus connue des graminées des steppes, en raison de son rôle dans le

paysage et de son importance économique. Ses grosses touffes irrégulières sont séparées par des espaces libres où poussent quelques plantes annuelles pendant la saison des pluies. L'alfa craint l'humidité et est exclu en général des régions où il tombe plus de 50 centimètres de pluie en moyenne et où il est remplacé par le diss ; mais, bien qu'il soit caractéristique de la steppe, ce serait une erreur de croire, comme on le fait souvent, qu'il y demeure confiné ; lorsque le sol est bien drainé, l'alfa s'étend dans la région forestière et montagneuse et parvient jusqu'au bord de la mer, aussi bien dans la région de Tanger que dans le Maroc oriental. On le rencontre à des altitudes très diverses, depuis le niveau de la mer jusqu'à 1 800 mètres. Il est cependant plus rare au Maroc qu'en Algérie et en Tunisie. Néanmoins, sur le versant Nord du Haut-Atlas, il occupe d'importantes surfaces chez les Chiadma et les Haha.

Dans les steppes mêmes, l'alfa évite les dépressions dont l'humidité ou le degré de salure lui seraient funestes et se cantonne dans les parties du sol les plus saillantes ou les plus déclives. Pendant qu'il occupe les terres caillouteuses ou tout au moins non argileuses, le sparte (*Lygeum spartum*) vit à un niveau inférieur. Plus bas encore, dans les fonds argileux et dans les dépressions limoneuses, s'étalent les deux armoises : l'armoise champêtre (*Artemisia campestris* ou *tegoufet*) et surtout l'armoise blanche (*Artemisia herba-alba* ou *chih*), dont les longues bandes d'un vert plus pâle tranchent de loin sur la masse de la végétation. Elles sont accompagnées d'une série de plantes : polygonées, labiées ou graminées, qui aiment les mêmes terrains. Sur les terres salées qui occupent parfois les dépressions se pressent des salsolacées, auxquelles s'associent des touffes de sparte. Le paysage vert-jaune (alfa), vert-blanc (sparte) et vert-gris (armoise ou salsolacées), dont la teinte se dégrade suivant l'abaissement du relief et d'après la végétation qui

en résulte, est très caractéristique des steppes de l'Afrique du Nord. Sur le vert-gris des armoises tranche par endroits, au printemps, le vert-émeraude des orges et des blés, tandis que, sur certains sommets, l'alfa se dissimule sous le vert sombre des arbres.

Sur quelques points se forment des dunes de sable, caractérisées surtout par le drinn (*Aristida pungens*). La région sableuse qui entoure Mogador est couverte de retem (*Retama retem*), légumineuse qui a l'aspect d'un genêt à fleur blanche et dont chaque branche porte d'innombrables escargots.

Enfin, indépendamment de la végétation forestière réfugiée sur les montagnes, certaines dépressions un peu plus fraîches et un peu plus profondes présentent des traces de végétation arborescente; dans ces dépressions poussent souvent, sous forme d'exemplaires isolés, de magnifiques betoums ou pistachiers de l'Atlas (*Pistacia atlantica*). Dans le thalweg des oueds, on trouve aussi quelques arbustes.

Dans le Maroc occidental, la région située au Sud du Tensift, sur une largeur d'environ 50 kilomètres en partant de la côte, est une région de brousse; puis la steppe se prononce de plus en plus à mesure qu'on s'avance dans l'intérieur. L'arbre caractéristique de cette région est l'arganier (*Argania sideroxylon*, arabe *halgan* ou *louz-el-Berber*, amande des Berbères), qu'on rencontre à l'état sporadique jusqu'à l'Oum-er-Rebia. Bien qu'il appartienne à une famille très éloignée de celle de l'olivier au point de vue botanique, il lui ressemble par son aspect général, et on pourrait le définir un olivier épineux. Il donne le même genre de paysage que l'olivier : c'est un paysage de parc à la française, ou si l'on veut une steppe parsemée d'arbres espacés et offrant, par suite, une certaine analogie avec la savane.

Les régions sahariennes qui confinent au Maroc proprement dit sont presque entièrement dépourvues de

végétation, en dehors des points ou lignes d'eau qui constituent les oasis. Cependant, au voisinage de l'Atlantique, par suite de l'humidité plus grande, les bons pâturages sont abondants, mais il faut entendre par là des pâturages sahariens, bons pour les nomades et leurs chameaux, et qui n'ont rien de commun avec ce que nous désignons en Europe sous ce vocable. Quelques gommiers parsèment la Feïja et le Bani. Le Dra et ses affluents sont accompagnés d'un cordon de cultures, de pâturages, de vergers, qui s'élargit en certains points, correspondants aux zones d'épandage, pour former des *mader*. Comme le répète de Foucauld à maintes reprises, les oasis du Sahara marocain sont de simples lignes, de minces rubans de verdure, et n'occupent qu'une très faible superficie relative. Surtout à l'Est de l'écran du Siroua, le Sahara marocain, si l'on s'éloigne des lignes d'eau et d'oasis, est aussi stérile, sinon plus, que le Sahara algérien. La vaste hamada qui s'étend entre le Guir et le Tafilelt est particulièrement désolée et presque dépourvue de toute végétation.

V

Telles sont les conditions géographiques dans lesquelles l'homme est appelé à vivre au Maroc. La nature et le relief du sol, le climat et la végétation se combinent diversement pour y déterminer un certain nombre de régions naturelles, qui passent les unes aux autres par des transitions graduelles, mais qui sont néanmoins bien caractérisées. Dans les massifs littoraux, les régions naturelles qu'on peut distinguer sont le pays des Djebala, de Tanger à Peñon-de-Velez; le Rif, de Peñon-de-Velez à Melilla; le Garet, de Melilla à la Moulouya. Dans les plaines du Maroc occidental s'individualisent le Rarb, de Tanger au Sebou; la région de Fez; puis le

couloir de Taza, qui se continue jusqu'en Algérie par les plaines de Tafrata et des Angad ; au delà de la région des Zaër et des Zemmour, qui s'insère comme un coin entre le Maroc du Nord et le Maroc du Sud, sont les plaines du Houz, qui s'étendent de Rabat à Mogador et à Merrakech jusqu'au pied de l'Atlas. Viennent ensuite les grandes chaînes de l'Atlas, Moyen-Atlas, Haut-Atlas et Anti-Atlas, enfermant entre elles la région du Sous, puis les oasis du Todra, du Reris, du Ferkla, du Tafilelt et du Dra, ces dernières déjà en plein Sahara. Enfin viennent la vallée de la Moulouya et le Dahra, commencement des steppes de la province d'Oran. Ces diverses régions sont d'inégale étendue et d'inégale valeur économique. Les unes sont des régions agricoles, les autres des pays d'industrie pastorale, d'autres enfin sont désertiques et ne connaissent que la culture irriguée, confinée aux points d'eau. Les plus intéressantes à divers titres sont celles qui bordent l'Atlantique : le Rarb, le Houz et le Sous. Mais ces plaines sont solidaires des régions montagneuses qui les encadrent et dont les unes leur ouvrent l'accès de la Méditerranée, tandis que les autres les séparent du Sahara. Ces régions montagneuses ont leur valeur propre, notamment comme zones forestières et comme zones de cultures fruitières. Elles sont le refuge des populations berbères, qui y ont toujours vécu à l'écart des influences civilisatrices, descendant seulement vers les plaines pour s'y ravitailler dans les périodes paisibles, pour inquiéter et piller les agriculteurs et les citadins dans les périodes troublées.

LIVRE II

LES CONDITIONS HISTORIQUES[1]

CHAPITRE I

LES ORIGINES[2]

I

Les populations indigènes de l'Afrique du Nord sont ordinairement désignées sous le nom de Berbères ; c'est le vocable qu'emploient les étrangers depuis la plus haute

1. On trouvera un court, mais excellent résumé de l'histoire du Maroc par EDMOND DOUTTÉ, dans la *Revue générale des Sciences* du 28 février 1903, t. XIV, p. 190-208. Nous lui avons emprunté, parfois textuellement, une partie de l'exposé qui suit. — Voir aussi l'article *Maroc* de la *Grande encyclopédie* (par H.-M.-P. de La Martinière). — L'ABBÉ GODARD, *Description et Histoire du Maroc*, 2 vol. in-8°, Paris, 1860. — E. MERCIER, *Histoire de l'Afrique septentrionale*, 3 vol. in-8°, Paris, 1888-1891. — FR. M.-P.-CASTELLANOS, *Historia de Marruecos*, 3e édition, in-8°, Tanger, 1898. — BUDGETT MEAKIN, *The Moorish Empire*, in-8°, Londres, 1899. — M. GAUDEFROY-DEMOMBYNES et L. MERCIER, *Manuel d'arabe marocain*, avec introduction historique et géographique, in-8°, Paris, 1913.

2. Sur les Berbères, bibliographie par MASQUERAY, dans l'*Histoire générale* de Lavisse et Rambaud, t. IV, p. 822 ; — par R. BASSET et G. YVER, dans *l'Encyclopédie de l'Islam*, article *Berbères*. — H. SCHIRMER, *De nomine et genere populorum qui Berberi vulgo dicuntur*, in-8°, Paris, 1892. — QUEDENFELDT, *Einteilung und Verbreitung der Berberbevölkerung in Marokko*, *Zeitschr. für Ethnologie*, t. XX et XXI, 1888, trad. fr. par le CAPITAINE SIMON dans la *Revue africaine*, 1902 à 1904. — RENÉ BASSET, *Etude sur les dialectes berbères*, in-8°, Paris, 1894. — Sur le préhistorique, PALLARY, *Instructions sur les recherches préhistoriques dans le Nord-Ouest de l'Afrique*, in-4°, Alger, 1900. — G.-B.-M. FLAMAND, *Hadjerat Mektoubat* (*Soc. d'Anthropologie de Lyon*, 1901).

antiquité. On a voulu voir dans ce nom une sorte d'onomatopée s'appliquant au peuple dont on ne comprend pas la langue. Le *Barbaroï* des Grecs, le *Barbari* des Latins auraient eu ce sens. C'est également l'idée de Khaldoun, le grand historien des Berbères. Il raconte que, lorsque les conquérants arabes pénétrèrent dans l'Afrique du Nord, ils s'écrièrent : *Ma berberatkom?* Qu'est-ce donc que votre jargon? Que bredouillez-vous? Une autre explication voit dans ce nom celui du grand groupe des Beraber, puissante confédération qui habite l'Atlas marocain, nom qui aurait été peu à peu étendu à toute la race. Quoi qu'il en soit, ce n'est pas ce nom que ces indigènes se donnent à eux-mêmes, ils s'appellent *Imaziren*, et leur langue se nomme le *tamazirt*. C'est un mot très ancien, qu'on retrouve dans les écrivains grecs et latins sous la forme Mazigues ou Amazigues. Quant au terme de Kabyle (*kabila*, les ligues, les tribus), c'est un terme très vague, comme le mot *Maure*, qu'on trouve déjà dans les auteurs anciens pour désigner les Berbères; ni l'un ni l'autre de ces vocables n'ont une signification bien précise.

La prédominance de la religion musulmane et de la langue arabe qui lui sert de véhicule avait fait croire aux Européens, en particulier à l'époque de la conquête de l'Algérie, que l'Afrique du Nord était exclusivement peuplée d'Arabes; mais un examen même superficiel suffit pour se convaincre que beaucoup de populations indigènes ne parlent pas l'arabe et le comprennent à peine. Isolées dans les massifs montagneux ou dans les oasis, c'est-à-dire dans les régions les moins accessibles, elles se dérobaient à l'observation scientifique des Européens pour les mêmes causes qui les avaient soustraites à la domination politique des Arabes. Cependant, de tout temps, les voyageurs instruits des choses de l'Afrique du Nord ont connu les populations berbères et les dialectes berbères apparentés les uns aux autres. Il a été

finalement reconnu que l'Afrique du Nord est véritablement une Berbérie, où la mince couche arabe repose sur un substratum autochtone à peine modifié et facile à retrouver. Cette vérité est particulièrement évidente au Maroc; là, les populations franchement berbères, plus ou moins analogues aux indigènes de la Kabylie du Djurjura, qui, en Algérie, paraissaient tout à fait exceptionnelles, forment l'immense majorité des habitants et occupent la presque totalité du pays.

Les origines berbères sont obscures, et il est bien difficile de déterminer à quelles souches doivent être rattachés les habitants de l'Afrique du Nord. Les documents précis sur l'anthropologie ne sont pas très nombreux et les résultats qu'ils donnent ne sont guère concluants. D'après Sergi, les Berbères pris en bloc se rattacheraient à une race qu'il appelle chamitique, qui occuperait tout le Nord de l'Afrique aussi bien à l'Ouest qu'à l'Est, qui serait représentée par des groupes importants au cœur du continent noir et se serait répandue d'autre part dans tout le centre de l'Europe. Les mensurations anthropologiques donnent l'impression qu'on n'a pas affaire à une race homogène, tant s'en faut, et décèlent des mélanges de toutes sortes.

Les crânes berbères diffèrent des crânes arabes beaucoup moins qu'on ne pourrait s'y attendre; le crâne et la face sont un peu plus larges chez le Berbère, le crâne un peu plus court, mais l'indice céphalique ne varie que d'un centième (73,91 au lieu de 72,07); le front est plus droit chez le Berbère, plus développé en haut, plus resserré en bas et en avant, le nez moins long, la cavité oculaire ordinairement basse et large, les mâchoires fortes et l'ossature générale de la tête plus puissante. En somme, le Berbère est dolichocéphale comme l'Arabe, mais un peu moins; il a la face presque quadrangulaire, le nez droit ou concave, avec une sorte d'enfoncement transversal sur le front. Mais il faut ajouter tout de

suite qu'il y a un grand nombre de transitions entre le type berbère et le type arabe, et que, parmi ceux mêmes que l'on qualifie de Berbères, il existe plusieurs types très tranchés et très différents les uns des autres, dont la classification est malheureusement bien délicate.

Le type qui paraît le plus répandu, celui dont se rapprochent plus ou moins les deux tiers des habitants de l'Afrique du Nord, est un type au crâne allongé, aux cheveux et aux yeux noirs, de taille moyenne, qui est également le type dominant dans l'Europe méridionale, en Espagne, en Italie, dans le Sud-Ouest de la France. C'est sans doute là une de grandes races qui ont peuplé l'Europe, celle que certains anthropologistes appellent la race méditerranéenne ou race ibéro-ligure.

Un autre type très différent de celui-là offre une remarquable ressemblance avec les Égyptiens tels qu'ils sont figurés sur les monuments antiques, tels que sont encore les fellahs de nos jours. C'est un type grand et élancé, le nez busqué, les attaches fines, le torse conique. Tels sont les Chleuh du Sous et du Dra. Si large qu'on fasse la part du milieu géographique et du mélange de sang noir, très sensible chez les populations des régions méridionales de la Berbérie, il y a certainement d'autres différences qui ne permettent pas de confondre un Rifain et un Chleuh. Les Chleuh semblent être frères ou tout au moins cousins des Sémites et beaucoup de leurs traits dénotent une origine orientale.

Enfin on ne peut manquer d'être frappé de la présence, dans beaucoup de régions de l'Afrique du Nord, d'un type de blonds très accusé, aux yeux bleus, mélangé aux populations brunes et qui appartient évidemment à une race fort différente. Les dolichocéphales de grande taille se rencontrent dans les massifs montagneux, en particulier dans le Rif marocain. Ces dolicho-blonds rappellent les Germains et les Normands, et semblent appartenir à la souche indo-germanique, improprement appelée aryenne.

D'autres types, plus ou moins bien définis dans l'état actuel des observations, se rencontrent à chaque instant. Tissot et Quedenfeldt se sont efforcés de distinguer ces types au Maroc, mais, à ce qu'il semble, avec plus d'audace que de succès. Un fait demeure établi : la race berbère n'est pas une ; elle se compose d'éléments divers, elle est mixte et mêlée dès l'origine. Ainsi s'expliquent peut-être en partie les contradictions entre les divers auteurs qui n'ont connu ou étudié qu'un rameau de cette race. L'Afrique du Nord, vaste carrefour, a reçu sans cesse, depuis les temps les plus anciens, des fugitifs et des conquérants de toutes provenances. Elle a été un réceptacle ouvert à toutes les races de l'Asie et de l'Europe. Le Maroc a reçu des habitants par l'Algérie ; il en a même reçu par le Sahara. Il serait vain de vouloir admettre une seule de ces provenances en négligeant les autres. Les divers types de bruns ou de blonds que nous rencontrons aujourd'hui existaient déjà dans l'antiquité et n'ont été que faiblement modifiés par les invasions historiques, même par l'invasion arabe. La race aujourd'hui éteinte des indigènes des Canaries, qui étaient de souche berbère et que leur situation insulaire a dû mieux protéger contre les mélanges extérieurs, présentait des blonds et des bruns. De vagues indices nous permettent d'ailleurs de suivre à travers l'histoire les souches diverses de la race berbère. Les anciens distinguaient les Gétules et les Libyens et, parmi ces derniers, les Libyens blonds, ce qui suffit à montrer combien il est déraisonnable de faire remonter ces populations blondes à l'invasion vandale. Khaldoun classe les tribus berbères en deux catégories, suivant qu'elles descendent de Botr ou de Branès, et aujourd'hui encore, les indigènes se différencient suivant qu'ils sont ou non de souche zenata. Les Berbères sont une famille linguistique, non une famille ethnique. Saint Augustin, Berbère par sa mère, avait très bien aperçu qu'il y avait chez eux plu-

sieurs races, réunies par l'unité de langage : *Plurimas gentes in una lingua novimus.*

Il existe une langue berbère, ou du moins des dialectes berbères, apparentés les uns aux autres, et parlés depuis l'Atlantique jusqu'à l'Égypte. Ces dialectes forment une série d'îlots, répandus depuis les Trarzas des bords du Sénégal jusqu'à l'oasis de Syouah dans le désert libyque, qui se sont conservés dans les régions garanties par les montagnes ou par le désert, dans les oasis du Sahara et dans les massifs montagneux du Maroc. L'étude du vocabulaire et de la syntaxe berbères, entreprise par les savants algériens, n'est pas achevée. Le berbère est, d'après Renan, une langue chamitique; il est parent du copte, qui lui-même ressemble à l'ancien égyptien, des dialectes non-sémitiques de l'Abyssinie et de la Nubie, du haoussa. Cependant les ressemblances sont grandes entre les dialectes berbères et les langues sémitiques, comme s'il y avait deux branches séparées d'un même tronc à une époque très ancienne et allant en divergeant. Le berbère paraît correspondre à une couche antéhistorique du sémitisme; aussi a-t-on proposé pour ces langues le nom de protosémitiques. La langue punique paraît en outre avoir exercé beaucoup d'influence sur le berbère. Peut-être, dit Renan, la facilité avec laquelle l'arabe prit possession de ces contrées, et la disparition complète du latin tenaient-elles à la présence de cette première couche sémitique. D'ailleurs, le vocabulaire berbère, reflet de l'histoire de ce peuple, charrie des alluvions de toutes sortes, égyptiennes, phéniciennes, arabes.

La langue est un fait précis et observable : aussi pouvons-nous dire qui parle berbère, qui parle arabe; nous pouvons distinguer les berbérophones et les arabophones; mais cela ne nous permet nullement de conclure qui est Berbère, qui est Arabe. C'est de la langue qu'il faut entendre le mot de Khaldoun : « Les Berbères sont un

vrai peuple comme tant d'autres en ce monde. » Visiblement, de nombreuses populations berbères ont oublié leur langue pour parler l'arabe. Le fait se produit encore sous nos yeux. De même, les affinités sémitiques du berbère ne nous permettent pas de conclure à l'origine sémitique de tous les individus qui le parlent. L'unité linguistique recouvre la pluralité ethnique.

Il y a peu de chose à tirer des textes anciens, qui manquent de précision. Les passages célèbres et tant de fois commentés d'Hérodote, de Salluste, de Procope, de Khaldoun, qui font allusion à des origines orientales, ont été l'objet d'interprétations contradictoires. Les traditions des Arabes sur leurs migrations antéislamiques en Berbérie, qui n'ont par elles-mêmes aucune valeur, répondent à un fait réel, aux profondes racines qu'ont les populations sémitiques dans l'Afrique du Nord. Peut-être ces traditions se rapportent-elles à la dernière invasion préhistorique, superposée à des populations plus anciennes. La pluralité d'origine des Berbères est, en tout cas, un des faits les plus clairs qu'on puisse déduire des textes anciens.

La fragilité des arguments d'ordre philologique sur les origines des indigènes de l'Afrique du Nord, l'incertitude des récits historiques ont conduit les savants à chercher des données plus précises dans l'étude des documents archéologiques les plus anciens, tels que les ateliers de silex taillés, les gravures rupestres et les monuments mégalithiques. Mais, ici encore, comme on va le voir, les résultats fournis sont contradictoires. L'hypothèse d'une immigration venue d'Europe et celle d'une invasion par l'Orient peuvent être soutenues avec une égale vraisemblance. Elles sont sans doute vraies toutes les deux, si, comme tout porte à le croire, les races qui s agitent dans l'Afrique septentrionale sont nombreuses et d'origines variées.

II

Dans l'Afrique du Nord comme en Europe, l'homme a certainement été contemporain des grands mammifères quaternaires aujourd'hui disparus. Il se servait alors d'armes en pierre, taillées par simple percussion, répondant aux mêmes types généraux que leurs similaires d'Europe. De divers côtés, on a trouvé des haches grossières en silex, en quartzite, parfois en calcaire, du type de Saint-Acheul ou du type moustérien. On a également rencontré des instruments plus perfectionnés : couteaux, scies, grattoirs, pointes de flèches, en silex taillé encore, mais parfois d'un très beau travail. Ces pointes de flèches ne sont point rares dans le Tell, mais on les trouve surtout à profusion au voisinage du Sahara. Il y en a de véritables ateliers, généralement voisins d'anciennes daïas aujourd'hui desséchées, ou de sources depuis longtemps taries, qui ne se reconnaissent plus que par les dépôts travertineux témoins de leur ancienne activité. Le préhistorique du Maroc ne semble pas différer sensiblement de celui de l'Algérie et de la Tunisie, mais les recherches sont encore trop peu avancées pour qu'on en puisse rien dire de raisonnable.

Il existe au Maroc, comme dans le reste de l'Afrique du Nord, un grand nombre de grottes, des abris sous roche, qui ont servi de refuge à l'homme préhistorique. De Foucauld a signalé, dans le Moyen-Atlas notamment, entre Fez et la Kasba des Beni-Mellal, de nombreuses cavernes creusées dans des rochers à pic et dont le voyageur aperçoit l'ouverture à une grande hauteur. La plupart d'entre elles sont placées en des points inaccessibles; il y en a de deux sortes : les unes s'ouvrent sans ordre à la surface du rocher, l'œil ne distingue que plusieurs trous sombres, percés au hasard et isolés de leurs voisins; les autres, au contraire, sont creusées sur

un même alignement. En avant des ouvertures, on voit, le long de la muraille, une galerie taillée dans le roc, qui met en communication l'entrée des cavernes. Cette galerie est fréquemment garnie à l'extérieur d'un parapet en maçonnerie. Quand des crevasses se présentent et coupent la voie, les bords en sont reliés par des petits ponts voûtés en pierre. Souvent, des rangs semblables sont étagés par deux ou trois sur une même paroi rocheuse. Ces grottes sont remarquables par leur profondeur et leur hauteur, mais presque toutes sont inabordables; aussi les légendes les plus fantaisistes ont-elles cours à leur sujet. On les attribue à des chrétiens des anciens temps, que les musulmans chassèrent des villes quand ils conquirent le pays. Ces grottes offrent des analogies frappantes avec celles de l'archipel canarien, notamment avec les grottes de Ténériffe que les Espagnols désignent sous le nom de *Cuevas de los Reyes* et qui ont servi de sépultures.

Les grottes du Maroc peuvent avoir été habitées à des époques fort différentes et même l'être encore aujourd'hui. Harris a signalé des troglodytes, les Aït-Ifri (les gens des cavernes), qui vivent dans les grottes de l'Oued Dadès. Tant que les grottes n'auront pas été fouillées, on ne peut donc rien préciser à leur sujet.

On rencontre dans l'Afrique du Nord un type particulier et assez répandu de gravures rupestres. Le rabbin Mardochée les a signalées dans le Sous et l'explorateur Lenz les a revues après lui. Douls en a trouvé près du cap Juby; c'est surtout, semble-t-il, au voisinage du Sahara qu'on les rencontre; on en connaît au Fezzan, au Tibesti, dans la Haute-Égypte, dans la vallée du Sinaï. Ces dessins primitifs sont très nombreux dans le Sud-Oranais, où ils ont été étudiés avec beaucoup de soin par M. Flamand. Les mêmes rochers portent en général deux séries de figures : la première série, beaucoup plus ancienne que la seconde, se caractérise par la continuité

du trait, par un cachet artistique que ne présentent point les dessins de la seconde série. Dans la série ancienne, on voit représentés des chasseurs ayant déjà le chien pour auxiliaire, coiffés de plumes d'autruche, armés d'arcs et de casse-têtes, à peu près comme les Peaux-Rouges d'Amérique, et accompagnés de figures d'animaux très divers, parfois d'un dessin remarquable, d'ailleurs difficilement reconnaissables : un éléphant à front très bombé et à oreilles courtes, des bœufs à cornes dirigées en avant, des bubales, des lions, des panthères, des autruches, moins sûrement la girafe, l'hippopotame, le rhinocéros. Il est bien difficile de se prononcer sur l'ancienneté et sur la chronologie des gravures rupestres. A la base des rochers qui les portent, on trouve des ateliers de silex, des flèches grossières et des haches. En faveur de la très haute antiquité de ces gravures, on peut invoquer le fait qu'elles ont été tracées avec des instruments en pierre et non avec des outils métalliques; les armes qu'on y voit figurer et qui paraissent bien aussi en pierre; le costume primitif que portent certains personnages : pagnes, coiffures de plumes; enfin et surtout les espèces animales, aujourd'hui éteintes, qui y sont représentées. Quelques-uns de ces arguments ne sont pas irréfutables. L'usage des outils et des armes en pierre s'est maintenu très longtemps dans certaines parties de l'Afrique septentrionale, surtout à l'intérieur des terres, et les silex taillés que l'on recueille dans les steppes et au Nord du Sahara se trouvent en général à fleur de terre et sans patine, ce qui est une présomption en faveur de leur modernité relative. Un des traits les plus frappants de la Berbérie à toutes les époques est la coexistence sur son sol de civilisations très différentes et inégalement avancées; il faut y voir une conséquence du conservatisme des Berbères, ce conservatisme dérivant lui-même de la pauvreté et de l'isolement de certaines régions. Quant

à la coiffure à plumes d'autruche, elle a été portée pendant longtemps par les Libyens. Aussi le principal argument sur lequel s'appuie M. Flamand pour dater les plus anciennes gravures rupestres est la figuration sur ces gravures du *Bubalus antiquus*, très reconnaissable à ses grandes cornes de trois mètres d'envergure. Cette espèce est aujourd'hui éteinte, non seulement en Berbérie, mais en Afrique. M. Flamand en conclut que les plus anciennes gravures rupestres datent anthropologiquement de la période néolithique, géologiquement du pléistocène récent.

Les monuments en pierres brutes ou sommairement équarries, assemblées sans ciment, sont nombreux au Maroc comme dans le reste de l'Afrique du Nord. Ils ont en commun l'utilisation de matériaux volumineux qui leur a valu le nom de mégalithes, et la destination des chambres ainsi construites à grand renfort de bras pour servir de tombeaux. Les indigènes les désignent d'une façon générale sous le nom de *Kbour-ed-Djouhala*, tombes des païens. Isolés ou réunis en vastes nécropoles, ces monuments couronnent d'ordinaire des hauteurs rocheuses ou sont accrochés à leur flanc. Deux rites funéraires peuvent être constatés dans ceux qui semblent les plus anciens : tantôt les corps ont été débarrassés de leur chair par une exposition en plein air ou un séjour plus ou moins long dans une sépulture provisoire, et on a enfoui pêle-mêle dans la tombe définitive des ossements appartenant à plusieurs individus. Tantôt les morts ont été ensevelis dans une attitude repliée, les genoux touchant le menton, position qui rappelle celle du fœtus dans le corps de la mère; des textes d'Hérodote et de Diodore de Sicile font allusion à ce mode d'ensevelissement chez les Libyens.

Certains des monuments mégalithiques sont probablement très anciens, d'autres ont été bâtis après l'ère chrétienne. En général, il est impossible de les dater.

Les éléments de certitude et même de probabilité chronologique manquent le plus souvent. Ce qu'on peut affirmer dès à présent, c'est que l'usage de construire des monuments mégalithiques s'est maintenu dans l'Afrique du Nord bien plus longtemps qu'ailleurs. A cet égard comme à tant d'autres, beaucoup de Berbères ont gardé avec une fidélité obstinée les coutumes de leurs ancêtres.

Les monuments mégalithiques du Maroc n'ont pas été l'objet d'études suivies ni de fouilles systématiques. Des dolmens ont été rencontrés dans le Rarb, principalement au Nord de l'Oued Loukkos; d'autres ont été signalés dans les Beni-Mtir, sur le versant Nord du Haut-Atlas; chez les Beni-Snassen, près de la frontière algérienne. Les tumulus sont également fréquents au Maroc; Tissot en a signalé un bon nombre; leur périphérie est souvent marquée par un cromlech ou cercle de grosses pierres. Le cromlech se rencontre aussi quelquefois seul, par exemple entre Meknès et Fez. L'ensemble des monuments mégalithiques le plus intéressant du Maroc, et aussi le plus connu, est celui de Mzoura. Il est situé à une heure de marche environ de Sidi-el-Yamani, point où se rejoignent les routes d'El-Ksar et de Larache à Tanger. Là s'élève un large tumulus de 6 à 7 mètres de hauteur, entouré à sa base d'un cercle de grosses pierres. Ces pierres ont en moyenne un mètre de hauteur; l'une d'elles est haute de 6 mètres et constitue un véritable menhir, qui se voit de fort loin dans la campagne; les indigènes l'appellent El-Outed, c'est-à-dire le piquet. Autour de ce tumulus se trouvent de nombreux vestiges de monuments mégalithiques.

Un trait assez remarquable de distribution géographique, c'est que les ateliers de silex et les monuments dits mégalithiques semblent s'exclure. D'une manière générale, et sans donner à cette formule une valeur trop absolue, les mégalithes, ceux du moins qui peuvent

prétendre à une ancienneté relative, sont surtout abondants sur les bords de la Méditerranée et dans le Tell; les ateliers de silex, de même que les gravures rupestres, dans les steppes et dans le Sahara septentrional.

Peut-être l'étude approfondie des sépultures et des restes qu'elles contiennent, jointe à celle des ateliers et des instruments en pierre, apportera-t-elle des éclaircissements au difficile problème des origines berbères, mais jusqu'ici nous ne savons ni quelles populations habitaient les cavernes, ni quels artistes ont gravé les dessins du Sous et de l'Oued Noun, ni quelles races ont élevé les monuments mégalithiques. Le docteur Weisgerber pense qu'à l'époque de la pierre polie, les peuplades ont dû cheminer du Sud au Nord, reculant peu à peu devant la sécheresse croissante du Sahara. Le docteur Hamy, se fondant sur la ressemblance des poteries préhistoriques avec celles que fabriquent aujourd'hui les Somalis, suppose que le Sahara a été peuplé par des Éthiopiens. D'autres anthropologistes ont cherché à prouver que, dans l'antiquité, la race nègre s'étendait non seulement sur tout le Sahara, mais aussi sur le Maroc; certains crânes extraits des grottes présenteraient des caractères négroïdes. Duveyrier, La Blanchère et d'autres attribuent aussi les gravures rupestres à une race noire, à laquelle ils ont donné le nom de garamantique, mais il faut avouer qu'ils n'ont produit aucun argument solide en faveur de leur hypothèse. Quelques auteurs ont signalé certaines ressemblances des gravures rupestres avec celles que l'on rencontre à l'autre extrémité de l'Afrique, chez les Hottentots.

Quant aux monuments mégalithiques, les crânes qu'on y a trouvés sont nettement dolichocéphales, et de Quatrefages a cru y reconnaître la race de Cro-Magnon. Le général Faidherbe pensait que les dolmens avaient été construits par un peuple blond venu d'Europe par le détroit de Gibraltar. Ces blonds auraient peuplé les

Canaries et le Nord de l'Afrique et correspondraient aux Libyens blonds des Grecs. Mais il n'est nullement prouvé que le type dolménique ait été importé d'Europe en Afrique. M. Montelius a récemment soutenu le contraire; d'après ce savant, le type de sépulture des dolmens aurait pris naissance en Orient, où on le rencontre en Syrie et dans la vallée supérieure du Nil. De là, il se serait répandu sur la rive méridionale de la Méditerranée et ensuite dans l'Europe occidentale. De vagues indices tendraient donc à établir un lien entre les blonds et les dolmens, les nègres et les gravures rupestres, les Éthiopiens et les silex et poteries; mais le meilleur parti à prendre est de confesser notre ignorance. Les problèmes archéologiques, de même d'ailleurs que les problèmes linguistiques, doivent être distingués des problèmes ethnographiques, et la solution des uns n'avance guère celle des autres.

Si la préhistoire du Maroc demeure mystérieuse, les origines de l'histoire proprement dite ne sont pas beaucoup moins obscures.

La civilisation primitive de l'Afrique du Nord ne s'est pas développée spontanément, dans une contrée isolée du reste du monde. Par terre et par mer, par le Sahara, par la Tripolitaine, par la Sicile, par le détroit de Gibraltar, les indigènes ont été en relations avec d'autres peuples, bien avant la venue des Phéniciens sur leurs côtes.

Nous savons par diverses inscriptions hiéroglyphiques que les Pharaons furent en rapports fréquents avec les Libyens. Ceux-ci profitaient des périodes de faiblesse de la royauté pour se jeter sur la vallée du Nil et y faire des razzias; en d'autres temps, ils y servaient comme mercenaires. Au XIVe et au XIIIe siècles avant J.-C., ils faillirent conquérir l'Égypte. L'empire des Pharaons attirait surtout ses voisins immédiats, qui s'initiaient dans une certaine mesure à sa civilisation; l'influence

de l'Égypte, passant de tribu en tribu, pénétra jusque dans la Berbérie. L'alphabet libyque, dont les Touareg font encore usage aujourd'hui, ne dérive pas de l'alphabet phénicien; il est étroitement apparenté à des signes gravés sur des vases de la vallée du Nil, vieux peut-être de 6 000 ans. Certaines gravures rupestres présentent l'image d'un bouc dont la tête est surmontée d'une coiffure ayant la forme d'un disque solaire, flanqué de chaque côté d'un serpent *uræus* : c'est à coup sûr une représentation du grand dieu de Thèbes d'Égypte, Ammon. Le peu que nous savons de la religion primitive des indigènes de la Berbérie, culte des animaux, culte de soleil et de la lune, atteste des influences égyptiennes.

Au cours du second millénaire avant l'ère chrétienne, divers États maritimes arrivèrent dans la Méditerranée à une grande puissance. Sur les côtes de la mer Égée étaient établis les Achéens, les Dardaniens, les Lyciens, les Tyrrhéniens. Entre cette mer et l'Afrique, les Crétois furent pendant un temps, sous le règne à demi légendaire de Minos, les maîtres de la Méditerranée orientale. Ces peuples de la mer, comme les appelaient les Pharaons, entretinrent des relations avec les Libyens; ils fondèrent peut-être quelques comptoirs sur leurs côtes. Vers 1350-1300, ils s'allièrent à eux pour envahir l'Égypte; ils contribuèrent sans doute au développement de la civilisation dans le Maghreb.

Ce fut soit aux peuples de la Méditerranée, soit aux Égyptiens, que les indigènes de l'Afrique du Nord durent les céréales et probablement aussi la connaissance des objets en métal. Ils les reçurent d'abord tout fabriqués, puis les fabriquèrent eux-mêmes. Sur le littoral, les progrès de la métallurgie firent tomber en décadence l'industrie de la pierre, mais celle-ci se maintint à l'intérieur des terres. Dans la partie septentrionale du Sahara, on continua à tailler pendant fort longtemps des armes et des outils en silex.

CHAPITRE II

LES PHÉNICIENS ET LES ROMAINS [1]

I

Dès le XIIe siècle avant notre ère, les Phéniciens de Tyr et de Sidon fondèrent des établissements sur les côtes africaines. Ce furent d'abord des comptoirs placés dans des îles ou sur des promontoires faciles à défendre. Avant même la fondation de Carthage, ils eurent des escales au delà du détroit de Gadès, sur la côte libyenne de l'Atlantique, comme ils en avaient sur les côtes extérieures de l'Ibérie. D'après M. Victor Bérard, l'*Odyssée* aurait été composée d'après un périple phénicien. C'est ainsi que l'île de Calypso, par exemple, correspondrait à l'îlot de Peregil, dans le détroit de Gibraltar, au pied du Mont-aux-Singes (Djebel Moussa), qui serait l'Atlas. Strabon pensait déjà qu'Homère est la source de toute science comme de toute littérature, et estimait qu'une partie des connaissances des Grecs sur l'Occident leur vint des Phéniciens. Du Maghreb, les Phéniciens expor-

1. Ch. Tissot, *Recherches sur la Géographie comparée de la Mauritanie tingitane*, in-8°, Paris, 1878. — S. Gsell, *L'Algérie dans l'antiquité*. in-18, Alger, 1900. — Id., *Les Monuments antiques de l'Algérie*, 2 vol, in-8°, Paris, 1902. — Id., *Histoire ancienne de l'Afrique du Nord*, in-8°, Paris, 1913. — M. Besnier, *La Géographie économique du Maroc dans l'antiquité* (*Archives marocaines*, 1906).

taient des laines, des peaux, de l'ivoire, des plumes d'autruche, du bétail, des esclaves. Ils laissaient en échange des étoffes, des verroteries, des poteries, des armes, du vin.

A partir du VIIIe siècle, Carthage impose sa suzeraineté aux Phéniciens d'Occident. Elle lutte avec succès dans le bassin occidental de la Méditerranée contre la concurrence hellénique et franchit les Colonnes d'Hercule. Elle garda de son origine le caractère d'État maritime et n'étendit jamais sa domination directe au delà des régions littorales. L'intérieur appartenait à des princes indigènes, généralement soumis ou vassaux. Des alliances de famille unissaient les chefs indigènes et les principaux membres de l'aristocratie carthaginoise. Comme l'a montré M. S. Gsell, l'influence carthaginoise a été beaucoup plus profonde qu'on n'a coutume de le dire, tout au moins à l'Est de l'Afrique mineure, et la civilisation punique pénétra, à un assez haut degré, semble-t-il, les États berbères. Les Phéniciens apprirent aux indigènes à fabriquer du vin et de l'huile et à exploiter les mines.

Vers le milieu du Ve siècle avant notre ère, Carthage envoya, sous la conduite de l'amiral Hannon, des colonies sur la côte occidentale du Maroc. Le périple d'Hannon est un des plus grands faits de navigation de toute l'antiquité et un des voyages de découvertes les plus considérables. Il nous est connu par un texte de 100 lignes, une inscription gravée dans un des temples de Carthage, traduite en grec et parvenue ainsi jusqu'à nous. Ce texte a fait l'objet de commentaires innombrables, qui n'ont pas réussi à dissiper toutes les obscurités. Hannon partit avec 60 pentecontères (navires à 50 rames) chargées de 30 000 colons, hommes et femmes, et des provisions nécessaires. Il s'agissait donc non seulement d'ouvrir de nouveaux débouchés au commerce de Carthage, mais d'établir une véritable colonie

d'émigration. Après avoir franchi le détroit de Gadès, Hannon établit en effet des colonies sur la côte occidentale du Maroc, notamment à Thymiaterion (probablement Mehediya, à l'embouchure du Sebou). Il paraît à peu près démontré qu'Hannon atteignit les pays tropicaux et les régions guinéennes. Il vit des lagunes pleines d'éléphants, de grandes montagnes avec des arbres, des hommes velus et sauvages appelés gorilles, une montagne de feu qui pourrait bien être le volcan du Cameroun, et parvint enfin à la Corne du Midi (*Notou Keras*), qu'on peut identifier soit avec le cap des Palmes, soit avec l'estuaire du Gabon. En tout cas, on sait, à n'en pas douter, que les Carthaginois entourèrent le Maroc, comme le reste de l'Afrique du Nord, d'une ceinture de comptoirs commerciaux. Ceux de Rusaddir (Melilla), de Tanger, de Lixus près de Larache, de Sla (Salé), d'Anfa (Casablanca) sont les plus connus. Seules des fouilles systématiques nous apprendront quelque chose de ce lointain passé.

II

Carthage abattue (146 av. J.-C.), Rome suivit longtemps la même politique indigène, politique sage et prudente qui ménageait les étapes et les transitions. Elle laissait aux indigènes du pays leurs chefs naturels et n'intervenait point dans leurs affaires, pourvu que les intérêts de Rome fussent sauvegardés et que ni ses citoyens, ni ses protégés n'eussent à souffrir soit dans leurs personnes, soit dans leurs biens. Elle ne demandait aux rois berbères, qu'elle qualifiait du terme bien significatif de rois esclaves (*reges inservientes*), que la reconnaissance en quelque sorte théorique de son protectorat. L'annexion ne fut complète que sous Claude (42 ans après J.-C.). Aux deux anciennes provinces d'Afrique

(Tunisie) et de Numidie (partie orientale de la province de Constantine) se joignirent alors la Maurétanie césarienne et la Maurétanie tingitane, séparées par la Malva ou Malucha (la Moulouya actuelle). En 69, Othon plaça la Tingitane sous la juridiction des gouverneurs de la Bétique.

La domination romaine progressant d'Est en Ouest, du golfe des Syrtes à l'Atlantique, ne fut jamais complète dans les régions occidentales qui correspondent au Maroc actuel. A tous égards, son influence y fut beaucoup plus superficielle qu'en Algérie et à plus forte raison en Tunisie. Les comptoirs fondés par les Phéniciens devinrent cependant des colonies florissantes; Tingis, Lixus, portaient le titre de colonies impériales; cette dernière ville, dont les ruines ont été explorées par M. de la Martinière, était particulièrement prospère; située sur un des méandres de l'Oued Loukkos, sur une colline où la remplaça plus tard la petite ville indigène de Tchemmich, elle dominait un port vaste et sûr dans l'estuaire du fleuve. Entre Fez et Meknès s'élevait Volubilis, où M. de la Martinière a également fait des fouilles. Les ruines de cette ville, située non loin de la zaouïa de Moulay-Idris, au Djebel-Zerhoun, occupent une superficie considérable; elles sont connues des indigènes sous le nom de Ksar-Faraoun ou Château des Pharaons. Bien que la plupart des monuments aient été détruits pour fournir des matériaux aux édifices de Meknès, il reste encore debout deux portes d'un édifice important, peut-être une basilique, d'après Tissot. Un arc de triomphe, élevé probablement en l'honneur de Caracalla existait encore au XVIIIe siècle; il n'en reste plus aujourd'hui que les piliers, le cintre s'étant écroulé. Salé (Sala colonia) paraît également avoir eu une certaine importance à l'époque romaine.

La Tingitane ne fut classée ni dans les provinces sénatoriales, ni dans les provinces impériales d'ordre

supérieur placées sous les ordres d'un légat. Elle fut reléguée au rang des provinces inférieures et le personnel romain y fut réduit au minimum. L'empereur s'y faisait représenter par un gouverneur, choisi parmi les chevaliers, qui portait le titre de procurateur et concentrait entre ses mains tous les pouvoirs militaires, civils et judiciaires.

Rome exigeait de ses sujets marocains de l'argent sous forme d'impôts directs et indirects, et des soldats. La cavalerie maure occupe une place exceptionnelle dans l'armée impériale sur le Rhin, sur le Danube, sur l'Euphrate. Les cavaliers africains rendirent de tels services à Trajan dans la guerre de Dacie qu'il les a immortalisés en les associant à sa gloire sur les bas-reliefs de la colonne Trajane.

Les Romains demandaient à la Tingitane du blé et de l'huile, certains aliments de luxe : pintades, escargots, miel, poisson pour faire le garum, des plantes médicinales comme l'euphorbe, des essences végétales précieuses comme le *citrus* (thuya) dont on fabriquait des meubles de grand prix, des peaux d'animaux, de l'ivoire, des fauves, des éléphants, des chevaux, de la pourpre, des perles, des esclaves. Mais les deux principales productions, comme dans toute l'Afrique du Nord, étaient certainement le blé et l'huile. Le commerce avec la Tingitane se faisait presque tout entier par l'entremise des ports espagnols.

Le Maroc romain ne comprenait que la partie septentrionale du Maroc actuel. La colonisation romaine ne dépassait guère Sala, à l'embouchure du Bou-Regreg. Le poste extrême de ce côté paraît avoir été une tour de guet, Ad-Mercurios, située à 16 milles (23 kilomètres) de Sala. M. de Segonzac avait cru rencontrer au Sous les ruines d'un aqueduc romain, mais il semble bien que ces ruines sont d'origine berbère. D'ailleurs, beaucoup d'indigènes, au Maroc comme en Algérie, avaient

adopté, en partie tout au moins, les mœurs et les modes de construction des Romains. Il n'est donc pas toujours facile de faire la part de ce qui revient aux Romains et de ce qui revient aux indigènes romanisés dans les ruines, de plus en plus grossières d'ailleurs, qu'on rencontre à mesure qu'on s'avance vers le Sud et qu'on pénètre dans les massifs montagneux.

Il est bien certain que les grands massifs montagneux du Maroc, aussi bien sur le littoral que dans l'Atlas, ainsi que les régions voisines du Sahara, étaient restés en dehors de l'action directe des Romains. Parmi les nombreuses expéditions entreprises par eux pour affermir leur puissance et surtout pour étendre au loin le prestige de leurs armes et obtenir la tranquillité de leurs frontières, il faut citer la mémorable expédition du général Suetonius Paulinus, dont le récit nous a été transmis par Pline. Paulinus fut le premier des généraux romains qui ait franchi l'Atlas. En dix journées de marche, il parvint à la rivière appelée Ger, évidemment l'Oued Guir actuel; son point de départ est incertain et nous ignorons s'il partit des extrémités occidentales de la Césarienne ou si, sortant de Volubilis, il passa par les Beni-Mguild et franchit l'Atlas au Tizi-n-Telremt comme le croit La Martinière. Il est vraisemblable en tout cas qu'il pénétra assez loin dans le Haut-Atlas, puisqu'il déclare que les sommets conservaient de la neige même en plein été. Il décrit les régions où il parvint comme des solitudes couvertes d'une poussière noire, d'où surgissent çà et là des roches qui semblent brûlées par le feu. Cette expédition du Guir paraît être demeurée isolée et les Romains ne mirent point d'empressement à s'établir dans ces régions si peu engageantes. Pour leurs relations avec le Soudan, ils se servaient de la voie la plus courte et la plus facile, celle de la Tripolitaine

Pendant toute la durée de sa domination, Rome a dû

constamment veiller les armes à la main contre les ennemis du dehors, les nomades Gétules, toujours aux aguets, et ceux du dedans, les Maures, imparfaitement soumis. Le Maroc romain, malgré les efforts continus des empereurs, n'a jamais été absolument pacifié; il a été troublé par d'incessantes révoltes des chefs indigènes, ces *principes gentium* avec lesquels une inscription de Volubilis nous montre le procurateur de la province en conférence. Il a fallu y entretenir un corps permanent d'occupation et y constituer un solide système de défense. L'effectif de l'armée de Tingitane atteignait environ 10 000 hommes. Sala à l'Ouest, le Djebel Zerhoun à l'Est, solidement occupés et reliés par une série de postes fortifiés, constituaient les deux points d'appui essentiels de la ligne défensive.

Tanger était la tête du réseau routier marocain; deux routes en partaient, la première le long du littoral atlantique, la seconde vers l'intérieur. La route du littoral, longue de 174 milles (257 kilomètres), passait par Zilis (Arzila), puis gagnait Lixus (Larache). Au Sud de Lixus, elle abandonnait le rivage, atteignait le Sebou à la station de Banasa (Sidi-Ali-bou-Djenoun), en suivait la rive droite jusqu'à Thamusida (Sidi-Ali-ben-Ahmed) et gagnait enfin Sala pour se terminer au poste d'Ad-Mercurios (Kasba-Djedida). La route de l'intérieur, longue de 148 milles (219 kilomètres), se détachait de la précédente à 26 kilomètres au Sud de Tanger; par la poste d'Ad-Novas (Sidi-el-Yamani), elle atteignait le Loukkos à Oppidum-Novum, la ville actuelle d'El-Ksar, traversait le Sebou, et, par Volubilis, centre de la romanisation du Maroc intérieur, parvenait au point terminus de Tocolosida, à 15 kilomètres au Nord de Meknès. Ainsi le réseau routier était la continuation du réseau de l'Espagne, et il est douteux que les Romains aient établi des communications par terre entre le Maroc et l'Algérie par le couloir de Taza.

En résumé, Rome se borna à l'organisation administrative et à l'exploitation économique du monde méditerranéen. Elle avait réussi mieux que nous dans l'assimilation des indigènes, tout en s'en préoccupant beaucoup moins, et peut-être en partie à cause de cela. Cependant la civilisation romaine et la langue latine ont péri dans l'Afrique du Nord, tandis qu'elles subsistaient en Espagne et en Gaule. Les causes de cette différence sont multiples; elles résident pour une part dans les invasions qui ont ravagé la Berbérie, en particulier dans les invasions arabes; elles se rattachent davantage encore au fait que l'Afrique du Nord n'avait jamais été complètement soumise et encore moins romanisée; qu'il s'y était conservé, dans les montagnes et dans le désert, des îlots, des réserves de barbarie. Ces réserves de barbarie étaient particulièrement nombreuses au Maroc, à peine touché par la civilisation romaine.

Au ve siècle, la côte de la Tingitane fut occupée sans résistance par les Vandales. Les Byzantins y restaurèrent pour un peu de temps la civilisation, mais n'occupèrent guère que Tingis (Tanger) et Septa (Ceuta). Cette occupation fut extrêmement précaire, et, à l'époque de l'invasion musulmane, il ne restait plus de la Tingitane que le territoire de Ceuta, commandé par le comte Julien, qui s'était rendu indépendant. En fait, tout le reste du pays appartenait aux indigènes, qui n'avaient jamais été sérieusement inquiétés depuis l'invasion vandale. La présence de chapiteaux et de vestiges byzantins dans des régions aussi éloignées que le Sous est un fait très remarquable, mais n'implique pas nécessairement l'occupation grecque, l'art berbère s'étant inspiré directement de l'art byzantin.

Le christianisme avait fait de rapides progrès dans la Tingitane comme dans le reste de l'Afrique du Nord. Mais les indigènes abandonnèrent bientôt l'orthodoxie pour le donatisme; les querelles des catholiques et des

donatistes ont été une des principales causes de la ruine et de l'anarchie de l'Afrique septentrionale. Les Berbères semblent avoir vu surtout dans le donatisme une forme d'opposition à la religion de Rome et des empereurs, de même que plus tard ils embrasseront les hérésies musulmanes par esprit d'opposition et de réaction contre les kalifes. Le christianisme, d'ailleurs, ne semble pas avoir pénétré très profondément les masses. Si l'on s'en rapportait aux listes d'évêchés que nous ont laissées les écrivains ecclésiastiques, on donnerait sans doute une importance exagérée à ce que fut l'élément chrétien au Maroc. Des restes de christianisme se sont maintenus çà et là jusqu'à l'époque d'Idris et même plus tard. Les auteurs arabes nous citent aussi des tribus qui professaient le judaïsme, sans que nous sachions au juste ce qu'était ce judaïsme et s'ils n'ont pas parfois confondu juifs et chrétiens, *les gens du livre*, comme ils les appellent par opposition aux païens.

Au VIIe siècle, la civilisation antique, déjà frappée par sa propre décadence, par les révoltes indigènes, par les agitations donatistes, par l'invasion vandale, périt sous les coups de la conquête arabe. Désormais, l'Afrique du Nord cesse de se rattacher au monde de l'Occident pour faire partie du monde de l'Orient et de l'Islam, auquel elle a toujours appartenu depuis lors.

CHAPITRE III

LA CONQUÊTE ARABE ET LES PREMIÈRES DYNASTIES [1]

Le Maroc n'est qu'une mosaïque de groupements élémentaires, ayant chacun leur autonomie. Les luttes et les tendances de ces groupements sont la véritable histoire du pays, mais les matériaux font défaut pour écrire cette histoire. Quant aux événements qui concernent les dynasties établies à Cordoue ou à Bagdad, ils n'intéressent pas la vie profonde de la contrée. Jamais les groupements n'ont été agrégés en un État véritable : à certaines époques, une organisation superficielle et éphémère leur a été imposée du dehors, mais, à chaque défaillance du pouvoir central, tribus et ksours, Berbères et Arabes sont revenus à leur anarchie traditionnelle.

L'histoire de l'Afrique du Nord, comme l'a très bien vu le grand historien Khaldoun, est celle des tribus qui tour à tour acquièrent l'hégémonie. Ces tribus se personnifient en une ou plusieurs dynasties sorties de leur sein

1. Outre les ouvrages cités au chapitre I, voir : Ibn Khaldoun, *Histoire des Berbères*, traduction de Slane, 4 vol. in-8°, Alger, 1854-56 (c'est l'ouvrage fondamental). — Voir aussi : E. Masqueray, *Coup d'œil sur l'histoire de l'Afrique septentrionale* (*Notices sur Alger et l'Algérie*, in-18, Alger, 1881). — Id., *Chronique d'Abou-Zakaria*, in-8°, Paris, 1879. — Fournel, *Les Berbères. Étude sur la conquête de l'Afrique par les Arabes*, 2 vol. in-8°, Paris, 1875-1881.

et auxquelles elles servent de soutien et d'instrument, de garde du corps et de makhzen. Les Lemaïa et les Beni-Ifren dominent avec les Kharedjites, les Ketama avec les Fatmides, les Lemta et les Lemtouna Sanhadjiens avec les Almoravides, les Masmouda de l'Atlas avec les Almohades. Puis ces tribus s'usent et s'épuisent rapidement de plusieurs façons : elles perdent leur sang dans les combats, et surtout elles s'amollissent dans la vie facile des plaines et des villes, perdent les qualités agressives et guerrières qui avaient fait leur succès. Elles sont alors remplacées par d'autres, qui, au bout d'un temps plus ou moins long, disparaissent à leur tour.

Il faut ajouter que l'histoire de l'Afrique du Nord, comme l'a montré Masqueray, est essentiellement une histoire religieuse. Les indigènes ne s'arrachent à leurs querelles locales que pour se perdre dans l'universel. C'est un mouvement religieux qui a porté Okba et l'armée syrienne qu'il commandait jusqu'au rivage de l'Atlantique et amené les musulmans jusque dans les plaines de Poitiers. C'est un mouvement religieux qui a donné naissance au kharedjisme et autres schismes berbères. Ce sont des mouvements religieux, au moins dans leur principe, qui ont successivement attribué le pouvoir aux Idrissites, aux Fatmides, aux Almoravides, aux Almohades. C'est d'un mouvement religieux enfin que sont issues les dynasties chérifiennes.

I

La conquête arabe du VIIe siècle n'a pas le caractère d'une invasion, qu'on se plaisait jadis à lui donner. Les petites armées syriennes, bien disciplinées et bien commandées, qui accomplirent cette conquête, ne furent pas un élément de désordre, comme le sera au XIe siècle l'invasion des Arabes Hilaliens. Les expéditions des

premiers généraux arabes ne laissaient pas d'ailleurs après elles de domination effective. Le plus célèbre de ces premiers conquérants, Okba-ben-Nafi, aurait traversé toute l'Afrique du Nord et se serait avancé jusqu'à l'Atlantique, mais ce qu'on nous raconte de cette expédition a un caractère si nettement légendaire qu'on ne sait rien de précis, et qu'on peut même douter de la réalité des faits. Okba serait arrivé jusqu'à Ceuta, seule ville demeurée au pouvoir des Byzantins dans le Maghreb extrême. Le comte Julien renonça à résister, se fit confirmer dans son gouvernement et engagea le conquérant à pénétrer chez les Berbères de l'Atlas. Okba arriva ainsi jusque dans le Sous-el-Aksa, et, parvenu au bord de la grande mer, il poussa son cheval dans les flots : « Seigneur, s'écria-t-il, si cette mer ne m'en empêchait, j'irais dans des contrées plus lointaines encore et dans le royaume de Doul-Korneïn, en combattant pour ta religion et en tuant ceux qui ne croient pas en ton existence et qui adorent d'autres dieux que toi. »

Cette longue chevauchée ne laissa derrière elle aucune trace durable. Les Arabes reparurent dans l'Ouest en 705 avec Moussa-ben-Noceïr. Mais ce premier ban de conquérants arabes était trop peu nombreux pour qu'ils fussent réellement maîtres du pays; ils y laissèrent seulement quelques garnisons et quelques missionnaires. Au fond, la Berbérie restait berbère, et, si les conquérants arabes ont pu venir à bout momentanément de la résistance des indigènes, c'est vraisemblablement parce qu'ils ont eu la chance ou l'adresse de pouvoir détourner et utiliser leur ardeur guerrière en les entraînant à la conquête de l'Espagne.

D'après les légendes, ce serait encore le comte Julien qui aurait lancé les Arabes à la conquête de l'Espagne, pour venger un outrage fait à sa fille par Roderik, roi des Visigoths. Quoi qu'il en soit, Moussa envoya son lieutenant berbère Tarif ou Tarik conquérir l'Espagne.

L'armée aborda au *Calpe promontorium*, appelé depuis Djebel-Tarik (Gibraltar), et les Visigoths succombèrent à la grande bataille de Xérès, qui dura huit jours. Un courant continu semble avoir dès lors amené en Espagne les immigrants berbères; aussi l'invasion musulmane dépasse-t-elle les Pyrénées en 718 et s'avance jusqu'en Gaule.

Vers 730, l'empire des kalifes atteint sa plus grande expansion. Mais cet immense empire, qui s'étendait depuis le fond de l'Orient jusqu'à la mer des Ténèbres, comprenait des populations très diverses, qui, comme celles de l'empire de Charlemagne, n'avaient entre elles d'autre lien que le lien religieux. Comme l'empire carolingien, l'immense empire des kalifes se désagrégea très rapidement. Les insurrections des Berbères d'Afrique contribuèrent, au moins autant que la victoire de Charles Martel à Poitiers, au recul de l'invasion arabe. La grande révolte berbère de 740 a sous ce rapport une importance capitale pour l'histoire générale de l'Occident.

II

Dès que les Berbères du Maroc eurent appris à balbutier la profession de foi musulmane, c'est comme musulmans qu'ils combattirent ceux-là mêmes qui leur avaient apporté la bonne parole du Coran. Comme jadis ils avaient dressé l'église donatiste contre l'église catholique, ils opposèrent au dogme orthodoxe le dogme kharedjite. Le kharedjisme était une sorte de puritanisme égalitaire et farouche dont les sectateurs avaient terrorisé l'Orient et failli renverser l'empire Ommiade. Les Kharedjites sont des non-conformistes, des hommes pieux, indignés de la dépravation et de l'hypocrisie de ces successeurs du Prophète qui se servaient de la religion comme d'un moyen de réaliser leurs ambitions. Ce sont

des républicains et des démocrates, en religion comme en politique, et des moralistes austères. Ils prêchent que la foi sans les œuvres ne suffit pas et que les pécheurs seront damnés aussi bien que les incrédules. Ils professent que les Koreïchites n'ont pas un droit exclusif au kalifat et que tout kalife est révocable en cas d'indignité. Leur idéal de gouvernement est un chef élu sans cesse surveillé et toujours responsable devant l'assemblée universelle des musulmans.

Les Kharedjites envoyèrent en Occident des missionnaires, qui trouvèrent le terrain merveilleusement préparé pour une révolte contre le kalifat et ses gouverneurs. Les indigènes embrassèrent avec passion les doctrines de cette secte, dont les violences répétèrent, à plusieurs siècles de distance, les excès des donatistes et les fureurs des circoncellions. La religion telle que la comprenaient les Berbères n'était pas la froide religion des gens qui disaient toujours ce qu'ils devaient au kalife, jamais ce que le kalife leur devait; ils virent dans le kharedjisme un moyen de se révolter au nom d'Allah et de satisfaire leurs espérances de nivellement universel. Le calvinisme musulman trouva là son Écosse. Toutes les grandes révoltes qui, pendant plusieurs siècles, se produisirent dans l'Afrique du Nord, se firent au nom du kharedjisme. Au VIIIe siècle, ces hérétiques fondent un empire à Tiaret et un autre à Sidjilmassa, au Tafilelt. En somme, dès cette époque, l'Occident échappe complètement au kalifat.

A la vérité, les Khadjerites ne paraissent pas avoir dominé à l'Ouest du Maroc, mais, là encore, devant les musulmans se dressent des hérésies directement issues de l'islamisme. Sur le littoral de l'Atlantique, un certain Salah, fils de Tarif, se faisait passer pour prophète et avait composé un Coran en berbère; il s'appuyait sur la tribu des Berghouata. Enfin, un descendant d'Ali, gendre du Prophète, traqué en Orient par les kalifes, parvint

à se réfugier au Maroc et à y créer un véritable empire. En 788, ce personnage, nommé Idris, gagna Oulili (Volubilis, non loin de Fez), dans les montagnes des Aoureba. Il fut bien accueilli par les Berbères; son autorité s'établit sur tout le Maghreb extrême et une partie du Maghreb central jusqu'à Tlemcen. Idris mourut en 793, empoisonné, dit-on, par un émissaire du kalife Haroun. Il fut enterré au Djebel Zerhoun et il est devenu le grand patron, le saint national en quelque sorte du Maroc. Un des affranchis d'Idris, Rached, éleva un fils posthume d'Idris et d'une Berbère, qui succéda à son père en 804 et fonda la ville de Fez, sur un emplacement traversé par un affluent du Sebou et occupé par des indigènes de la tribu des Zouara; il y établit un certain nombre de musulmans d'Espagne et la nouvelle ville fut divisée en deux quartiers : celui des Andalous et celui des Kairouanites. Si Idris Ier est devenu le patron du Maroc. Idris II est celui de Fez, où il est plus vénéré que son père. Presque tous les chérifs du Maghreb revendiquent Idris comme leur ancêtre.

Ainsi l'autorité du kalifat a à peu près disparu de l'Afrique du Nord. Les Berbères, qui, dit un proverbe, mettent une bride aux rois comme on bride les chevaux, se sont débarrassés de l'autorité politique que l'Orient leur avait un moment imposée. D'ailleurs, en 750, les Ommiades de Damas disparaissaient pour faire place aux Abbassides, qui, quelques années plus tard, se fixaient à Bagdad. L'Espagne de son côté répudiait les Abbassides, intronisait un Ommiade, et s'affranchissait définitivement du kalifat de Bagdad, auquel elle opposait le kalifat de Cordoue.

Après la mort d'Idris commence au Maroc une période extrêmement confuse. L'histoire est dispersée, morcelée comme le pays lui-même. L'empire idrissite se désagrège et les descendants d'Idris s'épuisent en luttes les uns contre les autres. La tribu des Miknassa

tend à prendre la place de celle des Aoureba, qui soutenait les Idrissites, et, pendant tout le xe siècle, lui dispute l'empire de Fez, avec des alternatives de revers et de succès. En outre, Miknassa et Idrissites sont menacés d'un côté par les Fatmides, de l'autre par les Ommiades d'Espagne.

Depuis l'an 909, en effet, une nouvelle puissance est apparue à l'Orient de l'Afrique du Nord, celle des Fatmides Chiites. Un mahdi, Obeïd-Allah, vient d'Orient et s'appuie surtout sur la tribu des Ketama de la Kabylie. Les Berbères, qui avaient si bien accueilli les tendances puritaines représentées par les Kharedjites, accueillirent également les tendances mystiques représentées par les Chiites. Le messianisme, qui leur promet un avenir meilleur, trouve chez eux un terrain favorable; surtout, la secte nouvelle fait de nombreux prosélytes parce qu'elle se présente comme ennemie de l'orthodoxie et des kalifes. Obeïd-Allah entraîne les Berbères à sa suite vers l'Orient. Ils conquièrent l'Égypte comme ils ont conquis l'Espagne et la Sicile, et réalisent la parole prêtée au Prophète, d'après laquelle, au vie siècle de l'hégire, le soleil se lèverait du côté de l'Occident. En 973, les Fatmides transportent au Caire le centre de leur empire, qui s'étend jusqu'à la Moulouya et menace d'englober Fez. D'autre part, le kalifat ommiade de Cordoue est à l'apogée de sa puissance et cherche à s'annexer le Maroc. Les Idrissites et les Miknassa ne sauraient être que des satellites de ces deux grands États. Enfin, en 973, les Ommiades détruisent complètement les Idrissites et les poursuivent jusque dans le Rif. Les Miknassa ne sont pas pour cela maîtres de la situation, car une autre grande tribu, les Magraoua, s'empare de Fez, sous les ordres de son chef Ziri-ben-Atia, qui fonde une petite dynastie. Ces dynasties indigènes s'épuisent dans les dissensions des sofs et les luttes des partis.

CHAPITRE IV

L'INVASION HILALIENNE
LES ALMORAVIDES ET LES ALMOHADES[1]

I

Au XIe siècle se produit un événement d'une importance capitale pour les destinées de la Berbérie tout entière : c'est la grande invasion hilalienne.

Les tribus arabes des Hilal et des Soleïm étaient établies, vers l'époque de l'avènement des Abbassides, dans les déserts du Hedjaz. C'étaient d'effroyables pillards, qui rançonnaient les caravanes et les pèlerins de la Mecque. Vers la fin du Xe siècle, les Fatmides les transportèrent en masse dans la Haute-Égypte et les cantonnèrent sur la rive gauche du Nil. Sur ces entrefaites, s'il faut en croire les historiens arabes, le souverain qui régnait à Kairouan, Moezz-ben-Badis, répudia l'autorité fatmide et revint à l'orthodoxie. Sur le conseil de son ministre, El-Yazouri, le kalife fatmide, trop affaibli pour entreprendre lui-même une expédition, se

1. Outre les ouvrages cités aux chapitres précédents, voir : E. CARETTE, *Recherches sur l'origine et les migrations des principales tribus de l'Afrique septentrionale*, in-8°, Paris, 1853. — G. MARÇAIS, *Les Arabes en Berbérie du XIe au XIVe siècle*, in-8°, Paris, 1913. — MERRAKECHI, *Histoire des Almohades*, trad. FAGNAN, in-8°, Alger, 1893.

vengea de son vassal en lançant sur l'Afrique du Nord les Hilal et les Soleïm, ce qui présentait le double avantage de s'en débarrasser et de donner des difficultés à El-Moezz : « Je vous fais cadeau, leur dit Yazouri, du Maghreb et du royaume d'El-Moezz le Sanhadjite, vil esclave qui s'est révolté contre son maître. » Bien qu'il n'y ait pas de raison absolue de douter de ce récit, il faut se défier de la tendance des historiens arabes à toujours attribuer les événements à des causes fortuites et accidentelles. L'histoire de la vengeance du kalife fatmide ressemble singulièrement à celle du comte Julien, qui lui aussi aurait provoqué l'invasion de l'Espagne à l'occasion d'une inimitié toute personnelle. Ce qui doit éveiller notre défiance, c'est que nous savons par ailleurs que certaines tribus arabes étaient déjà parvenues dans le pays de Barka avant la grande invasion. Quoi qu'il en soit, non seulement les Hilal et les Soleïm, mais toutes sortes de nomades émigrèrent en masse vers l'Ifrikia. Il n'est pas possible de connaître le nombre des envahisseurs; ils étaient en tout cas fort nombreux, peut-être 200 000 familles, et probablement une lente infiltration succéda à l'invasion proprement dite. Il ne s'agissait donc plus de petites armées régulières comme les troupes syriennes du VIIe et du VIIIe siècle : ce sont des émigrants qui arrivent avec leurs femmes, leurs enfants, leurs troupeaux, des bandes sans discipline et presque sans chefs : « Les premiers conquérants musulmans, dit Khaldoun, ne s'établirent point au Maghreb comme habitants des tentes; pour rester maîtres du pays, ils durent demeurer dans les villes. Ce ne fut qu'au milieu du Ve siècle de l'hégire que les Arabes nomades s y dispersèrent par tribus et vinrent camper dans toutes les parties de cette vaste région. »

Les conséquences de l'invasion du XIe siècle ne se produisirent que lentement. Vers 1100, l'invasion proprement dite est à peu près terminée, mais le mouvement

se continue au moins jusqu'au XIVe siècle. Pour conquérir leur emplacement définitif et écouler leur trop-plein, les Arabes se mettent au service des dynasties berbères, qui s'en font des alliés contre leurs rivales, introduisant ainsi dans leurs États les pires éléments d'anarchie. D'ailleurs, les tribus berbères préfèrent bien souvent profiter du pillage que de le subir. Khaldoun compare ces Arabes de la seconde invasion à des loups affamés, à des sauterelles dévorantes, et un chapitre de ses *Prolégomènes* est intitulé : « Tout pays conquis par les Arabes est un pays bientôt ruiné. » « Ils pénétrèrent partout, excepté dans les gorges des hautes montagnes, poussèrent dans toutes les plaines dévastées leurs troupeaux de moutons et de chameaux, empêchèrent le commerce, ruinèrent l'industrie, firent enfin de la majeure partie de l'Afrique du Nord la terre pauvre et nue que nous avons comme découverte dans ce siècle avec une sorte d'horreur[1]. » Ils ne dominèrent nulle part, tout en détruisant beaucoup; aussi leur action n'est-elle pas sensible lorsqu'on étudie simplement l'histoire des dynasties. Comme ils ne sont jamais que des piliards ou des condiotteri, leur nom n'apparaît pas habituellement. Ils n'en ont pas moins eu la plus funeste action politique. Ils n'épargnèrent que les parties inaccessibles des grands massifs montagneux. Aussi le Maroc fut-il relativement respecté par eux; le Haut-Atlas et le Moyen-Atlas, les massifs littoraux du Rif, furent à peu près indemnes de leur infiltration; les plaines au contraire furent envahies et bouleversées.

Les conséquences ethnographiques de cet envahissement furent durables. Les Berbères se réfugièrent dans les régions montagneuses ou dans les oasis du Sahara. Partout ailleurs, les groupes berbères et arabes se superposent, se juxtaposent, se mélangent, et de ces mélanges

1. E. Masqueray.

se sont formées des tribus nouvelles, constituées d'éléments divers auquels il est difficile d'assigner une origine exacte. Évidemment, l'invasion du XIe siècle a beaucoup contribué à arabiser et à islamiser les indigènes de l'Afrique du Nord. Cependant il ne faudrait pas exagérer cette influence. Les Berbères, même lorsqu'ils ont oublié leur langue pour apprendre celle des envahisseurs, ont certainement gardé une énorme supériorité numérique. Il y avait d'ailleurs des nomades dans l'Afrique du Nord bien avant l'invasion arabe; il y en a eu de tout temps, et les plus nomades de tous les nomades, les Touareg, sont précisément des Berbères. Au point de vue religieux, les hordes pillardes du XIe siècle n'ont pas dû avoir non plus une très grande action. Les Arabes nomades ont toujours passé pour très sceptiques et très indifférents, contrairement à l'idée qu'on s'en fait quelquefois. L'islamisation a été surtout l'œuvre lente des missionnaires qui, depuis plusieurs siècles, parcouraient le Maghreb, et d'ailleurs le grand renouveau de l'islam dans l'Afrique du Nord ne coïncide pas avec l'invasion hilalienne : il ne s'est produit qu'au XVIe siècle.

II

Au moment même où les Arabes nomades venus de l'Orient envahissent l'Afrique du Nord, un puissant empire berbère, celui des Almoravides, s'élève à l'autre extrémité du Maghreb. Dans le désert qui s'étend entre l'Atlas, le Sénégal et l'Atlantique vivaient des tribus berbères de la souche des Sandadja (Zenaguen, pluriel berbère de Zenaga, d'où dérive le nom du fleuve Sénégal). On les appelait les *Molathemin*, les *voilés*, à cause du *litham* ou voile qui leur couvrait le visage. Au IXe siècle, l'Islam avait pénétré jusqu'à eux, et ils s'étaient

convertis à la religion du Prophète. Ils en savaient d'ailleurs très peu de chose, et le seul enseignement qu'ils en avaient retenu, c'était le devoir de la guerre sainte contre les nègres du Soudan, païens haïssables. Au XIe siècle, ils passent au premier plan, entraînés par des missionnaires musulmans qui habitaient un *ribat* ou couvent fortifié dans un îlot du Sénégal. De ce lieu de retraite pour la prière et de préparation pour la guerre sainte partaient de fructueuses razzias, dont le prosélytisme était le prétexte et l'amour du pillage le mobile le plus puissant. Une force militaire fut constituée, comprenant des cavaliers montés soit sur des meharis, soit sur des chevaux, et des fantassins bien disciplinés armés de longues piques et de javelots. Une caisse fut créée, où l'on déposait les produits de la dîme. On appelait ces hommes les *Moudjahidin*, c'est-à-dire les combattants du *djihad*, de la guerre sainte, ou encore les *Morabitin*, à cause du *ribat* auquel ils étaient attachés. De ce mot de *Morabitin* dérive à la fois le mot *Almoravide* et le mot *marabout*. Vers 1033, une première course à travers le désert conduisit les Almoravides d'abord au pays de Dra, puis à Sidjilmassa, qu'ils enlevèrent aux Magraoua avec un énorme butin. Ils détruisirent avec une haine sauvage les instruments de musique et les lieux de plaisir où l'on vendait du vin; puis ils allèrent ravager les pays nègres jusqu'à la grande ville d'Aoudagost. Vers 1056, une nouvelle campagne les conduisit dans le Sous, à Taroudant, puis, franchissant l'Atlas, ils détruisirent le royaume d'Aghmat, conquirent la province du Tadla, enfin détruisirent les Berghouata schismatiques.

Le véritable fondateur de l'empire almohade est Youssef-ben-Tachfin. C'était un Saharien de la tribu des Lemtouna. On nous le représente de taille moyenne, maigre, la barbe rare, les cheveux crépus, les sourcils joints, le teint brun. Il était austère, simple dans sa

mise, ne portant que de la laine, ne se nourrissant que d'orge et de lait de chamelle; c'était un mystique, entièrement dominé par la dévotion; il passa sa vie à prier et à jeûner, et, bien que courageux, fut un saint plutôt qu'un guerrier. Il épousa la veuve du roi d'Aghmat, la belle Zineb, magicienne, disait-on, et qui faisait des miracles. Elle devint sa conseillère politique et semble avoir joué un rôle considérable dans la fondation de l'empire almohade.

Youssef-ben-Tachfin voulut avoir une capitale digne de son empire en même temps qu'une base d'opération sur le versant septentrional de l'Atlas. Au pied de la grande chaîne, sur le cours supérieur du Tensift, il fonda la ville de Merrakech (1062), où est aujourd'hui son tombeau. Suivi d'une armée de Guezoula, de Masmouda, de Zenata, il vint assiéger et prit Fez (1063). Puis il gagna la vallée de la Moulouya et le pays des Hoouara. Rappelé à Fez par une révolte, il s'en empara de nouveau, massacra tous les hommes valides, fit un grand carnage des Magraoua et des Miknassa. En 1084, Youssef vint à bout des dernières résistances; il s'empara de Tanger, qui appartenait encore aux Idrissites, puis du Rif, de Melilla, de Nokour. Il soumit les Beni-Snassen et Oudjda, assiégea Tlemcen, où il fonda un quartier appelé Tagraret, et y demeura un certain temps, se proposant de faire de cette ville le centre de sa domination dans l'Est; un de ses lieutenants conquit Oran, Ténès, dépassa l'Ouarsenis et vint assiéger Alger.

Il est probable que les Almoravides auraient étendu leur empire sur toute la Berbérie, mais ils se montrèrent plus préoccupés de l'Espagne que du Maghreb. Appelé par ses coreligionnaires pour lutter contre les chrétiens dans la péninsule, Youssef-ben-Tachfin subjugua tous les petits roitelets musulmans et ne s'arrêta qu'après avoir fait peser sur toute l'Espagne musulmane le joug

de sa domination sectaire. Ce fut un coup mortel porté à cette brillante civilisation andalouse. En 1086, Youssef livra à Alphonse VI, roi de Castille et Léon, la bataille de Zallarca, près de Tolède. Son armée, assemblage bizarre de races et de costumes, où l'on voyait des Arabes, des Berbères, des nègres, des Sahariens à demi sauvages et presque nus, à côté de mercenaires chrétiens bardés de fer, triompha de celle d'Alphonse; mais, bientôt rappelé en Afrique, Youssef ne put tirer parti de sa victoire. Lorsqu'il mourut en 1106, il laissait à ses successeurs un empire qui s'étendait de l'Èbre au Sénégal et de l'Atlantique à la Mitidja. Il avait fait disparaître toutes les petites dynasties marocaines, notamment celles de Fez et de Sidjilmassa. Il avait détruit des tribus puissantes comme les Berghouata, les Magraoua, les Miknassa, les Beni-Ifren, pendant qu'à l'autre extrémité de la Berbérie, l'invasion arabe faisait, elle aussi, disparaître les anciennes tribus.

L'empire des Almoravides dura peu et se désagrégea en moins d'un demi-siècle. La poussée de ces hordes barbares est irrésistible, mais elle se montre incapable de fonder quelque chose de durable. D'ailleurs, une autre puissance religieuse s'élevait au Maroc : aux Berbères du Sahara vont succéder les Berbères de l'Atlas; aux Almoravides, les Almohades.

III

Chez les Masmouda du Haut-Atlas, au Sud de Merrakech, dans le village de Tinmel, agglomération perdue dans les gorges de l'Oued Nfys, vivait, à la fin du XIe siècle, un homme connu pous sa science et pour l'austérité de ses mœurs. Il se nommait Ibn-Toumert. Pour accroître ses connaissances, il parcourut l'Espagne, l'Égypte, la Syrie, écoutant les leçons des docteurs les

plus illustres, puis fit le pèlerinage de la Mecque. Il revint à petites étapes vers son pays natal, s'arrêtant à Tripoli, à Bougie, à Tlemcen. Dans cette dernière ville, il s'adjoignit comme disciple le fils d'un potier de la tribu des Koumia, nommé Abd-el-Moumen.

A Merrakech, ses prédications lui valurent d'être expulsé de la ville. Contraint de se réfugier dans les montagnes de son pays, il y organisa son rôle de réformateur religieux. Il se donnait pour le Mahdi, le Maître de l'Heure, ce personnage qui, d'après les croyances musulmanes, doit venir clore le drame du monde en faisant régner la justice sur la terre. Ibn-Toumert désignait ses partisans sous le nom d'El-Mouahidin (Al-Mohades ou unitaires), signifiant par là que les autres musulmans étaient tombés dans le polythéisme; il démasquait les hérésies des Almoravides et leurs erreurs théologiques. Il composait des ouvrages où étaient exposées ses doctrines, et les traduisait même en berbère pour les rendre accessibles aux indigènes. Le Mahdi se posait aussi en réformateur des mœurs, et dénonçait le luxe de la cour de Merrakech; il ne dédaignait pas enfin d'affirmer sa mission par des miracles. Il avait fait de Tinmel une ville fortifiée, l'avait ornée de quelques monuments, entre autres une mosquée dont M. Doutté a retrouvé les ruines. Lorsqu'il mourut en 1128, il avait groupé sous sa domination toutes les tribus des environs; il avait fondé une école, établi une doctrine, organisé une armée, donné à ces populations montagnardes, qui avaient la haine des Sahariens barbares, la conscience de leur force et l'ardeur du prosélytisme.

Le Mahdi eut pour successeur son disciple et confident Abd-el-Moumen. Les fidèles cachèrent pendant longtemps la mort d'Ibn-Toumert, parce qu'ils craignaient que ce fût le signal de la désertion. C'est seulement en 1130 qu'ils proclamèrent Abd-el-Moumen. Celui-ci paraît avoir été véritablement un homme de premier

ordre et une intelligence remarquable. Il conquit d'abord l'Atlas marocain, et, dans plusieurs batailles (1130 à 1138), vainquit les troupes Almoravides envoyées contre lui. En 1137, il commença contre les Almoravides une campagne qui dura sept années, parcourant le Maroc en tous sens et voyant son armée grossir chaque jour. Mais déjà il portait ses regards et son ambition plus loin ; en 1142, il conquiert Cadix, Xérès, Malaga, Cordoue ; en 1145, Grenade, puis Tlemcen et Fez succombent. En 1147, il réduit Merrakech, Aghmat et Tanger ; en 1150, Meknès ; en 1152, Bône et Constantine ; en 1160, Tunis, puis Sousse, Kairouan, Sfax, Mehediya, Gabès, Tripoli et le pays de Barka. Le fils du potier avait fondé le plus grand empire musulman d'Occident qui eût jamais existé. De Tanger à Barka, dans toutes les mosquées, on dit la prière en son nom, on se soumit à ses ordres. Il avait créé une armée fortement organisée, où les milices chrétiennes de Francs et d'Espagnols combattaient à côté des Marocains et des Soudanais. « On ne saurait le comparer qu'à Charlemagne, dit un historien ; comme lui justicier, il ne s'empare de l'Afrique septentrionale entière que pour y faire régner l'ordre. » Il renouvelle même les opérations cadastrales de l'empire romain en faisant arpenter l'Afrique depuis le Sous jusqu'à Barka. Il crée une flotte, il organise l'administration la plus libérale qu'on ait encore vue. La sécurité est rétablie, les caravanes peuvent partout circuler sans crainte, et un soldat passant dans la campagne n'aurait pas osé arracher un épi de blé.

Son fils Abou-Yacoub-Youssef (1163-1184) fut aussi un grand souverain, malgré les difficultés qui l'assaillirent, notamment la grande révolte des Beni-Ghania, qui dévasta le Maghreb central, la défaite de Santarem en Espagne, la lutte avec les Arabes, perpétuel élément de désordre. Yacoub-el-Mansour (1184-1198) était en

Espagne quand il apprit la mort de son père. Il s'illustra par la grande victoire d'Alarcos sur les Espagnols, tua 30 000 chrétiens, insulta Tolède, prit Madrid et revint à Séville couvert de gloire. Son nom devint si célèbre dans le monde musulman que Salah-ed-Din (notre Saladin), le conquérant de l'Égypte, lui envoya des présents et demanda l'appui de sa flotte. Mais son titre de gloire le plus durable réside sans doute dans le remarquable ensemble de splendides monuments dont il fit orner l'Espagne et le Maroc. La Koutoubia de Merrakech, la Giralda de Séville, la tour de Hassan à Rabat restent parmi les plus belles manifestations de l'architecture musulmane en Occident. Il fut le fondateur de la ville de Rabat (*Ribat-el-Fath*, le camp de la victoire).

Après Yacoub-el-Mansour, la décadence commence. En Espagne, la *reconquista* s'affirme par la victoire des chrétiens sur les musulmans à la célèbre journée de Las Navas-de-Tolosa. Dans le Maroc, aux menées des Arabes se joint l'envahissement progressif de l'empire par les Beni-Abd-el-Hak (Beni-Merin), venus du Sahara par la vallée de la Moulouya. Les derniers Almohades se débattent au milieu de la désagrégation de leur empire. Parmi eux se détache la personnalité d'El-Mamoun (1227); élevé en Espagne, marié à une chrétienne, il répudie le Mahdi son ancêtre en le traitant d'imposteur. La plupart des derniers souverains almohades, oublieux de l'administration, s'adonnaient à l'ivresse et aux plaisirs; leur garde, assez semblable à ce que furent les janissaires, se révoltait au moindre prétexte et égorgeait le sultan. Les grands officiers qui gouvernaient en Espagne ou en Ifrikia se proclamaient indépendants, les tribus se soulevaient, la guerre sainte était interrompue.

L'empire fondé par Abd-el-Moumen disparut dès le XIIIe siècle. L'Ifrikia (Tunisie) s'affranchit la première sous l'autorité des Hafsides. Le royaume de Tlemcen à

son tour, avec le Maghreb central, se détacha et devint la proie des Abd-el-Ouad, tribu d'origine zenatienne venue du Djebel Amour. Enfin les Beni-Merin portèrent les derniers coups à l'empire ; en 1248, ils s'installaient à Fez, et, dix-huit ans plus tard, à Merrakech.

Ainsi, toujours la même histoire se répète : les combats et les dynasties se succèdent comme les dunes les unes derrière les autres. Le détail de cette histoire est sans intérêt au point de vue historique. Toujours, du désert ou de l'Atlas, sort une tribu ou un groupe de tribus désireux de s'établir dans des régions plus fertiles. La perspective du butin entraîne d'autres tribus, qui se joignent à la première pour submerger les plaines et piller les villes, mais l'unité est bientôt rompue, un nouvel empire s'élève au détriment des précédents dominateurs épuisés, dont les débris sont repoussés dans le désert ou dans les montagnes.

Les impulsions qui mettent ces tribus en mouvement sont de diverses sortes ; la plupart du temps, c'est simplement le désir du pillage et l'ambition de quelque chef, mais l'ébranlement n'est vraiment profond et prolongé que si un motif religieux vient s'y joindre. Le mouvement kharedjite, le mouvement fatmide, le mouvement almohade en sont des exemples.

Ces mouvements n'aboutissent pas à la création de formes religieuses nouvelles, ni à une évolution véritable de l'islam. Les hautes spéculations religieuses et les grandes théories politiques sont parfaitement indifférentes aux Berbères, qu'il s'agisse de la démocratie kharedjite ou de l'absolutisme chiite. Il leur suffit que le prédicateur ait les cheveux longs et mal peignés, les yeux brillants, le burnous déchiré et le visage sale, la voix tonnante ou caverneuse. S'il peut jeûner six semaines de suite, amener la pluie, faire danser des serpents, rendre des oracles, ils le tiennent pour le Mahdi qui apporte le royaume de Dieu sur la terre.

Évidemment, la mentalité de gens de cette sorte est exclusive de toute civilisation et de toute culture; aussi la violence des crises religieuses n'a d'égale que la stérilité absolue des résultats. On peut dire que la Berbérie n'a jamais connu de véritable gouvernement depuis l'antiquité. La décadence, déjà si profonde, va s'accentuer sous les Mérinides et sous les Chérifs.

CHAPITRE V

LES MÉRINIDES [1]

I

L'histoire du Maroc à partir du XIVe siècle est extrêmement obscure et aucun fil conducteur ne nous permet de nous reconnaître dans l'écheveau embrouillé des annales que nous ont laissées les chroniqueurs musulmans.

Trois royaumes se sont formés sur les ruines de l'empire Almohade, correspondant à peu près à la Tunisie, à l'Algérie et au Maroc actuels : ce sont le royaume de Tunis avec les Hafsides, celui de Tlemcen avec les Abd-el-Ouadites, celui de Fez avec les Mérinides. Ces trois royaumes sont en luttes incessantes; pendant trois siècles, leur histoire monotone n'est faite que de pillages et de razzias, d'insurrections et de luttes intestines. Entre Tlemcen et Fez surtout, jamais un équilibre stable ne parvint à s'établir. Traînées dans de lointaines campagnes à la solde des princes, déportées par mesure politique, fractionnées à l'infini, les tribus

1. Outre les ouvrages cités aux chapitres précédents, voir : *Roudh-el-Kartas, Histoire des Souverains du Maghreb*, trad. (médiocre) de A. Beaumier, in-8°, Paris, 1860; il faut préférer la trad. latine de Tornberg, 2 vol. in-8°, Upsal, 1843-1846. — A. Cour, *L'Établissement des Chérifs au Maroc*, in-8°, Paris, 1904.

arabes vont peu à peu se fondre dans l'élément indigène, et les dernières convulsions causées par l'invasion hilalienne se calmeront; mais ce qui distingue profondément les Beni-Merin de la dynastie précédente, c'est l'absence de caractère religieux, de ces idées de mission et de prosélytisme qui avaient permis à Idris, à Abou-Bekr, à Ibn-Toumert d'enflammer les masses et de faire taire ces rivalités de partis dans lesquelles s'épuisent habituellement les tribus de l'Afrique du Nord.

Les Beni-Merin ou Mérinides étaient des nomades qui avaient leurs terrains de parcours entre le Zab et Sidjilmassa, c'est-à-dire entre Biskra et le Tafilelt; mais certains d'entre eux avaient réussi à s'établir le long de la Moulouya, autour de Guercif. Les Almohades, épuisés par les guerres, firent appel au concours de ces nomades. Les Mérinides les aidèrent, mais ils ne tardèrent pas à s'apercevoir de la faiblesse de leurs souverains nominaux; ils envahirent le Maroc et se le partagèrent. Sous la conduite d'Abou-Yahia, ils conquirent Fez, Meknès, Salé, Rabat, Sidjilmassa (1248-1258).

Ils furent à l'apogée de leur puissance sous leur second roi, Abou-Youssef, qui bâtit Fez-Djedid (Fez-la-Neuve) en 1276, et passa sa vie en lutte avec le fondateur du royaume de Tlemcen, le fameux Yarmoracen (1258-1286). Pendant douze années, les Mérinides reprirent avec une ardeur sauvage la guerre sainte contre les chrétiens d'Espagne. Abou-Youssef passa quatre fois le détroit. Vainqueur dans plusieurs grandes batailles, il fut finalement repoussé par don Sanche.

Son fils Abou-Yacoub songea lui aussi à conquérir le Maghreb central; il assiégea Tlemcen pendant neuf ans (1299-1307) et fit bâtir sur l'emplacement de son camp une ville qui devait lui servir de résidence et à laquelle il donna le nom de Mansoura (la Triomphante). La population de Tlemcen fut réduite à manger des cadavres, des chats, des rats, et même, dit-on, de la chair humaine,

mais refusa de se rendre. Abou-Yacoub avait soumis Ténès, Mazouna, Cherchel, la plaine du Chélif. Les princes de Tunis et de Bougie, ceux mêmes de l'Égypte et de l'Orient recherchaient son amitié. Il périt en 1307 sous les murs de Tlemcen, assassiné par un de ses eunuques.

Le XIVe siècle est l'époque de la prépondérance des Mérinides dans l'Afrique du Nord. Malgré les discordes et les troubles incessants, ils réussissent à constituer une flotte puissante, qui commence à faire sur mer le *djihad* ou guerre sainte : les corsaires musulmans portent la terreur sur les côtes des royaumes chrétiens. Les Mérinides embellissent les principales villes de leur empire, notamment Fez-la-Neuve, où les monuments de l'époque mérinide témoignent encore de l'éclat réel qu'eut à certains moments cette dynastie. Enfin ces princes augmentèrent leur influence par des alliances de famille avec les Hafsides de Tunis.

Un souverain mérinide, Abou-Hassen (1331-1349) essaya même de reconstituer le grand empire d'Ab-el-Moumen. Il fut un des souverains les plus actifs et les plus puissants de cette époque. Les révoltes furent partout réprimées, le royaume de Tlemcen conquis et sa capitale succomba en 1337. En Espagne, Abou-Hassen essuya quelques échecs, mais ses succès sur mer et les beaux résultats de la course le consolèrent facilement. Il reçut des ambassadeurs des pays les plus éloignés, vit son autorité respectée et ses louanges chantées par tous les poètes musulmans. En 1347, profitant des discordes qui affaiblissaient l'Ifrikia, il conquit ce pays, et toute l'Afrique septentrionale se trouva, comme au temps de la dynastie almohade, soumise à son autorité. Mais l'élément arabe avait opéré son œuvre de désorganisation profonde et les moindres accidents devaient déterminer le démembrement de cet empire éphémère. Les Arabes, non contents de recevoir du gouvernement

la *djebaïa*, c'est à dire la moitié du produit des impôts, exigeaient des populations sédentaires le droit de *ghefara* ou de protection, ce qui ne les empêchait pas de les piller chaque fois que l'occasion s'en présentait. Le vol, le meurtre et la dévastation désolaient sans interruption les plaines de la Tunisie et de la Tripolitaine. Abou-Hassen, ayant voulu porter remède à cet état de choses, fut vaincu par les Arabes dans les plaines de Kairouan. Un de ses frères se révolta dans le Maghreb. Les rois de la famille d'Abd-el-Ouad reparurent dans Tlemcen et reconstituèrent leur royaume. Les princes de Bougie et de Constantine firent de même; des compétiteurs au trône s'élevèrent dans l'Ifrikia, et Abou-Hassen fut bientôt un monarque sans États. Suivi de quelques amis fidèles, il quitta Tunis par mer, fit naufrage sur la côte de Bougie et arriva à Alger sans ressources. Il chercha en vain à reconquérir son royaume, et, après une courte occupation de Sidjilmassa, il mourut dans les montagnes de l'Atlas.

Son fils Abou-Eïnan garda une année durant la plus grande partie de l'empire qu'avait fondé son père; il reprit même Constantine et Tunis, mais les royaumes Hafside et Abd-el-Ouadite se reconstituèrent bientôt. Les princes de la famille d'Abou-Hassen ne firent que paraître et disparaître sur le trône de Fez; ils ne surent ni comprimer les révoltes à l'intérieur du Maroc, ni maintenir leur puissance au dehors. Abd-el-Aziz (1367-1372) occupa quelque temps le royaume de Tlemcen et soutint les musulmans d'Espagne. Après lui, le désordre recommence; l'anarchie est partout dans le Maghreb; les émirs arabes se déclarent indépendants; chaque jour voit un nouveau souverain. Ainsi, à la fin du XIVe siècle, le royaume des Mérinides est en pleine décadence, comme le sont d'ailleurs ceux des Abd-el-Ouadites et des Hafsides. Les derniers Beni-Merin, de la branche des Beni-Ouattas, liés aux chrétiens par des

traités humiliants, perdent la confiance de leurs sujets et disparaissent définitivement en 1548 devant les nouveaux défenseurs de l'islam, les Chérifs. Il y avait des rois à la fois à Fez, à Merrakech et à Sidjilmassa, tous de la famille des Mérinides, mais ennemis les uns des autres et se faisant presque toujours une guerre féroce et impitoyable. Profitant de ces discordes de leurs ennemis, les chrétiens de l'Espagne et du Portugal achèvent de les chasser de la péninsule et vont même porter la guerre en Afrique, au cœur du pays d'où étaient venus les envahisseurs berbères[1].

II

C'est pendant la période mérinide que s'élabore la renaissance de l'islam qui se manifeste au XVIe siècle. La mission musulmane travaille les masses; le mysticisme fermente, l'islam s'exaspère lentement au contact incessant du christianisme, jusqu'au jour où il réagit brutalement par la révolution chérifienne. Sur ce travail sourd qui se fait au sein des populations, sur cette fermentation secrète, nous manquons à peu près complètement de documents. La plupart des centres et des personnages religieux de l'Afrique du Nord se rattachent plus ou moins à ce grand mouvement d'islamisation qui s'est continué jusqu'à nos jours. Ce mouvement, issu d'une réaction contre les conquêtes espagnoles et portugaises, en même temps qu'il amenait l'avènement des dynasties chérifiennes à Fez, répandait dans toute la Berbérie des missionnaires armés qui sortaient ou prétendaient sortir de la Saguiet-el-Hamra. D'innombrables chérifs sont ainsi épars dans les tribus et les ksours et y constituent une sorte d'aristocratie religieuse. On

1. Pour les entreprises portugaises et espagnoles au Maroc, voir livre IV, chap. I.

en distingue deux catégories : les chérifs idrissites et les chérifs alaouites, suivant qu'ils prétendent descendre d'Idris ou d'Ali.

Le mouvement qui conduisit à la fondation des dynasties chérifiennes est du même caractère que celui qui répandit les marabouts dans les tribus. L'idée de l'État était en opposition formelle avec l'organisation en tribus des Berbères et avec les intérêts des multiples petites principautés qui couvraient le pays. Les marabouts ne connaissaient pas l'État : ils ne connaissaient que l'islam. C'est au nom de l'islam qu'ils groupent les populations et les appellent à la guerre sainte. Sous leur influence, divers centres de résistance aux chrétiens se forment à la fin du XVe siècle.

C'est un mouvement de ce genre qui amena l'avènement des chérifs Saadiens, qui vont devenir les héros de la résistance musulmane. Ces chérifs habitaient dans le Dra, tandis que d'autres chérifs, les chérifs Filaliens, comme eux venus récemment d'Arabie, étaient établis dans le Tafilelt, à Sidjilmassa. Les chérifs Saadiens occupent d'abord le premier plan. Au commencement du XIVe siècle, le Sous reconnaît l'autorité spirituelle et temporelle d'Abdallah-el-Kaïm-Biamrallah, c'est-à-dire « celui qui se lève par ordre de Dieu », nom bien significatif. Ses deux fils, El-Mahdi et Abou-el-Abbas, entreprirent la guerre sainte contre les Portugais. En 1520, Abou-el-Abbas s'établit à Merrakech, pendant que le Sous restait le royaume d'El-Mahdi, qui fit régner une véritable prospérité dans cette province en encourageant notamment la culture de la canne à sucre. Il acheva d'établir solidement la dynastie. Les chérifs et les moudjahidin, ancêtres éponymes des tribus ou pieux marabouts dont les blanches koubbas parsèment aujourd'hui la campagne marocaine, réveillent l'islam de sa torpeur et chassent de partout les Portugais. La célèbre bataille d'Alcazar (1578) marque la fin de la domination éphémère des

chrétiens au Maroc. Quant au sultan mérinide de Fez et à celui de Merrakech, ils s'étaient vus forcés d'approuver la conduite des Chérifs, ce qui d'ailleurs ne les sauva pas de la ruine; le Mérinide de Merrakech fut tué en 1519, celui de Fez fut battu en 1520. En 1547, Meknès était prise, et, en 1550, Fez tombait entre les mains d'El-Mahdi, qui mettait fin au règne des Mérinides.

CHAPITRE VI

LES DYNASTIES CHÉRIFIENNES [1]

I

Le mouvement chérifien n'était pas l'œuvre de quelques hommes : c'était l'aboutissement de toute une agitation religieuse. Aussi de toutes parts se lèvent des marabouts, dont les associations redoutables contrecarrent le pouvoir central et contre lesquels les princes saadiens ne cessent de lutter. La grande zaouïa de Dela fut fondée par des agitateurs sortis du fond du Sahara. Un marabout nommé Mohammed-el-Ayyachi se rendit indépendant dans Azemmour et Rabat, prêchant la guerre sainte contre les chrétiens; il est enterré près d'Azemmour dont il avait fait un des boulevards de l'islam, et son sanctuaire est universellement vénéré. Toute la région littorale est d'ailleurs couverte des tombes de ces pieux guerriers. Les marabouts fondèrent des sortes de fiefs féodaux, dont la plupart subsistent encore, comme Tamesloht, Bou-el-Djad, Ilegh, Tam-

1. Outre les ouvrages cités aux chapitres précédents, voir : *Nozhet-el-Hadi*, *Histoire de la dynastie Saadienne au Maroc* (1511-1670), trad. O. Houdas, in-8°, Paris, 1889. — Ez Ziani, *Le Maroc de 1631 à 1812*, trad. O. Houdas, in-8°, Paris, 1886. — *Kitab-el-Istiqsa*, *Chronique de la dynastie Ataouie du Maroc* (1631-1894), trad. E. Fumey, 2 vol. in-8°, Paris, 1906. — Erckmann, *Le Maroc moderne*, in-8°, Paris, 1885.

grout. Après avoir aidé les Chérifs saadiens contre les Mérinides, ils ne tardèrent pas à devenir pour eux une gêne. Les essais pour leur faire payer des impôts demeurèrent généralement infructueux et les souverains furent obligés de faire massacrer certains d'entre eux pour s'en débarrasser.

A cette époque commence la rivalité des Chérifs et des Turcs, dont l'établissement dans la Berbérie vient de s'accomplir. Les Turcs protègent les derniers Mérinides et font même en 1551 une expédition à Fez pour les soutenir. Vivant de la course, les pirates barbaresques ne faisaient pas payer d'impôts aux marabouts et pouvaient s'appuyer sur eux ; aussi les Chérifs appelaient-ils leurs adversaires « les sultans des poissons ». Les Saadiens de leur côté s'entendent avec les Espagnols d'Oran pour enlever Tlemcen aux Turcs. Soliman met à prix la tête du souverain marocain Mohammed-el-Mahdi, qui est assassiné au cours d'une expédition contre les tribus de l'Atlas (1557). Il y eut toujours, dans l'empire et dans la famille chérifienne même, un parti turc et un parti espagnol, qui causèrent des troubles et des guerres civiles sans cesse renaissantes. Fait remarquable, dès cette époque, les Chérifs, quoiqu'ils se soient élevés par la guerre sainte, n'hésitent pas à faire alliance avec les chrétiens.

Les Saadiens régnèrent pendant un siècle environ (1550-1660). Le plus célèbre d'entre eux est Abou-el-Abbas-el-Mansour surnommé *Ed-Dehebi*, c'est-à-dire le doré. Proclamé le lendemain de la bataille d'Alcazar, il bénéficia du désastre des Portugais et vit venir à lui les ambassadeurs de presque toute l'Europe. Il est surtout célèbre par sa conquête du Soudan.

L'islam s'était implanté chez les noirs depuis l'époque des Almoravides et Tombouctou jouissait d'une grande célébrité commerciale et littéraire. La traversée du Sahara par l'armée marocaine dura quatre mois et

demi (1590). Le sultan du Tombouctou fut vaincu et le célèbre légiste noir Ahmed-Baba emmené prisonnier à Merrakech. Il réclamait surtout sa bibliothèque : « Elle comptait 1 600 volumes, disait-il, et de tous les membres de ma famille, j'étais celui qui en possédait le moins. » Le Sénégal, le Soudan, le Bornou furent soumis. Le sultan ramena un immense butin consistant surtout en lingots d'or, d'où son surnom de Dehebi. Il orna sa capitale de Merrakech de magnifiques constructions et fit venir pour la décorer des marbres de Carrare, qu'il paya, dit-on, au poids du sucre.

Ce sont les Saadiens qui ont fondé le Makhzen marocain tel que nous le connaissons actuellement. Ils furent amenés à prendre modèle sur les Turcs, qui organisaient alors leur récent établissement en Algérie en appuyant la milice ottomane par des colonies militaires indigènes, des tribus makhzen exemptées d'impôts en échange du service. Le sultan Ahmed-el-Mansour appela des instructeurs turcs et forma le gros de son armée avec des corps de renégats, de Maures andalous, de nègres et de Turcs; il incorpora également les tribus arabes de la région de Tlemcen et d'Oudjda, refoulées au Maroc par la conquête turque et englobées par les Marocains sous le nom de Cheraga (gens de l'Est).

Issue de la réaction contre les chrétiens, la dynastie saadienne aboutit à une forme de gouvernement incomplète, étroite, fanatique, mais qui, somme toute, satisfaisait les aspirations religieuses du pays. Le Makhzen ne comporte aucun des organes du gouvernement moderne : pas d'administration, pas de véritable système d'impôts, pas d'armée, ou plutôt tous ces organes à l'état vague, théorique en quelque sorte et embryonnaire. La suzeraineté religieuse des Chérifs ne se transforme en pouvoir effectif que lorsque le caractère même du souverain le comporte. Aucun progrès d'ailleurs, aucune évolution. L'avènement de la dynastie des Chérifs filaliens, qui

a occupé le pouvoir jusqu'à nos jours, n'apporte aucun changement notable au gouvernement ni à la société. Aussi l'histoire des derniers siècles au Maroc n'offre-t-elle guère d'intérêt, sinon au point de vue des rapports avec les puissances européennes.

II

Les Chérifs hassaniens ou Filalis (1660 à nos jours) remplacent les Saadiens à peu près comme les Almohades ont remplacé les Almoravides et pour les mêmes raisons. Ils mènent la vie pauvre, méditative, vertueuse qui convient à des saints, tandis que les souverains régnants s'épuisent dans le luxe et dans la mollesse.

Vers le milieu du XVIIe siècle, un chérif du Tafilelt, Moulay-Mohammed, précurseur de la dynastie actuellement régnante, vint s'installer dans la plaine des Angad, et, avec l'aide des Arabes de cette plaine, essaya de se tailler un royaume autour d'Oudjda au détriment des Turcs. Il fut tué par son frère Moulay-er-Rechid, fondateur de la dynastie hassanienne (1660-1672). Moulay-er-Rechid se fit d'abord reconnaître comme souverain au Tafilelt même, puis dans la région d'Oudjda et de Taza, dans le Rif et enfin à Fez. Ces chérifs ne furent en somme que des aventuriers heureux, qui trouvèrent moyen de se tailler d'abord un fief, puis un royaume à la faveur de l'anarchie. Ils s'appuyèrent surtout sur leurs parents les descendants du Prophète, dont ils se servirent pour combattre les marabouts. A Fez, la postérité d'Idris, très nombreuse et ne pouvant s'emparer du pouvoir pour son compte, favorisa ses cousins de Sidjilmassa. Les Hassaniens s'appuyèrent aussi sur le pouvoir naissant des chérifs d'Ouezzan, auxquels ils accordèrent des privilèges qui ressemblent singulièrement à l'immunité des terres ecclésiastiques à l'époque mérovingienne.

Moulay-Ismaïl (1672-1727) a été appelé le Louis XIV du Maroc : il serait peut-être plus exact de le comparer à Charlemagne ou à Salomon. Il régna pendant cinquante-cinq ans, déployant une énergie extraordinaire et laissa à sa mort le Maroc pacifié et soumis comme il ne l'a jamais été par la suite. Il eut tout d'abord de grandes difficultés à se faire accepter et eut à lutter contre des révoltes incessantes. Il finit par en venir à bout grâce à sa garde nègre et à ses kasbas.

Quand, au début de son règne, Moulay-Ismaïl envisagea la réorganisation de son armée, on lui signala le registre indiquant les effectifs des troupes noires formées jadis par le prince saadien Ahmed-el-Mansour. Ainsi lui fut suggérée l'idée d'instituer le corps des *Abid* (esclaves). Il fit acheter partout des nègres et en forma des colonies agricoles, dont tous les enfants appartenaient à l'État. Par ses ordres, 14 000 nègres furent promptement réunis à Mechra-er-Remel, dans la vallée du Sebou, entre Meknès et Salé. Leur descendance servit au recrutement de sa puissance armée. Un marabout ayant envoyé au sultan un exemplaire du livre d'El-Bokhari, qui fut l'auteur du recueil le plus célèbre de Hadith (paroles attribuées au Prophète), Moulay-Ismaïl présenta le saint livre à ses Abid en leur disant : « Vous et moi, nous sommes tous les esclaves de la tradition du Prophète. » Et tous jurèrent sur le livre. Depuis lors, les Abid ont été nommés *Abid-el-Bokhari*, ou plus simplement *Bouakher*, c'est-à-dire les serviteurs du livre de Bokhari, car l'exemplaire du précieux ouvrage devint leur talisman; il demeura confié à leur garde et les accompagna dans toutes leurs expéditions.

Moulay-Ismaïl arriva à constituer ainsi une garde entièrement dévouée à sa personne, sans racines dans le pays, sans liens avec la population indigène arabe ou berbère, se battant sans s'inquiéter des causes de la

lutte. Les analogies sont frappantes entre cette garde noire et les mamelouks d'Égypte d'une part, les colonies militaires des Turcs en Algérie d'autre part : ce qui n'a pas lieu de surprendre, car les institutions chérifiennes sont inspirées visiblement de l'exemple des Turcs.

A la fin du règne de Moulay-Ismaïl, il y avait 15 000 soldats nègres inscrits sur les contrôles. On les menait au sultan à l'âge de dix ans. On leur apprenait un métier, tel que celui de maçon ou de menuisier, puis on leur enseignait l'équitation, d'abord sur des chevaux nus, ensuite avec toutes les pièces du hanarchement. Ils prenaient aussi l'habitude de faire feu sans descendre de cheval. A l'âge de seize ans, on les inscrivait sur les registres de l'armée et on les mariait avec de jeunes négresses auxquelles on avait appris la cuisine et la tenue du ménage. On donnait à chacun un vêtement et une dot.

Des garnisons noires, grâce auxquelles Moulay-Ismaïl parvint à tenir tout le Maroc, furent réparties dans une série de kasbas depuis la Moulouya jusqu'à l'Oued Noun. Ces kasbas étaient placées le long des routes, aux points stratégiques, notamment à Taza. La population indigène devait verser dans ces forteresses des contributions en nature qui servaient à l'entretien des soldats. Le chef de poste était responsable de tout ce qui se passait sur son territoire, et avait même l'obligation de rembourser toute perte éprouvée par des voyageurs dévalisés chez lui.

Grâce à ces Bouakher, Moulay-Ismaïl vint à bout de ses ennemis, qui étaient de trois sortes : les Berbères avec leurs marabouts, les Turcs, les chrétiens. Toutes les populations indigènes se virent imposer son autorité, et il triompha même des terribles Berbères du Haut-Atlas. Ses procédés réussissaient parfaitement avec les tribus; ils consistaient en exécutions et razzias sanglantes, accompagnées de négociations, suivies d'établissements

de forteresses et de garnisons permanentes. Le calme fut à peu près complet, au moins sur les grandes voies de communication. C'est l'époque où, suivant l'expression d'un historien musulman, une femme ou un juif pouvaient aller d'Oudjda à Taroudant sans avoir rien à redouter.

Contre les Turcs, ses succès furent moins complets, parce que leur instrument militaire était de qualité supérieure et que les mehallas se débandaient généralement devant les janissaires. En 1679, Moulay-Ismaïl s'avança jusqu'au Djebel Amour. En 1694, il fut défait par les Turcs sur la Moulouya; en 1701, dans la vallée du Chélif; en 1707, entre Oran et Arzeu, dans la petite forêt qui porte encore le nom de Moulay-Ismaïl. Deux grandes causes, sans parler des conditions géographiques et économiques locales, amenaient fatalement Turcs et Chérifs à s'entre-choquer : la prétention des Chérifs marocains à la légitimité exclusive, et la loi générale qui veut que les États musulmans, pour vivre, soient obligés de faire la guerre ou d'abandonner le système d'impôts établi par le Coran.

On rappellera plus loin [1] les luttes de Moulay-Ismaïl contre les chrétiens. Lorsque les Anglais évacuèrent Tanger, à la grande joie des Musulmans, en 1684, Moulay-Ismaïl repeupla cette ville avec des gens du Rif et des Moudjahidin. Les chrétiens ne possédaient plus alors au Maroc que Ceuta, où Moulay-Ismaïl les tenait étroitement assiégés.

Moulay-Ismaïl mourut à Meknès, à l'âge de quatre-vingts ans. Son long règne a eu, pour le Maroc et pour la dynastie, une importance capitale. Son énergie et sa ténacité obligèrent les Berbères à se soumettre. Ses kasbas et sa garde nègre donnèrent au Maroc la force grâce à laquelle il a réussi à se maintenir à peu près intact jusqu'à la fin du XIXe siècle.

1. Livre IV, chap. I.

Moulay-Ismaïl était d'une extrême violence, et sa férocité ne fit que s'accentuer avec l'âge. Elle devint une véritable frénésie sanguinaire, bien que la légende ait certainement amplifié les crimes dont il s'est rendu coupable. On prétend qu'il a fait périr de sa main 36 000 personnes. Il passe pour l'inventeur de quelques-uns des supplices que les sultans marocains, jusqu'à ces derniers temps, infligeaient à leurs victimes. C'était un cavalier intrépide. Un captif chrétien raconte qu'il l'a vu plusieurs fois debout sur ses étriers, tenant un de ses fils sur un bras, une lance dans l'autre main et courant ainsi au galop sans laisser faire un faux pas à son cheval. A l'ambassadeur de Louis XIV qui lui reprochait sa cruauté, il répondit: « Votre roi Louis commande à des hommes, tandis que moi, je commande à des brutes. » Il avait un harem très nombreux et laissa, dit-on 700 fils et un nombre incalculable de filles. Sa postérité occupait tout un quartier de Sidjilmassa. Mais, loin d'être absorbé par les plaisirs, il portait seul le poids du gouvernement le plus personnel qui fut jamais. Toujours en expéditions, toujours guerroyant comme Charlemagne, il s'occupait de tout par lui-même.

Bien que son armée ne lui coûtât rien, puisqu'elle vivait sur le pays, il fut extrêmement cupide et avide, dépouillant impitoyablement les caïds enrichis. Sa vie était cependant simple et frugale; il était vêtu de laine et se nourrissait d'un plat de couscouss. Son seul luxe était celui des constructions; les bâtisses énormes de Meknès, le Versailles marocain, sont entassées sans aucun goût; l'architecture est lourde et somptueuse; 30 000 indigènes et 2 500 esclaves chrétiens furent employés à ces constructions. La distraction favorite du sultan était d'aller au milieu de ses chantiers; il travaillait lui-même comme un manœuvre. Un jour, trouvant les briques trop minces, il envoya chercher celui qui les avait faites et lui en rompit une cinquan-

taine sur la tête. Il employait pour ses constructions les pierres romaines de Ksar-Faraoun (Volubilis) qu'il faisait apporter à bras par des corvées indigènes : quand on apprit sa mort, chacun laissa choir sur place la pierre qu'il transportait.

Moulay-Ismaïl était fort instruit et pratiquait scrupuleusement la religion musulmane. Il aimait les discussions théologiques et engageait souvent des controverses avec les Pères de la Merci et les Trinitaires. Il est l'auteur d'une curieuse apologie de l'islam[1] adressée à Jacques II d'Angleterre, et dans laquelle il engageait ce souverain à se convertir à l'islam ou tout au moins à revenir au protestantisme.

Les faibles successeurs de Moulay-Ismaïl laissent le pays retourner à l'anarchie; les Berbères s'affranchissent et massacrent leurs caïds; les Bouakher se révoltent et leurs séditions, analogues à celles des janissaires d'Alger, agitent constamment l'empire. De temps en temps, on les livre à la vengeance des gens des tribus, mais on est bientôt obligé de les rappeler et de faire appel à leur concours, indispensable au maintien du pouvoir chérifien. Les troubles atteignent leur maximum d'intensité à tous les changements de règne; à chaque avènement, le nouveau sultan se voit obligé de reconquérir son royaume. Les successeurs de Moulay-Ismaïl lui ressemblent par leurs fantaisies sanguinaires, mais non par le génie organisateur. Cependant les fortes assises posées par le grand tyran du XVIIe siècle subsistent et suffisent à maintenir la dynastie. Un des souverains les plus brillants fut Sidi-Mohammed (1757-1785). Du vivant même de son père, il rétablit un peu d'ordre, groupe 4 000 cavaliers, à la tête desquels il parcourt le pays. Il rappelle son ancêtre Moulay-Ismaïl pour la fermeté du caractère, les aptitudes administratives et l'activité. En

1. Publiée par le comte H. DE CASTRIES.

1764, il fonde Mogador (Soueïra); en 1769, il assiège Mazagan, la seule localité que les Portugais eussent conservée sur le littoral atlantique : la place est évacuée. Seuls les Espagnols s'obstinent à garder les Présides, rochers hérissés de murailles, bagnes et places fortes, pierres d'attente sur lesquelles ils n'ont jamais rien bâti.

III

Au XIXe siècle, l'histoire du Maroc présente de moins en moins d'intérêt; le pays n'évolue pas, ne s'organise pas, et ses institutions ne subissent aucune modification essentielle. Toute l'histoire du Maghreb se résume dans les efforts du pouvoir chérifien pour se défendre contre l'influence de jour en jour plus envahissante de l'Europe. La politique suivie à cet égard par les sultans a été ingénieuse, persévérante et longtemps couronnée de succès. Elle a consisté à opposer les unes aux autres les puissances européennes, à résister le plus possible à toutes leurs demandes, à les traîner en longueur, à lasser leur patience, à ne jamais opposer une fin de non-recevoir absolue qui risquerait d'entraîner des conséquences trop graves, mais à user de moyens dilatoires, à donner des satisfactions de pure forme, à exécuter aussi lentement et d'aussi mauvaise grâce que possible les engagements les plus formels.

Moulay-Sliman (1792-1822) se voit obligé de supprimer dans ses États la course et l'esclavage des chrétiens. Le règne de son successeur Moulay-Abd-er-Rahman (1822-1859) est surtout marqué par la guerre avec la France. Une période nouvelle dans l'histoire du Maroc a commencé, en effet, avec l'établissement de la France en Algérie en 1830. Le Maroc, jusque-là isolé dans sa barbarie, est désormais le voisin d'une colonie française; il a une longue frontière terrestre commune avec une puissance chrétienne.

La prise d'Alger eut un grand retentissement parmi les populations marocaines. Pourtant Moulay-Abd-er-Rahman ne chercha pas dès le début à nous créer de difficultés, ni à gêner notre établissement sur le territoire algérien. Le souvenir des hostilités traditionnelles entre les Turcs et les Chérifs lui faisait voir d'un assez bon œil la chute du dey d'Alger. Cependant le sultan du Maroc essaya peu après de profiter des circonstances pour s'emparer de Tlemcen. Il envoya des agents jusqu'à Médéa et à Miliana pour faire reconnaître aux populations algériennes la suzeraineté du Makhzen.

L'insurrection d'Abd-el-Kader devait forcément amener Abd-er-Rahman à sortir de la neutralité. La lutte contre les Français prenait dès lors le caractère d'une guerre sainte, dans laquelle le Chérif ne pouvait guère s'abstenir. L'attitude du sultan change surtout lorsque, après la prise de la smala, les colonnes françaises forcèrent l'émir à se réfugier sur les territoires du Maroc. L'agression d'un corps de cavalerie marocaine contre Lamoricière au bivouac de Sidi-Aziz, le 30 mai 1844, détermina la guerre entre la France et le Maroc, dont les principaux événements furent le bombardement de Tanger et de Mogador par le prince de Joinville et la bataille d'Isly, livrée par le maréchal Bugeaud aux troupes chérifiennes le 14 août 1844.

Le noyau de l'armée marocaine auquel se heurta Bugeaud était formé par les Bouakher. De nombreux contingents des tribus étaient venus s'y joindre; l'armée comprenait 25 000 cavaliers, 1 500 fantassins, 11 canons servis par des renégats anglais ou espagnols, le tout sous les ordres du fils du sultan, Sidi-Mohammed. Les Marocains, excellents cavaliers, ne savaient pas manœuvrer; toute leur tactique consista à se livrer à une série de fantasias et à chercher à envelopper l'ennemi avec leur cavalerie. Les fusils n'étaient pas tous du même modèle, et il n'y avait pas de distribution de cartouches :

« Chacun, muni de balles à sa convenance et d'une poire à poudre, chargeait son arme comme on le fait à la chasse, méthode délicate et lente dans la chaleur de l'action[1]. » La victoire de Bugeaud montra une fois de plus la puissance de l'organisation et de la tactique contre les masses qui n'ont que l'avantage du nombre. L'armée marocaine s'enfuit dans la direction de Taza. D'après Léon Roches, 8000 Rifains étaient massés près du champ de bataille, décidés à ne prendre part à la lutte que si les Français étaient battus, ou si, victorieux, ils envahissaient les montagnes du Rif.

Les Marocains, selon leur politique traditionnelle, comptaient, non sans raison, sur l'Angleterre pour arrêter la France. Une lettre trouvée sur Sidi-Mohammed après la bataille d'Isly en fait foi. Cette lettre était conçue dans les termes suivants : « Le consul anglais nous dit que la diablesse qu'il appelle la reine et qui commande dans son pays imposera la paix aux Français. » Pour rassurer l'Angleterre, on résolut de conclure la paix au plus vite sur les bases mêmes de l'ultimatum qui avait été remis au sultan avant la bataille d'Isly. Le traité de Tanger (10 septembre 1844) et la convention de Lalla-Marnia s'inspirèrent de ce principe.

Le sultan du Maroc hésita longtemps à tenir ses engagements concernant Abd-el-Kader ; enfin, en 1847, il se décida à chasser notre adversaire de la rive gauche de la Moulouya ; de plus en plus traqué, l'émir fut obligé de faire sa soumission au général de Lamoricière.

Aux difficultés avec la France succédèrent des difficultés avec l'Espagne. Peu de temps après la mort de Moulay-Abd-er-Rahman, son fils et successeur Sidi-Mohammed (1859-1873) eut à soutenir une guerre contre les Espagnols. De même que la paix de Tanger conclue par la France en 1844, la paix de Tétouan fut dictée par

1. De Martimprey.

le Foreign-Office, qui ne pouvait tolérer l'occupation du littoral marocain par une puissance européenne.

Les relations de la France avec le Maroc demeurèrent assez satisfaisantes jusqu'à la fin du second Empire. A maintes reprises, nos troupes eurent à intervenir dans les confins algéro-marocains, comme le traité de 1845 nous y autorisait en nous conférant le droit de suite. Les expéditions de 1859 et de 1870 semblaient devoir être le prélude d'opérations plus étendues, mais nos troupes furent arrêtées la première fois par le choléra, la seconde par la guerre franco-allemande.

Moulay-el-Hassan (1873-1894) est un des sultans les plus énergiques qu'ait eus le Maroc, et on ne peut nier que son énergie n'ait contribué pour une bonne part à retarder la décomposition finale de l'empire chérifien. Désigné par son père à l'exclusion de son frère aîné, Moulay-Othman, le nouveau sultan ne rencontra pas dans sa famille d'opposition violente et put, sans trop de difficultés, s'appuyer sur l'armée dont il était très aimé. Acclamé à Merrakech, il eut plus de peine à se faire reconnaître à Fez. Il séjourna un an dans cette ville, puis fit une expédition à Oudjda. A Taza, il fut arrêté par les Riata et faillit perdre ses femmes et ses bagages dans un ravin. A partir de 1877, Moulay-el-Hassan demanda et obtint d'avoir auprès de lui une mission militaire française, à laquelle il confia l'organisation de son artillerie.

En 1882, Moulay-el-Hassan entreprit une expédition au Sous et dans l'Oued-Noun. Ce fut, dit Erckmann qui accompagna le sultan dans cette campagne, la plus rude expédition qui ait été faite au Maroc de mémoire d'homme. Le manque d'eau et de nourriture, par suite des conditions désertiques des régions traversées, firent endurer à la mehalla de cruelles souffrances. Un essai de ravitaillement par mer échoua, la mer trop mauvaise ayant empêché le débarquement. Moulay-el-Hassan,

connaissant très peu l'Océan, se figurait que sa présence suffirait pour faire disparaître les obstacles, et, comme jadis Xerxès, se montra furieux de ce que les vagues irrespectueuses condamnaient son armée à la famine. Le but principal que se proposait le sultan fut néanmoins atteint, car il réussit à faire accepter ses caïds dans le Sous et à s'entendre avec le roi du Tazeroualt, Sidi-Hachem, qui lui envoya des cadeaux et reconnut sa suzeraineté.

En 1883, Mouley-el-Hassan parcourut le Tadla et reçut la soumission d'un grand nombre de tribus, entre autres celle des Zaïan. Sous la protection de cette puissante tribu, il pénétra dans une région où le sultan Moulay-Sliman avait été autrefois battu et obligé de laisser jusqu'à sa tente. Erckmann a fait un récit coloré de l'affaire de Smala, où les Berbères s'étaient retranchés dans une kasba nouvellement construite. La lutte fut chaude ; les Berbères se défendirent avec énergie et tuèrent 400 fantassins et 50 artilleurs. Le sultan resta à cheval toute la journée, par une température accablante, sans boire ni manger, parce qu'on était en temps de Ramadan. Le grand vizir essaya vainement de parlementer avec les insurgés, mais ne parvint pas à s'entendre avec eux. A la tombée de la nuit, les Berbères se formèrent en colonne serrée, les femmes, les enfants et les bestiaux au centre, sortirent de la place, occupèrent l'infanterie marocaine en tiraillant de divers côtés à la fois et disparurent dans la montagne. Le lendemain, la cavalerie ramena une centaine de prisonniers qui furent enchaînés. Parmi eux se trouvait un vieillard qui pouvait à peine marcher; on trouva qu'il serait bien gênant, et on le livra à un soldat qui le tua dans un coin. Plusieurs habitants de la kasba revinrent voir ce qui se passait, l'un d'eux fut reconnu par son chien qui vint joyeusement sauter après lui; les soldats s'aperçurent de cette scène et cinq minutes après, la tête du Berbère ornait le bout d'une baïonnette.

Après avoir fait démolir la kasba à la pioche, Moulay-el-Hassan se dirigea vers le pays des Zaër, qu'il avait déjà parcouru en 1881. On poursuivit les Zaër pendant un mois, vidant les silos, razziant les douars, après quoi on rentra à Meknès en passant par le pays des Beni-Mtir.

En somme, de 1873 à 1888, Moulay-el-Hassan consolida son autorité dans les régions les plus accessibles du Maroc, qu'il parcourait sans cesse, allant de Merrakech à Fez, de Fez à Oudjda, pour revenir ensuite à son point de départ. Il avait fait alliance avec les marabouts du Tadla et avait réussi à s'appuyer sur la grande tribu des Zaïan; il essaya ensuite d'étendre le pays makhzen par des expéditions chez les Berbères indépendants, notamment chez les Beni-Mguild, au sud de Meknès, puis chez les Djebala.

En 1893, le sultan se rendit au Tafilelt à la tête d'une armée nombreuse, pour prier sur la tombe de ses ancêtres. Il tenta de développer son influence dans les régions sahariennes voisines de l'Algérie, et notamment de faire accepter ses caïds au Touat; il fut rappelé vers Merrakech par des difficultés avec l'Espagne. Au printemps de 1894, il se mit en marche vers le Nord, mais mourut en cours de route, à Dar-ould-Ziddou, entre Merrakech et Rabat. Son grand vizir, Ba-Ahmed, cacha sa mort pendant plusieurs jours, pour se donner le temps de faire proclamer un des plus jeunes fils du défunt, Moulay-Abd-el-Aziz. Le vieux sultan mort, de la tente duquel personne n'osait approcher, conduisait encore ses troupes, jusqu'à ce que l'odeur cadavérique eut révélé aux Marocains que le dernier de leurs souverains qui fut réellement maître de son empire avait cessé de vivre. Comme son ancêtre Moulay-Ismaïl, Moulay-el-Hassan avait permis au Maroc de faire figure d'État, grâce à l'activité infatigable qu'il avait déployée pendant tout son règne et aux expéditions qu'il condui-

sait chaque année dans les diverses parties de son empire.

La politique extérieure de Moulay-el-Hassan a consisté, comme celle de ses prédécesseurs, à maintenir autant que possible la barrière qui fermait le Maroc à la pénétration européenne, en jouant très habilement des rivalités des puissances. Il dut cependant leur consentir quelques concessions par la convention internationale de Madrid (3 juillet 1880) : concessions plus apparentes que réelles, d'ailleurs, car quelques-unes des clauses de la convention, notamment celles qui reconnaissent aux Européens le droit d'acquérir des propriétés au Maroc, ne fonctionnèrent jamais dans la pratique : l'acquisition de propriétés était subordonné par l'acte de Madrid au consentement préalable du gouvernement marocain et ce consentement n'était jamais accordé.

L'avènement d'Abd-el-Aziz en 1894 ne modifia pas sensiblement la situation créée par Moulay-el-Hassan. Pendant six ans (1894-1900), la régence demeura aux mains du vieux Ba-Ahmed, vizir qui sut continuer la politique de son maître défunt et maintenir l'équilibre entre les tribus à l'intérieur, entre les infidèles à l'extérieur. Le Maroc, se survivant en quelque sorte à lui-même grâce aux rivalités des puissances européennes, réussit, jusqu'à la fin du XIXe siècle, à éviter autant que possible l'intrusion des mécréants sur la terre de l'islam.

Lorsque Moulay-Abd-el-Aziz succéda à son père Moulay-el-Hassan en 1894, il n'avait que treize ans. Jusqu'en 1900, il fut maintenu sous une dure tutelle par le grand vizir Si-Ahmed-ben-Moussa (Ba-Ahmed) et c'est seulement à la mort de ce dernier que commence véritablement son règne. Les éléments ne manquent pas pour tracer un portrait de Moulay-el-Aziz, et les Européens qui ont vécu dans sa familiarité ont souvent parlé de lui. Ils ont fait en général son éloge, et plusieurs ont

déclaré[1] que c'est le Maure le plus intelligent qu'ils aient jamais rencontré. Mais ses qualités réelles n'étaient peut-être pas celles qui eussent le mieux convenu dans les circonstances où il se trouvait placé. Élevé par des femmes, peu préparé à régner, il est le fils d'une Circassienne, Lalla-Requia, qu'on appelait la *Roumiya* (la chrétienne); assez ignorant des choses de l'islam, il a toujours montré peu de goût et peu d'aptitude pour la guerre, ce qui est grave au Maroc; le Chérif doit être un prêtre et un soldat : Moulay-el-Aziz ne fut ni l'un, ni l'autre.

Autour du sultan s'agitèrent une foule d'intrigues, tant musulmanes qu'européennes. Le principal conseiller d'Abd-el-Aziz fut au début Si-el-Mehdi-el-Menebih, soldat de fortune, créature de Ba-Ahmed, sans instruction, mais intelligent et souple. A partir de 1901, El-Menebih eut pour rival au Makhzen Si-Feddoul-Gharnit, ancien conseiller de Moulay-Hassan, apparenté aux principales familles de Fez, très représentatif du Maroc conservateur. Enfin, Si-Abd-el-Kerim-ben-Sliman, moins réactionnaire que Si-Feddoul-Gharnit, moins novateur et moins anglophile qu'El-Menebih, a cherché à s'appuyer sur la France pour consolider le pouvoir de son maître et sa propre influence.

Mais c'est surtout l'Anglais Mac-Lean, ancien sous-officier de la garnison de Gibraltar, que le ministre d'Angleterre, sir John Drummond Hay, avait fait placer en 1877 comme instructeur d'infanterie auprès de Moulay-el-Hassan, qui prit rapidement, après la mort de Ba-Ahmed, une grande influence sur l'esprit du sultan. C'est un de ces agents comme l'Angleterre en emploie assez souvent, quitte à les désavouer s'ils vont trop loin ou si les circonstances viennent à changer : « Vêtu en Turc d'opéra-comique, raconte un auteur

1. Walter B. Harris.

anonyme, une immense rapière au côté, monté sur un superbe cheval reçu en cadeau, on le rencontrait souvent au coucher du soleil se dirigeant vers le palais. Le vulgaire croyait que Mac-Lean allait faire au sultan rapport sur l'instruction des troupes, alors qu'en réalité ce farouche guerrier devait allumer lui-même les lampes compliquées qu'il avait vendues et dont le paiement n'était exigible qu'après plusieurs épreuves concluantes. » A côté de Mac-Lean, un autre Anglais, M. Walter Harris, correspondant du *Times* à Tanger, vivait lui aussi dans l'intimité du Chérif et songeait à faire profiter son pays de cette situation.

On vit bientôt, sous l'influence de ses conseillers européens, le Chérif, le chef des croyants, le descendant du Prophète, entouré d'Anglais cyclistes, peintres, photographes, chauffeurs, artificiers, jouant au billard et au tennis, montant en automobile, photographiant les femmes de son harem, s'habillant en officier anglais, donnant ainsi aux fidèles un scandale analogue à celui que donnaient à la chrétienté certains papes de la Renaissance. Peut-être eût-il été possible de mettre à profit le goût enfantin du sultan pour les innovations européennes et de l'amener à participer à une certaine modernisation du Maroc, mais les Européens qui l'entouraient songeaient surtout à faire leurs affaires en lui vendant des jouets dispendieux et à vider le trésor. Lorsqu'ils essayèrent de tourner son esprit vers des réformes plus sérieuses, une crise se produisit.

Le sultan, s'intéressant à toutes les nouveautés, qu'elles fussent représentées par des inventions mécaniques européennes ou par des innovations administratives, inaugura un nouveau système fiscal, qui conservait bien le principe des impôts coraniques, mais réclamait la dîme en argent et non plus en nature. On se proposait de faire payer les protégés européens et les *azib* des personnages religieux, jusqu'ici exempts. Enfin,

les caïds jurèrent de ne plus accepter de cadeaux; c'est ce qu'on a appelé le *tertib* (comptage), parce qu'on devait dénombrer dans chaque tribu les troupeaux et autres richesses qui serviraient à asseoir l'impôt. Cet essai eut pour résultat de détraquer complètement la vieille machine marocaine, qui, jusque-là, fonctionnait tant bien que mal. La population, ne se rendant pas bien compte de l'esprit de ces réformes fiscales, craignit de voir le fardeau des impôts devenir plus lourd; les chefs civils et religieux fomentèrent et entretinrent le mécontentement, de sorte que l'on ne paya plus ni les anciennes impositions, ni les nouvelles. Comme, d'autre part, le sultan dépensait à pleines mains, il se trouva bientôt acculé à l'emprunt, grande nouveauté dans l'histoire du Maroc, et, pour les États comme celui-ci, le commencement de la fin.

Dans les premiers mois de 1902, le sultan quitta Merrakech, où il résidait depuis 1895, pour rentrer à Fez. Ce n'était pas sans inconvénient qu'il était resté ainsi éloigné du Nord, et, dès cette époque, les désordres dépassaient un peu la moyenne de l'anarchie marocaine. Ce moment semble avoir été à peu près celui de l'apogée de l'influence anglaise, et sir Arthur Nicolson fut sur le point, à ce qu'il paraît, d'obtenir pour son pays un traité de protectorat. Vers la fin de l'année, on commença à dire que l'agitation qui se manifestait au Maroc était fomentée par les partisans du frère aîné du sultan, Moulay-Mohammed, évincé du trône au profit d'Abd-el-Aziz par le grand vizir Ba-Ahmed. Bientôt, un faux chérif, le rogui Bou-Hamara, de son vrai nom Djilali-ez-Zerhouni, apparaissait à Taza et se posait en prétendant. A la suite d'une déroute de l'armée du sultan (décembre 1902), on crut que le prétendant allait entrer à Fez; il n'en fit rien et se retira sur Taza; la lutte se poursuivit jusqu'en 1906 avec des alternatives de succès et de revers.

Ainsi, Abd-el-Aziz n'avait pas fait preuve de la même énergie et de la même habileté que son père. N'aimant ni la guerre, ni les affaires, il s'était endetté sous l'influence de ses conseillers européens, avait mécontenté son peuple par ses allures peu orthodoxes et ses projets de réforme de l'impôt. Il avait ainsi hâté la décomposition du pouvoir, toujours assez faible, qu'avaient eu les sultans du Maroc. La révolte de Bou-Hamara et l'anarchie qui régnait dans le Maroc tout entier n'étaient pas des événements anormaux, ni de nature à surprendre ceux qui connaissaient quelque peu l'histoire du Maroc : la grande nouveauté, c'est l'intérêt croissant que prenaient à ces querelles les grandes puissances européennes.

En 1908, un autre fils de Moulay-el-Hassan, Moulay-Abd-el-Hafid, khalifa ou lieutenant du sultan à Merrakech, est proclamé sultan par les tribus du Sud, qui accusent Abd-el-Aziz d'avoir vendu son pays aux chrétiens. Faiblement soutenu par la France, Abd-el-Aziz succombe bientôt. Son armée est mise en déroute aux environs de Merrakech. Lui-même abdique et se retire à Tanger, pendant que Moulay-Hafid est proclamé à Fez et reconnu par tout le Maroc, les oulamas s'étant déclarés en sa faveur. Hafid réussit à s'emparer du prétendant Bou-Hamara, et, après l'avoir supplicié de diverses manières, il le fait dévorer vivant par les fauves de sa ménagerie. Mais les nécessités de la situation s'imposent au nouveau sultan comme à son prédécesseur. Bien que sultan de la guerre sainte, il se voit obligé, comme Aziz, d'admettre l'intrusion croissante des puissances européennes dans les affaires du Makhzen. Les circonstances l'obligent même à appeler les Français à son secours contre les Berbères qui assiègent Fez, mais il refuse ensuite de les aider dans leur tâche et de s'associer à leur prise de possession. Après la signature du traité de protectorat, il se dérobe et abdique à son tour en 1912 : il est remplacé par son frère Moulay-Youssef.

L'histoire intérieure du Maroc le cède donc de plus en plus en importance et en intérêt à l'histoire de ses relations avec les puissances européennes. Nombreux sont les traités signés pendant ces dernières années par le Maroc avec les puissances européennes, plus nombreux encore les arrangements conclus par ces puissances entre elles et concernant la succession des Chérifs, succession dont elles ont fini par provoquer l'ouverture, d'autant plus inévitable que les circonstances ont amené la France et l'Espagne à intervenir par les armes et à occuper militairement divers territoires marocains. A partir de 1900, les événements se précipitent. A la suite de la prise de possession par la France des oasis du Touat, les protocoles franco-marocains de 1901 et 1902 organisent la collaboration de la France et du Makhzen dans les régions frontières, collaboration qui, de part et d'autre, ne fut peut-être pas pratiquée avec une suffisante bonne volonté.

En Europe même, des efforts sont faits pour résoudre la question marocaine; des accords sont signés en 1904 par la France avec l'Angleterre et l'Espagne. Mais l'Allemagne, volontairement laissée de côté dans ces tractations, essaie de prendre au Maroc le rôle laissé vacant par l'Angleterre. La visite de Guillaume II à Tanger fait rentrer la question du Maroc dans le domaine international et aboutit à la signature de l'acte d'Algésiras (7 avril 1906), destiné à fortifier au Maroc le statut international dans le même sens que la convention de Madrid.

Cependant la crise internationale de 1905-1906, non moins que l'anarchie intérieure du Maroc, avaient provoqué contre nos nationaux des attentats qui nous amenèrent, en 1907, à occuper d'une part Oudjda, puis toute la région qui s'étendent jusqu'à la Moulouya, d'autre part Casablanca et tout le pays des Chaouïa. En 1909, l'Espagne sortait enfin de son côté des limites des Présides et réussissait à étendre quelque peu la zone occupée

autour de Melilla. Les accords franco-marocains et hispano-marocains de 1910 régularisaient cette situation. Deux conventions franco-allemandes de 1909 et 1911, cette dernière conclue à la suite d'une intervention qui, sur la demande du sultan, avait amené nos troupes jusqu'à Fez et à Meknès, levaient, au moins en partie, l'hypothèque allemande de 1906, et reconnaissaient, non sans beaucoup de restrictions et de réserves, le protectorat de la France sur le Maroc. L'Espagne, de même qu'elle avait répondu à l'occupation d'Oudjda par la campagne de Melilla, intervenait à El-Ksar comme nous étions intervenus à Fez. Enfin la convention franco-espagnole de 1912 délimitait la zone espagnole et la zone internationale entourant Tanger.

Nous reviendrons en détail sur ces événements, qui appartiennent à l'histoire de la pénétration européenne au Maroc. L'évolution intérieure de ce pays va se poursuivre dans des conditions toutes nouvelles. C'est sous le protectorat de la France, avec son appui financier et moral, que s'accomplira désormais la modernisation de l'empire chérifien et la mise en valeur de ses richesses, qu'il a été impuissant à assurer par lui-même.

LIVRE III

LA SOCIÉTÉ INDIGÈNE[1]

CHAPITRE I

LA VIE ÉCONOMIQUE ET LES GROUPEMENTS[2]

I

Il est difficile, en l'absence de tout recensement, de toute évaluation précise, dans un pays dont beaucoup de régions n'ont jamais été visitées par des Européens, d'évaluer même approximativement la population totale. Les chiffres donnés varient dans des proportions considérables : certains auteurs n'ont attribué à l'empire chérifien que 3 à 4 millions d'habitants; d'autres ont

1. Edmond Doutté, *Les Marocains et la société marocaine* (*Revue générale des sciences*, 15 et 31 mars 1903, t. XIV, p. 258-274 et 314-327), articles de tous points remarquables, avec les indications bibliographiques essentielles. — Id., *Merrakech*, in-8°, Paris, 1906. — Id., *En tribu*, in-8°, Paris, 1914. — Budgett-Meakin, *The Moors*, in-8°, Londres, 1902. — Aux ouvrages indiqués aux chapitres précédents de De Foucauld, Mouliéras, De Segonzac, Weisgerber, Erckmann, ajouter H. M. P. de la Martinière et N. Lacroix, *Documents sur le Nord-Ouest africain*, Alger, 1894-1897. — Consulter aussi, dans les *Archives marocaines*, les monographies de tribus, notamment *Le Gharb* par Michaux-Bellaire, 1913.

2. N. Larras, *La population du Maroc* (*La Géographie*, 1906, t. XIII, p. 337 et suiv.), excellente notice, à laquelle sont empruntées la plupart des réflexions qui suivent. — Robert de Caix, *La population du Maroc* (*L'Afrique française*, 1913, t. XXIII, p. 179 et suiv.).

parlé de 9, 15 et même de 30 millions. Les voyageurs s'arrêtent généralement à des nombres voisins de 7 millions. Par exemple, Erckmann donne 8 millions au maximum, Rohlfs 6 500 000 ; déjà, au XVIIIe siècle, Chénier et Lemprière adoptaient 6 millions. En réalité, l'évaluation de Chénier n'a aucun caractère de certitude ; consul de France dans une ville de la côte, il n'a visité qu'une très faible partie de l'empire chérifien ; pour le reste du pays, il a été obligé de se contenter de renseignements plus ou moins précis. Lemprière, quoique placé dans de meilleures conditions, n'a pas parcouru non plus des itinéraires très variés. Or, les renseignements indigènes sont toujours très exagérés : on ne peut en citer de meilleure preuve que les oasis du Touat, où nous avons trouvé un nombre d'habitants à peine égal au tiers ou au quart de la population minima qu'on leur avait attribuée sur la foi des informateurs indigènes.

On peut donc considérer la plupart des nombres donnés jusqu'ici comme trop élevés, d'autant plus que les Européens ont généralement suivi les lignes de plus grande densité de population, sur lesquelles les maintenaient constamment leurs guides. Rohlfs, par exemple, a suivi des routes particulièrement riches, non seulement le long de l'Atlantique, mais encore dans le Sous et dans le Dra. Erckmann, qui accompagna le sultan en expédition, n'a connu que des régions pouvant assurer la subsistance des 15 ou 20 000 hommes dont se composait normalement la mehalla du Chérif.

La population est très inégalement répartie au Maroc. Les habitants, paraissant être en nombre bien inférieur à celui que le pays pourrait nourrir, se groupent dans les parties les plus fertiles. Presque nulle dans les pays non cultivables et privés d'eau, la densité prend une valeur appréciable dans les parties de ces mêmes régions où l'existence de sources, de rdirs, de terres d'alluvions permet soit les cultures, soit un élevage plus intensif et

la conservation des troupeaux pendant l'été. Dans les terres noires à céréales, la densité, plus forte en moyenne que dans le reste du pays, est encore variable avec le degré de fertilité locale. Par suite des procédés de culture tout à fait primitifs qu'emploient les paysans marocains, à fertilité égale, une même superficie sera moins peuplée au Maroc qu'en Algérie. Pour toutes ces raisons, la plupart des évaluations qui ont été données du chiffre de la population marocaine paraissent empreintes d'exagération.

Le commandant Larras s'est efforcé de calculer d'une manière plus rationnelle la densité de la population du Maroc. Ayant parcouru le pays en tous sens et pendant de nombreuses années, ayant cheminé sur des itinéraires très variés et s'étant efforcé de s'entourer de toutes les précautions nécessaires, nul ne pouvait mieux que lui évaluer la population du Maroc avec une approximation plus grande que celle obtenue jusqu'ici. Il lui paraît difficile d'admettre qu'il y ait au Maroc plus de 4 à 5 millions d'habitants, le chiffre exact lui semblant devoir être plus voisin de 4 que de 5. Nous nous rallions entièrement à cette manière de voir. A ces 4 ou 5 millions d'indigènes musulmans, il convient d'ajouter, pour avoir la population totale, environ 150 000 Israélites et 87 000 Européens.

La zone la plus peuplée du Maroc est certainement la zone voisine de l'Atlantique, Rarb et Houz. Mais, même dans cette zone, la densité est très variable. De Mazagan à Merrakech, on traverse successivement les Doukkala, les Rehamna et les Menabha : dans une assez grande partie des Doukkala, la densité est en moyenne de 40 habitants au kilomètre carré, mais, dès qu'on entre chez les Rehamna, elle tombe brusquement à 10 vers Nzala-el-Hamira, pour s'abaisser à 4 ou 5 au Sud du Smira; les steppes arides des Menabha sont presque désertes. Aux environs de Merrakech, la densité est de

200 à 250 au kilomètre carré, mais ce n'est qu'une oasis, car, à une heure au Sud, elle reprend une valeur très faible pour ne remonter franchement que dans les villages du pied de l'Atlas. Dans tout le Maroc atlantique, il suffit de parcourir une quarantaine de kilomètres pour constater de pareilles différences. Entre deux points distants d'une centaine de kilomètres, il est toujours possible de combiner deux routes assez voisines pour avoir sensiblement la même longueur et dont l'une donnerait l'impression d'un pays deux ou trois fois plus riche que celui traversé par le deuxième itinéraire. On n'évaluera donc avec quelque précision le nombre d'habitants qu'en examinant tout à fait en détail les diverses tribus ou régions. Un travail de ce genre a donné comme résultat au commandant Larras 2 200 000 habitants au maximum pour le Rarb et le Houz.

Une seconde zone est constituée par les régions montagneuses, massifs littoraux, Moyen-Atlas et Haut-Atlas. Contrairement à une opinion très répandue, la densité de ces populations montagnardes est extrêmement faible en général. On sait que les pays montagneux sont ordinairement assez peu peuplés; sans doute, il y a des exceptions à cette règle, surtout dans l'Afrique du Nord, où les montagnes sont, toutes choses égales, plus arrosées que les plaines, ce qui est une circonstance favorable dans une région à pluies rares. La Kabylie, avec sa prodigieuse densité de population, est un des cas les plus remarquables de pays montagneux très peuplé que l'on puisse rencontrer dans le monde entier; mais ce cas est tout à fait exceptionnel et les conditions très spéciales qui ont amené le surpeuplement du massif de Fort-National ne sont réalisées nulle part ailleurs dans la Berbérie. Dans les massifs littoraux, les régions occidentales, bien arrosées, ont une population relativement dense; les tribus de l'Andjera, des environs de Tétouan et d'Ouezzan paraissent assez fortes. La

péninsule des Guelaya est également très peuplée; presque sur chaque colline, on aperçoit plusieurs villages, les uns perchés au sommet, les autres accrochés aux flancs; aussi beaucoup de Guelaya sont-ils obligés, comme les Kabyles, d'émigrer temporairement pour aller chercher du travail en Algérie au moment de la moisson; mais, sitôt qu'on a dépassé Melilla, la région devient beaucoup plus pauvre et la population beaucoup plus rare. Les Beni-Bou-Yahii sont déjà des nomades : or, l'on sait que le nomadisme exige de grandes surfaces pour un petit nombre d'habitants; aussi y a-t-il sans doute quelque exagération à attribuer à cette tribu 125 000 âmes, comme le fait M. Mouliéras : la plupart des chiffres donnés par cet auteur dans le *Maroc inconnu* et empruntés à un informateur indigène doivent probablement être diminués de moitié, peut-être des deux tiers.

Dans l'Atlas, les vallées sont très encaissées; les villages se rencontrent uniquement sur le bord
les champs étroits et bordés de murs de soutènement s'étagent à droite et à gauche, en contre-bas des canaux d'irrigation, sur une largeur de 300, 200, 100 mètres et souvent moins. Encore le ruban est-il souvent interrompu. Ce sont déjà, comme dans le Sahara proprement dit, de simples lignes de verdure, qui tranchent sur la stérilité environnante. Les cirques voisins des cols sont fréquentés par les troupeaux lorsque la paix règne dans la région, mais l'on n'y trouve pas d'établissements permanents, car chaque vallée est occupée par une tribu distincte et les cols sont des territoires contestés. La population est misérable par suite du peu d'étendue des cultures, et parce que les troupeaux ne peuvent pas subsister nombreux dans des terrains souvent schisteux où les pâturages sont maigres. De plus, tout le pays, à partir de 1000 mètres d'altitude, est couvert de neige plusieurs mois par an. Il est facile d'estimer le chiffre de la population de ces tribus, car l'unique sentier de chaque

vallée suit l'oued et traverse le village. Les vallées supérieures sont tout à fait pauvres, surtout sur le versant méridional. C'est seulement au contact de la plaine et de la montagne que se pressent des villages nombreux et riches, parce qu'ils ont à la fois de l'eau et des terrains de culture variés, en plaine et sur les premières pentes des montagnes. Ils forment à la zone montagneuse une ceinture à peu près continue, un poitrail (*dir*), d'où le nom que les indigènes donnent à ces tribus : les *Diara* ou tribus du *Dir*, du poitrail de l'Atlas. Ce sont ces riches Diara qui ont fait illusion à de nombreux voyageurs restés en plaine; mais cette brillante façade n'a derrière elle que pauvreté et misère. On trouve en somme, presque partout, les conditions des oasis sahariennes, c'est-à-dire, le long de chaque rivière, une bande richement cultivée; mais, qu'on s'éloigne à un ou deux kilomètres, on ne rencontre plus que des tribus pauvres, clairsemées, rendues nomades ou demi-nomades par la nécessité de trouver des pâturages pour leurs troupeaux. Il en est de même dans le Sous, où seules les zones irrigables sont habitées et cultivées d'une façon permanente. La vallée supérieure et moyenne de la Moulouya, au climat déjà steppien, est plus déserte, dit de Foucauld, qu'aucune partie du Sahara marocain. Les rares groupes d'habitations qui s'élèvent hors de la tranchée du fleuve ont de tous points l'aspect des oasis du Sud : même isolement au fond du désert, même richesse de végétation, même fraîcheur délicieuse au milieu de la plaine aride. Quand au Moyen-Atlas, c'est la région la plus inconnue du Maroc tout entier et il est bien difficile d'en estimer la population. C'est là qu'habitent les tribus berbères qui passent pour les plus fortes et les plus nombreuses : Beni-Ouaraïn, Aït-Youssi, Riata. Mais, ici encore, il faut se garder de toute exagération : les Riata, réputés si redoutables et qui maîtrisent la trouée de Taza, ne sont pas plus de 9 000, et, dans le Moyen-Atlas comme

dans le Haut-Atlas, les surfaces occupées par les neiges et qui apparaissent entièrement blanches d'octobre à avril sont trop considérables pour que la population puisse être bien dense. En attribuant à cette zone montagneuse, comme le fait M. Larras, une population totale de 1 500 000 habitants, en y ajoutant 200 000 habitants pour le Sous et 200 000 pour la région de la Moulouya, on obtient le chiffre de 1 900 000 habitants pour la population totale de la deuxième zone.

La troizième zone comprend le Sahara marocain, bassins du Guir, du Ziz (Tafilelt) et du Dra. Ici, pas de doute sur la très faible densité de la population. Le Sahara est maintenant assez connu pour que l'on sache que les oasis n'y forment que d'étroites lignes disposées le long des rivières, dont les eaux superficielles ou souterraines permettent l'irrigation des palmeraies et des cultures. Au delà de la dernière saguia ou des derniers puits, on ne trouve plus que de rares nomades, pauvres et batailleurs, vivant de l'élevage de maigres troupeaux et surtout de rapines exercées aux dépens des oasis et des caravanes. Pour le bassin du Dra, on peut évaluer la population à 250 000 âmes au plus, 100 000 au moins. Pour le Tafilelt et les oasis du bassin du Ziz, on a de 120 000 à 200 000 âmes. Pour la vallée du Guir, en y joignant Figuig et les nomades de la région, environ 100 000 âmes. Le total donnerait un chiffre maximum de 550 000 âmes, qui est probablement beaucoup trop fort. On sait combien la population du Touat, depuis qu'on a pu l'apprécier exactement, a été reconnue inférieure aux estimations anciennement données, par exemple à celles de M. Camille Sabatier. Le lieutenant Nieger assimile le Touat à un ruban d'oasis de 200 kilomètres de longueur sur une largeur moyenne de 3 kilomètres, et les recensements administratifs ont donné 18 272 habitants. Si on adopte ce taux pour les oasis marocaines, elles auraient dans l'ensemble une

population qui, nomades compris, n'atteindrait pas 125 000 âmes. Il est donc probable qu'il y aura lieu d'abaisser par la suite le chiffre auquel s'est arrêté M. Larras pour la région saharienne. Par contre, son estimation nous paraît un peu faible en ce qui concerne la région montagneuse. Tout compte fait, le Maroc tout entier aurait, comme nous l'avons dit, une population de 4 à 5 millions d'habitants.

M. Paul Leroy-Beaulieu, par une méthode différente, arrive au même résultat pour le chiffre de la population marocaine. Le pays des Chaouïa, maintenant assez bien connu, a une population de 205 000 habitants pour 10 310 kilomètres carrés, ce qui fait 20 habitants au kilomètre carré. En admettant qu'il en soit ainsi sur les 180 000 kilomètres carrés de bon sol que renferme le Maroc, ce qui est excessif, on aurait 3 600 000 habitants; en y joignant 1 million d'habitants pour les 320 000 kilomètres carrés de hautes montagnes et de terrains désertiques, on est encore ramené au chiffre de 4 millions et demi. Les évaluations de M. Robert de Caix, d'après celles des officiers du Service des renseignements, sont encore inférieures et ne comptent pas plus de 3 millions d'habitants dans la zone française.

II

Les indigènes du Maroc, au point de vue du genre de vie, se divisent en sédentaires, nomades et citadins. Ce n'est pas à des caractères de race [1], qu'on doit s'adresser si l'on veut se rendre compte des mœurs actuelles des Africains : il faut remonter pour cela à une cause infiniment plus puissante et plus variée dans ses effets, à savoir la nature du pays dans lequel ils vivent et qu'ils

1. Masqueray.

sont incapables de modifier. L'Afrique du Nord se compose de montagnes où des familles, même très faibles, peuvent se fixer et se défendre, et de steppes à travers lesquelles les tribus les plus fortes sont forcées de se déplacer de pâturages en pâturages. Ils sont donc sédentaires ou nomades : voilà ce qui les distingue avant tout; là est le secret de leurs habitudes, là est la raison principale de leur manière d'être, des petites sociétés qu'ils ont formées et de presque toutes leurs lois.

Sédentaires, ils se sont construit des villages semblables aux nôtres, dans lesquels ils ont tenu des assemblées régulières et organisé de petites républiques. Tout à l'entour, ils ont créé des jardins, planté des arbres, labouré des champs et séparé leurs cultures par des limites. Ils ont ainsi connu les plaisirs et les charges de la propriété individuelle. Chacun de leurs petits groupes, ennemi de son voisin, a eu ses coutumes particulières qu'il a défendues énergiquement, même contre la religion de Mahomet, quand des marabouts trop zélés ont voulu les abolir au nom de la fraternité universelle des musulmans. Confinés dans des vallées étroites ou réfugiés sur des pitons inaccessibles, ils ont peu communiqué avec le reste du monde. Superstitieux et ignorants, ils ont adoré les faiseurs de miracles et n'ont jamais appris la langue du Coran. Enfin ils ont eu le loisir d'être industrieux; ils se sont appliqués à tisser des étoffes, à orner leurs poteries de curieux dessins, à décorer l'intérieur de leurs maisons, à fabriquer des armes, à travailler le bois et le fer.

Nomades, ils n'ont eu besoin que de savoir dans quels mois l'herbe pousse sur les pentes du Tell et dans le Sahara. Montés sur de bons chevaux, ils suivent leurs troupeaux, qui leur donnent en abondance du lait, de la viande et de la laine, avec laquelle ils achètent de l'or. Ils n'ont ni maisons, ni magasins; ils possèdent la terre en commun, ou plutôt ils la méprisent, comptant que

leur vaillance leur en assurera toujours assez dans les plaines infinies qu'ils parcourent. Ils n'ont pas de coutumes écrites; la loi musulmane semble faite pour eux, car le Prophète a dit que le déshonneur entre chez l'homme avec la charrue. Ils aiment à parler l'arabe, qu'ils regardent comme une langue noble, et qui leur permet d'être compris sur tous les marchés qu'ils fréquentent. Sceptiques, d'ailleurs, et d'humeur joyeuse, comme tous les guerriers, ils ne donnent pas trop à la religion. Ils ne fabriquent rien, ni leurs selles, ni leurs armes, ni leurs tapis, ni leurs bandes de tentes; ils les achètent aux sédentaires.

Il y a plusieurs degrés entre ces deux manières de vivre; il est même juste de dire que la plupart des tribus africaines sont plus ou moins nomades et plus ou moins sédentaires; mais il faut avoir cette opposition toujours présente à l'esprit pour comprendre la Berbérie contemporaine.

Une erreur traditionnelle et qui semble indéracinable consiste à croire que tous les Berbères sont sédentaires et tous les Arabes nomades. Il suffit pourtant d'un instant de réflexion pour se convaincre que ce ne sont pas les Arabes qui ont introduit la vie nomade en Afrique septentrionale. Le Berbère, naturellement sédentaire dans les montagnes de l'Atlas, est non moins naturellement nomade dans les pays qui comportent peu ou point de cultures, comme en témoigne l'exemple des Zenaga qui errent entre le Sénégal et l'Adrar, et des Touareg qui parcourent le Sahara central. Ces gens qui ne travaillent pas, qui n'ont pas de maisons, qui ne s'attachent pas à la terre, sont les frères des Kabyles qui ont couronné de villages toutes les crêtes de leurs montagnes et dont le labeur obstiné n'a laissé inculte aucun arpent de leurs vallons. L'histoire nous montre qu'il y a toujours eu dans l'Afrique du Nord, à toutes les époques, des nomades et des sédentaires, parce qu'il y a des

régions qui ne se prêtent qu'à la vie nomade. Il y a seulement à la frontière des deux zones des cantons qui sont tantôt du domaine des sédentaires, avec des boisements, des cultures d'arbres fruitiers, un aménagement soigneux des eaux, tantôt du domaine des pasteurs, lorsqu'elles sont dévastées et ruinées par la transhumance et l'insécurité. La carte de la répartition des nomades et des sédentaires, comme celle de la végétation, se superpose très exactement à la carte des pluies : le Tell est le domaine des sédentaires, la steppe et le Sahara celui des nomades. Les formes de transition entre les sédentaires et les nomades correspondent aux formes de transition entre le Tell et la steppe, les îlots de populations sédentaires au milieu des nomades aux îlots cultivables et irrigables de la steppe et de la lisière saharienne.

Si ces considérations sont exactes, comme nous le croyons, le Maroc, mieux arrosé que l'Algérie et la Tunisie, par suite du voisinage de l'Atlantique et de la plus grande altitude des massifs montagneux, doit compter moins de nomades et surtout moins de nomades à déplacements étendus que le reste de la Berbérie. C'est bien effectivement ce qui se produit. Les habitants des massifs montagneux du Nord sont pour la plupart sédentaires, et ce n'est qu'au voisinage de la Moulouya que les tribus sont moins stables et mènent davantage la vie pastorale. Dans les massifs du Moyen-Atlas et du Haut-Atlas, les Berbères sont en partie nomades. Leur nomadisme rappelle par certains traits celui des populations alpines, puisqu'ils utilisent surtout en été les forêts et les pentes que la neige a recouvertes. Les Beni-Mguild, par exemple, descendent de l'Atlas en automne; en même temps, les quatre tribus des Zemmour, des Guerouan, des Beni-Mtir et des Zaïan se resserrent, laissant aux nouveaux arrivants les terrains qu'elles occupaient depuis le printemps. Dès que le labourage est fini, ordi-

nairement au début de mars, les Beni-Mguild plient leurs tentes et émigrent vers les montagnes, et la contrée qu'ils quittent est aussitôt occupée par les gens des tribus environnantes, chacune ayant son territoire déterminé. Les Zemmour et les Guerouan font un léger mouvement vers le Sud; les Beni-Mtir et les Zaïan se partagent la plus grande partie de la région dans laquelle ils sont voisins au printemps et en été, et, au contraire, séparés par les Beni-Mguild en automne et en hiver. Les Beraber sont des nomades à la fois montagnards, steppiens et sahariens. Ils couvrent de leurs tentes tout le vaste quadrilatère compris entre l'Oued Ziz, l'Oued Dadès et l'Oued Dra. Même dans les plaines du Maroc occidental, la vie nomade est loin d'être inconnue. Les Chaouïa, les Doukkala sont des demi-nomades, qui associent dans des proportions variables l'agriculture et l'élevage et oscillent entre la zone côtière et la steppe. De même, les Beni-Ahsen oscillent entre les marais du Sebou et la forêt de Mamora. Mais, dans le Maroc occidental, les déplacements ne dépassent guère une heure de route.

Seuls, les habitants des steppes du Maroc oriental, à l'Est de la Moulouya, ont des migrations véritablement étendues et mènent la vie des pasteurs des steppes oranaises et du Sahara algérien, auxquels ils ressemblent en tous points. Telle est, par exemple, la confédération des Beni-Guil, dont les terrains de parcours s'étendent depuis le Chott-Rarbi jusqu'à Figuig et depuis l'Oued Charef jusqu'à Aïn-Chaïr. Ils sont essentiellement pasteurs, ne vivant que sous la tente et ne possédant aucune culture en dehors de celles des jardins dont ils sont propriétaires dans les ksours de Figuig et d'Aïn-Chaïr. Entre la Zousfana et le Tafilelt nomadisent les Ouled-Djerir et les Douï-Menia. Ils passent la plus grande partie de l'année sur le Guir; au printemps, ils se dispersent pour chercher des pâturages; en automne,

ils vont récolter les dattes dans les ksours de la Zousfana et surtout au Tafilelt.

Au Sud de l'Atlas, les principales tribus de grands nomades sont les Aït-Seddrat, les Aït-Jellal, les Ida-ou-Blal, les Aït-ou-Mribet. Les nomades du Sahara ne dépassent pas le versant Sud du Haut-Atlas et souvent même de l'Anti-Atlas. Ces grands nomades, sauf de rares exceptions, n'apparaissent qu'au Sud du Sous, voire même au Sud du Dra. Les Reguiba, les Ouled-Delim et les Chkarna s'étendent entre le Dra et l'Adrar; au delà, jusqu'au Sénégal, sont les peuplades errantes et sans cohésion du Sahara occidental connues sous le nom de *Beïdan*, les blancs, par opposition aux populations noires du Soudan et du Sénégal.

Fréquemment, dans une même tribu, une fraction est plus sédentaire, parce qu'elle a plus de terres de cultures et une autre plus nomade parce qu'elle a surtout des troupeaux et des pâturages; dans une même fraction, un douar ou même un certain nombre de familles sont nomades, d'autres douars et d'autres familles étant sédentaires. Beaucoup d'indigènes ont à la fois des établissements fixes et des tentes et l'on trouve, à cet égard, toutes les combinaisons. Il y a dans les tribus du Rarb, par exemple, des villages où la tente et le gourbi sont mélangés; chez les Rehamna, chez les Chiadma, la tente et la maison voisinent constamment. Il n'est pas rare de voir des tentes dont les pans s'arrêtent beaucoup au-dessus du sol et sont attachés à des claies de roseaux entrelacées d'épines, ce qui donne à la demeure un caractère permanent : on surprend là sur le vif le passage de la vie sédentaire à la vie nomade. Dans l'Atlas, les Aït-Tserrouchen, rameau de la grande famille des Beraber, se divisent en deux fractions complètement isolées l'une l'autre : les Aït-Tserrouchen du Nord habitent le versant Sud du Moyen-Atlas et sont des montagnards sédentaires; les Aït-Tserrouchen du Sud habitent le revers

Nord du Haut-Atlas et le Sahara; ils sont pour la plupart nomades et promènent leurs campements dans les régions montagneuses et les plateaux qui s'étendent entre la vallée du Guir et celle de son affluent l'Haïber.

Il faut noter enfin que les indigènes passent avec une facilité relative de la vie nomade à la vie sédentaire et inversement. L'histoire des tribus est pleine de récits de migrations tout à fait récentes. A la suite d'une période de sécheresse ou d'insécurité, de querelles avec leurs voisins ou leurs contribules, tels ou tels groupements sont partis pour l'Ouest ou venus de l'Est, changeant complètement d'habitat. Dans d'autres cas, il y a pression lente et graduelle d'un groupe plus nombreux ou plus fort sur les groupes qui l'avoisinent. Ces mouvements ne sont pas arrêtés, et nous les voyons se produire sous nos yeux. C'est ainsi que, dans ces dernières années, beaucoup de nomades qui gravitaient autrefois autour d'Oudjda, n'y trouvant plus de place maintenant que tout ce qui est cultivable se sème, refluent vers la plaine de Tafrata, où ils se rencontrent avec un certain nombre de nomades du Dahra. Chez les Beraber, ce sont surtout les hostilités entre tribus qui obligent les douars à s'enfuir au loin, transformant des nomades en sédentaires, quelquefois aussi, mais plus rarement, des sédentaires en nomades. Les souverains marocains ne se sont pas fait faute non plus de déplacer les populations, soit parce qu'elles les gênaient et leur étaient hostiles, soit au contraire pour s'en servir comme de point d'appui contre les montagnards et garder certains passages.

Il semble tout au moins qu'une fois fixés, les indigènes le soient à tout jamais, mais ce n'est là qu'une apparence. Sans doute, ils sont en général bien empêchés de reprendre la vie nomade faute de troupeaux, mais ils ne sont pas aussi stables qu'on l'imagine. Les villages sahariens[1] se déplacent facilement; les murs

1. E.-F. Gautier.

sont en pisé, et leurs ruines font un tas informe de boue séchée. Le pisé ne se prête pas aux réparations et aux réédifications; les morceaux n'en valent rien. Il est plus simple de reconstruire ailleurs une ville neuve. Seuls les arbres fruitiers, palmiers ou autres, ont de la valeur; c'est à eux, non aux maisons, que tiennent les ksouriens. Si ces arbres sont détruits ou si d'autres indigènes s'en emparent et que les anciens propriétaires n'en puissent plus recueillir les fruits, rien ne les attache désormais au sol.

III

Les sédentaires du Maroc vivent dans des maisons, des gourbis ou des noualas.

Les maisons sont soit en pisé, soit en pierres non taillées placées les unes sur les autres et réunies avec un mortier composé uniquement de terre mouillée sans chaux. Une maison (*dar*) se compose d'une série de chambres (*stah* ou *amara*) isolées les unes des autres, mais reliées entre elles par des murailles et disposées en carré ou en cercle de façon à former une enceinte fermée qui s'appelle *kaour* et qui constitue une cour intérieure sur laquelle ouvrent les chambres. C'est dans le kaour qu'est enfermé la nuit le bétail appartenant aux habitants de la maison. On pénètre dans cette enceinte par une ouverture ménagée entre les diverses chambres. Généralement, cette porte ne donne pas directement dans le kaour. Elle est pratiquée au milieu d'une longue pièce qui s'étend à droite et à gauche de la porte et qui s'appelle le *setouan*, le vestibule; c'est là qu'on loge les hôtes, de façon à ce qu'ils soient à l'abri sans cependant pénétrer dans la maison.

Les murs ont de 60 à 70 centimètres d'épaisseur et ne dépassent pas 2 mètres de hauteur. Les chambres ont une longueur qui varie entre 3 et 8 mètres; leur largeur

n'est jamais de plus de 2 mètres 50 : elle est limitée, en effet, par la dimension des poutrelles du plafond. Ces poutrelles ne sont ni régulières, ni équarries; ce sont de simples branches d'arbres de différentes grosseurs et de formes quelconques, placées à 20 ou 30 centimètres les unes des autres. Le toit est formé de branches d'arbres posées en chevrons et recouvertes de chaume; il descend très bas, de manière à protéger les murs et à former un abri autour de la maison.

Le sol des chambres est élevé de près d'un mètre au-dessus du niveau du kaour, de sorte que, pour y pénétrer, il faut monter plusieurs marches. Une porte très basse y donne accès; elle éclaire seule les chambres, qui n'ont pas de fenêtres. Un grand nombre de niches sont pratiquées dans les murs pour y déposer différents objets. Les maisons n'ont pas d'étage; il se trouve seulement, au-dessus du rez-de-chaussée, une sorte de grenier, appelé *aricha*, compris entre le plafond de la chambre et le toit. On y parvient soit par un escalier extérieur formé de grosses pierres, soit par une échelle. Il sert surtout de débarras pour les ustensiles qui ne sont pas d'un usage journalier, tels que les instruments de labour quand on a fini de s'en servir.

Le mobilier est des plus simples. Le lit (*srir*) se compose de deux poutrelles parallèles placées au fond de la chambre dans le sens de la largeur; ces poutrelles sont maçonnées dans les deux murs à chaque extrémité; d'autres poutrelles transversales sont placées sur ces poutrelles longitudinales comme les échelons d'une échelle; on étend là-dessus des bottes de roseau et une natte de jonc. Un grand coffre en bois sert à ranger les vêtements et le linge. Des récipients en sparterie ou en terre cuite contiennent les grains; l'huile est conservée dans des vases de terre cuite ou de cuivre. Qu'on ajoute quelques ustensiles de terre, plats en bois, plats et pots en terre, petits fourneaux de terre, moulins à

bras, et on aura la composition complète du mobilier.

Comme en Kabylie, les habitations isolées dans la campagne sont rares; elles se groupent presque toujours en villages appelés *dchour* (singulier *dchar*), situés quelquefois, comme dans le Djurjura, sur des pentes d'une déclivité très rapide. C'est ainsi qu'à Tazrouth, chez les Romara, les maisons sont bâties sur des pitons séparés par des précipices qu'on traverse sur des ponts en planches. Ces agglomérations, quoique formant parfois de gros bourgs, gardent un caractère rural nettement accusé. Dépourvues de toute industrie, sans commerce, sans autorité centrale, ces grandes ruches agricoles ne connaissent que les travaux des champs. Nulle auberge, aucun hôpital, aucune administration n'a son siège dans ces grandes cités campagnardes. Ce sont des villes de paysans qui habitent bien les uns à côté des autres, mais qui ne doivent pas être pris pour des citadins. Elles rappellent les grands villages de la terre de Bari ou les bourgs du Sahel de Sousse et font penser au mot de Paul-Louis Courier : « Dans les pays méditerranéens, le paysan vit en ville et va tous les matins dans ses champs. » Cette règle n'est pas sans comporter des exceptions. Chez les Haha et chez les Chiadma les maisons ne sont pas groupées en villages, mais isolées et réparties sur tout le territoire.

La demeure la plus habituelle des sédentaires de l'Afrique du Nord n'est pas la maison, c'est le plus souvent le *gourbi*, qui n'est qu'une hutte en branchages recouverte d'un toit de chaume. Parfois les murs sont bâtis en pierres sèches ou en terre. Le gourbi en terre couvert en chaume offre la forme classique que l'on observe en Algérie et en Tunisie. Aujourd'hui comme au temps où Salluste le décrivait, c'est la maison en forme de carène renversée. Les gourbis sont répandus dans tout le Nord du Maroc, mais, dès qu'on pénètre dans le Houz, on voit la *nouala* ou hutte de branchages

les remplacer partout. Bien qu'il y ait plusieurs formes de noualas, la forme classique est celle d'un cylindre surmonté d'un cône. Certains villages du Houz, dans les Rehamna par exemple, offrent de loin l'aspect de villages soudanais. Ailleurs, la nouala est une cabane rectangulaire. Ces huttes sont en roseaux, en férules, en paille; elles sont généralement entourées d'un petit mur en pierres sèches ou d'une *zeriba* de branchages. Quelquefois les toits, en chaume ou en roseaux, reposent sur des murs en pisé ou en pierres sèches : c'est un acheminement vers le *dar*, vers la maison véritable. Dans les Chiadma, dans les Haha, dans tout l'Atlas et dans le pays situé au Sud règne la maison sans toit, à terrasse, et construite en *tabia*, c'est-à-dire en terre grasse mélangée avec de la paille hachée et de petites pierres.

Tandis que la Kabylie est, comme l'a dit Masqueray, un Moyen-Age sans châteaux, dans le Sud marocain, où ce qu'on appelle la grande féodalité est assez développé, les châteaux sont au contraire fort nombreux et d'une architecture assez remarquable. On a souvent décrit celui de Si-Aïssa, non loin de Safi. Beaucoup d'autres se rencontrent dans le Haut-Atlas et sur ses versants. Telles sont les forteresses des kaïds de Demnat, du Goundafi, du Glaoui, les châteaux de la région du Sous. Plus on descend vers le Sud, plus cette architecture primitive se perfectionne, plus elle montre de recherche dans l'ornementation des fenêtres et des créneaux. Les kasbas sont des enceintes fortifiées d'importance très variable, simples rectangles de murailles en pisé ou véritables châteaux forts, dont les hautes courtines crénelées et flanquées de tours encadrent la maison du caïd, les habitations de ses clients et serviteurs, le logement des hôtes, quelques magasins et boutiques, parfois une mosquée; de vastes espaces vides servent de cours et d'écuries. Certaines de ces kasbas forment le centre d'agglomérations assez importantes, s'élevant à plusieurs milliers

d'individus; d'autres ne renferment que quelques centaines de personnes.

Dans les Chaouïa, certains indigènes influents se sont taillé un domaine dans le territoire du douar et l'exploitent avec l'aide d'un nombre plus ou moins considérable de clients, suivant un système comparable au métayage; c'est ce qu'on appelle la *gotta*. Au milieu du domaine, la maison du maître, ferme en pierres ayant l'aspect d'un château fort, et les tentes ou les huttes coniques de ses serviteurs forment une petite agglomération, généralement entourée d'un talus et d'un fossé. C'est ainsi que jadis, en Europe, les maisons des manants se groupaient autour du château seigneurial.

La même architecture se retrouve dans les ksours du Sud marocain, flanqués de tours d'angle et entourés de murs d'enceinte, le tout en pisé, mais néanmoins d'assez grande allure. Les différences entre les habitations des sédentaires du Tell et de ceux du Sud correspondent à des différences de climat et de conditions économiques générales. Les toits de tuiles ou de schistes des Kabyles du Nord, nécessaires pour supporter les pluies et les neiges, auxquelles les terrasses en pisé ne résisteraient pas, ne sont plus employés dans le Sud. Surtout le voisinage immédiat des nomades impose aux sédentaires du Sud des précautions défensives toutes particulières. Le ksar est par définition un bourg fortifié, et il n'y a pas une seule agglomération qui ne soit une forteresse, où l'on dort chaque nuit sous les verrous, gardé par des sentinelles. La plupart de ces ksours, les plus anciens surtout, sont d'ailleurs établis dans des situations déjà défensives par elles-mêmes. Ils sont souvent dans des vallées, mais alors c'est en haut de falaises qui surplombent et commandent le cours de l'oued. Ceux qui, par exception, sont en plaine, sont presque toujours des ksours maraboutiques ou des zaouïas, que la sainteté du lieu suffit à protéger.

Dans l'Atlas, les indigènes renferment leurs grains et leurs provisions dans des châteaux-magasins appelés *tirremt*, ou dans des villages fortifiés appelés *agadir*, (pluriel *igoudar*), suivant une coutume qu'on observe également à titre de survivance dans l'Aurès et dans le Sud-Tunisien. Les *tirremt* (pluriel d'*arrem*, village) sont des magasins à grains construits en tabia. Ils sont carrés, s'élèvent souvent jusqu'à 12 mètres et sont flanqués aux quatre angles de tours également carrées. Les murs sont obliques, parce que le tabia n'aurait pas assez de solidité s'ils étaient verticaux, en sorte que le bâtiment a la forme d'un tronc de pyramide à parois légèrement inclinées. Dans tout le Moyen et le Haut-Atlas, du Tadla et des Aït-Youssi au Glaoua, et dans les bassins de l'Oued Dra et de l'Oued Ziz, chaque village, chaque fraction a un tirremt où les habitants entreposent leurs provisions et leurs richesses, chacun dans un local particulier dont il a la clef. Des gardiens sont attachés aux tirremt. Au Sud-Ouest, chez les Chleuh, une organisation analogue est celle des *agadir*, villages fortifiés dans lesquels la tribu tout entière emmagasine ses réserves. Dans l'Oued Dadès et dans quelques autres districts méridionaux du Maroc, au milieu des cultures se dressent des tours carrées, en briques sèches, de 10 à 12 mètres de hauteur et qu'on appelle *agueddim*. Du haut de ces tours, qui sont en très grand nombre dans chaque oasis, on fait le guet et on échange des coups de fusil. On retrouve ces tours à Figuig et aussi dans l'Aurès.

La tente des nomades marocains ne diffère pas sensiblement de celle qu'on voit en Algérie et en Tunisie : un poteau, deux perches, quelques pieux supportant ou assujettissant une pièce d'étoffe formée de flidjs cousus ensemble constituent la tente. Le *flidj*, pièce essentielle de la tente, est une bande d'étoffe noire, le plus souvent large de 75 centimètres à 1 mètre et de longueur varia-

ble suivant les dimensions de la tente que l'on veut construire (ordinairement 6 à 8 mètres). Ce sont les femmes qui tissent les flidjs avec de la laine de mouton préalablement filée par elles, teinte par des teinturiers de profession et mélangée de bourre de palmier-nain. On utilise beaucoup le poil de chèvre et on remplace parfois la fibre du palmier nain par celle du pied de l'asphodèle. Les tribus riches ont des tentes vastes, spacieuses, faites d'étoffes solides dont la longueur peut atteindre 18 mètres sur 8 mètres de largeur. D'autres ont des tentes beaucoup plus médiocres, et remplacent la laine et le poil de chèvre par du *retem* ou du palmier nain. La tente ne tombe pas jusqu'à terre et l'espace vide entre elle et le sol est comblé par une bordure de terre et par des buissons de broussailles de préférence épineuses, du jujubier par exemple. Une couverture de laine tendue verticalement au milieu de la tente la sépare en deux côtés : côté des hommes et côté des femmes. Une tente spéciale sert de *jâma* (mosquée), d'école et d'asile pour les hôtes que Dieu envoie. Le *fqih* ou maître d'école y couche, ainsi que les hôtes de passage.

Le mobilier de la tente est naturellement des plus rudimentaires ; il répond aux nécessités de la vie errante : tous les objets doivent être portatifs, et, quand ils viennent à manquer, il faut qu'on puisse les remplacer promptement. Les tapis sont la richesse et le luxe d'une tente. Outre les tapis proprement dits, la tente contient un certain nombre de couvertures (*hanbel*) ; les *tellis*, grands sacs doubles renfermant les provisions d'orge, de blé et de dattes et pouvant contenir en moyenne 150 kilogrammes de grain ; l'*ousada*, oreiller en laine où on place les objets précieux. Il y a en outre divers ustensiles en terre, en bois ou en sparterie.

Les tentes se groupent en cercles nommés douars (de *medouer*, rond), dont l'intérieur est nommé *merah* tandis que la périphérie reçoit le nom de *rif*. Dans le

merah, on rentre tous les soirs les troupeaux. Les douars marocains, au moins ceux du Houz et du Rarb, sont généralement plus grands que les douars algériens. Les Beni-Ahsen, les Zemmour, les Zaër, offrent des douars de 80 à 100 tentes et même plus. Chez les nomades comme chez les sédentaires, le progrès de la sécurité favorise la dispersion.

Le fait d'habiter sous la tente n'indique pas forcément qu'on ait affaire à des nomades, car beaucoup d'habitants du Tell, qui ne se déplacent pas, font usage de cette habitation. Tous les nomades vivent sous la tente, mais tous les habitants de la tente ne sont pas nomades. Certains indigènes habitent alternativement la tente et le gourbi. Ils ont une résidence d'été et une résidence d'hiver, la *mechta* (étymologiquement *mechta* veut dire maison d'hiver). Ils ont souvent des terres en plusieurs endroits différents, où ils vont labourer successivement; ils agissent comme un propriétaire qui se déplace selon les besoins de son exploitation. Dans beaucoup de villages du Maroc, la tente, la nouala et la maison sont associées en proportions variables. On ne peut donc pas plus opposer d'une manière absolue les habitants des tentes aux habitants des gourbis que les pasteurs aux agriculteurs. Il y a entre les uns et les autres des transitions et des gradations. Il faut nous défaire en pareille matière de nos idées européennes : la substitution de la maison à la tente n'est pas toujours un progrès, ni un signe de prospérité, comme on se l'imagine trop volontiers. Certains nomades renoncent à la tente parce qu'ils ont perdu leurs troupeaux et sont par suite dans l'impossibilité de se déplacer. Le gourbi est souvent moins confortable et moins sain que la tente; il témoigne d'un moindre bien-être. Si pauvre que soit le mobilier de la tente, il paraît encore supérieur à celui du gourbi; sa principale supériorité consiste dans l'usage des tapis, tandis que l'indigène des gourbis n'a souvent

qu'une pauvre natte ou la terre battue. La tente, à cause des flidjs nécessaires à sa construction, est relativement chère : le gourbi ne coûte rien, il suffit de se procurer des pierres, du bois et du diss. Les pauvres diables renoncent à la tente pour adopter le gourbi. Les gens de la tente ne sont souvent pas riches, mais il ne semble pas douteux que le gourbi recèle des misères bien plus atroces.

IV

La plupart des objets indispensables à l'existence et à l'alimentation des indigènes leur sont fournis par l'agriculture et par l'élevage. Leur nourriture a pour base la farine d'orge, avec laquelle on fait le pain et le couscouss ou *taâm*. Chez les Djebala, le plat national est la *bissara*, bouillie de fèves concassées. Les légumes, fèves, navets, artichauts, courges, aubergines, le lait, le sorgho, les glands dans les régions forestières, entrent presque partout pour une assez grande part dans l'alimentation. La farine de froment n'est employée que dans les villes ou chez les populations riches. Ce sont les femmes qui moulent le blé et font le pain. Quiconque a couché sous la tente ou dans un douar se souvient d'avoir entendu, jusque bien avant dans la nuit, le bruit monotone des pauvres femmes occupées à écraser le grain dans un mortier ou à le moudre avec un petit moulin à bras. La nourriture des nomades ne diffère guère de celle des sédentaires qu'en ce que le lait et les dattes y ont plus de place, et l'huile beaucoup moins. Dans le Sud-Ouest marocain, l'huile d'olive est remplacée par l'huile d'argan. Quant à la viande de bœuf, de mouton, de chèvre, elle est plus ou moins consommée selon les facultés de chacun. En général, les gens des tribus ne mangent guère de viande que deux ou trois fois par

mois, les jours de marché. La consommation de la viande de sanglier, devenue rare en Algérie, parce que la religion musulmane l'interdit, est très fréquente au Maroc, notamment dans le Rif. On se nourrit à l'occasion de la chair du chacal, du chat sauvage, du lièvre, du hérisson, du porc-épic. On mange les escargots, ainsi que les sauterelles. Les Marocains sont en temps ordinaire, comme tous les indigènes de l'Afrique du Nord, d'une extrême sobriété, c'est-à-dire capables de rester longtemps sans manger et d'accomplir des marches fatigantes en ne consommant que quelques poignées de farine d'orge, ce qui ne les empêche pas, bien au contraire, de se gaver de nourriture toutes les fois que l'occasion s'en présente. Mais on peut dire que les indigènes, aussi bien au Maroc qu'en Algérie et en Tunisie, mangent rarement à leur faim.

Les principales boissons sont l'eau et le lait, et, comme boisson excitante, le thé. Le thé vert, introduit par les Anglais au XVIIIe siècle, est universellement répandu au Maroc; on le prend très faible, avec beaucoup de menthe et encore plus de sucre; on en absorbe de grandes quantités toutes les fois qu'on le peut, et il n'est si pauvre fellah qui ne prenne sa tasse de thé. Le café est très peu connu et n'est guère consommé que dans le Maroc oriental, jusqu'aux environs de Melilla. L'usage des boissons alcooliques est plus commun qu'on ne serait tenté de le croire. Beaucoup de musulmans boivent de la *mehia*, eau-de-vie fabriquée par les Juifs avec des raisins secs, des figues ou des dattes. Les Djebala cultivent la vigne, font fermenter le jus du raisin et fabriquent une sorte de vin dont ils abusent; ils obtiennent aussi par la cuisson du moût de raisin une sorte de gelée applée *samet*, fréquemment alcoolique. La recette de cette préparation rappelle certains procédés des anciens tels qu'ils sont décrits dans Horace. Enfin un très grand nombre de Marocains fument le kif, que

l'on tire du chanvre; le tabac est peu consommé.

Dans toutes les tribus du Rarb et du Houz, les Marocains vont le plus souvent tête nue; ils ont ordinairement les cheveux coupés ras. Les Rifains gardent seulement une petite tresse des plus caractéristiques qui pend sur le côté de la tête. Les Berbères de l'Atlas portent sur les tempes des mèches de cheveux tombantes qui sont appelées *nouader*. La plupart des Juifs marocains, comme leurs coreligionnaires polonais, portent aussi des nouader de chaque côté de la tête. Quand on ne va pas tête nue, ce qui est l'exception, on porte un turban ou plutôt une pièce d'étoffe enroulée laissant le sommet de la tête découvert. L'usage du *khit* ou corde de poil de chameau entourant la tête n'apparaît que vers la Moulouya, au voisinage de l'Algérie. Le vêtement des Marocains diffère passablement de celui des Algériens. Le burnous ou *selham* est une exception; il est réservé aux habitants des villes, et, en dehors des villes, c'est un signe de richesse ou de condition sociale élevée. Les Marocains sont vêtus d'une simple chemise de laine et d'une *jellaba* ou *jalabia*, sorte de vêtement tombant, à manches très courtes, dont il y a un très grand nombre de variétés. Les campagnards qui ne mettent pas de jellaba se contentent souvent d'un *haïk* à même la peau ou bien d'une chemise et d'un haïk. Les Zemmour et les Zaïan portent la *farajia* (caftan) cousue au-dessus de la ceinture et se fermant par en haut par une rangée de petits boutons, et le burnous, mais, lorsqu'ils sont en marche, ils enlèvent le burnous pour le porter sur l'épaule et marchent presque nus. Dans le Sud, au lieu de chemise, on revêt une *kechchaba*, pièce de cotonnade indigo; cette étoffe, importée par Mogador, est appelée en France guinée, au Maroc *khent*. Le khent, en déteignant, donne à la peau une couleur bleuâtre, d'où le nom d' « hommes bleus » donné aux Sahariens du Maroc occidental. Par dessus la kechchaba, les uns portent le haïk de laine

blanche, d'autres le burnous, parfois blanc, plus souvent brun (*kheïdous*), d'autres le *khenif*, sorte de burnous court de laine teinte en noir avec une large tache orange, de forme ovale, occupant tout le bas du dos. La chaussure est partout la *belra*, sorte de pantoufle très large, en cuir souple, à semelles minces, sans talon. La couleur de la belra a la plus grande importance : le jaune est réservé aux musulmans, le rouge aux femmes, le noir aux Juifs; c'est une règle partout observée.

L'habillement des femmes dans les tribus est de la plus grande simplicité et le même dans tout le Maroc, sauf quelques variations sans importance. C'est une pièce de cotonnade maintenue sur les épaules par des agrafes ou *khellala* qui sont plus ou moins ornées. Ce vêtement primitif arrive à peine jusqu'aux genoux. Dans nombre de régions, les femmes, pour pouvoir marcher plus aisément dans la broussaille et travailler aux champs, s'enroulent autour des jambes une lanière de cuir fauve fixée sur le devant par une agrafe : c'est quelque chose comme les cnémides que mettait Laërte pour jardiner[1]. Elles ne se voilent généralement pas, sauf dans les villes. Les femmes des tribus divisent généralement leurs cheveux, qui ne sont pas très longs, en deux tresses qu'elles laissent pendre; d'autres font deux tresses sur le côté et les ramènent en arrière pour les rattacher aux autres cheveux. Le tatouage paraît moins répandu au Maroc qu'en Algérie. Les Marocaines se peignent les sourcils et se tracent au-dessus de la racine du nez une bande qui les réunit, à l'aide d'une teinture noire, comme cela se pratique d'ailleurs dans le reste de l'Afrique du Nord. Elles usent aussi beaucoup du henné qui embellit le teint, et du *koheul*, pommade à base d'antimoine qui rehausse l'éclat des yeux. Les Marocaines portent de nombreux et volumineux bijoux ;

1. De Foucauld.

boucles d'oreilles, colliers, diadèmes, bracelets. L'usage des bracelets de pieds, si répandu en Algérie, est plus rare au Maroc. En tout cas, le degré de richesse se marque par les bijoux plutôt que par la différence du costume.

CHAPITRE II

LA VIE ÉCONOMIQUE (SUITE). — LE GENRE DE VIE

I

Les quatre cinquièmes au moins des indigènes du Maroc sont des campagnards, sédentaires ou nomades, et vivent de la terre soit sous la forme de l'agriculture, soit sous la forme de l'élevage, soit le plus souvent sous les deux formes combinées.

Le genre de culture que pratiquent de préférence les sédentaires de l'Afrique du Nord, surtout les montagnards, est la culture des arbres à fruits. Cette culture convient très bien au climat, l'arbre, par ses racines, allant chercher l'humidité dans le sol plus loin que les plantes annuelles et souffrant moins des sécheresses. Mais les cultures arborescentes exigent la sécurité; aussi les plantations d'arbres entourent-elles les villages de la montagne, parce que leurs propriétaires les ont en quelque sorte sous la main. On ne peut couper les arbres qu'en s'emparant des villages eux-mêmes.

1. Outre les articles de E. Doutté cités aux chapitres précédents, voir Augustin Bernard, *Les productions naturelles, l'agriculture, l'industrie et le commerce au Maroc* (*Revue générale des Sciences*, t. XIV, p. 73-87 et 132-147, 30 janvier et 15 février 1903). — On trouvera des descriptions des villes marocaines dans Budgett Meakin, *The Land of the Moors*, in-8°, Londres, 1901. — Voir aussi Henri Gaillard, *Fez*, in-18, Paris, 1905.

Comme tous les Méditerranéens, les sédentaires du Maroc apportent une rare ingéniosité et un soin méticuleux à l'entretien de leurs vergers et de leurs jardins. Même dans le Nord, l'irrigation est employée, toutes les fois qu'elle est possible, par dérivation des eaux des torrents et des sources. Dans le Sud, les cultures irriguées sont seules praticables; les procédés d'irrigation sont à peu près les mêmes qu'en Espagne, en Sicile et dans le Levant. Dans la plaine de Merrakech, dans le Sous et dans d'autres régions encore, aux canaux de dérivation superficielle s'ajoutent des canaux souterrains, jalonnés de place en place par des regards qui ont servi à sortir les matériaux et qui sont utilisés pour le curage : ce sont les khottara.

Les arbres fruitiers cultivés par les indigènes du Tell sont principalement l'olivier, le figuier, la vigne, l'oranger, le citronnier, le grenadier, l'amandier, le pêcher, l'abricotier. Divers légumes accompagnent ces arbres, notamment les pois et les fèves. Les vergers marocains, quelquefois fort beaux, paraissent d'autant plus magnifiques que, pour y parvenir, il faut d'ordinaire traverser d'immenses étendues désertes et incultes. Toutes les villes du Maroc, sauf Mogador qu'avoisine une dune de sable, et la plupart des villages, sont entourés de vergers de ce genre. Les jardins, séparés par des haies d'agaves ou de figuiers de Barbarie, ou bien entourés de murs en pierres sèches, ressemblent aux *huertas* d'Andalousie. Certaines localités berbères de l'Algérie qui ont conservé leur caractère, comme Mazouna, Nedroma, Tlemcen, donnent une idée assez exacte des cultures fruitières du Maroc. Tels sont les jardins de Taza, « épaisses forêts d'arbres fruitiers couvrant la plaine tout autour de la ville et élevant leur haute ramure au-dessus du faîte des maisons [1] ». Tels

1. De Foucauld.

sont ceux de Debdou : « Des ruisseaux, se précipitant du haut de la montagne, bondissent en hautes cascades le long de ces parois abruptes et en revêtent la surface de leurs mailles d'argent. Rien ne peut exprimer la fraîcheur de ce tableau : vignes, oliviers, figuiers, grenadiers, pêchers forment auprès de la ville de profonds bosquets et, au delà, s'étendent en ligne sombre sur les bords de l'oued [1]. » Tels sont encore les jardins de Sefrou, dont les fruits se consomment à Fez : « Les jardins de Sefrou [2] s'allongent à nos pieds en masse sombre; une pente douce y conduit, la ville est au milieu; mais, cachée dans la profondeur des grands arbres, nous ne l'apercevons qu'arrivés à ses portes. J'entre dans ses jardins, jardins immenses et merveilleux comme je n'en ai jamais vu au Maroc; grands bois touffus dont le feuillage épais répand sur la terre une ombre impénétrable et une fraîcheur délicieuse, dont toutes les branches sont chargées de fruits, dont le sol ruisselle et murmure de sources innombrables. Chechaouan, Taza, Sefrou, Beni-Mellal, Demnat, autant de noms qui rappellent ces lieux charmants; tous sont également beaux, mais le plus célèbre est Sefrou. »

Dans les régions montagneuses, Rif et Atlas, les cultures arborescentes paraissent assez étendues, autant qu'on en peut juger d'après les connaissances encore incomplètes que nous possédons. Les Rifains cultivent la vigne, savent la piocher et la tailler; mauvais musulmans, beaucoup boivent du vin. La région des Djebala est plus riche que le Rif proprement dit; on y cultive l'olivier, le figuier, la vigne, le grenadier; le territoire des Beni-Arous, notamment, est un immense verger. Il en est de même du Djebel Beni-Hassan et de toute la région qui s'étend entre Tétouan et Ech-Chaoun (Chechaouan) : « Au milieu des blés brillent une multitude de

1. De Foucauld.
2. Id.

villages entourés de jardins, ce n'est que richesse, fraîcheur... Nulle part je n'ai vu de paysage plus riant, nulle part un tel air de prospérité, nulle part une terre aussi généreuse avec des habitants plus laborieux [1]. » « Chez les Aït-bou-Zid, tribu du Moyen-Atlas, toutes les parties du sol dont on a pu tirer parti sont plantées; ici sont des blés, là des légumes, ailleurs des oliviers : ils s'étagent par gradins, une succession de murs en maçonnerie retenant les terres; sur ces pentes raides on ne peut labourer à la charrue, tout se travaille à la pioche. » Ailleurs, au lieu de cultures à flanc de coteau, c'est le fond de la vallée qui est bordé d'un ruban de cultures irriguées. Le Haut-Atlas proprement dit est pauvre. Il est infiniment moins peuplé que la Kabylie du Djurjura, à laquelle on le compare quelquefois. Les villages sont toujours bâtis au fond des vallées, contrairement à l'habitude des Kabyles. La région riche, en somme, c'est presque uniquement la zone de contact entre la montagne et la plaine, à l'endroit où la pente diminuant permet l'irrigation et l'utilisation des eaux, et où une plus grande épaisseur de terre végétale recouvre le rocher. C'est cette zone que les Marocains appellent du nom expressif de Diara (poitrail) [2]. Tout le pied Nord du Haut-Atlas est accompagné d'une zone de jardins et de vergers qui utilisent les eaux abondantes descendues des hautes cimes, eaux de surface et eaux souterraines. De Demnat à l'Oued Nfys, une région d'oasis, longue de plus de 100 kilomètres, large de quelques kilomètres au plus, accompagne la rive Sud du Tensift. De même que Sefrou alimente le marché de Fez, Demnat alimente celui de Merrakech de ses fruits : raisins, grenades, pêches, figues, citrons et olives, aussi remarquables par la qualité que par l'abondance. Dans l'Oued Rdat, les villages sont disposés le long de la rivière; les plan-

1. De Foucauld.
2. V. p. 138.

tations s'étagent au-dessus, disposées en gradins; de petits murs retiennent la terre. L'oasis même de Merrakech fait partie de cette zone de jardins du pied de l'Atlas; les cultures irriguées s'étendent de Sidi-Rehal à Merrakech sur la rive gauche du Tensift et le long de ses affluents descendus de la montagne; l'oasis est longue d'environ 45 kilomètres et large de 5 à 8. Quoique les palmiers y soient nombreux et contribuent à sa physionomie, les dattes y mûrissent mal et y sont médiocres. Les oliviers demeurent la principale culture, accompagnés de grenadiers et d'orangers; plus haut apparaît le noyer.

Le Sous a une physionomie culturale assez spéciale, qui tient à la situation géographique particulière de la vallée, enfermée entre deux longues et hautes chaînes. Ce n'est plus le Tell, mais ce n'est pas encore le Sahara. Avec son atmosphère sèche et ses eaux abondantes, c'est, si l'on veut, une petite Égypte, mais c'est un bien pauvre Nil que l'Oued Sous. La plaine du Sous est loin d'être cultivée en entier. Pendant que champs, jardins et villages se pressent sans interruption sur les rives du fleuve, ils sont très inégalement répartis dans le reste de la vallée, bien que le sol soit partout tapissé d'une verdure abondante. En somme, le pays est fertile, boisé et peuplé; les environs de Taroudant sont d'une richesse extrême. Dans le haut de la vallée, on cultive surtout l'olivier et l'amandier; dans le cours moyen et vers l'embouchure, l'orge, le blé, le maïs, auxquels se joint l'élevage des troupeaux. Les bois d'arganiers sont nombreux. Lorsque la pluie tombe au bon moment, les récoltes sont excessivement belles; dans le cas contraire, les habitants arrosent péniblement leurs terres au moyen de puits.

Sur le versant saharien, c'est l'eau et non la terre qui a de la valeur; tout dépend de son abondance plus ou moins grande. Le dattier constitue les jardins; les autres

arbres sont accessoires et poussent sous son ombre. Malgré la présence de nombreux palmiers dans la plaine subatlantique, on peut admettre que la limite nord de leur culture productive est la crête du Haut-Atlas à l'Est du Dra supérieur, celle de l'Anti-Atlas à l'Ouest de ce fleuve. Les principales espèces de dattes que produit le Sahara Marocain sont, par ordre de mérite : les bou-ittob, les bou-feggous, les bou-sekri, les djihel, les bou-souaïr; ces dernières servent surtout à la nourriture des bestiaux. Les diverses espèces sont mélangées dans les oasis, quoique, dans chacune, une sorte domine particulièrement.

Les oasis du Sahara marocain présentent un aspect enchanteur : « Cette végétation luxuriante, ces arbres superbes qui répandent une ombre épaisse sur une terre toute verte, ces mille canaux, ce ciel admirable, cette nature riche et riante au milieu de la contrée la plus désolée, font des oasis un lieu de délices; dans toutes, même fraîcheur, même calme, même abondance : endroits charmants, où il semble ne pouvoir exister que des heureux[1]. » Mais le Sahara est le pays des mirages; si on s'efforce de le voir en économiste et non en artiste, on se rend compte que, malgré la présence de grandes et importantes lignes d'eaux, il ne faut pas exagérer la richesse des oasis marocaines. Elles occupent une très faible superficie, peu susceptible de s'accroître; ce ne sont que d'étroits rubans de verdure, non de vastes territoires. Les districts du Dra moyen, la partie la plus riche du Sahara marocain, sont des tronçons de la longue ligne verte qui accompagne le fleuve de Mezgita à El-Mhamid; cette bande a 500 mètres de large, nulle part elle ne s'étend davantage. Il en est de même pour les autres oasis : le Todra, le Reris, les districts du Ziz; ces derniers, qui constituent le Tafilelt au sens large, s'étendent

1. De Foucauld.

depuis la sortie de l'Atlas jusqu'à la Daïa-ed-Daoura. Quand il y a assez d'eau[1], c'est la région la plus riche du Maroc; mais il est fort rare que les crues arrosent tout le Tafilelt.

Le Guir et son affluent l'oued Haïber ont de l'eau en permanence et sont bordés de nombreux ksours. En remontant les vallées vers le Nord, on voit les oliviers et les figuiers, puis les noyers, succéder aux palmiers. Il y a là une transition semblable à celle qu'on observe dans les vallées de l'Aurès, mais plus lente. Les indigènes considèrent que la région du Haut-Guir ou Guir-foukani s'étend des sources du fleuve au ksar de Saheli, où cessent les palmeraies et les cultures. Dans la plaine des Bahariat, qui est la zone d'épandage du fleuve, il n'y a pas d'oasis de palmiers, parce que les crues sont trop irrégulières; les cultures de céréales sont plus ou moins étendues suivant les années.

Les oasis contiennent presque toutes un noyau intérieur irrigué en tout temps et consacré principalement aux arbres à fruits, et une zone extérieure qu'on ne peut arroser qu'au printemps et en hiver, voire même seulement dans les années pluvieuses et où l'on cultive seulement du blé et de l'orge. En dehors de l'irrigation, point de culture possible sur le versant saharien. Dans le cours inférieur du Dra, à partir du moment où il fait un coude brusque et se dirige vers l'Océan parallèlement aux crêtes de l'Atlas, « plus un dattier, plus une maison; au sortir d'El-Mhamid, l'Oued Dra entre dans le désert; il y reste jusqu'à la mer. Il coule en plaine; plus d'eau, son lit à sec s'élargit démesurément; ses bords sont aussi désolés qu'ils étaient riants tout à l'heure. » Cependant, à l'endroit où les affluents descendus de l'Atlas débouchent dans le Dra, on cultive, dans le lit même du fleuve, les espaces temporairement inondés

1. Schaudt.

appelés *mader*. De Foucauld a décrit avec son habituel bonheur d'expression une scène de labourage dans les maders : « Le lit de l'Oued Dra, d'habitude désert, présente l'aspect le plus gai et le plus animé. Au lever du jour, une multitude de feux s'allume le long des deux rives, perçant le brouillard du matin; c'est le premier repas qui s'apprête en silence. Puis chacun quitte son bivac et se met au travail : les vapeurs s'élèvent peu à peu au-dessus des pentes du flanc gauche encore d'un violet sombre, le soleil illumine le fleuve dont les sables se colorent d'un rose doux; la vie renaît, le lit se couvre de monde, les laboureurs le parcourent en tous sens; on n'entend que les hennissements, les mugissements des animaux et les cris des conducteurs qui les excitent. » On cultive dans tous les maders de l'orge, un peu de blé et du maïs. Ce dernier atteint une taille prodigieuse; les tiges en sont, dit-on, plus hautes qu'un cavalier monté; les épis ont près d'une coudée de long. Malheureusement, on ne peut pas cultiver les maders tous les ans; on n'ensemence que quand les nuages apparus en automne donnent l'espoir d'un hiver pluvieux : non qu'on ait besoin de pluie dans les maders mêmes, mais il faut qu'il en tombe dans les montagnes pour remplir les rivières qui les arrosent.

Indépendamment même de l'irrégularité des récoltes, les maders occupent une superficie trop minime pour avoir une importance économique réelle. Il en est tout autrement des plaines du Maroc occidental, qui sont les vraies terres à céréales de la contrée. « La partie du Maroc que l'on doit considérer comme la plus importante, la plus riche et la plus peuplée[1] est la moitié occidentale du pays situé au Nord de l'Atlas, célèbre de toute antiquité comme grenier à grains. C'est une plaine étendue, peu élevée au-dessus de la mer, couverte d'un

1. O. Lenz.

humus fertile, assez bien pourvue d'eau et où, de tout temps, on a activement cultivé le froment; l'élève du bétail et en particulier celui du cheval y est pratiqué également et les nombreuses tribus qui l'habitent fournissent au sultan la meilleure part de ses revenus. »

Les indigènes divisent leurs cultures annuelles en cultures *bekri* (précoces) et cultures *mazouzi* (tardives). La culture bekri, qui se fait à l'automne, comprend l'orge, le blé, les fèves, le tabac. La culture mazouzi, qui se fait à la fin de l'hiver, comprend les pois chiches, les lentilles, le maïs, les haricots, le chanvre et le lin.

Ce sont les provinces des Chiadma, des Abda, des Doukkala et des Chaouïa qui produisent les plus beaux blés du Maroc : ce sont des blés durs rendant depuis 25 jusqu'à 60 pour un. Les *tirs* ou terres noires marocaines, dont il a été question plus haut[1], paraissent appelés à devenir, comme le tchernoziom de Russie, une des régions de culture de céréales les plus riches de la terre. Ces terres sont assez soigneusement sarclées et désherbées. Sans être ni irriguées, ni fumées, ni laissées en friche, elles produisent cependant en abondance; dans certaines terres, on fait succéder au blé le maïs ou une légumineuse; pour les terres plus pauvres, l'assolement admet une jachère sur deux années. La moisson de l'orge a lieu au début de mai, celle du blé dans la seconde quinzaine de même mois, celle du maïs au commencement de juin, celle des légumineuses un peu plus tard. Les indigènes ne coupent pas les moissons au ras de terre; ils ne prennent que les épis, et laissent sur place des chaumes de 25 à 30 centimètres de longueur qui servent d'engrais au sol et de nourriture aux troupeaux. Cette zone de riches cultures ne s'étend pas loin vers l'intérieur; elle est de largeur variable, mais ne dépasse guère en général 50 à 70 kilomètres. Elle est

1. P. 45.

d'ailleurs sujette à d'assez fréquentes sécheresses, tout au moins dans sa partie méridionale. Vers l'intérieur, elle fait bientôt place à la steppe, pays d'élevage plutôt que de culture. C'est seulement au Nord du Sebou que le manque d'eau n'est plus guère à craindre; là, la terre, argileuse et forte, redoute plutôt la surabondance d'humidité, au moins dans certaines parties marécageuses de la vallée du Sebou et entre la vallée du Sebou et Tanger.

Pour avoir la liste des principales cultures annuelles du Maroc, il faut joindre au blé et au maïs, à l'orge et au doura, les fèves, les pois, les lentilles, l'alpiste ou phalaris des Canaries, qui se sème avec le blé, le riz, le lin, le chanvre indien, le safran, le henné. Mais les céréales sont l'essentiel. Leur culture est d'ailleurs générale et n'est pas restreinte à la côte occidentale. En effet, le propre de l'agriculture comme de l'industrie marocaine est avant tout de ravitailler le producteur lui-même; l'état social et la difficulté des communications en font une nécessité; aussi y a-t-il souvent abondance dans une province et disette dans une autre.

Ce qui surprend, c'est la surface extrêmement restreinte qu'occupent les espaces cultivés, qui varient en étendue et changent de place chaque année, par suite de la facilité avec laquelle le laboureur peut toujours choisir un champ nouveau et vierge. Dans les Chaouïa, la surface cultivée, qui s'est beaucoup accrue depuis l'occupation française, atteint 37 p. 100 (367 000 hectares sur 1 031 000), le reste étant formé de steppes ou de forêts et maquis, mais c'est une proportion bien rarement atteinte. La campagne, à l'époque des moissons, a l'aspect d'un vaste manteau tacheté de loin en loin de quelques places jaunâtres. « Rien ne frappe plus l'étranger[1] que l'absence de cultures sur de grands espaces fertiles. On peut

1. Arthur Leared.

voyager de nombreuses heures sans voir une maison, une tente, aucun signe de vie humaine. » Un personnage marocain, visitant la France, et interrogé sur ses impressions, déclarait que notre pays lui avait paru d'un bout à l'autre un immense jardin : le mot est très significatif et point hyperbolique; la France, partout cultivée, doit sembler un vaste jardin aux habitants de l'Afrique du Nord, où les parties mises en culture ne sont que des lignes sans épaisseur ou des points sans étendue. La vieille comparaison de la « peau de panthère » s'applique non seulement au Sahara, mais aussi, quoique dans une moindre mesure, au Maghreb tout entier. Et, dans les appréciations des voyageurs, il faut toujours tenir grand compte du contraste entre les espaces désolés traversés pendant de longs jours, et les jardins ou les cultures.

Les instruments aratoires dont dispose le fellah marocain, sensiblement les mêmes que ceux de l'indigène algérien ou tunisien avant la conquête française, sont des plus primitifs. On laboure au moyen d'une charrue en bois, sans roues, munie d'un sabot en fer d'une dizaine de kilos, qui s'use très vite ; on y attelle tous les animaux possibles et même les femmes; il n'est pas rare de voir un chameau, un âne et une femme tirer la charrue côte à côte. Le harnachement est des plus primitifs; il se compose le plus souvent d'un bâton placé sous le cou de l'animal, relié à un autre bâton placé sous le ventre, le tout attaché à la charrue au moyen de cordes. Avec un pareil système, on ne saurait labourer que les terres qui viennent d'être détrempées par les pluies. Le sillon n'étant pas beaucoup plus grand que celui d'une forte herse, on peut semer avant de labourer, afin de s'éviter la peine de herser ensuite. La moisson se fait avec des faucilles, quelquefois avec un couteau ; même, dans certaines régions, on arrache simplement les chaumes avec la main. Une charrue grossière, une houe

pour le jardinage, une faucille, un couteau, tels sont les instruments du paysan marocain. Les épis sont foulés par les animaux sur des aires en rase campagne; pour vanner le grain, on le jette en l'air avec une pelle de bois et on laisse le vent emporter la balle. Le grain est recueilli dans des sacs ou tellis; la paille, hachée par le sabot des mules (*teben*), est mise en réserve.

Récolter n'est rien pour le pauvre fellah marocain : l'important est de conserver son grain et de le soustraire dans le Blad-el-Makhzen à l'avidité du caïd et du sultan, dans le Blad-siba aux convoitises des tribus voisines. Aussitôt récolté, le grain disparaît dans de profonds silos, soigneusement cachés, pour n'en plus ressortir quelquefois qu'au bout de plusieurs années. Une des principales occupations des soldats du sultan, quand il veut « manger une tribu », est précisément de découvrir ces silos. Dans les chaînes de l'Atlas et dans le Sahara, les grains et autres provisions sont enfermés dans des tirremts ou dans des agadirs[1].

L'état politique et social de la contrée, l'interdiction presque constante de l'exportation des céréales explique assez que le fellah marocain ne cultive que dans la stricte mesure de ses besoins. Nul n'a dépeint cette situation en termes plus vigoureux que de Foucauld : « On travaille le jour, il faut veiller la nuit; ferme-t-on l'œil un instant, les maraudeurs enlèvent bestiaux et récoltes; tant que l'obscurité dure, ils tiennent la campagne. A force de fatigue et de soins, a-t-on sauvé les moissons, les a-t-on rentrées, il reste encore à les dérober au caïd; on se hâte de les enfouir, on crie misère, on se plaint de sa récolte. Mais des émissaires veillent, ils ont su que vous alliez au marché sans y acheter de grains; donc, vous en avez; vous voilà signalé. Un beau jour, une vingtaine de mokhaznis arrivent, on fouille la maison, on

1. Voir ci-dessus p. 152.

enlève le blé et le reste. Aviez-vous des bestiaux, des esclaves, on les emmène en même temps : vous étiez riche le matin, vous êtes pauvre le soir. Cependant, il faut vivre; il faudra ensemencer l'année prochaine; il n'y a qu'une ressource : le Juif. Si c'est un honnête homme, il vous prête à 60 p. 100; sinon, à bien davantage; alors, c'est fini; à la première année de sécheresse viennent la saisie des terres et la prison; la ruine est consommée. »

A côté des cultures arborescentes et des céréales, l'élevage fournit au Maroc d'abondantes ressources. Ce pays, différant en cela de presque tout le reste de l'Afrique du Nord, paraît se prêter fort bien, dans certaines de ses parties, à l'élevage des bêtes à cornes. Les plaines du Rarb au Nord du Sebou en renferment un grand nombre; mais la tribu des Zaïan est celle qui en élève le plus. Les bœufs marocains ne ressemblent pas aux bêtes chétives et de petite taille qu'on rencontre d'ordinaire en Algérie et en Tunisie.

Cependant c'est l'élevage des moutons et des chèvres qui a le plus d'importance et occupe les plus vastes surfaces; on le pratique surtout dans les steppes du Maroc occidental, qui constituent un beau pays d'élevage; ce sont les moutons du Tadla qui donnent la meilleure laine. Les chèvres sont particulièrement nombreuses chez les Chiadma et les Haha. Beaucoup de populations marocaines associent l'agriculture à l'industrie pastorale; mais, comme on l'a dit, les grands nomades se déplaçant à longues distances et vivant exclusivement de leurs troupeaux ne dépassent pas le Sous. Il en est tout autrement dans le Maroc oriental, où le Dahra continue les terrains de parcours de la province d'Oran. Dans l'Atlas même, certaines tribus berbères ne cultivent pas ou presque pas le sol et vivent de leurs troupeaux. Les montagnards ont surtout des mulets, des ânes et des chèvres. Les chameaux, bien entendu, sont la bête de

somme de la région saharienne. Quant aux chevaux, ils sont petits, dociles et sobres, mais, sauf quelque exceptions, moins nombreux et moins beaux qu'on ne le croirait; la raçe est visiblement dégénérée; il n'y a plus, dit-on, de beaux chevaux berbères que dans les écuries du sultan. Les disettes, les épizooties font souvent subir à l'élevage de très grandes pertes, aussi bien en chevaux qu'en moutons et en bœufs. L'industrie pastorale est d'ailleurs, comme le reste, à l'état barbare. Le Marocain ne se soucie point de l'amélioration des races, et s'en remet à Dieu pour la multiplication des sujets.

L'industrie marocaine est essentiellement familiale. Les femmes, sous la tente ou dans la maison, tissent la laine des troupeaux du maître pour vêtir les gens de la famille et écrasent le grain de ses moissons avec des meules tout à fait primitives. Même dans les gros villages, il y a peu d'artisans; sauf le forgeron, on n'y rencontre guère de spécialistes. C'est dans les villes seulement qu'il y a quelque industrie.

De temps en temps, les habitants les plus aisés des tribus se rendent individuellement ou en caravanes dans les villes, pour y échanger leurs produits contre des marchandises d'Europe. L'opération faite, ils reviennent chez eux travailler à de nouvelles récoltes et se défaire en détail de leur pacotille étrangère. Mais presque tout le commerce des tribus se fait sur les marchés.

Les marchés (*souk*) sont des emplacements situés en rase campagne, à des distances à peu près égales et de façon à se tenir alternativement dans chaque fraction de la tribu. Ils prennent le nom du jour de la semaine qui leur est dévolu : *souk-el-had* si c'est le marché du dimanche, *souk-el-arbâ* si c'est le marché du mercredi, et ainsi de suite. Sur ces marchés, tout le monde est armé, sabre au côté et fusil à l'épaule; l'affluence est toujours considérable, et c'est ordinairement là que se vident les querelles et que les rébellions éclatent. On

vend des fruits et des légumes, des grains, du bétail, des cotonnades, des belras, de l'huile, du sucre, du thé, des allumettes, des aiguilles; on abat sur place des bœufs, des moutons, et des chèvres, qu'on dépèce et débite à mesure en détail. Les affaires se tiennent depuis le lever du soleil jusqu'au milieu du jour; souvent aussi on vient par désir de distraction, afin de se voir et de causer plutôt que pour acheter. Vers midi et demie, la dispersion commence, chacun reprend le chemin de son douar ou de son village.

Outre ces marchés hebdomadaires, il existe dans le Sud du Maroc, particulièrement dans le Sous et l'Oued Noun, de grandes foires annuelles appelées *mouggar* (équivalent berbère de l'arabe *souk*) qui durent plusieurs jours de suite et où les populations les plus diverses se rendent en foule, sous l'égide des marabouts, pour qui ces foires sont une source non seulement d'honneurs, mais de profits. Les mesures les plus sévères sont prises par eux pour que l'ordre ne cesse de régner et ils garantissent à ceux qui s'y rendent la sécurité sur le chemin. Trois grandes foires annuelles se tiennent ainsi dans le Sahara marocain : celle de Mrimima; celle de Souk-el-Mouloud chez les Aït-Youssa, enfin celle de Sidi-Ahmed-ou-Moussa dans le Tazeroualt, la plus importante des trois, sur le chemin des caravanes de Tombouctou. Ces foires sont déjà un procédé du commerce saharien et soudanien. Elles sont la première étape pour l'échange des produits du Soudan, rapportés par les caravanes, et qui, de là, se répandent à travers le Maroc. Dans ces foires, on trouve réunis les produits du pays, les objets fabriqués dans les villes du Maroc et en Europe, les marchandises du Soudan. Là se fait l'échange des esclaves, de l'or, des plumes d'autruches, de l'ivoire, contre les produits européens. Le commerce du Maroc avec le Soudan est d'ailleurs fort peu considérable et diminue de plus en plus, par suite des entraves mises

au commerce des esclaves, objet essentiel du trafic transsaharien. La principale voie qu'il suit est celle de Tombouctou à Tindouf, d'où il se dirige soit vers le Tafilelt, soit vers Mogador.

Il n'existait au Maroc, jusqu'à ces dernières années, ni routes, ni ponts. Pendant l'hiver, les gués sont très souvent impraticables; il faut alors camper et attendre patiemment que le courant des eaux soit apaisé. Les indigènes ont parfois recours, pour passer les rivières, à une sorte de radeau primitif, consistant en un certain nombre d'outres gonflées d'air et réunies par des perches. C'est là-dessus que sont placées les charges des bêtes de somme, bien en amont de l'endroit où l'on veut atterrir de l'autre côté, et les navigateurs dirigent le radeau à travers le courant avec leurs mains pour toutes rames. Quant aux animaux, on les fait entrer dans l'eau; derrière chaque bête est un indigène à cheval sur une outre gonflée, et qui, tenant l'animal par la queue, le conduit jusqu'à la rive opposée. Souvent il faut une journée entière pour passer une caravane de 30 à 40 bêtes. En certains points, cependant, on a substitué à ce système si primitif de la *mahedia* ou radeau celui, un peu moins grossier, du *garb* ou bac. En dehors des grosses rivières, qui sont le plus sérieux obstacle naturel aux communications, on rencontre fréquemment des torrents et des fondrières; le parcours sur les sentiers indigènes est rarement direct, la marche toujours pénible et incertaine. Le service des correspondances est fait par des piétons (*rekkas*), qui vont à une vitesse de 40 à 50 kilomètres par jour.

Les voyageurs cheminent à cheval ou à mulet; les marchandises sont transportées à dos de mulet dans le Nord, à dos de chameau dans le Sud. Dans le Blad-el-Makhzen, on trouve sur les itinéraires principaux des *nzala* (lieu où l'on descend, *mansio*); parfois la nzala est une maison, le plus souvent elle n'est qu'une nouala,

une hutte en roseaux ou en branchages, ou même une simple tente, occupée par des hommes armés établis par les gouverneurs des provinces pour veiller à la sûreté des routes pendant le jour et garder la nuit les voyageurs et les caravanes. La sécurité dans les nzalas est très relative, surtout aux limites des provinces, et l'on n'y trouve en général aucune ressource de nourriture pour les hommes et les animaux. Les habitants de la nzala perçoivent une ou deux mouzounas (4 à 8 centimes) pour chaque bête de somme qui passe sous leurs yeux. L'établissement de ces nzalas est à peu près tout ce que le gouvernement chérifien a jugé bon de faire pour la commodité ou la sécurité des communications. Les indigènes les évitent d'ailleurs, préférant faire de longs détours plutôt que d'acquitter les droits minimes qu'on y perçoit.

Les transports sont extrêmement coûteux et incertains. On ne peut jamais savoir exactement quand les marchandises expédiées arriveront à destination. Tout dépend de la volonté du muletier et du temps, car, en hiver, à l'époque des pluies, les chemins deviennent impraticables : les marchandises mettent alors quelquefois deux mois pour aller de Tanger à Fez, alors qu'en été le voyage s'effectue en douze ou quinze jours.

Les voies actuellement suivies par le commerce du Maroc ne peuvent pas plus nous renseigner sur ses voies naturelles et futures que l'état actuel de l'industrie minière ou de l'agriculture ne peut nous faire connaître les richesses réelles de la contrée. Les questions de sécurité primant tout, le commerce se trouve engagé sur des voies tout à fait anormales et détourné de ses routes naturelles. C'est ainsi, pour prendre des exemples, que la grande voie d'Ouest en Est qui unit Fez à Tlemcen par Taza et qui eut tant d'importance au Moyen-Age, est désertée par suite de l'insécurité. C'est ainsi également que, pour se rendre de Fez à Merrakech, le commerce,

les voyageurs et le sultan lui-même sont obligés, afin d'éviter le territoire des Zaïan et des Zemmour insoumis, de faire un grand détour par la côte atlantique et Rabat.

On peut distinguer, à l'intérieur du Maroc, deux sortes d'itinéraires principaux. Les uns, partant des huit ports ouverts de Mogador, Mazagan, Safi, Casablanca, Rabat, Larache, Tanger, Tétouan, ainsi que du port espagnol de Melilla et de la région d'Oudjda, se dirigent vers l'intérieur et servent à approvisionner en objets d'importation européenne les tribus de l'intérieur, ainsi que les deux capitales de Fez et de Merrakech; vers ces mêmes portes de sortie sont drainés les produits du Maroc, principalement les produits agricoles. Une autre catégorie d'itinéraires, qui ne sont souvent d'ailleurs que le prolongement des précédents, traversent le Haut-Atlas et mettent en relations les deux versants de la grande chaîne. A l'Ouest, les cols les plus rapprochés de l'Atlantique, notamment ceux des Bibaoun et du Goundafi, mènent dans la vallée du Sous; ceux qui leur succèdent (Tizi-n-Telouet) débouchent dans la vallée du Dra. Aucun col n'est utilisé, ni probablement utilisable pour les communications dans la partie centrale de la chaîne entre Ouaouizert et Kasba-el-Makhzen. A l'Est, le Tizi-n-Telremt conduit dans la vallée du Ziz et au Tafilelt, le Tizi-n-Zerdount dans la vallée du Guir. Sur le versant Sud de la chaîne se trouvent un certain nombre de localités qui sont des centres d'échange et des points de départ de caravanes. Les tribus de la montagne et du Sahara viennent s'y approvisionner de produits européens et d'objets fabriqués dans les villes marocaines : cotonnades, sucre, thé, parfumerie, bijouterie, belras; elles y cherchent aussi des grains et de l'huile; en échange, elles apportent des peaux, des laines et des dattes. C'est ainsi que Mogador et Merrakech alimentent tout le bassin du Sous, presque tout l'immense bassin du Dra et jusqu'aux districts arrosés par les affluents de

droite du Ziz. Fez, par Kasba-el-Makhzen et le Tizi-n-Telremt, ravitaille le Tafilelt, le cours du Ziz et la région du Sahara qui s'étend à l'Est de ce fleuve. Sur le versant Sud, le marché de Tazenakht est un des plus célèbres; sa situation centrale entre le Sous, le Dra et le Tafilelt lui a donné une grande importance.

Ce serait une grande erreur de croire que les musulmans marocains n'aient aucune aptitude pour le commerce; c'est le contraire qui est vrai. Quant aux Juifs, dans ce pays troublé, où les routes sont peu sûres, le commerce présente bien des risques; ils préfèrent en général en abandonner aux musulmans les chances, les travaux et les gains. Ils commanditent sous différentes formes soit les colporteurs qui promènent leur pacotille dans les tribus, soit les caravanes qui font le commerce à longues distances. Mais, en définitive, par suite du peu de division du travail, de l'absence de voies de communication et de l'insécurité, l'horizon du Marocain ne s'étend guère en général plus loin que le territoire restreint de sa tribu.

II

Aux campagnards et aux gens des tribus s'opposent les citadins et les gens des villes.

Dès qu'une agglomération est pourvue d'une muraille d'enceinte, d'une kasba, d'un minaret, de quelques souks, c'est pour les Marocains une *medina*, c'est-à-dire une ville. Les fortifications crénelées sont flanquées de tours nommées *bordjs* et interrompues par des portes plus ou moins nombreuses. La kasba, résidence du gouverneur de la ville, quartier des casernes et des dépendances du Makhzen, est généralement à part de l'agglomération et environnée de hautes murailles. On appelle spécialement *medina* la ville proprement dite, de laquelle on distingue le *mellah* ou ghetto réservé aux

Juifs. La medina est divisée en quartiers séparés les uns des autres par des portes qui sont fermées pendant la nuit, ainsi que les portes de la ville. Ces quartiers s'appellent *houma*; un *mokaddem* est à la tête de la police de chacun d'eux. Les portes, dont le couloir est généralement coudé deux fois dans un but stratégique, sont, avec les mosquées et les fontaines, les principaux monuments dignes d'attirer l'attention que renferment les villes marocaines.

La disposition intérieure des mosquées ne paraît pas différer sensiblement de celle des types classiques; d'ailleurs, l'impossibilité pour les chrétiens d'entrer dans ces édifices et même souvent d'en approcher ne permet guère de les décrire en connaissance de cause. La plupart des monuments religieux sont d'ailleurs situés dans un quartier *horm* ou sacré, dont l'accès est interdit aux Juifs et aux chrétiens. Il en est ainsi notamment de Moulay-Idris, à Fez, où des barrières signalent les points qu'il est défendu de franchir afin de ne pas souiller, même du regard, la mosquée sainte. Si les mosquées sont inaccessibles, du moins l'observateur peut-il contempler leurs minarets. Le monument le plus beau du Maroc est la Koutoubia de Merrakech, du même type que la Giralda de Séville et la tour de Hassan de Rabat; ces trois édifices sont d'ailleurs l'œuvre d'un même souverain almohade. Les autres minarets du Maroc se rapportent en général au genre tlemcénien, petit, trapu, à campanile souvent d'une hauteur exagérée; on peut en donner comme type le minaret de la mosquée de Chella, près de Rabat. Meknès et Fez renferment des minarets de construction plus récente, à formes plus élancées, et la zaouïa d'Guezzan possède un haut minaret octogonal.

Il y a au Maroc trois villes qui sont dites *hadria*, c'est-à-dire à population civilisée, urbaine, « dans le sens de notre mot urbanité[1] ». Ce sont Fez, Rabat et Tétouan.

1. Doutté

Elles sont les seules qu'un savant, un lettré, un *âlem* qui se respecte puisse consentir à habiter. Les citadins de ces trois villes sont des descendants plus ou moins adultérés des anciens Maures chassés d'Espagne, comme en témoignent beaucoup de leurs noms qui sont manifestement espagnols. Bien qu'ils soient surtout nombreux dans ces trois villes, on trouve d'ailleurs des Andalous dans d'autres villes du Rarb, notamment à Tanger, Chechaouan, El-Ksar.

Il y a quatre villes dites *makhzenia*, c'est-à-dire impériales, où le sultan réside habituellement. Ce sont Fez, Rabat, Meknès et Merrakech. Ces villes ont des aspects bien différents.

Fez est située au fond d'une étroite vallée où l'enserrent des montagnes pelées[1]. De hautes maisons, dont les murs en briques ne sont jamais reblanchis à la chaux et semblent toujours en ruines, des rues étroites, tortueuses, forment un réseau inextricable; un silence qui serre le cœur, le manque absolu de points de repère, qui fait que l'on se sent comme perdu, tout cela cause à celui qui descend dans la ville de Moulay-Idris une impression pénible dont les musulmans eux-mêmes ne se défendent guère. Quelques quartiers de Fez, ceux des jardins, en arabe *el-arassi*, ont un caractère plus gai : vers le haut de la ville, en effet, les murs enclosent des jardins verdoyants, qu'irriguent les eaux abondantes des montagnes voisines; les rues sont bordées par des murs moussus et ombragées par quelques grands arbres.

Fez est divisée en deux villes : Fez-le-Vieux et Fez-le-Nouveau, Fâs-el-Bali et Fâs-ej-Jdid; la dernière est uniquement peuplée de Bokharis, de nègres, de Draoua, de journaliers; le mellah est situé aussi à Fâs-ej-Jdid. Fâs-el-Bali, Fez-le-vieux, est la ville noble par excellence; elle est séparée par la rivière en deux parties respective-

1. Doutté.

ment appelées El-Adoua et El-Lamtiin; El-Adoua est l'ancien quartier connu sous le nom d'El-Andalous. La rivalité entre les habitants de ces deux quartiers de la ville sainte de Moulay-Idris est très ancienne et très vive. L'Adoua est divisé en six quartiers; le Lamtiin n'en compte pas moins de douze; de plus, les jardins situés sur les hauteurs, et dans lesquels se trouvent les maisons les plus agréables à habiter, forment des quartiers à part.

Rabat, située sur les bords de l'estuaire du Bou-Regreg, au milieu de jardins d'orangers, regarde sa voisine, sa rivale d'antan, l'antique Salé, jadis repaire de pirates qui inquiétaient les côtes chrétiennes et fournissaient le Maroc d'esclaves chrétiens, aujourd'hui encore demeurée très fanatique. Rabat, clef de l'empire, commandant le seul chemin sûr qui relie les deux capitales, ville très musulmane, pleine des souvenirs de la lutte contre les chrétiens, habitée par une population de citadins lettrés, est de plus le débouché commercial de Meknès et d'une région très fertile. La tour de Hassan, les ruines de Chella, situées dans la banlieue de Rabat, témoignent de l'importance historique qu'eurent toujours cette localité et ses environs.

Meknès[1] forme une curieuse transition entre Fez et Merrakech; elle a, comme Fez, des souks enfermés dans des rues étroites et hautes et des habitants fanatiques, mais, comme Merrakech, elle a certaines rues larges et poudreuses, des maisons basses, une population fortement métissée de noirs. Elle a aussi ce que n'ont ni Fez ni Merrakech, et ce qui n'existe peut-être que là au Maroc : des rues et des carrefours plantés d'arbres; elle a encore comme originalité ses fortifications immenses, ses portes fastueuses et sans goût, ses énormes constructions, travail gigantesque des esclaves chrétiens,

1. Doutté.

entassées sans ordre et sans mesure par le caprice de Moulay-Ismaïl et de ses successeurs, et bâties le plus souvent avec des matériaux pris aux belles ruines romaines de Volubilis, dans le Zerhoun, à quelques heures de là; elle a enfin ses antiques confréries religieuses, Aïssaoua surtout, dont les hordes sauvages remplissent tous les ans la ville pendant plusieurs jours de leurs processions, de leurs danses frénétiques, de leurs contorsions de convulsionnaires.

Merrakech, située à la limite des territoires où l'on parle le chella, est, en définitive une ville chleuh. Avec ses larges rues poudreuses, ses maisons généralement peu élevées en terre battue, ses vastes carrefours, sa population de Draoua et de nègres, elle a des allures de ville saharienne. De fait, le fond de la population de Merrakech est composé de Rehamna, de Chleuh et de Draoua. Des terrains vagues immenses s'étendent çà et là dans la ville; çà et là aussi, des jardins ravissants, car l'eau abonde dans cette cité, d'où les habitants contemplent chaque jour le magnifique spectacle des cimes neigeuses du Haut-Atlas; pas un arbre, cependant, pas un palmier n'est planté le long des rues desséchées et poudreuses; seulement, dans les artères commerçantes du centre de la ville, des claies en roseaux protègent les passants contre les ardeurs du soleil.

Les villes de la côte, les ports ouverts au commerce ont chacune leur caractère propre et leur fonction spéciale dans l'organisme marocain : elles sont et seront de plus en plus envahies par l'élément européen. Tétouan, où les Rifains primitifs et frustes côtoient les Andalous raffinés, est une ville calme, tranquille, aristocratique, ville de propriétaires, de familles riches, vivant dans de belles maisons et de beaux jardins. Tanger, emporium du détroit, est la plus anciennement et la plus complètement abandonnée aux chrétiens. Larache, ville de trafic, sans population citadine, est le

port de Fez, ainsi que Rabat. Casablanca est une ville bédouine, exclusivement commerçante, le port des Chaouïa. Azemmour, assise au bord de l'Oum-er-Rebia, comme Mehediya à l'embouchure du Sebou, garde la mémoire des *moudjahidin* (combattants de la guerre sainte), dont les tombes parsèment sa banlieue. Mazagan, ville de Bédouins, entourée de huttes de roseaux (*tnaker*), est une des portes du Houz; elle conserve des vestiges de la domination portugaise. Il en est de même de Safi, cependant plus musulmane. Mogador enfin est une ville nouvelle, avec une énorme population juive, débouché provisoire du Sous et du Dra jusqu'au moment où s'ouvriront les ports du Sous.

Les villes sont naturellement au Maroc, comme en tout pays, le principal siège de l'industrie et du commerce. L'industrie marocaine, par suite de son isolement, s'est maintenue jusqu'ici un peu mieux que celle des autres pays musulmans. Pour le même motif, elle est restée stationnaire; l'ouvrier se sert encore aujourd'hui des instruments en usage il y a un millier d'années et travaille d'après les mêmes méthodes que ses prédécesseurs de l'antiquité, sans changement ni amélioration. Les artisans indigènes ne sont pas sans talent et font preuve de goût, quand leurs dispositions naturelles ne sont pas gâtées par le contact de l'industrie étrangère. Il n'y a nulle part de véritables manufactures et il est rare que plus de deux ou trois ouvriers ou apprentis soient réunis. Beaumier a donné un intéressant budget de l'artisan marocain. Il travaille 8 heures, gagne de 1 à 2 francs par jour. S'il n'est pas propriétaire de sa maison, il la loue de 3 à 4 francs par mois. Le mobilier vaut 140 francs, les vêtements 190 francs. Pour une famille comprenant le père, la mère, la négresse et deux enfants, on dépense environ 60 centimes par jour. Le budget de l'artisan serait donc de 360 francs par an. Sans doute, le prix de la vie a augmenté depuis le temps

où écrivait Beaumier, cependant ces chiffres doivent être encore approximativement exacts.

Les Israélites, qui, aux yeux des musulmans, ne sont pas des hommes, à qui les chevaux, les armes sont interdits, ne peuvent être qu'artisans ou commerçants. Les menuisiers, les cordonniers, les orfèvres sont surtout Juifs, tandis que les tisserands, les potiers, les maçons sont presque sans exception musulmans.

Les constructions indigènes sont toutes en tuf ou en pisé, et la pierre de taille n'est plus employée. Cependant les maçons marocains, notamment les Rifains, qu'on emploie à Tanger, sont réputés d'excellents travailleurs. Il existe encore à Fez quelques dessinateurs et quelques sculpteurs sur plâtre. L'industrie du bois se sert en général de poutres qui viennent de Norvège. Le bois de l'arganier est si dur que les misérables outils marocains ont beaucoup de peine à le travailler. On se sert de scies, mais on ignore, à ce qu'il semble, le rabot. L'absence de tables et de chaises dans l'ameublement réduit d'ailleurs les menuisiers à fabriquer des coffres, des tabourets sur lesquels on place le thé ou le café, des plateaux en bois d'arar. Dans la décoration des maisons les plus riches entrent les bois sculptés et découpés avec goût.

L'industrie du fer et de l'acier utilise presque uniquement des barres de fer importées d'Europe. Le forgeron emploie en général deux apprentis, qui lui servent de souffleurs pendant qu'il travaille le fer placé sur l'enclume; les soufflets ont la particularité d'être, non point verticaux comme chez nous, mais horizontaux. Le forgeron a en outre un marteau, beaucoup trop petit, une lime et un compas. Il fabrique des verrous, des fers à cheval, des chaînettes pour les freins des chevaux, des étriers.

Les armuriers du Maroc étaient autrefois célèbres, mais c'est une industrie maintenant réduite à bien peu

de chose. Il y avait jadis à Tétouan 200 ateliers : il n'y a plus maintenant que 20 armuriers. Aujourd'hui, presque tout l'acier qu'on rencontre au Maroc porte la marque de Saint-Étienne ou de Solingen. Les lames de poignards et les sabres sont importés d'Europe; on se borne à les orner d'inscrustations et à fabriquer les fourreaux. On fait encore dans le Sous quelques longs fusils indigènes, dernier reste de l'industrie métallurgique de cette région. De même, les plateaux à thé ornés d'arabesques ciselées et autres objets en laiton ou en cuivre, qui étaient autrefois une des productions élégantes et originales de l'industrie marocaine, sont maintenant en général fabriqués en Europe, bien qu'on en fasse toujours un peu à Mogador. Les métaux précieux sont encore travaillés au Maroc; les bagues, les broches, les colliers et autres bijoux, fabriqués d'après des modèles anciens, témoignent d'une technique jadis plus développée et d'un goût artistique remarquable.

Avec le palmier-nain, le jonc, l'alfa, on fabrique des objets de vannerie, nattes, couffins, paniers, plats à couscouss. La filature utilise surtout la laine de mouton, le poil de chameau et la soie, qui est importée. Il n'y a pas de moteurs mécaniques : on se sert de rouets qui ressemblent à ceux que l'on voit en Égypte et dans une grande partie de l'ancien monde et de fuseaux analogues aux nôtres. Pour le tissage, les métiers sont semblables à nos métiers à main. Les produits indigènes ne peuvent guère soutenir la lutte avec la concurrence européenne, qui importe de plus en plus tous les tissus de coton, de laine et de soie. L'Europe imite les produits indigènes et les supplante rapidement, parce que la marchandise, quoique de moins bonne qualité, est vendue à meilleur marché, ce qui seul importe à l'acheteur indigène. On fabrique encore au Maroc des tissus variés en laine, en coton, en laine et soie, en soie : jellabas, haïks, foulards, turbans, couvertures

Mais les beaux et délicats tissus qu'on fabriquait jadis à Fez et à Tétouan deviennent de plus en plus rares. Quant aux tapis, ceux de Rabat étaient célèbres par leur solidité et la beauté des tons; ils sont encore partout répandus au Maroc et on en exporte même quelques-uns en Égypte. Mais la substitution des couleurs d'aniline aux couleurs végétales fait que les tapis marocains n'ont plus du tout la solidité de jadis.

Les cuirs de Merrakech, de Safi, du Tafilelt (maroquins, safi, filali) sont célèbres et remarquables surtout pour leurs franches couleurs rouges et jaunes. La première de ces teintes s'obtient avec la cochenille, la seconde avec l'écorce de grenade. De ces cuirs on fait la riche maroquinerie ouvragée et brodée qui consiste en babouches, sacoches, ceintures, selles, harnachements, etc. La fabrication des babouches ou belras en peau de chèvre doublée de peau de mouton sur une semelle de cuir de bœuf a encore aujourd'hui une grande importance, et on en exporte une certaine quantité.

L'industrie de la poterie est concentrée à Fez, Tétouan et Safi, mais surtout à Fez. Les produits, exclusivement destinés au pays, sont grossiers, mais de formes originales et agréables, revêtus d'un vernis dans lequel domine le bleu. Après que l'argile a été triturée et pétrie, on tourne les poteries à la main. Le four, très primitif, est chauffé à la fois par le haut et par le côté.

En somme, les armes, les tissus, les vêtements, les broderies, les cuirs, la poterie, l'orfèvrerie, le tout approprié exclusivement aux goûts et aux usages du pays, forment à peu près le cercle dans lequel se renferme depuis des siècles l'industrie marocaine. Fez et Rabat, et à un moindre degré Merrakech, Safi et Tétouan, sont les principales villes industrielles, chacune ayant d'ailleurs sa spécialité : à Fez les plus beaux tissus de laine et de soie, les broderies sur velours, les maroquins ouvragés, l'orfèvrerie la plus fine, la poterie; à

Merrakech et à Tétouan les cuirs, les métiers à laine, les armes; à Rabat et à Safi, les tapis, les couvertures, les tissus grossiers et les nattes. Mais, de plus en plus, on fabrique en Europe des produits marocains qui sont revendus comme provenant du pays même; l'industrie marocaine est entrée dans une décadence profonde et qui paraît irrémédiable.

Il existe dans les grands centres des marchés d'esclaves, de bœufs, de moutons, d'ânes, de mulets, de chevaux, de chameaux, de vieux effets, d'effets neufs, de haïks, d'*attarin* (épicerie, quincaillerie), de sellerie, de cuir, de dattes, de cordes, de bois, de charbon, etc. Les objets se vendent généralement par l'intermédiaire d'un *dellal* (crieur). Deux agents du Makhzen, assistés d'un taleb, sont chargés de percevoir les droits, une mouzouna par *mitkal* (2 1/2 p. 100) sur le vendeur et autant sur l'acheteur. En outre, on perçoit aux portes de la ville 5 onces par mulet chargé, 8 onces par chameau. La vente des moindres objets entraîne des marchandages sans fin; à plus forte raison, s'il s'agit d'un cheval par exemple, les enchères durent plusieurs heures avec des reprises. Le dellal montre les animaux et les fait valoir; les prix varient du simple au triple d'après la valeur de l'orge.

Il existe aussi dans toutes les villes du Maroc des boutiques où l'on vend à l'amiable. Les artisans vendent généralement leurs propres produits. Chaque corps de métier est dirigé par un *amin* ou syndic qui fixe le prix en cas de contestation, juge les différends professionnels avec le concours d'arbitres et connaît de tout ce qui est relatif au travail des gens de sa corporation. Les amins des corporations qui fabriquent des objets d'or et d'argent y appliquent un large poinçon.

Chaque genre de commerce, chaque corps de métier, comme jadis en Algérie et en Tunisie, occupe dans les grandes villes une rue ou un quartier spécial; il y a

ainsi, dans le vieux Fez, le quartier des charpentiers, celui des tisseurs, celui des cordonniers, etc. Ce sont les souks, le quartier des affaires, composé de longues rues couvertes de claies en jonc qui tamisent les rayons du soleil, très animés à de certaines heures, complètement vides lorsque les boutiques sont closes. Le quartier commerçant se trouve dans Fez-el-Bali, autour de la mosquée de Moulay-Idris; c'est le cœur de la ville, *oust-el-medina*. Là se concentrent les marchandises de fabrication locale et de provenance européenne. On distingue le commerçant en gros (*tajer*) du boutiquier (*houanti*). Les négociants en gros sont établis dans des entrepôts ou fondouks, grandes cours pleines de marchandises autour desquelles s'ouvrent des chambres au rez-de-chaussée et au premier étage. Quant aux boutiquiers, ils occupent des échoppes uniformes, élevées de 1 mètre à 1 m. 50 au-dessus du sol. Accroupi sur un petit tapis ou sur une peau de mouton, le marchand ou l'industriel se livre sans mot dire à son petit métier, ou bien attend nonchalamment le client. Jamais l'acheteur ne pénètre dans ces réduits qui tiennent lieu de magasins; il reste dans la rue et parlemente avec le marchand. Le petit négociant n'habite pas dans l'immeuble où se trouve sa boutique, simple case cubique et exiguë où il reste le jour au milieu de ses marchandises entassées; le matin, il y arrive vers huit ou neuf heures, ouvre la porte qui se rabat de haut en bas et s'assoit là en attendant la clientèle; souvent, aux heures de prière et surtout à l'*asser* (prière de trois heures après-midi), il ferme boutique pour se rendre à la mosquée; quand approche l'heure du *moghreb* (six heures du soir), chacun reprend le chemin de son logis, parfois éloigné du quartier commerçant. Dès le coucher du soleil, à part les carrefours où se débitent les denrées comestibles et où les gargotiers font cuire en plein vent leurs âcres fritures, le quartier des affaires devient silencieux et désert et on ne

tarde pas à en fermer les portes massives, qui ne se rouvrent que le lendemain au lever du soleil.

Dans le vieux Fez, le commerce local est resté jusqu'à aujourd'hui entre les mains des indigènes musulmans; les citadins de Fez aiment le commerce et y font preuve de remarquables aptitudes. Tout marchand tient ses comptes avec beaucoup de régularité et inscrit méthodiquement ses opérations sur ses livres, tant pour son usage personnel que pour avoir des preuves écrites à fournir en justice s'il a une contestation commerciale. En réalité, le haut commerce compose l'aristocratie et la véritable classe dirigeante de la ville; il fournit les gens les plus distingués et les plus savants, qui s'introduisent sans difficulté dans le Makhzen, où ils ont un rôle important comme oumanas des douanes, ce qui ne les empêche pas de continuer leur commerce et d'y prospérer.

Les souks de Fez n'ont pas changé depuis Léon l'Africain, qui en a donné une excellente description. Le *souk-el-attarin* de Fez joue dans la vie de la cité un rôle analogue à celui des grands boulevards de nos capitales; c'est le rendez-vous des plus hauts personnages, des doctes oulamas qui se promènent gravement avec sous le bras le petit tapis de feutre destiné à dire la prière ou simplement à s'asseoir pour causer. La *kissaria* est un souk d'une nature particulière, où l'on vend généralement les étoffes, les tapis, les effets, etc.; elle est couverte à Fez et à Merrakech, et on n'y circule pas à cheval. Il n'existe plus de marché aux esclaves considérable qu'à Fez et à Merrakech; dans les villes de la côte, le commerce des esclaves se fait clandestinement, par des courtiers spéciaux, mais il n'y a pas de vente publique aux enchères. A Fez, le trafic s'arrête dès qu'il y a des chrétiens; à Merrakech, la vente a lieu dans une cour carrée, au milieu de laquelle est disposé un préau uniquement destiné à faire circuler les esclaves mis à prix. Une

infraction grave aux prescriptions coraniques est la mise en vente de jeunes filles qui n'ont jamais été soudanaises et qui ont tout simplement été volées dans les tribus.

Au Maroc comme ailleurs, plus qu'ailleurs peut-être, la différence entre les paysans et les citadins est profonde; le genre de vie introduit entre eux de grands contrastes. Le Fâsi, élégant et raffiné, n'a presque rien de commun avec le Berbère, demi-nu, sauvage et ignorant. Ni la vie sociale et la religion, ni la vie politique et le gouvernement n'ont effacé ces contrastes, qui résultent de la vie économique et des conditions essentielles de l'existence, conditions sur lesquelles on ne saurait assez insister.

CHAPITRE III

LA VIE SOCIALE ET LA RELIGION[1]

I

Alors que, dans nos sociétés européennes, l'unité est l'individu, dans les sociétés patriarcales, comme la société marocaine, l'unité est la famille, dont la constitution a une importance primordiale. Le principe sur lequel repose la famille indigène au Maroc est celui de la subordination complète de tous ses membres au chef de famille, dont l'autorité s'exerce non seulement sur ses femmes et ses enfants, mais sur tous les membres de cette parenté très étendue qui constitue la famille au sens patriarcal, c'est-à-dire l'ensemble des mâles parents par les mâles, le *ikhs*[2]. La puissance paternelle, chez les peuples patriarcaux, est un principe d'ordre et d'autorité; ce n'est pas un principe d'amour, d'affection, de solidarité. Elle découle de la nécessité et se maintient par la force. Le père n'a pas cessé de se considérer comme un juge domestique, investi du droit de pro-

1. E. Doutté, *L'Islam algérien*, in-8°, Alger, 1900. — Id., *Les Marabouts*, in-8°, Paris, 1900 (extrait de la *Revue de l'histoire des religions*, t. XI et XII). — Sur les Israélites au Maroc, voir les publications de l'*Alliance israélite universelle*, la *Revue des Études juives* et la *Jewish Encyclopedia*.

2. V. ci-dessous chap. IV.

noncer des peines, possédant même vis-à-vis de ses enfants le droit de vie et de mort.

La condition de la femme est tout à fait subordonnée. Sa situation intellectuelle et morale est en général inférieure à sa situation légale, et les indigènes s'efforcent d'enlever aux femmes le bénéfice de la vocation héréditaire que leur a reconnue le Coran. Ils sont restés foncièrement attachés à la vieille idée de l'inégalité des sexes et continuent à voir dans le mariage l'achat de la femme par le mari.

Le mariage musulman repose sur la polygamie et sur le divorce. Or, le régime de la polygamie est évidemment exclusif de toute idée d'association entre les conjoints. « Les Arabes, dit Berbrugger, prennent plusieurs femmes, non par sensualité, mais par nécessité » : la sensualité y est bien pour quelque chose, mais il demeure exact qu'une des causes de la polygamie est la nécessité de se procurer des servantes. « La manière de produire et de vivre est le grand facteur de l'évolution humaine [1]. » Les indigènes n'ont pas du louage de service la conception que nous nous en faisons. Le travailleur libre n'est pas pour eux un salarié, mais un associé. Quant aux services que nous avons coutume de réclamer du serviteur à gages, du domestique, ils ne conçoivent guère qu'on puisse les demander à d'autres qu'à des femmes ou à des esclaves. Un chef indigène expliquait au marquis de Segonzac qu'une seule femme ne saurait suffire au triple rôle d'épouse, de mère et de servante sous le toit du sédentaire et moins encore sous la tente du nomade. Et c'est souvent la femme elle-même qui, dans le but d'alléger le fardeau de son labeur, invite le mari à prendre une autre épouse [2]. Il faut d'ailleurs distinguer : d'une manière générale, la polygamie est surtout pratiquée dans les villes, chez les

1. Van-Kol.
2. Westermarck.

gens riches, qui y joignent le concubinage avec les esclaves noires. La femme, entourée d'un certain confort, mais plus ou moins privée de liberté, tend à devenir une créature de luxe. Les gens de condition plus modeste n'ont d'ordinaire qu'une femme, d'autant plus que le divorce fournit un moyen commode d'en changer.

Dans les tribus, surtout chez les populations primitives comme les Rifains, les Beraber, les Chleuh, la monogamie est la règle, en dépit de la boutade rapportée par de Segonzac. La polygamie y est regardée en outre comme une pratique plutôt blâmable, quoiqu'elle soit orthodoxe au point de vue musulman. Dans ces tribus, la femme, à côté d'une situation matérielle très dure, est néanmoins, à maints égards, entourée de ce respect parfois superstitieux qu'on a bien souvent constaté chez les peuples non civilisés. Assujettie aux plus durs travaux, elle voit cependant ses avis sollicités et suivis, sa protection recherchée. Une ancienne coutume veut qu'un homme qui se met sous la protection d'une femme soit respecté à l'égal de celui qui obtient la protection d'un marabout. Cette coutume, bien connue en Kabylie, est surtout développée chez les Beraber. Ce double aspect de la femme, asservie et rudoyée à certains égards, respectée et même redoutée à d'autres, peut expliquer les opinions contradictoires qui ont été exprimées à ce sujet.

Les coutumes concernant la naissance, le mariage, la mort présentent des différences de détail suivant les régions, et il n'est pas facile d'en donner une bonne vue d'ensemble en peu de mots. Les caractères généraux sont semblables à ceux qu'on observe en Algérie.

Dans les villes, les fiancés ne se connaissent pas avant le mariage; il en est autrement dans les tribus, où les femmes ne sont généralement pas voilées et où les occasions de se voir sont plus fréquentes. Le mariage a le caractère d'une vente, comme dans le reste de l'Afrique

du Nord. La dot ou mieux le douaire apporté par le mari, c'est-à-dire le prix de la femme, fixé après avoir été l'objet de laborieux marchandages, est d'un taux variable; à Fez, elle atteint de 25 à 250 francs; dans l'Atlas, elle varie entre 25 et 150 francs; mais, chez les pauvres gens, il se fait des mariages pour un douro. Comme en Algérie et en Tunisie, on se marie très jeune. Avant la noce, il y a d'habitude une cérémonie consistant à teindre de henné les pieds et les mains de la fiancée, puis à la mener au hammam. La conduite de la femme à la maison maritale a lieu en grande pompe; elle est accompagnée de fantasias et de simulacres de rapt. La noce dure en général de trois à sept jours.

La naissance d'un enfant n'est accompagnée d'aucune cérémonie. La circoncision a lieu beaucoup plus tôt qu'en Algérie, souvent quelques jours ou quelques mois après la naissance; une fête a lieu à cette occasion. Les coutumes et les cérémonies relatives à la mort n'ont pas toujours le caractère de tristesse qu'on pourrait supposer. Les lamentations et autres manifestations matérielles de la douleur ont lieu chez les Beraber comme en Algérie, mais non dans le Rif ni à Fez. L'inhumation a généralement lieu le plus tôt possible après la mort; il y a ordinairement aussi un repas funèbre.

Il est assez difficile de tracer des « portraits » de peuples. Il semble qu'en pareille matière, la part de la fantaisie individuelle soit bien grande et que rien de scientifique n'en puisse résulter.

D'une façon générale, les populations du Rarb et du Houz, qui forment la plus grande partie du Blad-el-Makhzen, ont des mœurs plus faciles, plus douces, plus cultivées que celles des massifs montagneux. « Le trait le plus saillant de leur caractère, dit M. Doutté, est un amour effréné du lucre; ils sont, en conséquence, peu portés à respecter la propriété d'autrui, enclins à déguiser la vérité, à renier leur parole et à oublier leurs croyances

si cela est de leur intérêt. Mais ils ont comme compensation les qualités qui accompagnent d'ordinaire une grande âpreté au gain, des aptitudes commerciales remarquables qui leur assurent une prééminence marquée dans l'avenir de l'Afrique septentrionale, une grande constance au travail, qui semble en moyenne supérieure à celle des Algériens, exception faite de quelques groupes comme les Kabyles ; la prévoyance et l'esprit d'économie qui, souvent, se transforme en une véritable avarice, excusée d'ailleurs par l'état d'insécurité des fortunes au Maroc. Tant qu'ils sont guidés par leur intérêt, ils sont pour celui qui les emploie d'un dévouement qui touche à l'obséquiosité; mais s'ils aperçoivent la possibilité de se soustraire à leur tâche sans léser leurs intérêts, ils ne manquent pas de le faire. » Le tableau que de Foucauld a tracé du caractère des populations insoumises parmi lesquelles il a voyagé n'est pas non plus entièrement favorable. Presque partout, dit-il, règne une cupidité extrême, et, comme compagnons, le vol et le mensonge sous toutes leurs formes. En général, le brigandage, l'attaque à main armée sont considérés comme des actes honorables. Beaumier prétend que, chez les Zemmour, les jeunes gens font des exercices de vol pour s'entraîner, ainsi que cela a lieu d'ailleurs chez certaines tribus d'Algérie. Les Rifains, les Chleuh, les Beraber montrent beaucoup d'attachement à leurs femmes et surtout à leurs enfants. Mais leur plus belle qualité est la constance de leurs amitiés et le dévouement dont ils font preuve envers leurs amis; en pays insoumis, il n'est personne qui n'ait maintes fois risqué sa vie pour ses amis; cette vertu, du reste, est un gage de paix dans les sociétés où il n'y a aucun pouvoir central capable d'assurer l'ordre. L'hospitalité est également, pour les mêmes raisons, une vertu éminemment sociale; elle est répandue partout et « elle n'est, dit de Foucauld, l'apanage d'aucun groupe », bien

que les nomades, les Chleuh, les Haratin se reprochent réciproquement leur avarice. Il en est de l'hospitalité au Maroc comme en Algérie : elle diminue à mesure qu'on se rapproche des centres, et les tribus les plus civilisées sont généralement les moins hospitalières. Les populations indépendantes, qui passent leur vie les armes à la main, sont d'une grande bravoure; les plus réputées à cet égard sont les Beraber, les nomades Sahariens, les Zemmour et les Zaër, les Rifains; les populations des plaines atlantiques sont à ce point de vue inférieures; quant aux gens de Fez, leur couardise est proverbiale dans tout l'empire. La bravoure chez les Marocains n'exclut nullement la prudence; ils sont en général, surtout les Rifains et les Beraber, d'une méfiance extraordinaire; ils ne permettent en aucun cas que l'on touche à leurs armes et ne cessent d'observer attentivement leur interlocuteur.

Les mœurs des Marocains sont en général très dissolues. Le mariage des impubères, les vices contre nature, l'adultère sont extrêmement répandus. De Foucauld, Doutté, Mouliéras ont recueilli à cet égard des documents bien concordants. Les Djebala passent pour les populations les plus débauchées du Maroc; les Rifains et les Beraber ont, au contraire, des mœurs relativement pures.

II

Les Marocains sont tous musulmans orthodoxes du rite malékite, au moins théoriquement et à première vue. Car, quand on y regarde d'un peu près, on aperçoit d'abord des traces d'anciennes hérésies musulmanes, notamment chez les Zekkara, les Riata, les Bdaoua. Puis, on voit que beaucoup d'indigènes sont très incomplètement islamisés, l'ignorance de la langue arabe ne leur permettant souvent d'avoir qu'une teinture très

rudimentaire de la religion du Prophète. Leur culte hétérodoxe, mêlé de fétichisme, d'anthropolâtrie, de superstitions de toutes sortes, charrie pêle-mêle des survivances du paganisme, de la magie, du judaïsme et du christianisme. D'ailleurs, même chez les musulmans les plus orthodoxes et les mieux instruits des choses religieuses, les dogmes ont moins modifié les instincts et les aptitudes qu'ils n'ont été eux-mêmes affectés par l'esprit particulier des populations qui les ont adoptés.

Pas plus au Maroc qu'ailleurs, la religion musulmane ne s'est substituée brusquement aux cultes anciens. Repoussant violemment quelques-unes des anciennes croyances, elle a toléré la plupart des autres ou se les est assimilées; elle a transformé et adapté à ses besoins la plupart des institutions sociales. Sous le vernis islamique, on aperçoit, si l'on y prend garde, les survivances des cultes primitifs, les débris des antiques croyances. C'est ce que les beaux travaux de M. Doutté ont parfaitement établi : magie et sorcellerie, cultes des pierres, des arbres et (à un moindre degré) des animaux méritent de retenir l'attention. La croyance aux *djinn* ou génies, que l'orthodoxie musulmane a d'ailleurs accueillie et consacrée, est universelle et très développée au Maroc; elle se rattache au même ordre d'idées.

Le culte des saints, bien que peu orthodoxe, a pris dans l'islam du Maghreb entier, et spécialement au Maroc, une importance qui a attiré l'attention de tous les observateurs. La vénération pour les saints locaux, morts ou vivants, est tellement ancrée chez les Berbères, qu'elle y a pris les proportions et le caractère d'une véritable anthropolâtrie. Ils ont introduit dans la religion la plus hermétiquement monothéiste le culte du chérif descendant du Prophète, la vénération du marabout fondateur d'une dynastie sainte. Au temple du Dieu unique ils ont substitué des milliers de chapelles et de zaouïas.

L'anthropolâtrie revêt deux formes : le culte du saint défunt et le culte du saint vivant. Le plus souvent, les deux cultes sont exploités par la même famille : la *baraka* étant héréditaire, le descendant hérite à la fois des vertus de son ascendant, de sa zaouïa et de son tombeau. Tous les voyageurs au Maroc, dit M. Doutté, même ceux qui voyagent pour des études absolument étrangères aux pratiques religieuses, ont été impressionnés par l'extension donnée à ce culte. Léon l'Africain comparait ces saints à des demi-dieux ; Rohlfs, habitué cependant aux pays musulmans, était stupéfait de voir des tribus entières accourir au-devant du chérif d'Ouezzan en voyage et se presser pour le toucher du doigt; Hooker et Ball, explorant le Maroc en géographes et en botanistes, constatent que le culte des saints est la seule forme sous laquelle la religion se manifeste aux Berbères de l'Atlas; Quedenfeldt déclare que ce même culte a remplacé toute autre religion; de Foucauld enfin dit que, dans maintes régions, on n'accorde absolument de respect qu'aux marabouts, et des populations comme les Douï-Belal, qu'il signale comme irréligieuses à tous égards, révèrent néanmoins les marabouts.

Lorsque le chérif d'Ouezzan est chez ses fidèles, on s'écrase pour embrasser le pan de son burnous, on baise la trace de ses pas, on révère tout objet qu'il a touché; lui faire prendre une bouchée de nourriture préparée pour lui est une faveur insigne; on le supplie de cracher sur des aliments que l'on mange ensuite. Quand la foule est trop nombreuse, ceux qui ne peuvent atteindre le chérif avec la main le touchent avec leur bâton ou leur fusil ou bien encore ramassent une pierre à laquelle ils font une marque, la lancent sur le chérif et s'efforcent de la rattraper. Leur fanatisme va plus loin : on raconte que Moulay-Abd-es-Selam, chérif d'Ouezzan, faillit être tué par les Beni-Mguild, qui voulaient l'enterrer sur leur territoire afin que la tombe du grand saint sanctifiât leur tribu.

Le mot marabout a désigné primitivement ceux qui, dans les *ribat*, sorte de couvents-forteresses, faisaient la guerre sainte contre les infidèles[1]. La grande poussée de *mrabtin* combattants que suscita au XVIe siècle la guerre entre les musulmans et les chrétiens eut comme corollaire une renaissance de l'orthodoxie musulmane et une islamisation de toute l'Afrique du Nord; l'ennemi une fois repoussé, le *mrabet*, cessant d'être guerrier, resta un saint, un marabout, et garda ce nom, dont la signification s'étendit considérablement. Au Maroc, les saints en général sont plutôt appelés *ouali* ou *siied*; on fait précéder leur nom de l'épithète *sidi*, monseigneur, ou *moulay*, maître; les Berbères appellent les marabouts *agouram*.

On nomme chérif quiconque descend du Prophète par sa fille Fathma. On en distingue deux catégories : les chérifs idrissites et les chérifs alaouïtes, suivant qu'ils descendent d'Idris ou d'Ali. Naturellement, les innombrables marabouts qu'a fait éclore le grand mouvement de renaissance islamique du XVIe siècle se sont généralement prétendus chérifs; ces apôtres de l'Islam ont fréquemment aussi transmis leurs noms aux tribus qu'ils évangélisèrent et dont ils sont devenus les ancêtres éponymes. La manie du chérifat a d'ailleurs gagné tous les indigènes et l'on voit des tribus notoirement berbères qui prétendent être de la descendance du Prophète. Il y a de nombreux marabouts qui ne sont pas chérifs, et les deux mots ne sont pas synonymes; l'un a un sens généalogique, et l'autre un sens religieux, mais il arrive la plupart du temps que les deux expressions s'appliquent au même individu.

On devient marabout par la science, les bonnes œuvres, la réputation d'équité, l'ascétisme, les pratiques mystiques, la folie et même l'imbécillité; une fois acquise, cette qualité est héréditaire. Parmi les mara-

1. V. p. 96.

bouts de naissance, les chérifs sont naturellement au premier rang; en nombre de régions, ils se groupent et forment des castes assez fermées, vivant et se mariant entre eux. A défaut de la naissance, le savoir et le caractère peuvent donner le titre de marabout, mais seulement après la mort, car, pendant la vie, n'est marabout que celui qui, descendant du Prophète, détient, par cela même, une parcelle de la *baraka*, la bénédiction divine, ou celui qui, par des signes extérieurs non équivoques, se révèle comme particulièrement favorisé de la grâce : au nombre de ces signes sont la folie, l'extase, le don des miracles. Rien n'empêche la femme d'aspirer au rang d'*oualia*, de *mrabta*, et, de fait, les saintes sont particulièrement répandues au Maroc. Les indigènes ont toujours révéré certaines femmes comme prophétesses, et ces traditions se sont perpétuées dans le culte des saintes.

A côté des saints dont la généalogie est plus ou moins bien établie, il y a ceux dont les innombrables tombes se trouvent au bord de chaque sentier et dont on connaît tout juste le nom, quand on le connaît. Souvent, ces sanctuaires accompagnent une source, un rocher, un arbre, une grotte; le maraboutisme recouvre ainsi tous les vieux cultes animistes et les fait rentrer dans le cadre de l'islam. Les tombeaux des saints sont de formes et de dimensions diverses, depuis l'humble *haouch* ou *mzara* jusqu'à la véritable cathédrale comme Moulay-Idris. Le haouch est un simple cercle de pierre; la mzara, d'un degré plus élevé, est une petite enceinte carrée, mais à ciel ouvert. Puis vient la koubba, sanctuaire recouvert d'une coupole hémisphérique ou ovoïde; les koubbas parsèment le Maroc entier de leurs taches blanches. Les grands mausolées, comme Moulay-Idris du Zerhoun, sont parfois d'une grande richesse d'ornementation. A la tombe du marabout viennent souvent s'adjoindre les habitations de ses descendants, une école, une petite mosquée : l'ensemble forme dès lors ce qu'on

appelle une zaouïa. Les zaouïas tirent leurs revenus presque entièrement de la *ziara*, c'est-à-dire des offrandes faites par les fidèles; dans les villes, elles ont aussi de nombreux habous, c'est-à-dire des immeubles dont le revenu leur appartient et dont la propriété est réputée appartenir à Dieu. Les zaouïas ont le droit d'asile et servent ainsi de refuges à un grand nombre d'individus poursuivis, le plus souvent des meurtriers que l'on n'ose pas y inquiéter. La majeure partie de la population d'Ouezzan est formée de fugitifs qui ont cherché un abri près de la zaouïa.

Les saints musulmans sont les patrons des tribus et des villes où reposent leurs restes; le patron de Fez, Moulay-Idris, est vénéré par les habitants à l'égal au moins de Mahomet, si ce n'est davantage; en tout cas, c'est à lui et non au Prophète que les Fâssis adressent leurs prières. De même, le patron de Mogador est Sidi-Megdoul; celui de Safi, Sidi-Mohammed-ben-Salah; celui de Larache, Lalla-Mimouna-el-Mesbahia; celui de Tanger, Sidi-Mohammed-el-Hadj-bou-Arakia; celui d'Azemmour, Moulay-bou-Chaïb; celui de Rabat, Moulay-Brahim; celui de Merrakech, Sidi-bel-Abbès-es-Sebti.

Si la puissance du marabout est grande, elle est territorialement circonscrite. Des marabouts considérables sont sans aucune influence et même totalement inconnus lorsqu'ils sortent de leur district. Le chérif d'Ouezzan est certainement le personnage religieux dont la puissance temporelle est la plus étendue au Maroc. Outre la région d'Ouezzan, il possède des *azibs* (fermes) dans tout le Rarb, sur la côte et jusqu'au delà de Mogador. Il faut encore citer, parmi les grands marabouts du Maroc, le marabout de Bou-el-Djad, dont l'autorité spirituelle s'exerce sur tout le Tadla et une partie des Zaïan. Il n'est pas chef d'ordre religieux, ni même chérif, mais il descend du kalife Omar. On honore en lui un sang sacré; on a foi en sa bénédiction, qui en ce monde fertilise la

terre, fait prospérer les troupeaux et qui, dans l'autre vie, ouvre aux hommes les portes du paradis et leur assure, au jour du jugement dernier, l'intercession d'Omar et de tous les saints ses descendants; à deux jours de marche tout autour de sa résidence, il est seigneur et maître absolu. Il convient encore de citer le chérif de Tamesloht, près de Merrakech; le chérif du Tazeroualt, qui réside à quelques kilomètres d'Ilir et qui est un véritable *roi* des régions sahariennes du Sud-Ouest. La zaïoua de Sidi-Mohammed-ou-Yakoub, celle de Mrimima, où se tient une foire annuelle comme au Tazeroualt, celle de Tamgrout se partagent l'influence dans les régions de l'Oued Dra; elles sont plutôt libérales de tendances. La zaouïa de Smara, au contraire, située sur la Saguiet-el-Hamra, à 200 kilomètres environ au Sud de l'Oued Dra, est nettement hostile aux chrétiens. C'est là que résidait le marabout Ma-el-Aïnin, que les Français ont rencontré devant eux d'abord en Mauritanie, puis au Maroc; le sultan, redoutant son pouvoir surnaturel, faisait droit à toutes ses demandes et comptait d'ailleurs sur ses opérations magiques pour changer les chrétiens en poissons et les rejeter à la mer. Suivi d'une bande d' « hommes bleus », Ma-el-Aïnin parcourait chaque année le Maroc, recueillant des aumônes et exigeant au besoin des contributions par la violence et la terreur. Après sa mort, survenue en 1910, son fils Ahmed-el-Hiba s'est mis à la tête du mouvement anti-européen. Dans la région des sources de la Moulouya, les zaouïas d'Ahansal et d'Arbala, qui se rattachent à la confrérie des Derkaoua, sont également des centres de fanatisme et de résistance à la pénétration européenne.

Les marabouts sont la plus grande puissance politique du Maroc; le peuple les révère infiniment plus que le sultan, malgré le caractère religieux de celui-ci. Tandis que certaines zaouïas, centres politiques autant que religieux, s'épuisent en querelles intestines où leur patri-

moine s'émiette et où leur prestige sombre, d'autres, secondaires et locales, occupées seulement de piété et de charité, augmentent leur clientèle et conservent mieux leur cohésion. Il y a une infinité de zaouïas dont l'influence, restreinte à un canton, est cependant toute-puissante dans ces limites.

D'une façon générale, les marabouts ont été pour les populations de véritables bienfaiteurs. Seuls, au milieu des guerres perpétuelles et de l'anarchie, dans le conflit permanent des intérêts qu'aucune autorité politique n'est de force à régler dans la plus grande partie de l'empire, parmi l'ignorance générale et le débordement des passions, ils représentent un peu de savoir, de justice, de clémence; leur neutralité habituelle dans les querelles quotidiennes leur permet de s'interposer bien souvent; leur science leur donne les moyens de dénouer les conflits d'intérêts, leur caractère sacré assure jusqu'à un certain point le respect de leurs décisions. Les populations les plus heureuses du Maroc ne sont pas celles où les caïds du Makhzen ont enlevé l'autorité aux marabouts pour mieux pressurer leurs administrés : ce sont celles qui sont restées indépendantes du sultan sous l'autorité d'un marabout révéré, le Tadla, le Tazeroualt, Tazenakht, Ouezzan. Enfin les marabouts font pénétrer quelque instruction dans les têtes dures des indigènes; perdus au milieu de populations barbares, où le droit du plus fort est le seul connu, les couvents ou zaouïas représentent des lieux d'asile et de prière, des terrains neutres respectés des adversaires. Les zaouïas sont à la fois un temple où se dit la prière, un prétoire où se vident les différends, une école où l'on enseigne les rudiments des sciences musulmanes, une hôtellerie où les pauvres et les voyageurs se font héberger, un asile pour les faibles et les opprimés.

Les confréries religieuses, issues d'une sorte de réaction mystique contre la froideur de l'islam, dérivent

surtout, pour la masse et pour les humbles, du culte des saints et des lieux consacrés. On peut les rattacher sans trop de peine au besoin de fétichisme et d'anthropolâtrie. Ces confréries ont ce caractère commun d'avoir été fondées par un saint personnage qui leur a donné leurs rites, leurs règles et leurs statuts. La récitation du *dikr*, prière surérogatoire ou chapelet, et la *ziara* ou quête aumônière sont l'essentiel pour la masse des fidèles. Les confréries ont un rôle économique et sont de véritables institutions d'assistance. Il y a de sensibles divergences entre elles comme tendances, comme pratiques et comme doctrines; chacune a son individualité nettement accusée. Elles ont évidemment pour but de maintenir et d'exalter la foi; bien qu'elles aient en général une très faible cohésion, et soient assimilables plutôt aux confréries paroissiales qu'aux grands ordres religieux du christianisme, leur organisation, l'argent dont elles disposent, en font des cadres éventuels pour la résistance du fanatisme à la civilisation. Il ne faut pas s'imaginer les confréries comme ourdissant une vaste conspiration permanente contre la civilisation européenne; il ne faut pas non plus les croire toujours et partout inoffensives.

La confrérie la plus importante du Maroc est celle des Taïbiya ou Touhama, dont le chérif d'Ouezzan est le chef. C'est une des confréries les mieux ordonnées, les plus cohérentes et les plus centralisées qui existent dans l'islam; elle compte des milliers d'adhérents au Maroc, en Algérie et jusqu'au Touat et au Sénégal. Les chérifs ont de nombreux azibs, non seulement dans le Rarb, mais dans le Maroc tout entier; leur ville d'Ouezzan, en pleine prospérité, compte environ 12 000 habitants. Ainsi, ils joignent à la puissance spirituelle des possessions territoriales importantes; leur influence est considérable; leur devise est : « Pas de sultan chez nous; pas de sultan sans nous. » Leurs rapports avec le Makhzen,

autrefois excellents, sont devenus plus froids dans ces dernières années. D'autre part, le chef de l'ordre, Moulay-Abd-es-Salam, avait sollicité et obtenu en 1881 la protection française; il s'habillait à l'européenne, avait épousé une Anglaise, et se livrait à des excès de boisson dont paraît s'être ressentie la santé de son fils Moulay-Larbi, qui ne joua aucun rôle actif et fut simplement le chef spirituel de la confrérie. La direction et la politique générale de la confrérie sont actuellement entre les mains des deux fils de Moulay-Larbi, appelés Moulay-Ahmed et Moulay-Ali.

Les Tidjaniya ne jouent pas un rôle politique aussi important que les Touhama. Ils sont répandus sur une aire immense au Maroc, en Tunisie, en Algérie, au Sahara et dans tout le Soudan Occidental, mais l'ordre est sans cohésion. Les zaouïas du Maroc, par exemple, n'ont aucun rapport avec les grandes maisons tidjaniennes du Sud de l'Algérie, Aïn-Madhi ou Temacin. Les Kadriya sont encore plus dispersés que les Tidjaniya; ils sont nombreux au Maroc et y ont beaucoup de zaouïas; ils paraissent inoffensifs. Les Zianiya ont leur centre à Kenadsa, dans la région méridionale des confins algéro-marocains, à 24 kilomètres de Colomb-Béchar; leur spécialité est de convoyer les caravanes et de les protéger contre les coupeurs de routes; l'ordre a de nombreux adeptes et de grandes propriétés. Les Derkaoua sont généralement considérés comme une société religieuse très fanatique et dont l'activité est dirigée contre les chrétiens; ce sont, en principe, des sortes de moines mendiants, qui, munis d'un long bâton, se promènent en déclamant contre les impies; l'ordre n'a pas grande importance dans le Maroc occidental; il en avait pris davantage au Tafilelt avec Sidi-Mohammed-ben-Larbi, chef de la zaouaïa du Metrara. Le chef le plus puissant des Derkaoua paraît être actuellement Ali-el-Mehaouch ou Amhaouch, qui réside ordinairement à Arbala dans

l'Oued-el-Abid; on l'appelle le sultan de la montagne. Bien que les Derkaoua affectent toujours de se tenir en dehors des affaires politiques, on a retrouvé leur main dans plusieurs mouvements insurrectionnels.

Les Aïssaoua sont très nombreux au Maroc, où ils jouent dans la religion un rôle de première importance; il n'y a pas de fête religieuse sans eux et la foule les entoure d'un respect superstitieux. Leurs exercices offrent un mélange de charlatanisme et de faits qui ne sont explicables que par les phénomènes de l'hypnose. Leur ordre se rattache à Sidi-Mohammed-ben-Aïssa, mort au XVIe siècle et enterré à Meknès, qui est proprement la ville des Aïssaoua. La confrérie y jouit d'une grande influence et tous les ans, à la fête du Mouloud, Meknès leur appartient. Aux Aïssaoua il faut rattacher d'autres confréries qui se livrent à des exercices analogues, comme les Hmadcha, qui se frappent la tête avec des haches, et les Dourouriya, qui reçoivent des boulets sur la tête après les avoir lancés en l'air; ils figurent dans toutes les processions avec les Aïssaoua.

Certaines confréries sont plus spécialement réservées aux nègres ou aux Draoua. D'autres sont des sortes de corporations, comme les sociétés de *rma* ou tireurs et les Ouled-Sidi-Ahmed-ou-Moussa, acrobates originaires du Sous et du Tazeroualt, qui parcourent non seulement le Maroc et l'Afrique du Nord, mais l'Europe et même l'Amérique.

Ainsi [1], d'une part le culte des saints, que l'orthodoxie a dû accepter et qui envahit toute la religion, absorbe et islamise tous les vieux cultes, toutes les vieilles pratiques magiques ou religieuses; il les fond en y ajoutant cette notion du chérifat qui domine le maraboutisme. D'autre part, les confréries religieuses musulmanes ont absorbé toute autre forme d'association et monopolisent

1. Doutté.

en quelque sorte le mysticisme; de là leurs aspects si divers et la difficulté de les définir en une formule précise.

L'action religieuse, dans l'Afrique du Nord, appartient essentiellement aux marabouts, aux chérifs, aux cheikhs et mokaddems des confréries religieuses. Quant au clergé officiel, il n'a qu'un rôle bien effacé. L'islam est une religion sans clergé, où il y a des sacristains et des chantres plutôt que des prêtres. Les imams qui dirigent la prière publique et prononcent le vendredi la *khotba* ou prône au nom du sultan, les muezzins qui appellent à la prière, ont peu d'influence. La considération s'attache surtout aux savants chargés de professer dans les grandes médersas ou universités, bien que cet enseignement soit aujourd'hui complètement nul et stérile.

Les quatre grandes fêtes musulmanes sont, au Maroc comme ailleurs, *l'achoura*, qui tombe le 10 du mois de *moharrem*; le *mouloud*, qui commémore la naissance du Prophète; *l'aïd-es-srir*, la petite fête, qui se célèbre à la fin du Ramadan, et enfin l'*aïd-el-kebir* ou fête des sacrifices, qui tombe le 10 du mois de *doul-hidja*. Ce jour-là, le sultan se rend solennellement à la *msalla*, place où se tiennent les fidèles lors des grandes cérémonies pendant lesquelles l'affluence est trop grande pour que la mosquée puisse contenir tous les croyants. Les sacrifices sont d'ailleurs usités au Maroc dans beaucoup d'autres circonstances. Il subsiste, à titre de survivances, des cérémonies qui se célèbrent à certaines époques de l'année solaire : fête de janvier, nativité de Jésus, feux de Saint-Jean, fêtes agraires et processions dans les champs rappelant nos rogations, fêtes du carnaval, etc.

Le caractère le plus saillant de l'islam dans l'Afrique du Nord et en particulier au Maroc est de comprendre le dogme musulman d'une manière étroite et intolérante.

Sorti d'une réaction violente contre les chrétiens au XVIe siècle, il repose sur la haine du Roumi, tantôt sauvage comme dans les campagnes, tantôt raffinée et polie comme à Fez, mais non moins profonde. La religion musulmane devient de plus en plus morose en vieillissant, de plus en plus agressive à mesure qu'elle se sent plus menacée. Ce puissant phénomène religieux qui s'appelle l'Islam, unique dans l'histoire de l'humanité, est évidemment devenu le facteur le plus important dans l'évolution du Maroc et de ses habitants.

III

Les Juifs forment dans la société marocaine une classe absolument tranchée et profondément séparée des autres. Ils ont leur rôle spécial, tant vis-à-vis des musulmans que vis-à-vis des chrétiens.

Les Juifs au Maroc sont très inégalement répartis; il n'en existe pas dans le Rif, sauf à Tafersit; il y a un mellah à Chechaouan. Le grand massif habité par les Beraber est presque exempt de Juifs; ils sont, au contraire, très nombreux chez les Chleuh, dans le Sous, dans le Dra; les grandes villes, Fez, Meknès, Merrakech, Tétouan et tous les ports de la côte ont des mellahs. A l'Est du Maroc, la région de la Moulouya renferme des Juifs; les deux plus gros centres sont Oudjda et Debdou; dans ce dernier, il y a plus de Juifs que de musulmans.

Les Israélites habitant actuellement le Nord-Ouest de l'Afrique proviennent d'au moins cinq émigrations, qui se sont succédé depuis le IIIe siècle avant J.-C. jusqu'au XVIe siècle après J.-C. En outre, dans les premiers siècles de l'ère chrétienne, les sectes juives ont fait parmi les Berbères autant sinon plus de prosélytes que les sectes chrétiennes, et de nombreuses tribus berbères ont embrassé le judaïsme. Tous les Juifs maro-

cains ne sont donc pas de même origine. Ceux qui habitent les petits mellahs disséminés dans les tribus de l'intérieur, principalement dans le Dra, le Sous et les contreforts de l'Atlas, sont vraisemblablement très anciens en Afrique; ils y seraient venus surtout après la destruction du temple de Jérusalem, tandis que ceux qui emplissent les mellahs de Merrakech, de Meknès, de Fez et de la côte se sont réfugiés au Maroc lors de leur expulsion d'Espagne au XVIe siècle. Les premiers se nomment encore *plichtim*, c'est-à-dire Philistins, Palestiniens, et les autres s'appellent du mot espagnol *forasteros*, les étrangers. Il y a entre eux de légères différences rituelles.

Sauf dans quelques villes, les Juifs du Maroc habitent des quartiers séparés, des mellahs; il ne leur est pas permis d'habiter ailleurs, et ils ne cherchent nullement, du reste, à enfreindre cette défense, qui, si elle est à certains égards une humiliation, est sous d'autres rapports une sauvegarde. Les mellahs sont souvent d'une saleté repoussante; les épidémies y sont fréquentes et meurtrières. Les unions précoces, surtout dans les mellahs de l'intérieur où les filles se marient à six et huit ans et les garçons vers quatorze, sont une des plaies des communautés israélites. Comment d'ailleurs demander à ces malheureux, que l'on a maintenus pendant tant de siècles dans l'abjection, de donner le modèle des plus nobles vertus? La misère, la saleté, une promiscuité révoltante, les excès de l'alcoolisme, le mépris universel dont ils sont l'objet leur ont infligé des tares physiques et morales, mais ces tares ne sont pas indélébiles et disparaîtront avec la sollicitude des nations civilisées. Déjà le portrait qu'a tracé du Juif marocain l'illustre explorateur de Foucauld, qui a vécu parmi eux et traversé le Maroc déguisé en Israélite, s'il demeure exact dans les grandes lignes, demande quelques retouches, ce qui indique qu'une évolution s'est produite.

« Le Juif, dit de Foucauld, se reconnaît à sa calotte et à ses pantoufles noires; il ne lui est pas permis de les porter d'une autre couleur. Dans la campagne, il peut aller à âne et à mulet, mais, s'il rencontre un religieux ou une chapelle, il met pied à terre et fait un détour. Aux péages et aux portes, il est soumis à une taxe comme les bêtes de somme. En ville, il se déchausse et marche à pied; les rues voisines de certains sanctuaires lui sont interdites. Il demeure hors du contact des musulmans, avec ses coreligionnaires, dans un quartier spécial. Dans le mellah, le Juif est chez lui; en y entrant, il remet ses chaussures, et le voilà qui s'enfonce dans un dédale de ruelles sombres et sales; il trotte au milieu des immondices et trébuche contre des légumes pourris, il se heurte à un âne malade qui lui barre le chemin, toutes les mauvaises odeurs lui montent au nez, des sons discordants le frappent de toutes parts; des femmes se disputent d'une voix aigre dans les maisons voisines; des enfants psalmodient d'un ton nasillard à la synagogue. Il arrive au marché : de la viande, des légumes, beaucoup d'eau-de-vie, quelques denrées communes, tels sont les objets qu'on y trouve; les belles choses sont dans la ville musulmane. Le Juif fait ses achats, et, reprenant sa route, il regagne sa maison. S'il est pauvre, il se glisse dans une chambrette où grouillent, assis par terre, des femmes et des enfants; un réchaud, une marmite, forment tout le mobilier; quelques légumes la semaine, des tripes, des œufs durs, un peu d'eau-de-vie le samedi nourrissent la famille. Mais notre Juif est riche. Au moment où il pousse la porte noire, il pénètre dans un monde nouveau. Voici le jour, la propreté, la fraîcheur, la gaieté. Il entre dans une cour carrée, entourée de deux étages de galeries donnant accès aux chambres. Le ciel apparaît d'un bleu ardent. Les derniers rayons du soleil font briller comme des miroirs, au faîte de la maison, les faïences colorées

dont tout est revêtu, murs, colonnes, sol de la cour, plancher des chambres. Une odeur de bois de cèdre remplit et parfume la demeure. Des enfants rentrent de l'école, jouent et crient. Des femmes, bras nus et poitrine découverte, vêtues d'une jupe de couleur éclatante et d'une petite veste de velours brodé d'or, un mouchoir de soie sur la tête, se délassent et causent assises dans la cour. Au fond des chambres, des vieillards à figure pâle, à longue barbe blanche, attendent, le livre à la main, l'heure de la prière du soir. Dans les galeries, des servantes, accroupies près des réchauds, apprêtent le repas. Le diner est prêt; le Juif a un hôte, il s'assied avec lui sur un tapis ou sur des coussins, le reste de la famille mange à part dans un coin. On place une petite table devant les deux hommes, on apporte le thé : il y a du thé à l'ambre, à la verveine, à la menthe; on en boit trois tasses, puis se succèdent un potage très épicé, un quartier de mouton bouilli, des boulettes de viande hachée au piment, des tripes et du foie au piment, un poulet, des fruits confits dans le vinaigre, d'autres frais; c'est un repas distingué. Une carafe pleine d'un liquide incolore est entre les deux Juifs; ils s'en versent de grands verres et, tout en mangeant, en boivent un litre à eux deux; on pourrait croire que c'est de l'eau : c'est de l'eau-de-vie. Au milieu du dîner entrent trois musiciens : deux sont des Juifs; ils portent, le premier, une flûte, l'autre une sorte de guitare; le dernier est musulman, il chante. Les chansons sont si légères qu'on n'en peut rien dire, pas même les titres. Les instruments accompagnent. Les femmes et les enfants répètent les refrains et battent des mains en cadence. Quel contraste entre ce pauvre chanteur musulman et les Juifs qui l'entourent! Lui, beau, éveillé, la figure spirituelle, grands yeux expressifs, dents superbes, cheveux bien plantés et rasés, barbe courte, bien fait, simple, mains et pieds charmants, et, quoique misérable, brillant de

propreté. Eux, laids, l'air endormi, presque tous louchant, boiteux ou borgnes, crevant de graisse ou maigres comme des squelettes, chauves, la barbe longue et crasseuse, mains énormes et velues, jambes grêles et arquées, pas de dents, et, même les riches, d'une saleté repoussante. »

Les communautés israélites sont dirigées au point de vue religieux par un rabbin et au point de vue administratif par un cheikh qui dépend du caïd de la ville. Le Juif marocain est particulièrement attaché à sa foi; il se conforme scrupuleusement aux rites, mais la portée morale de la religion semble lui échapper entièrement. Un Juif ne prononce pas le nom de Dieu sans se couvrir la tête; il observe rigoureusement toutes les fêtes juives et le repos qui est prescrit à leur occasion. Sur la porte est le plus souvent dessinée une main destinée à écarter le mauvais œil. Le culte des saints est très développé, comme chez les musulmans et offre les mêmes caractères. Certaines tombes de rabbins, comme les Ben-Zmiro à Safi, sont même vénérées à la fois par les Israélites et par les musulmans.

Les Israélites du Blad-siba sont beaucoup plus malheureux que ceux du Blad-Makhzen. Chacun d'eux a un seigneur, un *sid*, dont il est la propriété absolue. Il ne peut s'absenter sans son autorisation ; si un Juif étranger veut épouser une jeune Juive, il doit la racheter à son seigneur; le Juif est à la merci des demandes d'argent de son maître. Si celui-ci est sage, économe, il ménage son mellah; s'il est prodigue, il dépouille ses Juifs et les réduit à la condition la plus misérable. En certains pays du Sahara, on va même jusqu'à les vendre sur les marchés. Le Juif n'a que deux moyens de se soustraire à cette vie : se racheter, ce qui lui est le plus souvent impossible, le maître prenant l'argent et gardant quand même le Juif, ou s'enfuir; beaucoup prennent ce dernier parti. C'est dans la vallée de l'Oued-el-Abid que de Fou-

cauld a trouvé les Juifs les plus misérables ; il leur est impossible d'amasser le moindre pécule et leur malheur en a fait des hommes sauvages et sanguinaires parmi lesquels le meurtre et les querelles sanglantes sont quotidiennes. Dans ces régions, la coutume fixe à 30 francs l'amende d'un musulman qui a tué un Juif.

En résumé, c'est au Maroc que les Israélites sont au niveau le plus bas de moralité, d'instruction, de considération sociale. De grands efforts sont faits par l'*Alliance israélite universelle* pour les tirer de cet abaissement. Les écoles fondées par l'Alliance luttent contre l'ignorance, la superstition, l'immoralité et la malpropreté. Elles accomplissent une œuvre de relèvement et de progrès social dont il n'est pas possible de méconnaître les bienfaits. Le dévouement dont font preuve les maîtres de ces écoles est au-dessus de tout éloge.

La manière d'être, les tendances et toute l'existence des indigènes marocains sont déterminées avant tout par leur genre de vie et leur situation économique, en second lieu par leur religion. Les conditions politiques ne viennent qu'ensuite. Ce sont ces conditions politiques qu'il convient maintenant d'envisager.

CHAPITRE IV

LA VIE POLITIQUE. — LES TRIBUS

I

La tribu est l'unité politique des indigènes, comme la famille est l'unité sociale[1]. L'organisation qui, depuis des siècles, divise l'islam en familles solidaires les unes des autres, le divorce, la polygamie, la tutelle de la femme, l'indivision des propriétés et toutes les institutions civiles et religieuses concordent vers ce but unique : consolider le groupe et étendre la solidarité entre les membres d'une même collectivité. La tribu n'est autre chose qu'un assemblage de familles, et la solidarité qui unit les membres de la tribu est du même ordre et de la même nature que celle qui unit entre eux les membres de la famille.

Si l'on part de la famille et de la tente, on trouve d'abord le clan, composé d'un certain nombre de familles

1. Edmond Doutté, *Les Marocains et la Société Marocaine* (*Revue générale des sciences*, 15 avril 1903, t. XV, p. 372-387). — Id., *L'Organisation domestique et sociale chez les Haha* (*Bulletin de l'Afrique française*, 1905, *Supplément*, p. 1 à 16). — Quedenfeldt, *Division et répartition de la population berbère au Maroc*, trad. fr. par le capitaine H. Simon, in-8°, Alger, Jourdan, 1904. — Augustin Bernard et N. Lacroix, *L'Évolution du nomadisme en Algérie*, in-8°, Alger et Paris, 1906. — Augustin Bernard, *Les Confins algéro-marocains*, in-8°, Paris, 1911.

plus ou moins apparentées entre elles. Le clan a une cohésion beaucoup plus puissante et une personnalité beaucoup plus développée que la tribu. C'est le clan et non la tribu qui répond au γενος grec et à la *gens* romaine. Le clan, chez les sédentaires, s'appelle ordinairement *djemaâ*. La djemaâ se compose de plusieurs familles ou *ikhs*, toutes plus ou moins unies par des liens d'alliance ou de parenté. Le mot *ikhs* (pluriel *ikhsan*) équivaut à l'arabe *adm*, les os; c'est la *farda* des jurisconsultes musulmans, la famille consanguine, comprenant les descendants par les mâles seulement et leurs épouses. Quant une femme se marie, elle passe d'un ikhs dans un autre. Les membres d'un ikhs habitent généralement plusieurs maisons, chaque chef de famille demeurant avec ses descendants. Un fils marié fonde parfois une nouvelle maison, mais il y a ordinairement dans chaque maison plusieurs foyers ou *kanoun*. Chez les nomades, un groupe de tentes constitue une *nezla* ou un *douar*.

En ce qui concerne le meurtre, c'est aux familles elles-mêmes qu'il appartient de venger leurs victimes par le droit du talion; c'est la *rekba* ou *thamegueret* des Kabyles algériens, appelée encore *outila* au Maroc. Cette vendetta consiste à tuer un des membres de la famille du meurtrier, qui, par son sexe, son âge, sa situation, soit considéré comme l'égal de la victime ; naturellement, une vendetta en appelle une autre; des fractions de tribus entières prennent fait et cause pour chacune des familles, et de véritables guerres naissent et s'éternisent ainsi.

Entre le clan et la tribu se place une division appelée *khoms* ou *rba*, qui ne paraît pas avoir des racines sociales aussi profondes que les autres : c'est l'équivalent de la *ferka* des nomades, réunion de douars.

La tribu ou *kbila* comprend un grand nombre de clans; c'est un groupe plus étendu, mais beaucoup

moins cohérent que le clan. Ses attributions concernent surtout ce qu'on pourrait appeler les « affaires extérieures », les rapports avec les autres tribus, les questions d'alliance, la *horma* de la tribu, c'est-à-dire son honneur, ses limites et tout ce qui concerne l'armement et la guerre. En somme, la tribu est essentiellement constituée en vue de la guerre et du brigandage, soit pour leur résister, soit pour les pratiquer.

Enfin au-dessus de la tribu s'élève un groupement social supérieur pour lequel les indigènes n'ont pas de nom distinct. Tels sont les groupements des Haha, des Doukkala, des Chaouïa. Les indigènes qui en font partie ont bien la notion d'une commune destinée historique, mais non, comme pour la tribu, l'idée d'une parenté éloignée. Ces groupements correspondent à des régions historiques et surtout géographiques.

Les nécessités de la vie en communauté ont créé chez les indigènes un organisme social rudimentaire, qu'on peut appeler le gouvernement de la djemaâ. Il existe des djemaâs de clans et des djemaâs de tribus. La djemaâ de tribu n'est autre chose que la réunion des hommes en état de porter les armes. Elle s'administre par l'intermédiaire d'un cheikh, qui s'adjoint deux ou trois notables ou *kbar*. De même que la famille obéit à son chef naturel, l'ancêtre, l'assemblée des cheikhs, des notables constitue la djemaâ (*anfaliz* en berbère) qui régit la petite communauté. Le gouvernement de la djemaâ a toujours eu les allures d'une gérontocratie. Les jeunes gens se taisent dans la discussion ; les vieux seuls sont des *Aït-el-akoul*, des gens de jugement et d'expérience. Que l'agglomération soit un douar, un ksar, une dechra, ce conseil des notables existe toujours sous une forme ou sous une autre. L'un des notables, choisi chaque année par la djemaâ, prend le titre d'*amrar* ou de *cheikh-el-aâm*. La djemaâ élit aussi un *mezrag* (porteur de lance). Ces deux personnages, le cheikh-el-aâm et le

mezrag, sont chargés, l'un de faire exécuter les décisions prises par la djemaâ, l'autre de surveiller cette exécution. Mais le cheikh n'est que le serviteur des volontés de la djemaà; si l'on est mécontent de lui, s'il tente d'abuser de son pouvoir, on le met à l'amende, on lui tue ses bêtes, on détruit sa moisson, on l'assassine.

Les attributions de la djemaâ sont des plus variées; elle s'occupe de toutes les affaires criminelles, civiles, politiques et financières. Elle est essentiellement chargée de l'entretien de la mosquée et du cimetière, s'occupe des discussions entre propriétaires, de la distribution des eaux d'irrigation, de la police rurale, de la réception des hôtes (*diffa*). En outre, elle rend souvent la justice conformément à l'*isref*, c'est-à-dire à la coutume berbère, fait payer la *dia* ou prix du sang en cas de meurtre, inflige des amendes.

Il y a, dans certains groupes indigènes, une famille, un ikhs composé de gens réputés vertueux, généreux, de caractère noble. Ces *inflas* (au singulier *enflous*) en toutes occasions passent obligatoirement les premiers et aucun acte collectif ne s'accomplit s'il n'en ont pas donné le signal; ils marchent les premiers à la guerre; s'il n'en était pas ainsi, pense-t-on, l'entreprise dans laquelle ils n'ont pas donné le signal avorterait infailliblement : ce sont des porte-bonheur. Dans les harkas sahariennes, on emmène toujours un porte-bonheur; certaines familles, certains individus ont le don d'assurer la réussite; celui qui jouit de cette faveur de Dieu ne se dérobe jamais à l'invitation qui lui est faite; il part seul, est le premier de tous au rendez-vous et attend tout le monde.

Quelquefois, une djemaâ générale où figurent les cheikhs-el-aâm et les mezrags de toutes les fractions règle les affaires de groupes plus étendus; mais, à cet égard, il y a des différences entre les divers pays. Les tribus des Douï-Menia, qui, réunies aux Ouled-Djerir, forment la

confédération du Zegdou, se montrent généralement solidaires les unes des autres. L'une d'elles vient-elle à être attaquée, toutes les autres prennent les armes pour la soutenir. Les prises d'armes générales se décident dans une assemblée convoquée au son d'un tambour porté sur le Gour-Tebel; les sons du tambour sont plus ou moins rapprochés selon que le danger est plus ou moins pressant. L'assemblée générale réunie, on expose la situation, puis on décide s'il y a lieu de prendre les armes. Dans l'affirmative, l'assemblée, avant de se séparer, élit un commandant en chef, qui dirige les opérations, et on évite de le changer pendant toute la durée de la campagne. Chez les Riata, il ne paraît, d'après de Foucauld, exister aucune autorité reconnue : « Chacun pour soi avec son fusil ». Chez les Zemmour, chez les Zaïan, chaque fraction s'administre par sa djemaâ; quelques hommes y ont la prépondérance, mais aucun ne commande au point de mériter le nom de cheikh. Cette fonction existe, au contraire, dans l'oasis de Tissint, où chacun des ksours est administré par une djemaâ, qui, tout en gardant la souveraineté, délègue ses pouvoirs à un cheikh; la durée de ces fonctions est variable suivant les circonstances et l'esprit des ksours; il y en a qui gardent le même cheikh pendant toute sa vie, d'autres qui en changent constamment. Mais les différents ksours de l'oasis de Tissint sont sans lien entre eux. Les djemaâs des ksours de Figuig sont indépendantes les unes des autres; ces assemblées n'élisent aucun chef et leurs membres sont nommés à vie sans aucune hérédité. En temps de guerre, quand la sécurité générale est compromise, les djemaâs des divers ksours se réunissent, mais, si critiques que soient les circonstances, elles n'élisent pas de chef suprême. Dans le Haut-Guir, chaque ksar est administré par une djemaâ ou taajmat; le cheikh ou amrar n'a pas d'autorité propre, il se borne à faire exécuter les décisions de la djemaâ. Chez les

Beraber, les différentes djemaâs, en temps de guerre, nomment des délégués qui forment la djemaâ générale. Cette assemblée générale désigne un *amrar afella* ou chef suprême, nommé pour un an et dont le mandat, en principe, n'est pas renouvelable. Cette institution du cheikh-el-aâm a pour but d'empêcher l'accaparement des fonctions de cheikh par une même famille. Cette précaution n'a d'ailleurs jamais empêché certains chefs dont la puissance ou les capacités s'imposaient de conserver longtemps le pouvoir. Ainsi se sont formées de petites souverainetés dont le chef est absolument indépendant et peut acquérir dans le pays une grande influence; de Foucauld a décrit ainsi les cheikhats de Taznakht, des Zenaga, des Mesguita; les habitants y vivent en sécurité et dans une aisance relative. Les Ida-ou-Blal avaient jadis aussi, paraît-il, des cheikhs héréditaires ; mais ceux-ci ont perdu tout pouvoir et ne gardent plus que leur titre, qui leur donne seulement le droit de conduire leurs compatriotes dans les combats. Lorsque ces petits États tombent entre les mains de personnages à caractère religieux, on arrive à la formation de petits royaumes, qui pourraient au besoin tenir tête au sultan lui-même : tel le Tazeroualt, royaume de Sidi-Hosseïn, descendant de Sidi-Ahmed-ou-Moussa.

Toutes les tribus, tous les groupements nomades ou sédentaires sont divisés en *sof* ou partis. Les querelles de sofs sont le fond même de l'âme berbère. Il résulte de ces querelles que, partout, dans chaque tribu, dans chaque village de la montagne ou du désert, il y a deux partis groupés autour de personnalités plus ou moins marquantes, acharnés à s'entretuer et préférant s'allier avec l'étranger, fût-il même chrétien, que de se réconcilier avec le sof adverse. Et ce sont d'âpres luttes pour le pouvoir, accompagnées de dénis de justice de la part du sof triomphant, d'assassinats, de proscriptions et de crimes de toutes sortes engendrant d'interminables vendettas.

Les populations marocaines sont en état de guerre continuelle; aussi sont-elles très belliqueuses; la lâcheté y est rare. Pendant le combat, les femmes se tiennent en arrière et badigeonnent les fuyards de henné; elles jouent, du reste, un rôle important dans les batailles. Chez les Beraber, des vieilles nues vont et viennent continuellement pendant l'action en agitant des drapeaux[1]; chez eux aussi, on dit qu'un homme poursuivi par une vendetta peut cependant parcourir tout le pays sans danger s'il est accompagné de sa femme. De même, chez ces peuplades, celui qui, en danger de mort, cherche une protection, peut se sauver en demandant celle d'une femme, soit en égorgeant un animal devant elle, soit en entourant sa taille de ses bras ou en faisant le simulacre d'être allaité par elle. Dans ce cas, la famille de la femme prend fait et cause pour le fugitif : c'est l'anaïa des femmes, déjà signalée au XVIe siècle par Léon l'Africain.

L'*anaïa* (la protection) est la sauvegarde accordée à celui qui se trouve sous le coup d'un danger, d'une poursuite, d'une vengeance. Cette coutume remédie dans une certaine mesure à l'insécurité, permet les déplacements et le commerce. Dans toutes les tribus indépendantes, la manière de voyager est la même : on demande à un membre de la tribu de vous accorder son anaïa et de vous faire parvenir en sécurité à tel endroit que l'on désigne; il s'y engage moyennant un prix que l'on débat avec lui, la *zetata*; la somme fixée, il vous conduit ou vous fait conduire par un ou plusieurs hommes vers le lieu convenu; là, on ne vous laisse qu'en mains sûres, chez des amis auxquels on vous recommande. Ceux-ci vous mèneront ou vous feront mener plus loin dans les mêmes conditions : nouvelle anaïa, nouvelle zetata, et ainsi de suite. On passe de la

1. Quedenfeldt.

sorte de main en main jusqu'à l'arrivée au terme du voyage. Chez les Zemmour et les tribus voisines, l'anaïa s'appelle *mezrag*.

Si l'étranger ne fait que passer, l'anaïa suffit à sa sûreté; s'il veut séjourner, il doit s'assurer à titre perpétuel la protection d'un personnage de la tribu : cela s'appelle sacrifier sur lui, *debih alih*, par suite d'un ancien usage, encore suivi dans les circonstances graves, consistant à immoler un mouton sur le seuil de l'homme à qui l'on demande son patronage. Par la *debiha* s'établissent des rapports de vassal à suzerain, de client à patron. Dans toute tribu ou localité où l'on veut séjourner un certain temps, dans celles où l'on désire soit acheter des biens, soit établir un dépôt de marchandises, il faut faire une debiha; les négociants possesseurs d'un commerce étendu en font un grand nombre. Naturellement, l'anaïa et la debiha valent ce que vaut le protecteur; il peut être impuissant à faire respecter son protégé; il peut aussi, dans des lieux où il n'y a ni lois, ni justice d'aucune sorte, le piller et le trahir. Cependant, les personnages considérables et honorables considèrent que leur honneur est engagé à ce qu'on ne touche pas à un cheveu de la tête de celui auquel ils ont promis assistance; ils n'ont même pas besoin de le faire accompagner par une troupe nombreuse; un homme seul suffit, ou même un objet appartenant notoirement au protecteur : sa lance (mezrag), son chapelet si c'est un marabout.

La parole donnée s'engage avec certains rites qui varient selon les circonstances. Deux égaux échangent leurs burnous; si l'un des contractants manque à la foi jurée, l'autre fait teindre le burnous en couleur voyante et le porte ostensiblement, racontant partout et à tous le parjure. Un inférieur s'engage vis-à-vis de son maître en se prosternant le front contre terre, les bras croisés derrière le dos, ou les mains croisées sur la nuque, ou le

fusil posé en travers de la nuque, exprimant par cette mimique qu'il est l'esclave enchaîné, désarmé de son seigneur. Le supérieur promet protection à son serviteur en lui recouvrant la tête d'un pan de son burnous.

Les guerres empêchent parfois à un tel point les transactions les plus indispensables, que l'on a vu les marabouts édicter des sortes de trêves de Dieu. Les époques des *mouggar* ou foires annuelles du Sous sont parmi celles où il règne dans la région une sécurité bien rare dans d'autres circonstances.

Le droit coutumier berbère est ordinairement un droit non écrit. Cependant les *kanoun* de Figuig sont conservés soigneusement par écrit. Ces kanouns, comme ceux qu'appliquent les Kabyles, s'écartent sensiblement des principes coraniques. Ils constituent un petit code pénal, ou plutôt, comme toutes les législations barbares, un tarif d'amendes, des plus intéressants au point de vue de la psychologie indigène.

En cas de vol, la peine peut être, soit très légère, telle qu'une amende insignifiante, soit très rigoureuse, telle que le bannissement; c'est selon la qualité du voleur, selon qu'il est soutenu ou dépourvu de protection. De même en cas de meurtre : si un homme riche et redouté tue un malheureux, il se borne à payer le prix du sang, somme minime qui varie suivant les endroits. Mais si un homme tue son égal, les parents du mort le vengent aussitôt; l'honneur leur défend tout accommodement; ils courent sus au meurtrier; celui-ci, de son côté, est soutenu par les siens : la guerre s'allume entre les deux familles et gagne tout le ksar.

Les amendes doivent être payées sans délai. Le cheikh qui a prononcé une condamnation mouille aussitôt une pierre avec de la salive; il faut que le prix de l'amende soit versé entre ses mains en argent ou en nature avant que la pierre soit sèche, sinon la peine est doublée. On recommence alors à mouiller la pierre, et ainsi de suite

jusqu'à ce que la somme ait atteint un maximum fixé par la djemaâ. Si alors l'indigène puni persiste à ne pas payer, on l'y contraint par la force, on se saisit d'une de ses propriétés ou on l'expulse de la tribu. Souvent, il a des partisans qui prennent fait et cause pour lui; alors on prend les armes et c'est une lutte qui s'engage.

Les Beni-Mguild ont ajouté à l'antique coutume de la dia un singulier tarif des plaies et bosses. Lorsqu'un homme vient d'être blessé au visage, le mezrag accourt, fait saisir l'agresseur, place la victime en un lieu découvert, sa blessure bien apparente. On aligne ensuite des moutons tête à queue à partir de ce point, et le mezrag recule à mesure que la ligne s'allonge. Il crie : halte! au moment où il cesse de distinguer la blessure, et les moutons alignés appartiennent au blessé.

Il y a dans chaque tribu des emplacements connus, généralement à une altitude élevée, où l'on allume des feux la nuit pour indiquer que la guerre est déclarée et qu'il faut que les combattants se réunissent. Les engagements ont généralement lieu à la limite de deux tribus; celle qui est battue se retire. Autant que possible, les femmes et les enfants sont envoyés soit dans une partie du territoire où la paix n'est pas troublée, soit dans une tribu alliée. Lorsque le territoire d'une tribu est envahi, on démolit les maisons, on brûle les douars et les récoltes, on coupe les arbres sans pitié. La tribu qui se sent vaincue envoie généralement faire un sacrifice chez une autre tribu, qu'elle prie de vouloir bien intercéder pour elle. C'est ainsi que la paix se fait ordinairement; tout au moins il intervient une trêve et chacun peut enlever ses morts; car on n'enterre jamais les morts de l'ennemi : on les laisse en proie aux chacals et aux chiens; au contraire, on met un grand acharnement à emporter avec soi les cadavres de son parti.

Les associations de tribus pour l'attaque et la défense constituent des ligues temporaires, des confédérations

plus ou moins durables, plus ou moins solides, incessament dissoutes et reformées : c'est ce qu'on appelle des *leff* (berbère *ameqqan*). Ces groupements sont fondés d'une part sur les intérêts économiques actuels, d'autre part sur l'histoire et les traditions anciennes qui font de telle tribu l'alliée ou l'adversaire séculaire de telle autre. Les vendettas de tribus jouent un grand rôle, et, chez des gens vindicatifs et rancuniers comme les indigènes, ont une importance de premier ordre. Il est rare d'ailleurs que toutes les fractions d'une tribu fassent partie d'un même leff; le plus souvent, elles appartiennent à deux leffs ennemis.

Il se trouve que le jeu des intérêts maintient toujours deux leffs à peu près de la même force. Un leff se sent-il trop faible, il envoie faire des debihas, des sacrifices, dans une tribu du leff ennemi : cette tribu promet alors de rester neutre et rétablit ainsi l'équilibre entre les deux partis. Souvent le groupement sollicité met comme condition à sa neutralité que les alliés de la tribu qui implore resteront neutres également : le duel se trouve circonscrit à deux tribus. A côté de l'alliance d'égal à égal, il y a la subordination, la vassalité d'une tribu vis-à-vis d'une autre tribu. Certaines tribus ont ainsi des *ashab*, des clients.

La famille, le clan et les groupes qui leur sont superposés ne constituent pas le seul mode d'agrégation des individus dans la société marocaine; ceux-ci se répartissent aussi en groupes d'une autre nature, qui traversent en quelque sorte les précédents. Il y a des aristocraties, comme les marabouts et les chérifs, des races méprisées comme les haratin, métis de blancs et de noirs, des populations réduites en servitude comme les nègres. Les relations des nomades avec leurs métayers ou khammès des oasis sont aussi d'une nature particulière : « Il y a dans les ksours [1], en général, une huma-

1. Gautier.

nité inférieure et subordonnée; il y a bien dans chacun d'eux une minorité d'hommes libres, ou, ce qui revient au même, de propriétaires, qui maintiennent à l'abri de leurs murailles une indépendance précaire et humiliée. La bourgeoisie libre des ksours est à peu près invariablement rattachée à une tribu nomade par un lien de vasselage qui implique de la part du nomade la protection militaire, de la part du ksourien le paiement d'un tribut, la reconnaissance de certains avantages précis et la tolérance de beaucoup d'abus graves. Dans les palmeraies, d'ailleurs, c'est un petit nombre de jardins qui restent la propriété de la bourgeoisie locale; la plus grande partie des palmeraies appartient aux nomades suzerains, qui viennent une fois l'an camper sous les murs du ksar et faire la récolte. Ainsi la plus grande partie des ksouriens ne sont ni libres, ni propriétaires, c'est le misérable prolétariat des serfs de la glèbe. » Enfin, au tout dernier degré de la subordination sont les Juifs, propriété des seigneurs berbères.

Le tableau théorique que nous venons de présenter de la société indigène du Maroc se montre à nous en général plus ou moins altéré. Ces altérations peuvent se produire de plusieurs manières. D'abord, le gouvernement de la djemaâ, par suite des conditions géographiques elles-mêmes, ne fonctionne pas d'une façon identique chez les ksouriens enfermés ensemble dans les murailles de leurs villages, chez les sédentaires de la montagne ou chez les nomades de la plaine. En outre, de grands chefs peuvent s'élever au-dessus de la masse, constituant une sorte de féodalité ou de véritables principautés locales. Intervient ensuite l'islam sous des formes diverses : influences de zaouïas ou de confréries, de marabouts souvent pris comme arbitres. Plus sérieuse est l'altération apportée par le cadi, qui applique le droit musulman au lieu du droit coutumier. Plus grave encore l'intervention du Makhzen, qui s'efforce de substituer

l'autocratie du caïd et la théocratie du sultan au gouvernement des assemblées de notables, d'opposer des groupements factices et administratifs aux groupements ataviques traditionnels.

II

Agrégat peu cohérent, la tribu est en outre un agrégat complexe. C'est par erreur que l'on considère d'ordinaire l'assemblage des familles qui constituent les tribus comme ayant une origine commune et étant unies par les liens du sang. La tribu est en général composée d'éléments de provenances très diverses. Elle ne se développe pas seulement par intussusception, mais aussi par juxtaposition. « C'est à tort[1] qu'on se représente les divisions d'une tribu sous la forme d'un arbre généalogique. Les divisions des groupes actuels de population constituent généralement, non des rameaux issus d'une même souche, mais des greffes supportées sur un pied primitif qu'il est devenu parfaitement impossible de discerner. » Qu'on prenne les tribus les unes après les autres, on y retrouvera cette même complexité d'origine. Tantôt un nouvel élément vient s'unir à une tribu ancienne, tantôt une tribu nouvelle se forme par séparation.

Ce qui prouve combien les tribus ont été des agrégats instables, c'est que leur nomenclature change entièrement à quelques siècles de distance; celle de l'époque romaine n'est plus celle d'Ibn-Khaldoun, et celle d'Ibn-Khaldoun n'est plus celle de nos jours. Même lorsque certains noms ethniques se retrouvent depuis l'antiquité jusqu'à nous, il ne faut pas se hâter d'en conclure qu'ils désignent les mêmes populations, car, quand on va au fond des choses, on s'aperçoit qu'il n'en est rien. Tel

1. E. Doutté.

nom, qui fut celui d'une grande confédération, ne s'applique plus qu'à quelques douars; tel vocable qui se rencontrait aux confins de la Tripolitaine s'est transporté dans l'Atlas marocain, et ainsi de suite. Les généalogies des tribus ne les font guère remonter en général, dans leur forme actuelle, au delà du grand mouvement d'islamisation du XVIe siècle. Quelques-unes ne datent pas d'un demi-siècle, d'autres de moins encore. Il ne faut d'ailleurs attacher qu'une importance limitée aux généalogies des tribus; même lorsqu'elles ne sont pas faussées par le désir de se rattacher aux Arabes, ces généalogies sont d'ordinaire celles, non de la tribu tout entière, mais des quelques familles qui se sont imposées à ses différentes fractions. Par le fait même que les populations sont imparfaitement fixées au sol, les indigènes d'une même tribu ont beaucoup moins de chances de descendre d'un auteur commun que les habitants d'un même village en France.

Il règne une grande confusion dans le vocabulaire en ce qui concerne la désignation des grands groupes ethniques du Maroc. D'après de Foucauld, les expressions de Kebaïl, Chellaha, Haratin, Beraber, sont autant de mots employés par les Arabes qui désignent une race unique, dont le nom national, le seul que se donnent ses membres, est celui d'Imaziren; les Arabes appellent de préférence Kebaïl les Imaziren de la partie septentrionale, ceux qui habitent au Nord du parallèle de Fez; ils donnent le nom de Chellaha à tous les Imaziren blancs résidant au Sud de cette ligne, celui de Haratin aux Imaziren noirs, enfin celui de Beraber est réservé à la puissante tribu tamazirt dont il est proprement le nom. « Dans le Sud marocain, dit de Segonzac, les Berbères se donnent entre eux le nom d'Imaziren : on appelle Braber ceux du Moyen-Atlas, du Haut-Atlas et du Sahara, Chleuh ceux du Sous et de l'Anti-Atlas, Haratin les Berbères noirs du bassin de l'Oued Dra. » Ailleurs, il distingue chez

les Berbères trois types : le type rifain, le type berbri, le type chellah. Pour nous, les Imaziren ou Berbères se ramènent à trois souches principales : une dans le Nord, où les Zenata paraissent être en majorité, deux dans le Sud, les Chleuh, qui paraissent se confondre avec les Guebala, et les Beraber. La langue tamazirt comprendra de même trois dialectes : zenatia, chelha et berberia. Les Haratin paraissent être, jusqu'à plus ample informé, des Chleuh imprégnés de sang noir. Quant aux Arabes ou à ceux qui se disent tels, ils se présentent sous des formes diverses. Tantôt ce sont des tribus entières; la plupart du temps, elles ont été appelées dans leur habitat actuel soit par des tribus, soit par des souverains au service desquels elles ont mis leur force. Ailleurs, c'est une fraction d'une grande tribu ou d'une confédération qui est arabe, alors que le reste est berbère, ou bien c'est un ksar maraboutique, une zaouïa; ailleurs enfin, c'est seulement une famille de chérifs ou de tolbas. Il ne faut donc pas opposer outre mesure, comme on l'a fait parfois, les Berbères et les Arabes, d'abord parce que Berbères et Arabes sont extrêmement mélangés, puis parce que les Berbères, ou du moins quelques-uns de leurs groupes sont sans doute, au point de vue ethnique et anthropologique, assez peu différents des Arabes, cousins sinon frères des Sémites, enfin parce que les uns et les autres ont subi la profonde empreinte du sol, du climat et du milieu. Il n'y a plus, comme le disait Renan, que des races éthiques, qui sont la résultante des habitudes prises et du genre de vie séculaire, ainsi que des influences historiques, civilisatrices ou anti-civilisatrices. Lorsque nous disons d'une tribu qu'elle est arabe ou berbère, nous entendons donc simplement dire par là qu'elle parle arabe ou berbère et que les éléments arabes ou berbères sont ou prétendent être en majorité.

Tout compte fait, et sous les réserves qui précèdent,

les Berbères du Maroc peuvent être répartis en trois groupes principaux : les Rifains, les Beraber et les Chleuh.

Les Rifains (Rouafa) ou habitants du Rif sont échelonnés en plusieurs rangs sur le littoral méditerranéen depuis la frontière algérienne jusqu'à la longitude de Fez à l'Ouest; ils comprennent une trentaine de tribus; les plus orientales, Kebdana, Trifa, Beni-Snassen, sont souvent considérées comme ne faisant pas partie du Rif proprement dit, mais plutôt du Garet. En ce cas, le Rif ne commencerait que dans la région de Melilla. Beaucoup de ces tribus rifaines, très petites, sont perdues dans des montagnes d'accès pénible et n'ont qu'une civilisation très primitive. Leur industrie est rudimentaire. Quelques tribus rifaines portent un nom célèbre dans les fastes du Maghreb, comme par exemple les Maghraoua, qui jouèrent un rôle considérable dans les luttes des Idrissites et des Ommiades d'Espagne et qui donnèrent une dynastie au Maghreb. D'autres tribus rifaines sont plus connues par leurs récents exploits, les Guelaya par leurs luttes avec les Espagnols de Melilla, les Bokkouya par leurs actes de piraterie. Tous les Rifains du littoral sont d'ailleurs plus ou moins écumeurs de mer. Les Rifains, ou tout au moins certaines de leurs tribus, émigrent tous les ans en quantités considérables dans la province d'Oran, où ils se livrent aux travaux de la moisson et reviennent ensuite dans leur pays. Ils jouent dans l'agriculture de la province d'Oran le même rôle que les Kabyles dans les provinces d'Alger et de Constantine. Vêtus de la djellaba, ils vont tête nue, les cheveux coupés courts, à l'exception d'une petite tresse qui pend sur le côté de la tête.

Les Beraber forment un second groupe à contours moins nets que celui du Rif. Le nom qu'ils portent a une extension variable. On peut distinguer les Beraber *stricto sensu*, qui nomadisent au Nord de Figuig et du

Tafilelt, et les Beraber *lato sensu*, qui comprennent tous les habitants des massifs montagneux du centre du Maroc. De Foucauld entend le mot Beraber dans le premier sens ; la plupart des autres auteurs le prennent dans le second. On peut, avec Quedenfeldt, distinguer trois groupes de Beraber : un groupe sud-oriental, un groupe central et un groupe occidental.

Le groupe sud-oriental correspond aux Beraber de Foucauld. Issus de la souche sanhadja, ils forment, dit l'*Istiksa*, des populations que seul le Créateur pourrait compter; un certain nombre sont sédentaires, mais la plupart sont nomades. Ils se divisent en deux grandes branches : les Aït-Atta et les Aït-Iafelman; chacune d'elles se subdivise à son tour en de nombreuses fractions. Il s'agit d'ailleurs moins d'une tribu que d'une sorte de confédération; le nom même d'Aït-Iafelman signifie « les amis de la paix » : c'est une ligue, un leff.

Le groupe central comprend les grandes tribus du Moyen et du Haut-Atlas, Aït-Tserrouchen, Beni-Ouaraïn, Aït-Youssi, Beni-Mguild, Beni-Mtir. Les Aït-Tserrouchen se composent de deux grandes fractions, dont l'une habite le revers Nord du Haut-Atlas et le Dahra, l'autre le versant Sud du Moyen-Atlas, séparées l'une de l'autre par la vallée de la Moulouya et les tribus qui l'habitent; ces deux fractions ne sont pas moins différentes de mœurs qu'isolées de territoires; la première est composée de nomades, la seconde de montagnards sédentaires. Les Beni-Ouaraïn passent pour la plus grande de toutes les tribus berbères; ils occupent le Nord-Est du Moyen-Atlas, entre le pays des Riata et celui des Aït-Youssi; ils ne parlent que le tamazirt, sont de mœurs sédentaires et habitent des villages. La partie centrale occupée par le grand massif du Bou-Iblan est peu habitée; c'est la région Nord-Ouest qui est la plus peuplée : de ce côté les Beni-Ouaraïn progressent vers l'Innaoun, refoulant les autres tribus. Les Aït-Youssi occupent toute la région

comprise entre Kasba-el-Makhzen et Sefrou, depuis la Haute Moulouya jusqu'aux abords de Fez; leur pays correspond à la partie la plus aride et la plus difficile de l'Atlas; partie sédentaires et partie nomades, ils apportent à Sefrou et à Fez des peaux, des laines, des planches de bois de cèdre. Les Beni-Mguild, une des tribus les plus étendues du Moyen-Atlas, sont compris entre les Aït-Youssi à l'Est, les Zaïan à l'Ouest, les Beni-Mtir au Nord. Ils ont trois domaines agricoles : la haute vallée de l'Oued Grigra, affluent de l'Oued Beht, la haute vallée de l'Oued Guigou, affluent du Sebou, enfin la haute vallée de la Moulouya; chacune des fractions de la tribu possède un ou plusieurs tirremts dans une ou même dans deux de ces vallées; le reste du territoire montagneux de la tribu est partagé de même entre les différentes fractions; les bergers y paissent leurs troupeaux, les bûcherons et les charbonniers en exploitent les bois. Les Beni-Mtir, très batailleurs, s'avancent jusqu'à la plaine de Saïs et à la banlieue de Fez; après avoir vécu sur les rives de l'Oued Guigou, ils sont arrivés dans leur habitat actuel, chassés par les Aït-Youssi et les Beni-Mguild.

Le groupe occidental des Beraber, comprenant les Aït-Messat, les Aït-Atta-Oumalou, les Zaïan, est limité à peu près par une ligne qui joindrait Merrakech à Meknès et à Fez en passant par le Tadla. Quoiqu'elles cultivent peu, ces tribus, surtout les Zaïan, sont fort riches, car elles ont d'immenses troupeaux de chèvres, de moutons, de chevaux et surtout de bœufs d'une taille remarquable; la langue arabe est répandue chez les gens de condition élevée même parmi les femmes et les enfants. On rattache ordinairement aux Beraber d'une part les Zemmour et les Zaër, qui habitent entre Rabat, Meknès et le Tadla; de l'autre les Hayaïna et les Riata, entre Fez et Taza. Les Hayaïna se disent Arabes et originaires de Tlemcen. Les Riata, essentiellement

montagnards, ont leurs cultures et leurs villages dans de profondes vallées presque inaccessibles; ils ont oublié leur origine berbère et se disent Arabes; ils sont peu à peu poussés vers le nord par les Beni-Ouaraïn, et refoulent à leur tour les Miknassa et les Tsoul. Bien qu'ils aient leurs villages, leurs terrains de culture et de pâturage dans la vallée de l'Innaoun, les Riata ensilotent leurs grains dans la montagne et y font également remonter leurs troupeaux lorsqu'ils se sentent menacés.

Ces Beraber sont en somme les moins connues et les plus primitives de toutes les populations du nord de l'Afrique; ils ne paraissent pas, au cours de l'histoire, avoir jamais subi aucune domination vraiment effective et susceptible de modifier leurs institutions sociales. Ils sont rudes et grossiers, d'une grande simplicité de mœurs, généralement monogames; très indifférents en matière religieuse, ils haïssent l'étranger plutôt que le chrétien.

Un troisième groupe berbère est celui des Chleuh, qui habitent le Haut-Atlas et ses contreforts. Au Nord, ils s'étendent jusqu'auprès de Mogador, englobant Merrakech et Demnat; les Haha ou Ihahen, les Mtouga, les Seksaoua, les Mesfioua, les Ourika et d'une manière générale toutes les tribus dites des Diara de l'Atlas doivent être rattachées aux Chleuh. Au Sud, leur territoire, comprenant le Sous, s'étend jusqu'au cours du Dra. A l'Est, la limite des Chleuh est assez flottante et incertaine. Les Beni-Sadden, enclavés entre les Aït-Youssi et les Beni-Ouaraïn, se disent Chleuh et non Beraber. Dans les ksours du Tafilelt et dans la région du Guir, ce sont, semble-t-il, des Chleuh qu'on retrouve sous le nom de Guebala (gens du Sud), dominés et refoulés par les Beraber. Les oasis sahariennes ont d'ailleurs une population extrêmement mélangée.

Tandis que les Beraber sont en grande partie nomades, les Chleuh sont essentiellement sédentaires. Ils sont

beaucoup plus affinés physiquement et intellectuellement que les Beraber. Très travailleurs, ils essaiment volontiers et viennent gagner leur vie en Algérie, où ils s'emploient aux travaux des mines. C'est chez les Chleuh que sont surtout répandus les Haratin, population au teint foncé que certains auteurs tendent à considérer comme une race spéciale autrefois répandue sur une vaste superficie dans l'Afrique du Nord, mais qui, jusqu'à plus ample informé, semblent devoir être considérés simplement comme des métis de Berbères et de Soudanais.

Avec le Dra commence le désert; les Haratin, les nègres y fusionnent plus ou moins et forment une société où les éléments ethniques sont difficiles à distinguer. Les habitants du Dra sont du reste volontiers assimilés aux nègres par les Marocains.

Entre ces trois grands peuplements à caractères primitifs des Rifains, des Beraber et des Chleuh, masses compactes qui ont résisté aux invasions étrangères, viennent se placer d'autres groupes moins caractérisés. A l'Ouest des Rifains et jusqu'auprès d'El-Ksar et d'Ouezzan vivent les Djebala. Situés plus ou moins sur la grande route qui traverse l'Afrique du Nord et où tant de peuples se sont heurtés, ils comptent parmi leurs nombreuses tribus maints débris de peuples jadis célèbres, comme les Ketama, qui conquirent le Caire; les Sanhadja, apparentés aux Almoravides; les Ghomara, soutiens des Idrissites; les Masmouda qui firent trembler l'Afrique et l'Espagne avec Abd-el-Moumen; les Branès, qui portent le nom de l'ancêtre légendaire des Berbères. Comme les Rifains, les Djebala portent la djellaba, mais ils rabattent presque toujours le capuchon et portent souvent une sorte de turban; ils n'ont pas la petite tresse de cheveux qui caractérise les Rifains.

Les populations de la presqu'île de Tanger sont un

mélange de Djebala et d'Arabes; une grande partie de la population de Tanger est elle-même rifaine. Dans le triangle Fez-Rabat-Tanger, correspondant à peu près à ce qu'on appelle le Rarb, les populations descendent en partie des tribus arabes amenées par la grande invasion hilalienne. Les Arabes Riah établis dans ces régions par les Almohades ont été presque complètement détruits par les Mérinides, mais d'autres Arabes leur ont été substitués; tels sont les Khlot et les Tlik de la vallée du Loukkos. De grandes tribus de langue arabe, mais de mœurs indiquant la même origine que les tribus de langue berbère, tels que les Beni-Hassen, s'étendent sur les bords de Sebou. Autour de Fez et de Merrakech vivent des tribus makhzen où le gouvernement recrute son armée, telles que les Oudaïa, les Cheraga et les tribus déportées à diverses époques pour des raisons politiques.

Le couloir de plaines qui sépare les massifs littoraux des chaînes de l'Atlas est un lieu de rencontre pour les tribus plutôt que le domaine de populations distinctes. Les montagnards des massifs littoraux : Miknassa, Branès, Tsoul, Hayaïna, s'y rencontrent avec les Beni-Ouaraïn et les Riata du Moyen-Atlas. En certains points sont des Arabes établis aux endroits stratégiques par les dynasties du Maghreb : telle une fraction des Ouled-el-Hadj aux portes de Fez, les Ahlaf de la plaine de Tafrata, les Angad de la plaine d'Oudjda. Tout un chaos de tribus se rencontre dans la plaine de Trafata, où la voie d'Est en Ouest qui va d'Oudjda à Taza et à Fez croise la voie du Sahara, qui, par la Haute-Moulouya, conduit au Tafilelt.

Dans le triangle Merrakech-Mogador-Rabat, correspondant à ce qu'on appelle le Houz, habitent de grandes tribus de langue arabe, paisibles, attachées au sol par une agriculture très développée, comme les Chiadma, les Doukkala, les Chaouïa, les Rehamna. Ces noms

s'appliquent à des groupes sociaux plutôt qu'à des circonscriptions provinciales. Le pays des Chaouïa, qui correspond à l'ancienne province de Temesna, fut habité d'abord par des Berghouata, fraction des Masmouda; dévasté par les Almoravides, il fut repeuplé au XIIe siècle avec des Arabes hilaliens; au XVIe siècle, les Mérinides y amenèrent des Zenata et des Hoouara, Berbères nomades arabisés qui ont formé la population actuelle des Chaouïa (les pasteurs). Les Doukkala sont un mélange de Berbères Sanhadjiens et d'Arabes, ces derniers introduits par les Almohades et devenus presque sédentaires. Les Rehamna sont une fraction des Arabes Douï-Hassen; autrefois nomades au Sud de l'Atlas, ils ont subi une forte infusion de sang berbère; il se sont, comme les autres Arabes du Maroc occidental, plus ou moins sédentarisés sous l'influence de la richesse agricole du pays qu'ils habitent.

A l'Est des Beraber, dans les steppes du Dahra et dans la vallée de la Moulouya, errent des nomades absolument analogues aux peuples pasteurs des hautes plaines de la province d'Oran, notamment les Beni-Guil, les Ouled-el-Hadj, les Hoouara, les Ouled-Djerir, les Douï-Menia. Dans le Sahara proprement dit vivent des tribus arabes dont la piraterie est la principale industrie et qui franchissent des distances considérables, écumant le désert depuis le Touat jusqu'à l'Atlantique et depuis l'Atlas jusqu'au Soudan.

L'étude des tribus marocaines est encore à ses débuts; seules, des monographies détaillées, comme il en a déjà été publié quelques-unes, permettront de compléter et de rectifier le tableau sommaire que nous venons de tracer. Il faudra d'ailleurs se hâter d'entreprendre cette étude, avant que les institutions primitives des Berbères disparaissent devant la civilisation européenne, comme elles ont disparu en Kabylie et dans l'Aurès.

Il faut considérer le Maroc comme composé de quatre

à cinq cents petits États, les tribus, qui sont les véritables unités politiques. Non seulement le Maroc n'est pas un État centralisé, mais ce n'est pas un État du tout au sens européen du mot. On a dit quelquefois que le Maroc est un empire qui croule : cela n'est pas exact, c'est un empire où l'assemblage des diverses parties n'est pas encore achevé. Cependant aux tribus marocaines se superpose le pouvoir chérifien, dont il convient de connaître le caractère, la nature, les organes, les modalités, l'étendue et les limites.

CHAPITRE V

LA VIE POLITIQUE (SUITE). — LE MAKHZEN [1]

I

Les tribus marocaines sont les unes soumises, les autres indépendantes. Les premières sont dites *Blad-el-Makhzen* (pays du gouvernement), les autres *Blad-es-siba* (pays de l'insoumission). Le Rif et les Djebala presque entiers, tout le pâté montagneux des Beraber, la majeure partie du Sous, le Dra, sont Blad-es-siba. Le Tafilelt reconnaît nominalement le souverain, puisqu'il est le berceau de la dynastie régnante, mais, en fait, il est indépendant sous l'autorité d'un parent du sultan, dont l'autorité est surtout morale. Le Houz et le Rarb sont les seules contrées soumises en temps normal et constituant, en somme, le Blad-el-Makhzen; encore sont-ils séparés par le territoire des Zaër et des Zemmour, absolument rebelles, et, d'autre part, les tribus insoumises s'avancent au Sud de Tétouan et jusqu'auprès de Tanger.

1. Erckmann, *Le Maroc moderne*, in-8°, Paris, 1885. — Eugène Aubin, *Le Maroc d'aujourd'hui*, in-18, Paris, 1904. — H. Gaillard, *Le Makhzen, étendue et limites de son pouvoir* (*Congrès de l'Afrique du nord, 1908*, et *Bulletin de la Société de Géographie d'Alger*, 1909). — Id., *Fez*, in-8°, Paris, 1909. — Michaux-Bellaire, *Revue du Monde musulman* et *Archives marocaines*, passim.

Les limites approximatives du Blad-Makhzen sont donc Tanger, Tétouan, Ouezzan, Fez, Meknès, Rabat dans le Nord; les tribus des Chaouïa, des Abda, des Doukkala, des Haha et Merrakech dans le Sud. L'état du Maroc est celui d'une conquête inachevée. Pas plus que Carthage et Rome, les sultans n'ont organisé tout le pays; on peut même dire qu'ils n'ont pas essayé de le faire. Il se sont contentés des populations les plus faciles à soumettre, qui étaient en même temps les plus riches.

Cette division du Maroc en Blad-Makhzen et Blad-siba ne doit pas être prise absolument à la lettre, sous peine d'amener à commettre de lourdes erreurs. Il n'y a pas à proprement parler deux régions nettement distinctes, l'une reconnaissant l'autorité du sultan, l'autre refusant de s'y soumettre, séparées l'une de l'autre par des frontières bien définies. Le Blad-Makhzen grandit sous un gouvernement fort et diminue sous un gouvernement faible. L'empire du Maroc est une fédération vague englobant un grand nombre de tribus et de fractions; chacun de ces organismes possède sa propre constitution; chacun d'eux se montre avant tout jaloux de son indépendance et souhaite, pour la conserver, le maintien d'une anarchie propice. Il n'existe que deux liens susceptibles de réunir entre eux ces atomes et de provoquer par leur réunion la constitution d'un État : un lien religieux, qui fait accepter aux tribus l'influence des zaouïas, l'action collective des chérifs, des marabouts et des oulamas, enfin l'autorité suprême du Chérif couronné; un lien politique, créé par le développement historique du Makhzen, qui superpose un pouvoir central à l'éparpillement des pouvoirs locaux. L'exploitation prudente de ce double lien permet le gouvernement du Maroc. Encore la force centrifuge est-elle si puissante que le gouvernement doit se borner au maniement des organes essentiels, éviter toute intervention directe dans les affaires des tribus et faire de son administra-

tion une véritable diplomatie. Le Makhzen écrase et pressure les faibles, garde certains égards vis-à-vis de ceux qui sont capables de résistance et néglige prudemment les forts. Les vallées et les plaines, exposées aux coups du pouvoir central, obligées de subir ses exigences, doivent lui fournir les ressources militaires et fiscales destinées à contenir la montagne inaccessible. Le double fait de payer l'impôt et de fournir un contingent, caractérise donc le Blad-Makhzen par opposition au Blad-siba, qui garde ses hommes et son argent. Certaines tribus sont constamment soumises, certaines autres vivent, au contraire, dans une perpétuelle insoumission ; il en existe bon nombre, sur les premières pentes de la montagne, qui demeurent dans une situation intermédiaire, apportant ou refusant leur soumission suivant les circonstances et la force du Makhzen. C'est dans ces régions indécises que le sultan peut exercer, grâce à son armée, une action intermittente. Développer le Blad-Makhzen jusqu'à ses limites extrêmes, réduire dans la mesure du possible le Blad-siba, a toujours été le but de la politique makhzen et les plus grands souverains du Maroc sont ceux qui surent obtenir l'impôt du plus grand nombre de tribus.

On peut distinguer trois degrés dans l'autorité dont jouit le sultan. Dans le Blad-el-Makhzen, pays complètement soumis, les trois rouages administratifs des cadis, des caïds et des oumanas fonctionnent pleinement. Dans d'autres régions, l'autorité des caïds nommés par le sultan est encore efficace, ainsi que celle du cadi, mais on ne trouve plus d'oumanas. Enfin le Blad-es-siba proprement dit reconnaît seulement le sultan comme chef religieux, mais ne tolère aucun rouage de l'administration makhzénienne; quoique les caïds y reçoivent parfois du sultan une investiture, cette investiture n'est elle-même que la consécration du pouvoir de fait exercé par celui à qui elle est donnée. Ces régions ne paient

aucun impôt et remettent leur aumône légale à leurs zaouïas, à leurs chérifs et à leurs pauvres.

On a comparé[1] les institutions marocaines à celles qui existaient en France au Moyen-Age : le roi de France possédait en toute souveraineté l'Ile-de-France et les terres de la couronne; il n'était que suzerain pour le reste du royaume. De même, le sultan possède les ports de mer et les autres villes importantes et appuie son autorité sur les plaines formant le Blad-el-Makhzen, d'où il tire ses soldats et surtout ses ressources financières. Pour tout le reste de son empire, il est seulement le chef et le représentant de l'islam vis-à-vis des nations étrangères. Aussi le Blad-es-siba ne lui paie-t-il que des impôts insignifiants et ne lui envoie pas de contingents, sauf dans le cas de guerre sainte, de djihad. Le sultan seul, qui est imam par excellence de la nation musulmane, a le droit de proclamer la guerre sainte; les auteurs sur ce point sont unanimes. Lorsque, sans sa permission ou malgré sa défense, les tribus attaquent les chrétiens, il n'y a pas de djihad, car, pour qu'il existe légalement, il faut que l'imam soit à sa tête; or, il peut refuser de s'y mettre s'il estime que l'issue de la guerre sera malheureuse et fera perdre du terrain à l'islam.

Fondé sur la conquête[2], le gouvernement marocain la continue sans l'avoir achevée, et le Makhzen est le centre, le point de ralliement du bloc composé des éléments conquérants, qui tire sa seule force de son union, de son homogénéité, de son organisation dans la désunion et la désorganisation du pays au milieu duquel il se meut et dont il vit, en tirant pour lui-même le plus grand profit possible, sans se soucier aucunement de l'organiser.

Le mot *Makhzen* pris dans son sens large signifie le gouvernement marocain, mais il est plus fréquemment

1. H. Gaillard.
2. Id.

employé au Maroc même pour indiquer le pouvoir central : le sultan, ses vizirs et sa maison militaire. Comme son nom l'indique, le makhzen (magasin, réserve) est en même temps l'endroit où est concentré le pouvoir et où sont réunies les ressources qui servent à l'exercer. Ce qu'on appelle *Dar-el-Makhzen*, la maison du gouvernement, est matériellement l'ensemble des bâtiments qui contiennent le palais du sultan, c'est-à-dire son habitation propre et celles où habitent un grand nombre de membres de sa famille, ses écuries, son trésor particulier et surtout le *Bit-el-mal-el-meslemin*, le trésor de guerre des musulmans.

On sait que le Prophète mourut sans avoir déterminé les règles de la succession au kalifat. Aux premiers siècles de l'islam, le kalife devait être de la tribu de Koreïch, dont le Prophète était lui-même issu; il devait être capable de maintenir l'intégrité de la foi religieuse, de diriger et au besoin de défendre les musulmans et dépenser les revenus des impôts conformément à la loi. S'il manquait à ces devoirs, la rébellion était légitime. Tel est encore, ou peu s'en faut, la conception marocaine. Lorsqu'un souverain marocain meurt, les oulamas, c'est-à-dire les docteurs de a loi, jouent un rôle important dans la désignation de son successeur, car il faut savoir si le prétendant remplit les conditions voulues. En théorie, tout descendant du Prophète peut se poser en concurrent et enfin toute révolte est légitime si le sultan ne remplit pas les devoirs qui lui incombent.

Dans la pratique, les sultans sont remplacés après leur mort par un chérif de la même famille, frère ou fils, quelquefois neveu du défunt; mais l'incertitude du système donne presque toujours lieu à une crise, car il est rare qu'il n'y ait pas deux et parfois plusieurs compétiteurs en présence. Aussi la nouvelle de la mort d'un sultan est-elle toujours le signal de révoltes qui devien-

nent parfois fort graves. Les vizirs et les grands personnages en charge ont naturellement un rôle prépondérant dans l'élection des sultans, puisqu'ils possèdent déjà l'administration, les finances et la direction de l'armée; mais ils doivent agir vite pour profiter de cet avantage, car pendant un interrègne il n'y a pour ainsi dire plus d'autorité. Aussi la mort du sultan est-elle souvent tenue secrète pendant quelques jours, afin que les populations n'apprennent la mort du souverain qu'en même temps que la nomination de son successeur. Le nouveau sultan est proposé aux caïds des différents corps de troupes, ainsi qu'aux autres membres du Makhzen, que l'on réunit dans ce but. Lorsqu'il a été acclamé, si le Makhzen se trouve dans l'une des capitales, on demande d'abord l'approbation des oulamas; si l'on est en colonne, on écrit aux autorités et aux oulamas de Fez et de Merrakech, qui envoient leur adhésion et celle de leurs concitoyens. L'appui des chérifs et de tous les personnages religieux influents est très important par l'autorité qu'elle donne au nouveau sultan. Ces différentes adhésions sont appelées la *beïa* : c'est la prestation du serment de fidélité. Dès que son Makhzen est à peu près constitué, le sultan se met en campagne pour combattre le concurrent que lui opposent les tribus dissidentes, éteindre les révoltes qui se sont produites, en un mot affirmer et établir son autorité morale sur tout l'empire et son pouvoir effectif dans les régions où cela est possible. Avant tout chef religieux, le sultan doit gouverner pour les musulmans et par les musulmans; eux seuls peuvent être fonctionnaires et jouer un rôle dans l'État; les Juifs indigènes ne font pour ainsi dire pas partie intégrante de la nation; ils ne sont que tolérés par le souverain, qui leur accorde sa protection moyennant le respect des clauses du pacte de *dimma*. Lorsque le Chérif veut faire une communication à ses sujets, il les fait, du moins dans les villes,

convoquer à la grande mosquée et sa proclamation est lue au peuple par le khatib ou prédicateur habituel.

L'étendue du pouvoir du Makhzen est limitée en théorie par les règles du kalifat ou imamat, dont la première est le maintien du dogme, la sauvegarde de la religion et du territoire d'islam contre toute atteinte venant des hérétiques ou des infidèles. En fait, le pouvoir du sultan est absolu du moment qu'il ne cesse pas de défendre la vraie religion.

II

Le gouvernement et l'administration du Maroc se caractérisent par un manque de précision dans la délimitation des fonctions; cette imprécision se retrouve du reste généralement dans les États encore peu avancés en civilisation[1]. Les attributions des fonctionnaires gardent toujours des limites flottantes. La distinction du gouvernement et de l'administration n'est pas faite, pas plus autour du sultan que dans les provinces; même au sein du ministère, si l'on peut employer ce mot en matière marocaine, il n'y a aucune division du travail; comme dans la France du Moyen-Age, le service personnel du souverain se confond plus ou moins avec celui de l'État.

Autour du sultan se groupent les services de Cour et les services d'État; leur siège est le Dar-el-Makhzen, qui sert de résidence au souverain. Celui de Fez est situé au milieu de Fez-Djedid; ses murs élevés forment une masse rectangulaire au centre de la ville makhzen. Conformément à la division des services qu'il abrite, il se partage en deux parties distinctes, réunies par une passerelle qui fait communiquer le palais du sultan avec

1. E. Doutté.

celui du gouvernement. Chacune des deux enceintes a son entrée propre. Les habitations chérifiennes sont précédées d'un large espace rectangulaire; après avoir franchi une porte gardée par des nègres, on aborde un enchevêtrement de pavillons et de constructions confuses qui contiennent la demeure familiale du souverain avec les appartements de sa cour. Au-dessus pointe un minaret effilé, recouvert de céramiques vertes, qui indique la mosquée de Lalla-Mina, oratoire particulier du prince; le palais est entouré par les jardins ombragés de Lalla-Mina, les plantations d'oliviers de l'Aguedal et la vaste esplanade du nouveau mechouar, réservée au déploiement des troupes.

L'organisation de la cour marocaine est fort complexe et son personnel est réparti en un certain nombre de corporations ou *hanta*. Le *hajib* ou chambellan a la direction intérieure du palais et du matériel de campement du sultan, ainsi que la garde du sceau ou cachet qui doit être apposé sur toutes les pièces officielles émanant du souverain. Il est le chef des corporations préposées au service intérieur du palais : les *moualin-el-frach*, chargés des matelas et des tapis; les *moualin-et-taï*, chargés du thé, les *moualin-el-ma*, chargés de l'eau; les *moualin-el-oudou*, chargés des bains; les *moualin-er-roua*, chargés des chevaux et écuries; les *guezzara* ou bouchers; les *fraguiya*, chargés de la plantation des tentes qu'on utilise en campagne. Les *hanati*, recrutés dans l'armée quoique chargés d'une besogne domestique, sont le plus souvent des nègres. La direction des services extérieurs du palais relève du *caïd-el-mechouar*; c'est à ce personnage que doivent s'adresser toutes les personnes qui sollicitent une audience du sultan; dans les cérémonies publiques, il est à la fois le maître des cérémonies et le porte-parole du sultan, qui ne s'exprime que par son intermédiaire, et dont il répète les paroles d'une voix retentissante. Il a sous ses ordres les *mechoua-*

riya et les *msakrin*, corps de cavalerie qui constituent la garde du sultan. Parmi les *mechouariya* sont les *allama* (porte-étendards), les *mzarguiya* (lanciers), les *moualin-el-medell*, qui tiennent au-dessus de la tête du sultan, dans les cérémonies publiques, le parasol à long manche qui est un des attributs du pouvoir suprême; les *moualin-el-mokhala*, qui portent les fusils du sultan et remplissaient autrefois l'office de bourreaux.

Ce personnel varié porte comme costume un long caftan de couleur, transparaissant sous la *farajia* de linge blanc et sur lequel se place le burnous; comme coiffure, la chéchia pointue. Grâce à la finesse des étoffes et à la délicatesse des teintes, ce costume peut atteindre une extrême élégance. Ce sont ces cavaliers d'élite, alignés derrière leurs étendards, qui donnent si grand air aux apparitions solennelles du sultan.

Ce nombreux personnel de cour est presque exclusivement composé de gens de la *koumiya* (poignard), ainsi nommés parce qu'ils portent en sautoir un poignard recourbé attaché à une ganse de soie. En face d'eux, le service d'État proprement dit appartient aux gens de la *chkara* (sacoche), qui ont au côté, au lieu de poignard, un sac destiné à contenir les papiers d'affaires : ce sont les fonctionnaires civils, vizirs ou secrétaires, chargés d'appliquer au gouvernement de l'empire les traditions politiques du Makzen. Ils se réunissent le matin pour installer la *makhzeniya* dans la partie du Dar-el-Makhzen qui leur est spécialement réservée. Après la prière de l'aube, les vizirs et les secrétaires s'acheminent sur leur mules vers le palais; leurs montures s'alignent devant le vieux mechouar, tandis qu'eux-mêmes, franchissant la porte principale et les passages d'accès, pénètrent dans une grande cour oblongue sur les côtés de laquelle s'ouvrent, précédées d'une colonnade, une série de chambres qui sont les *benika* des ministres. Tout au fond, prenant jour sur un balcon, est la *Koubbat-en-Nasr*, le

pavillon de la victoire, renfermant le cabinet de travail du souverain, où il accède directement de son palais par un corridor intérieur. Cette cour unique réunit tous les départements ministériels où aboutissent les affaires du Maroc entier.

Les neuf benikas qui s'ouvrent sur la cour intérieure sont de grandes pièces complètement nues, avec des nattes et des tapis étendus sur le sol. Vizirs et secrétaires y arrivent leur feutre replié sous le bras, et s'accroupissent à la place accoutumée; il n'y a point de table et tout le monde écrit sur sa main. Le seul gros meuble de la benika est un coffre où l'on empile les registres destinés à la copie des lettres envoyées, ainsi que les lettres reçues, qui sont empaquetées dans des mouchoirs. Le vizir se place au fond et au milieu de la pièce; les secrétaires s'alignent à sa droite et à sa gauche selon une stricte hiérarchie. Les benikas sont constamment visitées par les solliciteurs et les gens qui ont quelque affaire à régler. La tradition veut que le hajib soit le premier arrivé au Dar-el-Makhzen pour faire avec le souverain la prière matinale. Dès que le sultan a pris place dans la Koubbat-en-Nasr pour vaquer aux affaires de l'État, les moualin-el-oudhou s'alignent en face de lui, prêts à obéir aux indications du maître, et un fraïgui s'en va aviser dans chaque benika de la présence chérifienne, car il n'est pas permis aux vizirs de solliciter audience et il doivent attendre l'appel impérial. Si le sultan veut s'entretenir avec un de ses ministres, il se borne à prononcer le prénom de celui d'entre eux qu'il désire voir; un des moualin-el-oudhou s'empresse pour le ramener au plus vite. Le vizir traite les affaires avec le souverain, répond à ses questions et lui soumet les lettres rédigées dans sa benika. Le sultan relit la correspondance, et, pour indiquer son assentiment, marque au crayon un trait arrondi à l'extrémité de la dernière ligne. Dès lors, la

missive peut être revêtue par le hajib du cachet impérial et expédiée à son adresse.

Les principaux ministres qui dirigent les différents services du Makhzen ont le titre de vizirs. Le grand vizir, *el-ouzir-el-adem*, est le chef du gouvernement. Théoriquement, les ministres dépendent de lui; pratiquement, la subordination se règle suivant la faveur. Toutes les affaires doivent être concentrées entre les mains du grand vizir; il prend les ordres du sultan et les fait exécuter. De lui dépendent les caïds des tribus et les gouverneurs des villes. Le ministre de la mer, *ouzir-el-bhar*, appelé par les Européens ministre des affaires étrangères, s'occupe des réclamations des légations européennes et des négociations avec les agents diplomatiques. Il existe, en outre, un représentant du sultan à Tanger, cette ville étant la résidence du corps diplomatique, bien qu'elle ne soit pas le siège du Makhzen; le souverain a créé ce délégué ou *naïb* dans le but d'être le moins possible en contact direct avec la diplomatie étrangère et d'avoir entre elle et lui un intermédiaire expert aux atermoiements et sachant adoucir les chocs. Le ministre des réclamations, *ouzir-ech-chekayat*, reçoit les plaintes des tribus et des particuliers. Le fonctionnaire que nous appelons « ministre de la guerre » ne porte pas au Makhzen le titre de vizir; on l'appelle l'*allaf*, le payeur; c'est en effet un intendant chargé de la solde et de l'entretien des troupes. Pas plus que le ministre de la guerre, le « ministre des finances » ne porte au Makhzen le titre de vizir : on lui donne celui d'*amin-el-oumana*, c'est-à-dire chef des oumanas. Il remplit plutôt les fonctions de trésorier général que celles de ministre des finances; il n'a pas en effet à établir un budget, à prévoir des déficits, à déterminer le montant des impôts; il se borne à centraliser le montant des recettes et à prendre note des dépenses.

Une des raisons pour lesquelles le gouvernement du

Makhzen est réduit à la plus simple expression, c'est qu'il est dans l'obligation d'être mobile et même nomade. Il doit pouvoir se déplacer facilement et camper de longs mois. Aussi son organisation se plie-t-elle parfaitement à la vie des camps. Le passage de l'état de station à l'état de route peut se faire instantanément, et le travail se poursuit en campagne comme dans les capitales. Au milieu du camp se trouve planté l'*afrag*, toile circulaire de 2 mètres environ de hauteur, fixée sur des piquets; dans cet enclos se dressent les tentes formant l'habitation du souverain, et comme telles impénétrables à tous, sauf aux eunuques et aux femmes désignées pour le voyage. Comme lieu de réception ou d'audience, un abri en toile, de forme carrée, le *siouan*, est élevé en bordure de l'afrag. Tout autour se succèdent les tentes des vizirs et des secrétaires, les locaux affectés aux cuisines, puis les chevaux et les mulets du convoi, avec les deux corporations des écuries impériales et des muletiers du Makhzen. On observe en campagne les mêmes règles que dans les villes impériales et c'est le même personnel qui est chargé de les appliquer.

Le règne de Moulay-el-Hassan est considéré comme le type le plus complet de la mise en pratique du système makhzen conformément à toutes les traditions de cette institution. Un officier de la Mission militaire, le commandant Erckmann, a tracé de la vie à la cour de Moulay-el-Hassan et des occupations de ce sultan un tableau très vivant : « Moulay-el-Hassan, dit-il, s'habille en blanc, avec la plus grande simplicité, a les pieds nus dans des babouches, et ne se distingue des autres Arabes que parce qu'il met son capuchon de laine sur sa tête. Il porte un *dellil* (livre de prière) suspendu par un cordon de soie, une ceinture ordinaire, une bague en argent ornée d'un brillant et une montre également en argent, car les vrais croyants ne doivent pas avoir d'objets en or sur eux. Toute la soie qu'il a

sur lui ne doit pas peser plus d'une livre; les étoffes riches et les ornements sont réservés aux femmes. Ses moindres gestes sont empreints d'une dignité particulière; en public, il ne parle généralement que par l'intermédiaire du maître des cérémonies. Il gouverne par lui-même et considère ses ministres comme de simples secrétaires. Connaissant à fond la littérature arabe, il passe une partie de son temps à lire et à commenter les livres de religion : il aime aussi les sciences et s'occupe notamment d'astronomie, ainsi que d'astrologie. »

Moulay-Hassan se livrait à jours fixes à certaines occupations particulières. Le dimanche, dit Erckmann, il entend un certain nombre de réclamations directes; il siège dans son écurie. Le lundi, il tire le canon dans la cour de son palais, pointe lui-même et ne s'en va que quand les cibles sont tombées, eussent-elles été trouées vingt fois. A chaque chute, les canonniers crient avec frénésie : *Allah ibark amer Sidi* (que Dieu protège la vie de notre Seigneur). Le mercredi, le sultan passe en revue les troupes au point de vue de l'effectif; il est assis dans un pavillon ou sous une tente et le ministre de la guerre se tient près de lui avec les états de solde à la main; les allafs (payeurs) se placent sur un rang; chaque corps s'avance successivement, les mechouari comptent les hommes et font connaître les chiffres au sultan; les caïds-agha fournissent des explications sur les absences. Le jeudi, le sultan se rend dans un grand jardin avec ses femmes; il s'y livre souvent au divertissement favori des Arabes, le jeu de la poudre; c'est la seule circonstance où il se permette de galoper. Le vendredi, il se rend à la mosquée pour faire la prière du dhor et se faire voir à son peuple; il est interdit aux Israélites de se trouver sur son passage. Le samedi, il fait une promenade en dehors de la ville et emmène avec lui les ministres et toute la cavalerie disponible; ces prome-

nades durent quelque fois neuf à dix heures, pendant lesquelles on ne prend absolument rien, l'étiquette empêchant Moulay-Hassan de prendre même un verre d'eau en public; elles ont souvent pour but la visite à une koubba ou à un marabout.

Le sultan ne paraît pas en public autrement qu'à cheval, accompagné de deux palefreniers qui chassent les mouches avec des foulards, d'un moul-medell qui lui tient au-dessus de la tête un parasol brodé d'or et de soie et d'individus qui portent des lances à fer doré. C'est seulement à l'occasion des fêtes religieuses que le sultan se fait voir au peuple. Une des plus caractéristiques est l'Aïd-el-Kebir; le sultan se rend à la msalla avec une escorte nombreuse; tout le monde descend de cheval et un imam fait une prière à laquelle prennent part les principaux assistants; puis l'imam monte sur une estrade disposée à cet effet et fait une longue *karaïa* (lecture du livre sacré). Ensuite le sultan et l'imam égorgent chacun un mouton, qui sont conduits au galop l'un à la maison du sultan, l'autre à celle du cadi; on tient beaucoup, en effet, à ce qu'ils n'expirent que lorsqu'ils sont arrivés à destination : c'est un présage heureux. Après le sacrifice, on monte à cheval et on entre dans un carré formé par des troupes d'infanterie avec de l'artillerie aux angles; les envoyés des tribus, à cheval ou à mule, se présentent successivement, portant des étendards qui flottent au vent. Le sultan commence par embrasser les étendards de Moulay-Idris, fondateur de Fez, puis se fait présenter successivement les autres groupes; devant chacun, il dit la fatiha; il repasse ensuite devant les troupes, l'artillerie tire un grand nombre de coups de canon, puis chacun rentre chez soi. La cérémonie de la *hedya* est celle où le sultan reçoit les tributs qu'on lui apporte; les troupes forment un vaste carré; les porteurs de la hedia se placent sur plusieurs rangs, portant des cadeaux en nature et des caisses pleines d'argent. Le sultan sort

avec le cérémonial habituel et se fait présenter successivement les délégués; devant chaque groupe se répètent les acclamations : *Allah ibark amer Sidi*! Les cadeaux enlevés, les cavaliers qui précèdent le sultan font demi-tour et poussent une acclamation formidable, le canon tonne et le souverain rentre chez lui.

III

N'étant vraiment maître que d'un quart environ de son empire, ayant sur un autre quart une autorité précaire qu'il ne peut exercer qu'avec ménagement, et n'ayant enfin sur le reste du pays qu'une autorité purement morale, le sultan est tenu d'organiser son gouvernement en conséquence. Il doit, pour éviter les coalitions dangereuses, veiller à ce que certains éléments se neutralisent et faire de la politique d'équilibre dans l'intérieur même du Maroc.

Ce sont les tribus makhzen qui forment le fondement de la dynastie chérifienne, la garde de la dynastie, la garnison des villes impériales et la principale réserve du personnel gouvernemental. Le système des tribus artificielles et composites, imité du système turc et peu à peu organisé, a pris sa forme définitive sous le règne de Moulay-Ismaïl; il a consisté à substituer à l'ancienne domination d'une tribu ou d'une secte celle de véritables colonies militaires, dites tribus de *djich* ou *guich*, dont tous les membres sont gens makhzen et restent leur vie entière à la disposition du souverain. En échange de cette servitude, ils vivent sur les terres attribuées par la dynastie chérifienne à leurs ancêtres et sont exempts d'impôts.

Les quatre tribus makhzen fondamentales, provenant du Sahara ou du Cherg (de l'Est), sont les Cheraga, les Bouakhar, les Oudaïa, les Cherarda. Les Cheraga, les

Cherarda et une fraction des Oudaïa sont groupés autour de Fez. Les Bouakhar, descendants de la garde noire de Moulay-Ismaïl, garnissent Meknès; une partie des Oudaïa garde Rabat. Enfin, outre la fraction des Oudaïa installée dans le Houz, les Rehamna, Ahmar, Abda, Menabha et Harbil protègent Merrakech; mais ces cinq dernières tribus, bien qu'ayant un caractère quasi makhzen, ne forment pas de véritables tribus de guich; elles n'en possèdent pas les privilèges et le concours sollicité d'elles reste strictement limité.

Pour les tribus du guich, la division administrative est une division militaire. La fraction devient le *reha*, appelé à fournir un contingent permanent de 500 hommes, dont le *caïd-er-reha* est en même temps le chef. Le caïd-er-reha dispose de cinq *caïd-mia*, chefs de 100 hommes, qui ont chacun sous leurs ordres quatre *mokaddem*; le simple soldat de guich porte le nom de *mokhazni*. En principe, le contingent tout entier doit être présent dans la ville dont il relève; il y reçoit la mouna et une solde mensuelle appelée *rateb*. En fait, il est rare que chaque tribu entretienne à la fois plus de 4 à 500 mokhaznis. Comme les tribus makhzen ont été primitivement des colonies militaires organisées tout d'une pièce, il s'ensuit que leurs terres sont le plus souvent restées biens du Makhzen; tel est le cas des Oudaïa et des Cheraga, qui sont simplement usufruitiers de leurs territoires. Plus anciennement installés, les Cheraga ont obtenu en pleine propriété presque tout leur domaine. Les Bouakhar sont également propriétaires, bien que les terrains avoisinant leur résidence de Meknès appartiennent tous au Makhzen.

Ce sont les contingents du guich, répartis entre les quatre villes impériales, plus Larache et Tanger, qui forment le fondement solide de l'autorité chérifienne. Comme ces gens servent de père en fils, appartiennent à des familles munies de privilèges, héritent le plus sou-

vent du grade paternel, ou se trouvent portés par le passé de leurs ascendants vers les plus hauts emplois de l'État, on peut les envisager comme une caste spéciale chargée du gouvernement du pays, et ce gouvernement revêt en conséquence une forme aristocratique. Bien que le mot de Makhzen soit plus particulièrement appliqué au gouvernement impérial, il est exact de dire qu'il comprend toute la collectivité dominant ainsi l'empire, depuis le simple mokhazni jusqu'au sultan lui-même. Cette collectivité ne cherche pas à dissimuler l'origine violente et l'allure impérieuse de son autorité. Le chef suprême, le sultan, le Chérif couronné, est en même temps un chef de guerre. S'il a été porté au pouvoir par le prestige religieux de sa famille et par la baraka dont il est titulaire, c'est bien plutôt la force qui le maintient contre les chérifs rivaux empressés à faire valoir une baraka concurrente ou contre les imposteurs toujours prêts à exploiter contre le souverain la crédulité populaire. C'est accompagné de toute l'armée que le Makhzen se déplace périodiquement du nord au sud de l'empire, entre Fez et Merrakech; c'est dans le même appareil guerrier qu'il se dirige vers les régions excentriques pour se manifester sur les points menacés d'agitation.

L'armée makhzen dans sa forme primitive suffisait à son office, qui consistait à contenir les tribus. Mais, dans le courant du XIXe siècle, devant la menace des chrétiens, on sentit la nécessité d'une armée nationale dans laquelle seraient incorporés de façon permanente les contingents de toutes les tribus soumises. Les mokhzanis cessèrent de former l'armée active et descendirent à leur rôle actuel, qui en fait la garnison stable des villes makhzen et leur attribue un service de gendarmerie. En fait, depuis cinquante ans, l'armée marocaine était en transformation. Le vieux système makhzen tendait à disparaître et les mokhaznis n'avaient plus leur valeur

d'antan. Leur mouna et leur rateb étaient payés avec négligence, et le corps illustre des Bouakher tombait de plus en plus en décadence. Les Cheraga, qui se sont le mieux maintenus, ne dépassent pas 4 500 cavaliers et les Oudaïa 2 000. La création d'une armée nationale a forcément réduit l'autorité des tribus makhzen; elles ont perdu leur première raison d'être et l'avantage de former une classe militaire exclusive, soutenant le pouvoir chérifien contre les autres tribus écartées du service. Toutes les tribus sont désormais appelées à servir le souverain et les tabors des tribus makhzen ne se distinguent pas des autres tabors. Le guich ne forme plus que le fond de l'armée et les forces permanentes de police.

Dans toutes les expéditions, on fait en outre appel aux *nouaïb*, c'est-à-dire aux contingents des tribus qui n'ont pas d'organisation militaire proprement dite; ils sont commandés, en temps d'expédition, par leurs caïds respectifs. Ils présentent donc la plus grande analogie avec nos goums algériens, mais, tandis que ces derniers ne sont généralement qu'un accessoire dans nos expéditions, les nouaïb forment souvent la partie la plus nombreuse des mehallas marocaines.

A côté du guich et des nouaïb a pris place le corps des *askar* ou fantassins, créé par le sultan quelques années après la bataille d'Isly. Ce corps comprend un nombre variable de tabors ou bataillons qui chacun ont le même effectif et la même composition que les rehas du guich. La distribution des grades y est aussi la même; on y trouve donc le caïd-reha, les caïd-mia et les mokaddems. La plupart du temps, la mouna n'est pas remise en nature aux soldats; on leur donne 25 à 50 centimes avec lesquels ils doivent se nourrir. Les askars, mal payés, mal nourris, recrutés dans la lie de la population, n'ont jamais été très considérés. Ils sont vêtus d'un large pantalon de cotonnade bleue, d'une veste

rouge, et coiffés d'une chechia; cet uniforme, qui leur donne un faux air de soldats chrétiens, a toujours déplu aux Chérifs; les « vieux Marocains » préfèrent à cette infanterie les contingents de l'ancienne armée. Habituellement d'ailleurs, les soldats sont déguenillés, parce qu'on n'ose pas les habiller de peur qu'ils ne vendent leurs effets pour déserter. Les forces militaires dont dispose le sultan se composent en outre d'artilleurs (*topdjia*) et de quelques géomètres (*mohendizin*).

Lorsque le sultan entreprend une expédition ou simplement se déplace de l'une à l'autre de ses capitales, les troupes montées des différents guichs sont convoquées et forment le corps des *maakherin*. Les tabors des askars qui sont désignés pour prendre part à l'expédition sont renforcés. Le Makhzen envoie alors aux caïds, par ses maakherin, des lettres de harka, c'est-à-dire de convocation pour l'expédition; ces lettres énoncent le nombre d'hommes, de bêtes de somme, mulets ou chameaux, et de chevaux que la tribu doit fournir; la tribu se met alors en harka et se rend auprès du sultan. La colonne chérifienne une fois rassemblée se forme en trois groupes distincts : la mehalla du Makhzen, comprenant l'afrag du sultan, le campement des vizirs et les troupes du guich; la mehalla des askars, et tout autour celle plus nombreuse des nouaïb.

Le sultan n'entre pas sur le territoire d'une tribu sans avoir reçu la visite du caïd et des notables, de manière à être renseigné sur les dispositions de la population à laquelle il aura affaire. Lorsque les habitants fournissent la mouna et les impôts en retard, on séjourne peu de temps sur leur territoire et on passe à une autre tribu; sinon, on s'installe dans le pays pendant des semaines, on se met à la recherche des silos et des troupeaux, et l'on ne se retire que lorsque la tribu, menacée d'une ruine complète, demande l'aman. Quand une tribu désire

entrer en composition, elle commence par envoyer à l'entrée du camp des femmes qui se mettent à crier pour attirer l'attention du sultan; les hommes se présentent ensuite et font acte de soumission en coupant les jarrets à un bœuf. Le plus souvent, la tribu est condamnée à payer une forte amende; si elle ne peut pas s'acquitter immédiatement, on prend des otages.

Quand on s'attend à une résistance énergique, on s'arrange pour que les coups ne soient pas reçus par les soldats. Dans les pays de montagne, on gagne une tribu voisine de celle qu'il s'agit d'attaquer, on lui distribue de l'argent, on promet de lui laisser le produit du pillage et on la lance contre les récalcitrants; les cavaliers de cette tribu sont d'ordinaire enchantés d'attaquer, avec l'appui du sultan, des gens contre lesquels ils ont une vengeance à exercer. Aussi la connaissance des rancunes qui divisent les tribus berbères est-elle un des principaux ressorts du gouvernement chérifien. Après le combat, on décapite les morts avec de mauvais couteaux, on apporte les têtes au camp piquées sur la pointe des baïonnettes ou accrochées aux baguettes des fusils; on les imprègne de camphre et de sel pour les conserver et on les envoie dans les villes, où elles vont orner les créneaux des remparts.

IV

En dehors de l'impôt et du contingent, le Makhzen ne peut exiger grand'chose, même des tribus soumises. Il ne leur demande que d'assurer sur leur territoire la sécurité du passage et les laisse se gouverner à leur guise; elles n'ont pas de routes à entretenir, pas de travaux publics à exécuter; le principe de la responsabilité collective leur garantit à elles-mêmes une police suffisamment efficace. En fait de fonctionnaires, le Makhzen

se borne à nommer les gouverneurs des villes, les caïds des tribus et les cadis.

Le sultan a trois khalifas, quelquefois qualifiés de vice-rois, qui administrent pendant son absence : un à Fez, un à Merrakech et un troisième au Tafilelt, ce dernier en réalité presque indépendant. Chaque ville est administrée par un gouverneur nommé caïd, ou pacha, ou encore amel; le premier de ces titres s'emploie surtout pour le commandement des tribus et des petites villes, le deuxième pour les grandes villes, le troisième pour certaines provinces, Oudjda par exemple. L'organisation administrative des villes est variable. A Merrakech, par exemple, le pacha a près de lui deux khalifas : le sien propre, qui est son adjoint et un autre qui est nommé par le sultan et qui a certaines attributions spéciales. A côté du pacha est placé le *mohtasseb*, fonctionnaire aux attributions multiples; c'était à l'origine un véritable censeur des mœurs, réprimant les infractions à la loi religieuse; de là sont dérivées ses fonctions actuelles, qui en font une sorte de prévôt des marchands, et dont les principales sont le nettoyage de la ville, la surveillance des poids et des mesures, la fixation du prix de certaines denrées, la perception de diverses taxes traditionnelles, enfin tout ce qui concerne certaines corporations : bouchers, marchands de légumes, d'huile, de dattes, de charbon, boulangers, porteurs d'eau, etc. Le mohtasseb a encore dans ses attributions la police des marchés spéciaux des grains, des huiles, de la laine, qui sont affermés par l'*amin-el-moustafad*. Les attributions assez élastiques du mohtasseb l'ont fait surnommer par la population *el-fedhouli* (l'indiscret), car il peut à son gré intervenir dans tout ce qui a trait au commerce d'alimentation et aux industries locales. Les corporations qui ne concernent pas l'alimentation, comme les marchands d'effets, de chaussures, d'armes, les forgerons, menuisiers, dépendent directement du

pacha. Le pacha a la police de la ville; il a sous ses ordres des mokaddems de quartiers, sortes de commissaires de police, un *caïd-dhour* qui organise des patrouilles, une *arifa* chargée de la police féminine.

Les tribus sont sous le commandement des caïds, qui ont sous leurs ordres des khalifas et des cheikhs. La désignation des caïds ne saurait être tout à fait arbitraire, et le Makhzen doit s'assurer de l'assentiment de la tribu, autrement la kasba du nouveau caïd risquerait d'être pillée par ses administrés. Les caïds achètent tous leurs charges; dès qu'un caïdat est vacant, les candidats se rendent près du Makhzen et distribuent les pots-de-vin à droite et à gauche; tout le monde touche, depuis les palefreniers jusqu'aux ministres; le gouvernement lui-même encaisse l'offrande du plus haut et dernier enchérisseur, qui est habituellement nommé. Le caïd d'une tribu étant mort, raconte M. Michaux-Bellaire, son frère, nullement initié aux procédés administratifs de son pays, lui succéda; honnête homme et bon, le nouveau caïd décida de ne pas pressurer ses contribuables et les traita paternellement; appelé à la cour peu après sa nomination, il vendit quelques troupeaux et une certaine quantité de grains et réalisa 7 000 douros, convaincu que cette somme, qu'il jugeait importante dans sa naïveté, lui suffirait largement pour les petits cadeaux à faire aux vizirs et pour faire lui-même quelques achats. Quatre vizirs et leurs secrétaires absorbèrent promptement la somme. Il y avait encore d'autres appétits à satisfaire : le caïd emprunta chez les Juifs 7 000 autres douros, sur un billet de 14 000 selon l'usage; cette somme ne tarda pas à disparaître également, et il ne lui restait que peu de chose lorsqu'il fut averti qu'il allait être enfin reçu par le sultan. Il s'inquiétait de n'avoir plus assez d'argent lorsqu'un fonctionnaire complaisant lui dit que 100 douros étaient un cadeau suffisant pour le souverain : « Comment, dit le pauvre caïd, il faut

2 000 douros pour un vizir et 100 seulement pour le sultan? » Le fonctionnaire, homme de cour, se mit à rire sans répondre. Après l'audience, le caïd pouvait partir; mais il fallait les lettres et les cadeaux d'adieu; bref, il dut encore emprunter 6 000 douros sur un billet de 12 000, et cet honnête homme rentra chez lui ayant dépensé 7 000 douros de son argent et ayant 26 000 douros de dettes. Le résultat, c'est que, dès son retour, il se mit à saigner sa tribu pour se refaire, et, pour être prêt à parer à une éventualité semblable dans l'avenir, il devint un caïd comme les autres.

Une fois nommé par le Makhzen et agréé par les siens, le caïd devient un potentat dans sa tribu et y exerce le même pouvoir que le sultan dans l'empire. C'est lui qui désigne les cheikhs, répartit l'impôt et recrute les contingents; c'est lui seul que connaît le Makhzen pour l'accomplissement des obligations de la tribu, et c'est avec lui que s'ouvre une correspondance et une comptabilité. Le caïd cherche naturellement à rentrer dans les débours que lui a coûtés l'achat de sa charge, ensuite à amasser des richesses. Aussi les caïds oppriment-ils horriblement leurs administrés; au lieu de se borner à la perception des impôts réguliers, ils fixent arbitrairement les impôts de chacún et écrasent littéralement le peuple.

Autrefois, le Maroc tout entier était divisé en un certain nombre de grands caïdats. Moulay-el-Hassan les fractionna, dans le but d'affaiblir l'autorité de ces trop puissants vassaux, mais, depuis lors, cette grande féodalité a tendu à se reconstituer. Les plus puissants de ces seigneurs sont ceux de l'Atlas et du Houz, le Glaoui, le Goundafi, le Mtougui, l'Abdi. Si-Aïssa, caïd des Abda, vit dans un château-fort près de Safi; les vastes dépendances, groupées autour du donjon central, renferment des silos et des réserves d'eau permettant de soutenir un siège; le maître, entouré de sa cour, de ses vassaux,

de ses serviteurs, de ses femmes, de ses bouffons et de ses chiens, mène une vie où la chasse alterne avec la guerre et qui doit singulièrement ressembler à celle des seigneurs français du XIe siècle.

Malgré sa population, son étendue et ses richesses naturelles, le Maroc est financièrement l'État le plus faible qu'on puisse concevoir.

Dans les premiers temps de la conquête musulmane, le butin fait sur les infidèles vaincus (*anoua*), les tributs imposés à ceux qui se soumettaient sans combat (*solha*) augmentaient les ressources des conquérants et leur permettaient de continuer leur marche victorieuse. Plus tard, le droit de *kharadj*, perçu sur les habitants pour leur permettre de jouir du sol conquis, et certaines contributions plus ou moins arbitraires alimentèrent le trésor. Mais la plus importante source de revenus fut pendant longtemps la piraterie; les sultans prélevaient le dixième sur les prises et sur les nombreux esclaves chrétiens, dont ils négociaient eux-mêmes la rançon avec une rare âpreté. De plus, les nations chrétiennes payaient tribut au Maroc pour pouvoir commercer. Le pays a donc pendant des siècles tiré en grande partie ses moyens d'existence, non pas de l'organisation d'un système d'impôts réguliers, que les événements ne lui ont jamais permis de réaliser, mais des tributs payés par les vaincus, des produits de la piraterie, de la rançon des prisonniers; il a toujours vécu, non de ses propres ressources, mais de celles des autres. Il n'a jamais réussi à établir un système d'impôts fonctionnant régulièrement.

Les impôts se divisent en deux catégories : 1° ceux qui sont admis par la religion et dont les produits sont versés au *Bit-el-mal*; 2° les contributions administratives, les *meks* (pluriel *mokous*), qui n'ont aucun caractère religieux, sont même assez mal vus par la religion, mais qui, d'abord autorisés à titre extraordinaire et

provisoire, ont fini par entrer dans les mœurs; leurs revenus sont versés à Dar-Adiyl, à Fez.

Les seuls impôts autorisés pour les musulmans sur les musulmans sont la *zaka*, impôt de 2 1/2 p. 100 sur le capital, et *l'achour*, 10 p. 100 sur le revenu. La zaka (purification) pèse surtout sur le bétail, le capital étant généralement représenté par des troupeaux; l'achour porte sur les récoltes, qui sont le revenu le plus ordinaire. Le paiement de cette aumône légale est une obligation religieuse, mais elle n'est pas obligatoirement versée par les fidèles au trésor; ils ont la faculté d'en partager le montant entre leurs propres pauvres ou de la remettre à des chérifs et à des zaouïas. La *hedya* était à l'origine un don gracieux et spontané fait à l'émir-el-moumemin par chaque ville et tribu, aux trois grandes fêtes de l'année : c'est devenu une obligation qui a pris la forme d'un impôt; comme tous les autres, cet impôt sert de prétexte aux gouverneurs pour extorquer à leurs administrés des sommes plus ou moins importantes. La *djezya* est le tribut que doivent payer les non-musulmans; c'est, en fait, le tribut auquel sont soumis les commerçants juifs; il n'est plus payé que dans les villes de l'intérieur. Les droits de douane sont en principe de 10 p. 100 à l'importation et à l'exportation; ils représentaient à l'origine la dîme prélevée sur les marchandises importées par les chrétiens et exportées par eux. L'impôt de *naïba*, qui date de la dynastie saadienne, est un droit de remplacement payé par les tribus arabes qui ne font plus de service militaire effectif et destiné à payer les contingents des tribus makhzen; la naïba est un impôt levé sur la terre, dont les tribus militaires paient la jouissance les unes par un service effectif, les autres par un droit de remplacement. Il faut ajouter à ces impôts le revenu des successions vacantes et celui des propriétés du Makhzen. Les successions vacantes sont

administrées par un fonctionnaire dit *Bou-Mouarit*; les propriétés du Makhzen, par l'*amin-el-moustafad* ou par des oumanas spéciaux. Les meks sont les droits de marchés, les droits de portes, les monopoles du soufre, du tabac à priser, du kif et de l'opium. Ces contributions indirectes sont d'institution moderne, et la population ne s'y prête pas sans difficulté. A ces impôts il faut ajouter différentes charges, notamment la *gherama* (remboursement), amende collective pour vol ou crime, la *sokra* ou commission des fonctionnaires mobilisés dans une affaire, la *mouna*, fourniture de vivres à ces mêmes fonctionnaires.

Les pays soumis paient seuls les impôts. Les chérifs, les tribus makhzen, les zaouïas en ont été successivement exemptés, de sorte que les charges ne pèsent que sur les plus misérables.

Pour modestes qu'ils soient, les services financiers jouissent d'une assez sérieuse organisation. Ils sont confiés au corps des oumanas, recruté dans le monde des négociants. Les oumanas des douanes, installés dans les ports ouverts, perçoivent les droits d'exportation et d'importation; comme ils détiennent la majeure partie des espèces recouvrées par le Trésor, le Makhzen en fait ses banquiers, tire sur eux pour ses paiements et leur demande, en cas de besoin, des envois de fonds. Les *oumana-el-moustafad* percoivent les contributions indirectes, afferment les marchés et les octrois, gèrent les biens domaniaux et les habous. Pour l'achour, les évaluations (*tekhris*) sont effectuées par les *oumana-el-khers*, qui sont le plus souvent de grands propriétaires exerçant leurs fonctions de père en fils. Leurs agents parcourent le pays lors de la moisson et procèdent dans les tribus à l'estimation de la récolte. Cela fait, chaque caïd devient responsable de la quantité due par ses administrés au titre de l'achour, qui, selon les usages de la tribu et les exigences du Makhzen, doit être payé en

argent ou apporté en nature aux silos de l'État. Quant à la zaka, elle est acquittée en espèces en proportion du bétail possédé par chaque tribu et par chaque fraction de tribu.

Dans les ports, la douane constitue une caisse publique renfermant les fonds d'État. Dans l'intérieur, le Trésor dispose à Fez, Meknès et Merrakech de trois bit-el-mal, placés dans la kasba sous la garde du pacha du guich. A chacun d'eux est attaché un *amin-es-sayer*, payeur général, chargé d'effectuer les paiements par l'intermédiaire des allafs. Les impôts payés en nature aboutissent aux magasins généraux du Makhzen, placés sous la surveillance d'*oumana-el-mers*.

Chaque amin est tenu d'envoyer au Makhzen en double exemplaire un état hebdomadaire de ses recettes et son bilan mensuel. Dans les sept jours qui suivent la fin du mois, l'amin doit avoir expédié et adressé à la cour le compte détaillé de l'exercice du mois écoulé. En outre, avant de quitter leurs fonctions, les oumanas se présentent devant le Makhzen avec un compte général de leur gestion, afin qu'il leur en soit donné décharge. Un exemplaire des états ainsi fournis est remis au sultan et communiqué par lui au contrôle de la benika spéciale, faisant office de cour des comptes; l'autre est retenu par le ministre des finances, qui le fait transcrire sur un grand livre tenu constamment à jour et marquant ainsi, en recettes et en dépenses, la situation exacte du Trésor. On voit que les oumanas ont apporté dans la comptabilité de l'État les habitudes régulières des maisons de commerce dont ils sont issus, mais ils n'ont pas cherché à dégager les règles propres aux finances publiques; ils ne dressent pas de budget véritable et ne s'astreignent à aucune espèce de prévision de dépenses.

V

En dehors du système militaire et du système financier, bien surannés et imparfaits d'ailleurs, le Makhzen n'a pas cherché à exercer son action sur le pays ni à se pourvoir des organes que nous considérons comme indispensables. Dans les villes, les crimes et les délits sont jugés par le pacha ou par le mohtasseb. Les peines ordinaires sont la bastonnade; le *tetouaf*, qui consiste à promener le délinquant sur un âne la tête tournée vers la queue; la prison, qui est de beaucoup la peine la plus fréquente, et la peine de mort, qui n'est appliquée que par le sultan et en temps de guerre. Il y a deux sortes de prisons : celles qui sont occupées par les délinquants de droit commun et qui sont relativement douces, et celles qui sont réservées aux détenus politiques et qui sont très dures. Les rebelles sont souvent attachés ensemble par le cou au moyen de fers dits *annakia*, en sorte que l'un d'eux ne peut bouger sans que tous les autres bougent en même temps. D'autres ont simplement les fers aux pieds (*karbel*). Ceux qui ont les mains libres travaillent, ce qui est le seul moyen de subsister, car le Makhzen ne leur donne qu'une nourriture insignifiante; ils fabriquent habituellement des objets en sparterie, qu'ils vendent pour acheter des aliments; la plupart du temps aussi leur famille leur fait apporter de la nourriture. L'amputation de la main, du pied n'est plus guère employée, et le supplice du sel a disparu; il était surtout infligé aux voleurs : il consistait à replier les doigts dans des incisions faites à la paume des mains et à les maintenir dans cette position au moyen d'un gant de peau, après avoir saupoudré les plaies de sel; la cicatrisation ne se faisait pas, à cause de la croissance des ongles, et les victimes mouraient généralement de la gangrène.

La justice civile est rendue par les cadis. Dans les

grandes villes, il y a plusieurs cadis, ayant chacun leur *mahakma* ou tribunal. Ils sont assistés par les *adoul* ou notaires et par deux ou trois *âoun* ou huissiers. Les adouls écrivent toutes les déclarations qui sont faites, jusque et y compris le jugement, et cette procédure écrite n'est pas sans analogie avec la procédure anglaise. Dans le Blad-Makhzen, les cadis sont nommés par le sultan sur la proposition des gouverneurs; en pays siba, ils sont nommés par la tribu; ce sont souvent simplement des fkihs ou des tolbas un peu plus instruits que les autres. Les cadis appliquent le droit musulman, mais souvent aussi s'en réfèrent au droit coutumier berbère, seul appliqué chez les populations montagnardes et indépendantes.

Dans les villes, toutes les affaires commerciales sont jugées par des arbitres, commerçants eux-mêmes, qui appliquent un droit non-écrit qui constitue l'*orf tojar*, la coutume des commerçants. Les membres de ce tribunal commercial sont désignés par le pacha sur la présentation de leurs pairs; le khalifa fait exécuter la décision. La procédure d'arbitrage est d'ailleurs très usitée; les *moualin-el-ma* décident des querelles concernant la répartition des eaux, les *chioukh-en-nadhar* interviennent dans les bornages de terrains.

La propriété immobilière au Maroc est régie par le droit musulman combiné avec les coutumes indigènes. Le principe qui domine la législation coranique en matière de propriété immobilière est celui de la vivification de la terre morte, en vertu duquel la terre morte est acquise au premier occupant par sa mise en valeur, et, si les traces de la première occupation sont effacées depuis longtemps, à celui qui la fait revivre. La propriété coranique est absolue et inviolable, essentiellement transmissible et aliénable. Le droit coutumier et l'usage complètent et modifient le droit coranique. Ces coutumes (âda, ârf, ârf-el-blad) ne sont pas écrites en général.

Les conditions naturelles et sociales influent sur la nature même du droit de propriété, qui n'a pas le même caractère suivant qu'il s'applique à des terrains complantés d'arbres à fruits, à des terres de labour, ou à des terres de pâture et de parcours. La propriété, strictement individuelle dans les oasis et dans la montagne, est beaucoup plus vague dans les plaines. La propriété d'un jardin d'oliviers et de figuiers, parfois clos de murs et représentant l'effort de nombreuses générations de paysans, n'aura pas le même caractère que celle d'une plaine où l'on cultive des céréales, et celle-ci à son tour différera de la steppe où les troupeaux ne font que passer. C'est ainsi que, dans le Rarb, il est très difficile de se procurer des titres de propriété; les terres se lèguent de père en fils sans que les possesseurs connaissent l'origine de leurs droits. Ils sont assez embarrassés pour répondre aux questions qu'on leur pose au sujet de cette origine : nos pères sont arrivés ici les premiers, disent-ils simplement. Il faut aller jusqu'aux environs du Zerhoun pour trouver des titres de propriété; à Moulay-Idris du Zerhoun, où se trouvent de vastes plantations d'oliviers, les titres sont tout à fait réguliers. De même, dans les tribus arabes de la vallée du Loukkos, Khlot et Tlik, la propriété est définie d'une manière assez vague. Pour ces indigènes, une propriété est l'étendue de terre qu'un individu et les siens peuvent cultiver, dont ils ont besoin pour faire paître leurs troupeaux et qu'ils peuvent utilement défendre; qu'est-ce qu'une propriété qu'on n'utilise pas et qu'on n'est pas assez fort pour garder? Au contraire, les tribus montagnardes refoulées de la plaine, Ahl-Serif, Ketama, Beni-Gorfet, Beni-Arous, revendiquent le droit de propriété absolu et sans restriction.

Il faut bien remarquer qu'une faible part du territoire marocain est cultivée et appropriée. De vastes surfaces restent incultes par suite de l'insécurité ou du peu de

fertilité. Pour les Européens, le signe distinctif de la propriété est l'aliénabilité. Mais la faculté d'aliéner une terre n'a de sens que si l'on trouve des acheteurs, ce qui n'est pas le cas si la terre est en quantité surabondante pour les capacités et l'état social d'une population. D'ailleurs, il est pratiquement impossible de devenir propriétaire dans une tribu à laquelle on n'appartient pas. Il y a plus : quand on cesse d'habiter la tribu pour aller habiter la ville, par exemple, et qu'on prétend revendiquer par héritage des terres sur lesquelles on a un droit de propriété parfaitement établi, la djemaâ s'arrange toujours pour frustrer celui qu'elle regarde désormais comme un intrus.

En somme, le droit des tribus, et dans chaque tribu le droit des individus sur la terre est plus ou moins absolu suivant que la terre est plus ou moins fertile, plus ou moins sûre et par suite plus ou moins susceptible d'appropriation, suivant aussi que le territoire est plus ou moins soumis au Makhzen.

Il existe au Maroc, comme dans tous les pays musulmans, des biens habous, c'est-à-dire, selon la définition même du mot, des biens immobilisés, des biens de mainmorte. Le habous peut être défini une donation à perpétuité d'usufruit au profit d'établissements religieux ou d'assistance publique, le fonds restant la propriété inaliénable du constituant. La constitution des biens habous produit trois effets principaux : elle rend les biens constitués inaliénables, imprescriptibles et les soustrait à la dévolution régulière de la loi de succession musulmane. Un immeuble ou une partie d'immeuble est constitué en habous par la volonté généralement testamentaire de son propriétaire, qui les consacre soit aux villes de la Mecque et de Médine, soit à une fondation pieuse, à une mosquée, à une zaouïa, soit à la création ou à l'entretien d'une médersa, d'un hôpital.

Au Maroc, l'administrateur de tous les biens habous

est le sultan, qui délègue ses pouvoirs aux nadirs de chaque ville; ces fonctionnaires, nommés par lui sur la proposition du cadi et payés sur les fonds des mosquées, ainsi que leurs secrétaires ou adouls, sont chargés de recevoir les constitutions de habous et de les administrer.

Dans les villes du Maroc, 40 à 45 p. 100 des immeubles sont habous; à Tanger, les neuf dixièmes de la ville sont habous. La plupart de ces immeubles urbains sont loués dans des conditions particulières, moyennant ce qu'on appelle *er-robta*, l'attache, ou la vente de la clef, *hak-el-meftah*. Ce droit de clef équivaut à la vente de la jouissance perpétuelle de l'immeuble; l'acheteur du droit de clef n'est jamais que locataire, mais il a le privilège de ne pas pouvoir être expulsé tant qu'il paie le loyer. On n'achète pas une propriété en payant le droit de clef, car les habous sont inaliénables; la mosquée ou la fondation pieuse reste toujours propriétaire, conservant tous les droits de ce titre et notamment celui d'élever dans la mesure qui lui plaît la redevance mensuelle de location.

Le Makzen a des propriétés particulières, vastes étendues de terres cultivées ou non qu'on pourrait assimiler aux biens de la couronne. Il acquiert des terres par mainmise sur les biens en déshérence, par achat ou échange et surtout par confiscation, à la mort ou à la disgrâce des gouverneurs ou des caïds. Ces propriétés sont gérées par l'amin-el-moustafad de la région. Elles sont quelquefois louées. Le plus souvent, le Makhzen y envoie paître des mulets; les muletiers, placés sous les ordres d'un mokaddem nommé par le sultan, se font payer la mouna par les tribus sur lesquelles se trouvent ces terres et chargent les habitants de toutes les corvées.

Le sultan a le droit de faire don de propriétés à qui bon lui semble. L'acte par lequel il donne une propriété à un de ses sujets est un *daher* ou firman. En principe,

les faveurs accordées par le daher ne s'appliquent qu'au bénéficiaire, à moins qu'il ne soit spécifié qu'elles sont héréditaires. Les dahers sont généralement accordés aux chérifs, surtout pour la concession des azibs; mais les familles maraboutiques et toutes les personnes ayant rendu des services au sultan peuvent obtenir des dahers. Indépendamment des propriétés du sultan dont la location rapporte des revenus périodiques à l'État, il en est dont le Makhzen a abandonné depuis longtemps l'usufruit à quelques personnages. L'envoi en possession d'une propriété sultanienne est constaté par un brevet appelé *tenfida*, sorte de donation de jouissance qui peut être temporaire ou viagère; le sultan conserve toujours théoriquement le droit de la retirer, mais il n'en use que très rarement.

Un *azib* n'est pas à proprement parler une ferme; c'est un village où une partie de village dont les habitants sont de père en fils concédés par le sultan à un chérif ou à sa descendance pour prélever sur eux l'aumône légale et toutes les redevances de la souveraineté. En un mot, le chérif est substitué au sultan vis-à-vis des individus qui lui sont ainsi concédés. La forme la plus commune, l'azib par excellence, est celui sur lequel le daher du sultan accorde la terre, les habitants, les productions et les impôts. Le chérif possède une souveraineté absolue sur cette terre et sur ceux qui l'habitent; les *azzaba* lui paient les divers impôts musulmans, l'achour, la zaka et même la hedya. L'azib présente beaucoup d'analogie avec le fief de notre féodalité. Comme conséquence de sa situation exceptionnelle, il est ordinairement *horm* et *zoueg*, terre de protection; le Mahkzen ne peut y pénétrer, il doit s'adresser au chérif au cas où un malfaiteur s'y réfugierait.

La propriété se transmet par la mort, qui donne lieu à l'ouverture de la succession, ou par un acte de volonté. La volonté de transmettre se manifeste par la vente,

l'échange, la donation, quand il s'agit de la propriété intégrale; par la location, le gage, l'hypothèque, la constitution de servitudes, si l'on ne transmet qu'une partie de la propriété.

En principe, on vend un immeuble comme on vend un meuble, par le seul consentement, même tacite. L'écrit qui constate la vente et la tradition matérielle qui la manifeste n'interviennent que pour la preuve. La vente, d'après Khelil, suppose cinq éléments : une convention, un vendeur, un acheteur, un objet et un prix.

Dans les tribus, les héritages, les partages qui en résultent, les achats et les ventes, tout se faisait autrefois en présence de la djemaâ, sans qu'aucun titre écrit fût établi. Il n'y a guère que vingt-cinq ou trente ans que les transactions en matière d'immeubles ont commencé à se faire par écrit; l'usage s'en est répandu peu à peu et est devenu général; tous les héritages et achats de terre se font maintenant par documents d'adouls, visés par le cadi. A plus forte raison en est-il ainsi dans les villes. L'écrit, l'*akd*, constate la vente, mais ne la constitue pas; sa rédaction est pratiquement confiée aux adouls, qui sont des sortes de notaires ou plus exactement des témoins certificateurs, dont la signature est ensuite certifiée par le cadi.

La valeur d'une acquisition étant subordonnée au droit réel du vendeur sur l'immeuble vendu, les titres doivent se suivre selon l'ordre chronologique des transmissions successives, de façon que le dernier acquéreur puisse s'assurer, en refaisant le chemin inverse, de la solidité du droit qu'il vient d'acquérir. Les titres de propriété présentent ainsi l'aspect d'une longue feuille de papier un peu fort, sur laquelle s'inscrivent, l'une au-dessous de l'autre, les diverses mutations. A l'origine de cette série se trouve la souche, *oum*, c'est-à-dire la mère. Pratiquement, on fait établir une *moulkya*, sorte d'acte de noto-

riété rédigé par deux adouls en présence du cadi, certifiant que telle propriété a toujours appartenu à tel individu, quoique celui-ci soit dépourvu de titre. Cette moulkya exige le témoignage de 12 témoins qui signent l'acte, mais on peut remplacer les 12 témoins par une *biina*, c'est-à-dire deux adouls autres que ceux qui rédigent l'acte, chaque adel valant six témoins. La moulkya devient alors la base d'un titre qui portera mention des ventes successives de l'immeuble. L'examen de toute la série des mutations ne révèle malheureusement pas tous les vices du consentement des différents vendeurs, vices qui peuvent affecter la validité de la transmission.

Aux termes de la loi musulmane, les territoires conquis se divisent en deux catégories : ceux qui ont été conquis par la force et qu'on appelle *blad-anoua* et ceux qui se sont soumis par des capitulations qu'on nomme *blad-solha*. Dans la pratique, on peut dire que les plaines, territoires riches et productifs d'une part, de l'autre plus faciles à soumettre et à occuper, ont été conquis par la force. Au contraire, la majeure partie des montagnes, pays pauvres, peu productifs et d'une conquête difficile et coûteuse ont aisément obtenu autrefois des capitulations que le conquérant jugeait plus profitables pour lui-même que les risques d'une lutte par la force dont les résultats financiers devaient être médiocres. C'est pour cette même raison que le gouvernement marocain a toujours laissé à ces régions d'accès difficile une certaine indépendance, jugeant que l'effort et les dépenses nécessaires pour obtenir une soumission complète ne seraient pas compensés par un rendement suffisant.

Le Makhzen ne cherche pas à organiser les tribus; au contraire, il y entretient avec soin le désordre et la désunion. Il pratique simultanément les négociations et les expéditions, la diplomatie la plus fourbe et les razzias les plus cruelles, ces procédés aboutissant d'ordinaire à faire manger les tribus les unes par les autres.

Brûler des moissons, couper des arbres à fruits, vider des silos, piller des douars et des villages, razzier des troupeaux, violer des femmes et des enfants, ruiner en un mot et mettre à feu et à sang une région en frappant surtout sur les faibles, c'est en cela qu'ont toujours consisté au Maroc les manifestations du pouvoir central et de l'autorité chérifienne. On comprend que cette autorité ne soit ni très aimée, ni très estimée. Le Makhzen peut intéresser l'historien par l'ingéniosité de certains rouages, mais, au point de vue moral, le système n'est pas défendable.

Telle est, ou plutôt telle était, il y a quelques années, l'organisation du gouvernement marocain, organisation à la fois très primitive et très compliquée, qui ne répond pas à ce que nous appelons en Europe une organisation gouvernementale et administrative, parce qu'elle s'inspire de conceptions tout à fait différentes des nôtres. La vieille machine vermoulue devait se détraquer et s'effondrer dès qu'on tenterait quelque réforme un peu sérieuse pour transformer le Maroc en un État moderne; à plus forte raison toute intervention européenne pour pénétrer dans cet organisme devait le réduire en poussière et aboutir au chaos. Loti exprimait le vœu que le vieux Maroc restât longtemps encore tel qu'il l'avait vu : vœu d'artiste épris de pittoresque et d'archaïsme, qui ne s'est pas réalisé et, sans doute, n'était guère réalisable.

LIVRE IV

LES EUROPÉENS AU MAROC

CHAPITRE I

LES EUROPÉENS AU MAROC AVANT 1830[1]

I

La civilisation marocaine ne s'est pas développée en vase clos, à l'abri de toute influence extérieure. Certes, elle a toujours cherché à se préserver du contact avec le dehors, même dans l'antiquité, et surtout depuis qu'en tant que pays musulman le Maroc s'oppose à la chrétienté. Cependant, sans parler des pénétrations phénicienne et romaine dans les temps anciens, à aucune époque le Maghreb, malgré le désir qu'il en a

1. Comte Henry de Castries, *Sources inédites de l'histoire du Maroc (1530-1845)*, 20 volumes in-8°, en cours de publication. — De Mas-Latrie, *Relations et commerce de l'Afrique septentrionale avec les nations chrétiennes au Moyen Age*, in-18, Paris, 1886. — Thomassy, *Le Maroc et ses caravanes, relations de la France avec cet empire*, in-8°, Paris, 1845. — Paul Masson, *Histoire des établissements et du commerce français dans l'Afrique barbaresque, 1560-1793*, in-8°, Paris, 1903. — Rouard de Card, *Les Traités entre la France et le Maroc*, in-8°, Paris, 1898. — Id., *Relations entre l'Espagne et le Maroc*, in-8°, Paris, 1900. — Pour les établissements espagnols et portugais aux xv-xvie siècles, bibliographie de Masqueray dans l'*Histoire générale* de Lavisse et Rambaud, t. IV, p. 821-825.

toujours eu, et bien qu'il mérite le nom qui lui a été donné de « Chine de l'Occident », n'a réussi à se garantir complètement des influences de l'Europe.

Lors de l'invasion arabe du VIIe siècle, le christianisme ne fut nullement proscrit par les musulmans. Les chrétiens qui se soumettaient à la capitulation gardaient leurs biens, leurs lois, leur religion; c'est seulement à l'égard des idolâtres que toute transaction était interdite. Les populations de la Berbérie restées chrétiennes ne furent pas complètement perdues de vue par les papes et les écrivains ecclésiastiques; du VIIe au Xe siècle, les papes envoyèrent quelques messages, peut-être même quelques légats aux églises d'Afrique, dont le nombre diminuait d'année en année. Les documents mentionnent encore au IXe siècle 40 villes épiscopales; mais ces listes conduisent à exagérer l'importance de l'élément chrétien, car les évêchés étaient très nombreux relativement au nombre de fidèles, et les sièges n'étaient pas toujours occupés. Rome s'efforça toujours de maintenir la primauté du siège de Carthage sur les autres églises d'Afrique. Grégoire VII était en rapports amicaux avec En-Nacer, qui régnait à l Kalaâ, et, dans la capitale des Hammadites, on voit, en 1114, des chrétiens, tous Africains et Berbères, dédier une église à la vierge Marie; leur évêque est le dernier prélat indigène dont nous puissions constater l'existence; et la population, sous l'influence croissante du langage et des habitudes arabes, le désignait sous le nom musulman de calife.

Au XIIIe siècle, la piraterie prend chez les musulmans une extension de plus en plus considérable. Des ordres religieux spéciaux se fondent pour le rachat des captifs, dont les Franciscains et les Dominicains s'étaient seuls occupés jusque-là : ce sont les Pères de N.-D. de la Merci et les Trinitaires, fondés à Marseille au XIIe siècle et appelés aussi Mathurins. Une lettre d'Innocent III à El-Mansour (1189), dans laquelle il traite les musulmans

de païens, est très différente de ton de la lettre quasi affectueuse de Grégoire VII.

Les Almohades semblent avoir été, de toutes les dynasties africaines, la plus tolérante et la mieux disposée pour les chrétiens. Aussi saint François d'Assise en vint-il à espérer la conversion du Maroc; son ordre était à peine fondé (1208) qu'il tournait déjà les yeux vers ce pays. Amener par amour tous les infidèles à la religion avait été son grand rêve; dès 1217, il entreprit de le réaliser avec une ferveur et une candeur toutes franciscaines. Arrêté en Espagne par la maladie au moment où il se préparait à se rendre au Maroc, il dut se contenter d'y envoyer ses disciples; la règle qu'il leur avait donnée convenait d'ailleurs à certains égards à des missions en pays musulman. En 1219 arrivèrent à Merrakech cinq frères franciscains, ayant à leur tête Bérard de Carbio, qui savait l'arabe. Parmi eux se trouvait un chevalier castillan, Ferdinand de Castro, qui les présenta à l'infant don Pedro de Portugal; celui-ci, qui avait fui la vengeance de son frère Alphonse après une conspiration, était un des premiers officiers de l'émir. Le sultan Youssef-el-Mostancer ne songeait point à inquiéter les chrétiens, mais, contre l'avis de don Pedro, Bérard et ses compagnons attaquèrent publiquement Mahomet. L'émir, alors, donna l'ordre de les conduire à Ceuta, d'où ils s'embarqueraient pour l'Europe; à deux reprises différentes, ils s'échappèrent en route et revinrent à Merrakech. Don Pedro prit sur lui, dans l'intérêt commun des chrétiens, de leur fermer la bouche en les gardant à vue; ils trompèrent un jour cette surveillance et trouvèrent enfin le martyre qu'ils cherchaient (1220). Ce résultat n'était pas fait pour décourager les frères mineurs, mais plutôt pour enflammer leur zèle; aussi, dès 1221, Daniel de Belvederio et ses compagnons se rendent à Ceuta. Le dimanche de Pâques, ils sortent du quartier des chrétiens, entrent sans per-

mission dans la ville musulmane et y prêchent contre Mahomet. Ils sont conduits au sultan qui, voyant leur tonsure et pensant qu'ils étaient fous, les met en prison; à la fin, ne pouvant les réduire au silence, sous la pression de l'opinion publique, il les fit décapiter.

L'idée de la conversion des musulmans hanta aussi Raymond Lulle, le Docteur illuminé, un des plus admirables caractères du Moyen-Age. Né en 1235 à Palma, dans un milieu fortement imprégné d'éléments islamiques, il s'acheta un esclave sarrasin avec lequel, pendant deux ans, il étudia l'arabe, les mœurs et les croyances des musulmans. Compatriote de don Quichotte et d'Ignace de Loyola, Raymond Lulle semble avoir uni l'optimisme inébranlable, l'orgueil naïf, le désintéressement et l'humeur inquiète du bon chevalier de la Manche à la foi absolue, au mysticisme ardent, aux vastes ambitions du fondateur des Jésuites.

Les Almohades facilitèrent le rachat des captifs et accueillirent convenablement les religieux qui s'en chargeaient; ces derniers furent autorisés par Honorius III (1226) à porter le costume indigène et à laisser croître leur barbe. Vers 1236, un Almohade détrôné vint à Rome, où le pape essaya de le convertir. Innocent IV espéra aussi, mais en vain, que le royaume de Salé, détaché un moment de l'empire marocain, allait se donner à l'ordre de Saint-Jacques.

Un évêché fut créé à Fez au XIIIe siècle et transféré peu après à Merrakech. La première mention de cet évêché se rencontre dans une lettre de Grégoire IX, qui remercie le « Miramolin » (Emir-el-Moumenin) de sa bienveillance pour Agnello, évêque de Fez, et pour les autres frères mineurs habitant ses états. Un peu plus tard, Innocent IV recommande l'évêque Loup au roi de Maroc et le considère comme le chef unique du christianisme dans le Maghreb. Les chrétiens, beaucoup plus nombreux, semble-t-il, à cette époque au Maroc que dans

le reste de la Berbérie, paraissent y avoir joui d'une réelle faveur. Le pape en arriva même à demander pour eux quelques places fortes où ils pussent se réfugier en cas de danger.

Le traité de 1270, qui suivit la croisade de saint Louis à Tunis, assura aux chrétiens le libre exercice de leur culte, mais non la faculté de prêcher publiquement l'évangile comme le prétend Guillaume de Nangis; toute l'histoire de l'islam contredit une pareille interprétation. Les cérémonies et les prières étaient autorisées à l'intérieur des maisons et des fondouks, mais toute manifestation extérieure entraînait immédiatement un soulèvement populaire et la mort de celui qui s'y était livré.

Au XIVe et au XVe siècles, la prédominance définitive des chrétiens dans la péninsule ibérique, la *reconquista*, détermine beaucoup de familles musulmanes à venir se fixer en Afrique; elles y apportent un sentiment de rancune et de vengeance inconnu aux anciennes tribus. Pour les Maures espagnols réfugiés au Maghreb, la course et la piraterie ne sont que la continuation de la guerre sainte.

Merrakech conserve encore quelque temps son siège épiscopal, mais il n'y a plus désormais de chrétiens indigènes; l'évêque a comme fidèles les milices européennes, les colonies chrétiennes des ports, les captifs. Enfin l'évêché de Merrakech cesse d'exister au XVIe siècle avec la dynastie méridine, qui lui avait continué la protection des Almohades; il périt, comme cette dynastie elle-même, sous la réaction chérifienne.

Les Almohades et les Almoravides eurent constamment à leur service des milices chrétiennes. Ces troupes n'étaient pas, comme on pourrait le croire, composées de renégats ou de transfuges; des chevaliers et des hauts seigneurs en faisaient partie. L'église et les gouvernements chrétiens en autorisaient le recrutement en

Europe; ces soldats ne cessaient pas d'appartenir à la religion chrétienne, avaient leurs aumôniers et leurs églises, étaient commandés par des chefs de leur nationalité et de leur religion, combattaient sous un étendard chrétien. A partir du XIIe siècle, les milices chrétiennes devinrent une véritable institution, et le premier soin de tout prétendant aspirant au pouvoir fut d'enrôler un corps de milice franque.

En 1309, en vertu d'un traité conclu entre les rois d'Aragon et de Merrakech contre le roi de Grenade en vue de reprendre Ceuta, le roi d'Aragon fournissait 50 navires et un corps de 1 000 hommes d'armes montés à la genète, c'est-à-dire aux étriers courts comme les Maures, mais combattant en bon ordre comme les Francs; le sultan gardait à sa charge la solde des hommes, la fourniture des chevaux et des chameaux. Après la prise de Ceuta, la cavalerie chrétienne resta au service du roi de Maroc, sous les ordres d'un capitaine nommé Gonzalve, appelé le caïd Gonzala par les musulmans.

Les relations commerciales ne furent jamais complètement interrompues entre la rive musulmane et la rive chrétienne de la Méditerranée. Marseille et Pise dès le règne de Charlemagne, Venise dès le XIe siècle commerçaient avec la Berbérie. Les textes désignent les Pisans comme ayant les premiers conclu des traités formels avec les Almoravides du Maroc; en 1138, ils se lient avec les communes et les seigneurs de Marseille, Fréjus, Hyères et Antibes. En 1160, un ambassadeur de la république de Gênes va trouver Abd-el-Moumen à Maroc et renouvelle avec lui les traités antérieurs. Dès le milieu du XIIe siècle se forment à Gênes par contrats notariés des sociétés de commerce pour envoyer des navires au Maghreb. Il existe à Ceuta un consulat général permanent; les revenus de la chancellerie (*scrivania*) sont affermés tous les deux ans. En 1186, un traité est conclu par les Pisans avec les Almohades : les Pisans s'engagent

à punir tout acte de piraterie contre les sujets de l'émir, qui leur promet la liberté des personnes et des transactions moyennant le paiement d'un droit de 10 p. 100 sur les marchandises vendues.

Les Provençaux se montrent en général en compagnie des Génois. Marseille avait un fondouk à Ceuta à côté de ceux des Génois et des Pisans. Les statuts municipaux témoignent de relations régulières entre Marseille et l'Afrique; ils prévoient la vente du vin en gros et en détail au moyen de mesures poinçonnées par la commune; musulmans et chrétiens venaient publiquement s'en approvisionner. Les statuts de 1255 renferment des dispositions relatives aux voyages des navires marseillais à Ceuta et aux consuls de mer ou consuls temporaires qui accompagnaient les vaisseaux. Les registres des armateurs marseillais les montrent faisant en Berbérie la banque et le change, le commerce des draps et des toiles, probablement aussi celui des esclaves; il est fait mention d'une certaine Aïcha, Sarrasine, vendue à un Marseillais 8 livres 12 deniers (environ 400 francs de notre monnaie). Au XVIe siècle, sous les Mérinides, ces relations commerciales continuent et même se développent : Montpellier, Nîmes, Aigues-Mortes, Narbonne y participent. Le commerce de la Berbérie préoccupa aussi Jacques Cœur, dont les navires portaient des draps en Afrique, et Louis XI, lorsqu'il eut hérité la Provence du roi René.

Au XIVe siècle, Pise est en décadence au profit de Gênes et de Venise d'abord, puis de Barcelone et de Florence. Quoique Venise s'occupât surtout de la Méditerranée orientale, son commerce avec la Berbérie était, au XVIe siècle, le plus considérable après celui qu'elle faisait avec l'Égypte. Les galères partaient du Lido dans la deuxième quinzaine de juillet, s'arrêtant à des étapes fixées d'avance.

Quant aux Florentins, ils se substituèrent complè-

tement aux Pisans par la conquête de Pise et l'acquisition de Livourne (1421); ils firent construire des navires, développèrent leur industrie des draps et des étoffes de soie, envoyèrent leurs consuls et leurs ambassadeurs négocier avec les États musulmans, remplacèrent dans les traités le nom des Pisans par le leur, organisèrent leur service de galères sur le modèle du système vénitien.

En somme, ce sont les puissances méditerranéennes, Majorque, Barcelone, Marseille, Venise, Gênes, Pise, Livourne, qui ont fait ce commerce de Barbarie simultanément ou alternativement. Il est douteux que le commerce chrétien ait beaucoup pénétré dans l'intérieur, quoiqu'il y ait eu des quartiers francs ou *kessaria* à Tlemcen et à Merrakech. Mais les grandes opérations devaient se concentrer dans les villes maritimes qu'indiquent les portulans chrétiens et où il y avait des douanes arabes; ailleurs, on pouvait seulement prendre des vivres, de l'eau, des agrès et s'abriter en cas de tempête. Au Maroc, les principales escales ou échelles étaient Arcudia ou Alcudia (probablement Alhucemas), Badis (Peñon de Velez), Ceuta, Tanger, Arzila et Larache. On n'allait guère au delà, semble-t-il, et on ne commença à fréquenter les ports de l'Atlantique qu'au xve siècle. Dans ces ports ouverts étaient les quartiers chrétiens, les fondouks et les chapelles. Des facteurs spéciaux gardaient les approvisionnements déposés aux fondouks, concluaient d'avance les marchés, faisaient venir les marchandises éloignées, préparaient les comptes de douanes pour que les navires eussent à séjourner le moins possible dans le port et pussent se rendre sans trop tarder aux escales suivantes. De toutes ces escales, la plus importante de beaucoup était Ceuta, dont les artisans, au dire de Léon l'Africain, valaient ceux de Damas; on y fabriquait des tapis magnifiques, des ceintures brodées et des *kabbout* ou ceintures de

laine d'un grand prix; c'était le plus riche entrepôt de marchandises des provinces septentrionales du Maroc.

Les traités conclus entre les musulmans et les chrétiens établissent les conditions essentielles sur lesquelles ont reposé leurs rapports réciproques pendant quatre siècles, jusqu'à la conquête des Turcs et à l'avènement du Chérifat. C'étaient au début de simples conventions verbales; bientôt, une lettre remise au plénipotentaire constata le fait même de l'accord, en rappelant quelquefois les garanties principales assurées aux chrétiens; pour les questions secondaires, on s'en rapportait à l'usage et aux précédents. Plus tard, la procédure diplomatique se développe et de véritables traités bilatéraux sont conclus. L'acte primitif était généralement en arabe; le texte était livré ensuite aux interprètes et aux notaires des chancelleries chrétiennes, qui rédigeaient la charte dans les formes usuelles.

Les traités assurent aux chrétiens la sécurité des personnes et des transactions; ils relèvent de la juridiction de leur consul, qui, résidant au fondouk, au milieu de ses nationaux, administre la colonie. Le consul rend la justice, sauf lorsqu'un musulman est défendeur, perçoit les droits de chancellerie et de navigation. On reconnaît aux chrétiens la propriété de leurs fondouks, de leurs églises et de leurs cimetières; le tout ensemble, clos de murs et fermé par une porte unique, constitue le quartier franc, dont le consul seul a la police intérieure et où les fonctionnaires musulmans ne pénètrent sous aucun prétexte. Des garanties sont accordées pour le transport, la garde, la vente et le paiement des marchandises. En échange de ces avantages, les chrétiens sont soumis à deux obligations principales : n'aborder, sauf le cas de force majeure, que dans les ports ouverts, et ne pratiquer leur culte qu'à l'intérieur des fondouks. Des mesures sont également prescrites contre la contrebande, mais les chrétiens ne se faisaient pas faute de la

pratiquer toutes les fois que l'occasion s'en présentait. Pegoletti donne des indications sur la manière de s'y prendre, tout en conseillant de ne pas abuser de la confiance et de la négligence des musulmans.

Les marchandises à leur débarquement étaient présentées à la douane, inscrites au compte du propriétaire par les soins d'agents chrétiens, puis déposées dans les magasins de la douane ou transportées dans les fondouks. Les ventes avaient lieu à la douane même, par mise à l'encan (*halka*), par courtiers spéciaux ou à l'amiable; elles avaient lieu sous la responsabilité et avec la garantie de la douane; c'était donc un avantage pour les négociants, non une condition imposée. Les fonctionnaires des douanes étaient des personnalités considérables : le caïd des douanes était le directeur et le protecteur des chrétiens dans leurs rapports avec les indigènes et jugeait les procès où les Sarrasins étaient défendeurs vis-à-vis des chrétiens. Les droits étaient ordinairement de 10 p. 100 à l'importation et de 5 p. 100 à l'exportation, avec des droits additionnels prévus par les traités ou les usages locaux (droits d'écrivain, d'interprète, d'ancrage, de pesage, de magasinage).

Les principaux articles d'importation étaient les oiseaux de chasse, le bois, les métaux (cuivre et étain), les armes, l'or et l'argent, les bijoux, la quincaillerie et la mercerie, les tissus et draps (toiles de Bourgogne, futaines blanches et noires, draps d'Arras, draps de Languedoc, draps rayés dits biffes de Paris, tissus de soie), les céréales, l'épicerie (poivre, girofle, cannelle), les parfums (musc, benjoin), le vin (de France et d'Espagne), les agrès de navires, les verres de Venise. Les principaux articles d'exportation étaient les esclaves noirs et blancs, les cuirs maroquins, les peaux préparées ou non préparées, les écorces à tan, les substances tinctoriales, le sel, le sucre, la cire, les céréales, les fruits (dattes, amandes), les étoffes et tapis, les laines et tissus,

le coton, le plomb, la poudre d'or, les plumes d'autruches, le corail; cette liste témoigne que la canne à sucre et le coton étaient alors au nombre des cultures du Maroc, ce que nous apprennent d'ailleurs d'autres témoignages. Ce commerce était certainement fort important, bien qu'il soit impossible de donner des chiffres.

Nous sommes trop disposés à juger de la situation du Nord de l'Afrique et de ses relations avec les chrétiens sous l'influence des souvenirs de l'époque turque ou de la période moderne. Malgré l'antipathie persistante provenant de la différence de religion et d'organisation sociale, il y eut au Moyen-Age, au moins pendant deux ou trois cents ans (XIIIe-XVe siècles), entre chrétiens et musulmans, des rapports d'intérêt plus multipliés et plus de confiance réciproque qu'on ne le pense.

La découverte du Cap de Bonne-Espérance engagea le commerce dans des voies nouvelles, en même temps que les établissements portugais et espagnols en Afrique amenaient la réaction chérifienne. Les derniers traités que nous connaissions avant l'avènement des Chérifs sont de la deuxième moitié du XVe siècle (Gênes, 1465). Les progrès de la piraterie et des brigandages sur terre et sur mer rendent le commerce régulier impossible. Partout, en Orient comme en Afrique et en Espagne, l'islamisme aux XVe et XVIe siècles tombe dans la pire barbarie. Les traditions d'administration se perdent, l'autorité des émirs s'affaiblit, les populations arabes ou berbères deviennent moins hospitalières, plus fanatiques et refusent tout contact avec l'étranger. Les grandes découvertes maritimes ruinent Venise, que remplacent Cadix et Lisbonne. Les Vénitiens furent saisis d'effroi lorsqu'une dépêche de leur ambassadeur leur apprit l'arrivée des galères de Vasco de Gama à Lisbonne : « Lisbonne, dirent-ils, va pouvoir céder à bas prix ce que Venise devra toujours vendre à un taux exorbitant. » Cette révolution commerciale est sur-

tout marquée dans la Méditerranée orientale; mais, au Maghreb aussi, les conditions sont changées, une période nouvelle commence. Les Vénitiens se plaignent que l'Espagne impose au commerce chrétien en Afrique des conditions moins avantageuses que ne leur en faisaient les musulmans et leur demande des droits plus élevés. Surtout, la réaction religieuse que provoquent les établissements portugais et espagnols en Afrique bouleverse complètement les relations entre les États chrétiens et la Berbérie.

II

La première conquête des Portugais au Maroc est la place de Ceuta, dont ils s'emparèrent en 1415; l'infant don Henrique, celui qu'on appela plus tard Henri le Navigateur, y assistait. Il s'agissait au début de poursuivre au delà du détroit les conquêtes sur les Maures; plus tard, les Portugais se préoccupèrent surtout de la route des Indes, au fur et à mesure de leurs découvertes sur les côtes d'Afrique. La prise de Ceuta demeura longtemps un fait isolé; on y laissa une garnison commandée par Pedro de Menesez. En 1437, une attaque contre Tanger demeura infructueuse et l'infant don Ferdinand fut fait prisonnier.

En 1402, Jean de Béthencourt, gentilhomme du pays de Caux, faisait la conquête des Canaries, dont il fit hommage au roi d'Espagne. Il fut remplacé par son neveu Maciot de Béthencourt, qui eut pour successeur un Espagnol, Diego de Herrera. Celui-ci, en 1476, fonda sur la côte d'Afrique un établissement nommé Santa-Cruz-de-Mar-Pequeña ou de Mar-Menor. Cet établissement, qui ne subsista que jusqu'en 1524, c'est-à-dire moins de 50 ans, se trouvait en face des Canaries entre le cap Noun et le cap Bojador, probablement sur les

bords de la lagune appelée Puerto-Cansado, non loin du cap Juby.

C'est seulement dans la deuxième moitié du XVe siècle que les entreprises des Portugais prennent une plus grande extension. En 1458, ils s'emparent de Ksar-es-Srir; en 1468, d'Anfa (Casablanca), qu'ils détruisent; en 1471, d'Arzila et de Tanger. Tout le Nord de la presqu'île de Tanger reconnaît alors la suzeraineté des Portugais; ils subissent un échec devant Mers-el-Kebir en 1501, mais avec le XVIe siècle débutent leurs grands établissements sur la côte atlantique. En 1506, ils fondent Mazagan; en 1507, ils s'emparent de Safi, grâce à la complicité de deux indigènes, Ali et Yahia-ben-Tafouf, puis ils fondent Santa-Cruz du Cap d'Aguer (Agadir), ainsi appelée pour la distinguer de Santa-Cruz-de-Mar-Pequeña; en 1513, Azemmour est prise. C'est l'apogée de la domination des Portugais; ils ne se cantonnent pas dans les villes du littoral : ils font des expéditions dans l'intérieur et sont obéis dans la plus grande partie du Houz, surtout dans la province des Doukkala. Ils manquent de prendre Merrakech, et un de leurs soldats plante sa lance dans une porte de la ville. Ils sont en rapports étroits avec les populations indigènes et les administrent par l'intermédiaire de caïds, qui correspondent avec les gouverneurs portugais en *aljamia*, c'est-à-dire en langue portugaise écrite avec des caractères arabes. Leur gouverneur le plus remarquable fut Lope de Barriga; ils trouvèrent aussi un précieux auxiliaire indigène dans la personne de Yahia-ben-Tafouf, qui organisa un makhzen, pratiqua des razzias et auquel ils donnèrent le commandement général des indigènes de tout le pays conquis. En somme, les Portugais ont réellement tenté au Maroc une œuvre de pénétration, dont quelques traces seulement subsistèrent sur la côte. Ils appliquèrent d'assez bonnes méthodes politiques, tout au moins dans le Sud, mais ils considéraient les provinces marocaines comme

des mines à exploiter; ils les pillaient, les saccageaient, et vendaient les habitants comme esclaves à Lisbonne. D'ailleurs, plus préoccupés de la route des Indes que de la colonisation du Maroc, ils avaient des moyens d'action réduits et ne déployèrent que des efforts restreints, pendant une courte période.

Les entreprises des Espagnols sur la côte Nord ont un caractère encore plus précaire. Elles ne commencent qu'après la prise de Grenade en 1492; elles sont une réponse aux pirateries des Morisques expulsés et des Barbaresques. Le testament d'Isabelle la Catholique prescrivait aux Espagnols de conquérir l'Afrique et de combattre pour la foi contre les infidèles. La *guerra a los Moros* eut toujours le caractère d'une croisade; les Espagnols ne se préoccupèrent pas d'organiser les indigènes et n'eurent aucune intention de fonder un empire colonial. Ils s'étaient emparés de Mers-el-Kebir, d'Oran, de Tripoli, du Peñon d'Alger, de Ténès. Des expéditions navales s'organisèrent dans les différents ports de la péninsule aux frais de riches et puissantes familles; en 1490, Pierre Estopiñan, officier attaché à la maison de duc de Medina-Sidonia, réussit à prendre Melilla. Mais les Espagnols étaient assiégés dans leurs places fortes, où ils étaient obligés d'importer même l'eau douce, et n'avaient aucun contact avec l'arrière-pays. Par un accord de 1500, ils abandonnèrent l'Ouest du Maroc aux Portugais : la limite était fixée au Peñon de Velez (Badis), forteresse qui, conquise par Pedro Navarro en 1508, fut prise par les Turcs en 1522, et reprise par les Espagnols en 1564. L'Espagne, trop occupée en Europe même et en Amérique, ne songea pas à s'établir sérieusement en Afrique.

Cependant les coups frappés sur la Berbérie musulmane depuis les rivages de l'Atlantique jusqu'aux Syrtes avaient un profond retentissement. La réaction islamique du XVIe siècle, provoquée par les agressions

portugaises et espagnoles, affecte deux formes différentes : dans le pays de Tunis et d'Alger, c'est la conquête ottomane; au Maroc, c'est le chérifat.

Les chérifs de l'Oued Dra, fondateurs de la dynastie saadienne, prêchent la guerre sainte contre les chrétiens. En 1516, ils font prisonnier le gouverneur portugais Lope de Barriga; en 1517, Yahia-ben-Tafouf est assassiné; en 1541, Santa-Cruz du Cap d'Aguer est prise d'assaut; le gouverneur se rend, et sa fille, doña Mencia, devient la femme du Chérif de Merrakech; l'année suivante, les Portugais, découragés et d'ailleurs exclusivement occupés des Indes, évacuent Safi et Azemmour. En 1578 a lieu la tentative du roi Don Sébastian, qui veut reprendre les anciennes traditions, faire la conquête du Rarb et de Fez. Mais ses projets sont réduits à néant par le désastre d'Alcazar; la bataille, qui se livra au confluent de l'Oued Mkhazen et du Loukkos, est appelée la bataille des Trois-Rois, parce que Don Sébastian y trouva la mort, ainsi que le prétendant qu'il soutenait et le Chérif son adversaire. En 1580, Philippe II réunit le Portugal à la couronne de Castille. Quand l'union ibérique fut de nouveau rompue et que e duc de Bragance fut proclamé roi de Portugal en 1640, toutes les colonies marocaines ne lui revinrent pas : Arzila était évacuée, Larache avait été occupée par 'Espagne en 1609, Ceuta préféra rester Espagnole, Tanger passa peu après aux mains de l'Angleterre. De eurs anciennes conquêtes, les Portugais ne conservèrent que Mazagan.

Sous Moulay-Ismaïl, les chrétiens ne possèdent plus rand'chose au Maroc. Les Espagnols se sont, il est rai, établis au rocher d'Alhucemas (1673) et conservent Ceuta, que Moulay-Ismaïl assiège vingt-sept ans (1674-1701) sans réussir à s'en emparer. Mais les chrétiens ont chassés de Mamora (Mehediya) en 1681, d'Arzila et e Larache en 1689, enfin de Tanger. Les Anglais

occupaient cette dernière ville depuis 1662; elle leur était échue par le mariage du roi Charles II avec l'infante Catherine de Bragance. Ils y dépensèrent beaucoup d'argent, y construisirent des fortifications et un môle; mais, en 1684, le Parlement se lassa de fournir des subsides; une escadre, commandée par lord Darmouth, détruisit le môle, combla le port et rembarqua la garnison. En compensation, les Anglais occupèrent Gibraltar en 1704.

Au XVIIIe siècle, les misérables établissements portugais et espagnols ne sont conservés que par point d'honneur et aussi pour jouir du bénéfice de la bulle de la croisade; cette bulle, octroyée par les papes aux fidèles d'Espagne et de Portugal, conférait le privilège de faire usage d'œufs, de lait et de viande pendant le carême à ceux qui avaient combattu les Maures : les rois d'Espagne vendaient la bulle à leurs sujets et en tiraient des revenus considérables, avec lesquels ils gageaient des emprunts. Cependant Mazagan disparut à son tour, et le pavillon portugais cessa de flotter au Maroc. Restent les quatre présides espagnols : Ceuta, Melilla, Peñon de Velez et Alhucemas; mais, en dehors des murailles de leurs bagnes et de leurs places fortes, les Espagnols, pendant des siècles, n'ont pas gagné un pouce de terrain au Maroc. Ces présides, toujours bloqués et assiégés, loin de leur valoir des droits, sont le témoignage de leur durable impuissance, d'autant plus que tout port occupé par eux peut être considéré comme perdu pour le commerce.

A la fin du XVIIIe siècle, l'Espagne et le Portugal renoncent à conquérir le Maroc et signent avec lui des conventions. Le traité de paix et de commerce du 28 mars 1767, complété par le traité de 1799, a régi les relations de l'Espagne et du Maroc jusqu'à la guerre hispano-marocaine de 1861. Il reconnaît l'existence des présides, mais, dit l'article 19, le sultan ne peut auto-

riser l'agrandissement de leur territoire, les limites de ces possessions ayant été fixées depuis longtemps d'après l'avis des tolbas et des oulamas; il sera seulement procédé à une revision des limites et à l'établissement de pyramides de pierres pour les marquer. Le traité reconnaît la liberté de commerce et de séjour pour les chrétiens et stipule la création de consuls qui rendront la justice à leurs nationaux. Le traité du 28 mars 1767 présentait une certaine analogie avec le traité conclu entre la France et le Maroc à la même date; il était cependant moins explicite que ce dernier relativement aux attributions des consuls; de plus, il était absolument muet quant à la protection consulaire : aucun de ses articles ne soustrayait à la juridiction locale et aux impôts locaux les sujets du sultan employés par les consuls et les négociants espagnols.

III

Le XVIe et le XVIIe siècles sont la belle époque de la piraterie, au Maroc comme dans la Régence d'Alger. Cette industrie nationale des musulmans de l'Afrique du Nord était exercée, non par des Marocains, maladroits navigateurs, mais par des Andalous et par des renégats chrétiens de toutes provenances. Les ports de la côte atlantique, Larache, Mamora, Salé, Fdala, armaient pour la course et y trouvaient de beaux bénéfices. Salé surtout était, avec Tripoli, Tunis et Alger, un des plus grands centres de piraterie du Maghreb, et les Maures d'Espagne y jouaient le même rôle que les janissaires à Alger; ils écumaient l'Atlantique depuis les Canaries jusqu'à Brest. « Plus d'un, dit Cervantès, a vu coucher le soleil en Espagne que le voyait se lever au Maroc. »

Au XVIIIe siècle, les sultans, ne pouvant plus pré-

lever le dixième sur les prises des pirates, réduits à l'impuissance, se décidèrent à favoriser le commerce avec l'étranger pour percevoir le même droit de 10 p. 100; ils ouvrent même ou fondent des ports. Casablanca a été bâtie en 1770 sur les ruines d'Anfa par Sidi-Mohammed; en 1795, elle est fermée au commerce par Moulay-Sliman, et les négociants chrétiens qui l'habitent se transportent à Rabat; mais Moulay-Abderrahman la rouvre dans la première moitié du XIXe siècle. Mogador (Soueïra) fut bâtie par Sidi-Mohammed-ben-Abdallah. Jusqu'au XIXe siècle, les nations chrétiennes payaient toutes tribut au Maroc pour pouvoir y commercer et ce n'est qu'après la bataille d'Isly que furent supprimés les derniers tributs annuels, que payaient encore le Danemark et la Suède et qui leur avaient été imposés en 1768 par Sidi-Mohammed.

Depuis deux siècles et plus, la France avait signé des traités avec le Maroc et entretenu avec lui des relations amicales. Dès le Moyen-Age, comme on l'a vu, des commerçants provençaux étaient établis au Maroc et Marseille avait conclu des arrangements avec les souverains du Maghreb. Mais les premières relations officielles et modernes datent du règne de François Ier et de la mission de Pierre de Piton (1533). Les rois de France, à ce moment alliés des Turcs et luttant contre Charles-Quint, ne pouvaient manquer de chercher à nouer des relations avec les États Barbaresques. Piton, parti d'Harfleur sur une galéasse, débarqua à Larache; à Fez, il vit le dernier souverain mérinide et obtint pour tous les navires français le droit de se ravitailler dans les ports du Maroc; au retour, trahi par le capitaine de son navire, il échappa à grand'peine aux Portugais et mourut sur les côtes de Galice. En 1577, Henri III nomme consul au Maroc le Marseillais Guillaume Bérard; des lettres sont échangées à ce sujet entre Henri III et le sultan. La même année, l'Angleterre fait

son apparition avec un écuyer de la reine Elisabeth; en 1585, une Compagnie à charte anglaise est fondée, qui se livre d'ailleurs plutôt à la piraterie qu'au commerce. Puis c'est le tour des Hollandais; possédant au XVIIe siècle l'empire des mers et la suprématie commerciale, ils étaient aussi tout naturellement rapprochés du Maroc par une commune aversion contre l'Espagne; aussi, dès 1610, signèrent-ils avec le Chérif un traité d'alliance.

Les relations créées avec le Maroc par François Ier et Henri III ne furent plus interrompues, et on peut considérer dès cette époque le consulat de France comme définitivement établi. Henri IV, si préoccupé de nouer des alliances contre l'Espagne et de développer le commerce français, n'eut garde de négliger le Maroc à ce double point de vue; il y envoya le médecin de Lisle (1601), qui, aux termes de ses instructions, devait attester le désir d'Henri IV que l'ancienne amitié et alliance entre la France et le Maroc fût renouvelée.

En 1619 a lieu la mission du chevalier de Razilly, un des meilleurs conseillers et auxiliaires de Richelieu dans ses projets maritimes et commerciaux, un des hommes qui ont fait les tentatives les plus sérieuses pour établir l'influence française au Maroc; il y joua un rôle analogue à celui que remplissait presque en même temps Sanson Napollon à Alger. Razilly était chargé de négocier non seulement la délivrance des captifs français, mais un véritable traité d'alliance; dans sa deuxième mission, en 1624, ses projets s'élargissent encore et il songe à un véritable établissement au Maroc. Dans un mémoire de 1626, il explique au cardinal que l'entreprise est facilement réalisable et qu'elle procurerait de sérieux profits; on pourrait faire le commerce des toiles, des fers, des draps, de la poudre d'or et des plumes d'autruches; il propose dans ce but d'occuper l'île de Mogador, naturellement fortifiée : c'est, dit-il, avoir un pied en Afrique pour aller s'étendre plus loin. En 1629, il revient avec

sept navires bloquer Salé, la seule ville du Maroc qui armât encore des corsaires; il était autorisé à occuper l'île de Mogador s'il le jugeait convenable, mais le mauvais temps l'obligea à repartir. Le traité de 1631 assure la liberté du commerce, la tolérance religieuse, l'établissement de consuls français.

Sous Louis XIV, les Marseillais Michel et Roland Fréjus, qui avaient fondé une Compagnie pour l'exploitation du Bastion-de-France et du Cap-Nègre, tentent d'en créer une semblable au Maroc, à côté des établissements purement militaires des Espagnols; des lettres patentes leur sont accordées en 1665. Roland Fréjus se rend à Taza auprès de Moulay-Rechid, qui le reçoit fort bien, puis, dans un deuxième voyage, il va à Fez demander au sultan la permission d'exporter les blés et de faire la pêche du corail; il échoue, parce qu'un renégat trouve dans ses papiers un plan de construction d'un fort à Albouzème (Alhucemas).

Moulay-Ismaïl fut toujours très désireux d'entretenir de bons rapports avec Louis XIV, dont les victoires et la puissance exerçaient sur son esprit un grand prestige. En 1680, une escadre de six vaisseaux, commandée par le chevalier de Château-Renaud, avait bloqué Salé et détruit plusieurs corsaires. Moulay-Ismaïl envoya en France le gouverneur de Tétouan, Mehemed-Tumin, chargé d'offrir à Louis XIV un lion, une lionne, une tigresse et quatre autruches. L'ambassadeur fut reçu en audience royale le 4 janvier 1682, après quoi il négocia avec MM. de Croissy et de Seignelay. De ces négociations sortit le traité de paix de 1682, par lequel le sultan autorisait le rachat des Français captifs moyennant trois cents livres par tête, s'engageait à conserver une stricte neutralité en cas de lutte entre la France et les Barbaresques et enfin garantissait la liberté de la navigation et du trafic à tous nos nationaux, qui devaient être assistés par plusieurs consuls. L'ambassade quitta la

France enchantée d'avoir obtenu une paix si avantageuse et d'avoir pu contempler toutes les merveilles de Paris.

M. de Saint-Amand partit quelque temps après pour aller chercher la ratification du traité. Louis XIV envoyait au sultan deux fusils, deux paires de pistolets, deux douzaines de montres, douze pièces de brocart d'or, douze autres de drap d'Angleterre, un porte-lettres brodé d'or, et un canon de six pieds non monté. Saint-Amand devait demander certaines additions au traité, notamment que les bâtiments français ne pussent être visités et que les marchandises embarquées par les étrangers sur ces bâtiments ne fussent pas de bonne prise. Moulay-Ismaïl consentit à tout. Au retour, un indigène ayant tiré un coup de fusil sur un Français, le caïd qui commandait l'escorte décapita trois hommes et dit à M. de Saint-Amand que, si cela pouvait lui être agréable, il couperait immédiatement cinquante autres têtes. A partir de 1684, Seignelay réorganisa les consulats du Levant et de Barbarie, dont il fit une ferme générale qu'il adjugea à la Compagnie de la Méditerranée. Deux consuls furent nommés à Salé et à Tétouan.

Moulay-Ismaïl songeait à compléter le traité de 1682, qui réglait les relations maritimes et commerciales, par une alliance politique contre les Espagnols. L'ambassade de Pidou de Saint-Olon (1693) échoua; l'on ne put s'entendre sur la question des captifs marocains qui étaient sur les galères du roi et que la France refusait de rendre. Jusqu'au commencement du XIXe siècle, toutes les ambassades et tous les traités des nations chrétiennes avec le Maroc ont pour principal objet la rançon des esclaves chrétiens ou leur échange avec des prisonniers musulmans; c'est aussi le sujet sur lequel il est le plus difficile de s'accorder, les Barbaresques ne pouvant renoncer à la course, qui constituait le plus clair de leurs revenus.

En 1699 eut lieu la célèbre ambassade marocaine d'Abdallah-ben-Aïssa. L'envoyé du sultan visita les principaux monuments de Paris, le Louvre, les Invalides, le Palais du Parlement, la Bibliothèque royale, l'Arsenal, le Val-de-Grâce, l'Observatoire, la Manufacture des Gobelins, l'Imprimerie royale. Il assista à des représentations théâtrales et prit part aux fêtes de la Cour. Il eut personnellement beaucoup de succès ; on ne parlait que de sa dignité, de sa générosité, de son esprit. Ses réparties faisaient le tour de la ville et étaient publiées par les gazettes ; lorsqu'on lui demanda pourquoi les hommes dans son pays épousaient plusieurs femmes, « c'est, répondit-il, afin de trouver réunies en plusieurs les qualités que chaque Française possède à elle seule ». Il avait été recherché par les dames de la Cour et avait même ébauché une intrigue avec l'une d'elles. Enfin, ayant rencontré à un bal la princesse de Conti, fille du Roi et de la duchesse de la Vallière, connue d'abord sous le nom de mademoiselle de Blois, le galant Ben-Aïssa déclara qu'il suffisait de la voir pour savoir de qui elle était fille. Moulay-Ismaïl écrivit à Louis XIV pour lui demander la main de cette princesse; la Cour se divertit pendant quelques jours de cette demande, qui ne fut pas prise au sérieux et donna lieu à quelques vers galants tels que ceux de J.-B. Rousseau :

Votre beauté, grande princesse
Porte les traits dont elle blesse
Jusques aux plus sauvages lieux;
L'Afrique avec vous capitule,
Et les conquêtes de vos yeux
Vont plus loin que celles d'Hercule.

Malgré toutes ces gentillesses, l'ambassade de Ben-Aïssa n'aboutit pas à un traité d'alliance. Louis XIV voulut imposer la paix au Maroc, comme il avait réussi à le faire avec les Barbaresques, par la force. L'attitude

hautaine de ses ministres et de sa diplomatie, les menaces et les essais d'intimidation, empêchèrent de tirer parti de l'état d'esprit de Moulay-Ismaïl et de ses dispositions conciliantes. On manqua l'occasion de signer avec le Maroc une paix solide et d'y asseoir pour longtemps la primauté de nos nationaux et de notre commerce.

Malgré l'échec des négociations, l'influence française est prépondérante au Maroc à la fin du XVIIe siècle. Aux pourparlers avait été mêlé le négociant Jourdan, chargé de la manufacture de glaces du faubourg Saint-Antoine et qui était en relations commerciales très actives avec l'empire des Chérifs; il avait essayé notamment de faire lever les prohibitions concernant l'exportation de l'huile et du blé. Ben-Aïssa lui avait fait de nombreuses commandes pour son maître et pour lui-même, en lui recommandant de choisir les articles les plus chers sans se préoccuper du prix. Dans une lettre curieuse, Jourdan essaie de persuader à Ben-Aïssa que les pierres fausses sont plus belles que les véritables.

La France importait au Maroc des draps, des velours, des cotons, des toiles (pour plus de deux cent mille livres par an); elle exportait de la cire, des cuirs, des laines, des plumes d'autruches, du cuivre, des dattes, des amandes. Le protecteur du commerce était le sultan, qui percevait un droit de dix pour cent sur les marchandises à l'entrée et à la sortie. Salé et Tétouan étaient les principaux ports; venaient ensuite Safi et Sainte-Croix. Moulay-Ismaïl avait songé à faire un grand port à la Mamora, après l'avoir reprise aux Espagnols : « C'est, dit Mouette, le lieu le plus commode de tout le royaume de Fez; le port est très profond, il peut recevoir des navires chargés du port de trois cents tonneaux. » Les marchandises, une fois débarquées, étaient vendues en gros aux Maures et aux Juifs, qui les envoyaient dans les cinq villes les plus commerçantes de l'intérieur, qui étaient

Maroc, Fez, Méquinez, Taroudant et Ilegh. A Meknès existaient de gros négociants de graines, de cuirs et de cires. Les relations du Maroc avec le Soudan et Tombouctou étaient également assez actives.

Au XVIIIe siècle, l'influence française décline au profit de l'influence anglaise; Gibraltar devient un grand entrepôt de marchandises anglaises. L'Angleterre importe des draps, fournit des armes et des munitions, obtient la permission d'exporter les blés; les Anglais et les Hollandais font presque tout le commerce de Salé, de Safi et de Sainte-Croix. Marseille garde cependant une partie du commerce des laines et il reste quelques Français dans les ports du Maroc, quoique ce ne soient pas toujours des Français de première qualité.

Sous Choiseul, l'influence française se relève, mais sans prédominer autant qu'à la fin du XVIIe siècle. En 1765 a lieu une expédition navale ; à la suite du bombardement de Salé et de Larache, le comte de Breugnon conclut le traité du 28 mai 1767. Cette convention reproduit la plupart des clauses du traité de 1682 relativement au commerce et à la navigation; elle rappelle la promesse de neutralité en cas de conflit entre la France et les États barbaresques; les consuls français auront la préséance et le pas sur tous les consuls des autres nations; l'article 5 garantit aux Français pour les droits de douane le traitement de la nation la plus favorisée. L'article 11 consacre une innovation notable : les indigènes employés comme interprètes ou courtiers par les consuls et négociants français sont soustraits à la juridiction locale et au paiement des charges personnelles; on donne à ces protégés le nom de *censaux* (de l'arabe *samsar*). C'est la première fois que le droit de protection à l'égard des sujets marocains est expressément reconnu par une convention.

Le traité de 1767 est le dernier acte diplomatique conclu entre la France et le Maroc sous l'Ancien Régime.

Breugnon, en quittant le Maroc, y laissa, comme consul et représentant du roi, Chénier, le père d'André et de M.-J. Chénier, qui avait été longtemps employé à l'ambassade de Constantinople. Celui-ci établit d'abord sa résidence à Safi, puis à Salé; il vécut en assez bons termes avec le sultan Sidi-Mohammed, bien qu'avec des intermittences causées par les bizarreries de ce prince. Une ambassade de Sidi-Taher-Frechich (1777) vint traiter une fois de plus la question des esclaves, et un curieux mémoire du comte de Grasse, officier de marine, proposa l'occupation de Sainte-Croix (1778).

Malgré ces velléités d'action, la France n'eut jamais au Maroc l'équivalent des Concessions d'Afrique. La paix de 1767 n'eut pas pour le commerce français les résultats qu'on aurait pu attendre; l'anarchie, l'élévation des droits, l'interdiction du commerce des blés entravaient les relations. A la fin du XVIIIe siècle, le commerce français avec le Maroc s'élevait aux importations à quatre cent mille livres et oscillait entre six cent mille livres et un million deux cent mille livres aux exportations, qui consistaient principalement en huiles destinées aux savonneries de Marseille.

Le commerce hollandais était plus considérable aux importations que celui de la France et de l'Angleterre; venaient ensuite les Danois et les Génois; le commerce espagnol demeurait insignifiant. Salé avait cessé d'être la principale place de commerce, par suite de la fondation de Mogador par le sultan Sidi-Mohammed; ce souverain favorisait aussi Larache; Tanger et Tétouan étaient à peu près négligeables.

En 1795, la République française décida de transférer son consulat de Salé à Tanger, afin de mieux surveiller la politique des Anglais et des Espagnols. Un personnage quelque peu mystérieux, qui professait la foi musulmane et se faisait appeler Ali-Bey-el-Abbassi, voyagea au Maroc de 1803 à 1805; il était en réalité d'origine espa-

gnole et se nommait Domingo Badia-y-Leblich. Il avait été envoyé au Maroc par Godoy, le prince de la Paix; sa mission aventureuse se rattache à un projet de mainmise sur l'empire chérifien conçu très à la légère. La bataille de Trafalgar porta un coup sensible à la situation de la France au Maroc. Une ambassade marocaine vint à Saint-Cloud saluer l'empereur en 1807, mais une mission confiée peu après au capitaine Burel pour faire sortir le Chérif de sa neutralité bienveillante vis-à-vis des Anglais ne donna pas de résultats.

Les actes diplomatiques conclus entre la France et le Maroc en 1824 et en 1825 confirment le traité de 1767 et nous amènent à l'époque de 1830.

Ainsi, les relations politiques et commerciales de la France avec le Maroc, qui remontent dans le lointain Moyen-Age aux négociants provençaux et languedociens, n'ont jamais cessé d'être importantes. Même au point de vue des droits historiques, la France pourrait revendiquer un rang élevé au Maroc. Mais c'est sur des traditions moins archaïques et sur des droits plus immédiats que se fondent ses prétentions sur le Maghreb.

CHAPITRE II

LA QUESTION DU MAROC DE 1830 A 1900 [1]

I

Le 14 juin 1830, jour où les Français débarquèrent à Sidi-Ferruch, marque le point de départ d'une ère nouvelle pour l'histoire de l'Afrique septentrionale tout entière. Sur la première pierre posée par la monarchie à ses derniers jours s'est élevé l'édifice de notre empire africain, auquel les régimes politiques qui se sont succédé en France au XIXe siècle ont tous travaillé; le développement de cet empire nous a conduits des bords de la Méditerranée aux bouches du Congo et a placé sous notre domination plus du tiers du continent africain. Les guerriers vêtus de rouge qu'annonçaient d'anciennes prédictions et qui sont entrés dans Alger par la Porte-Neuve le 5 juillet 1830 ont paru à Tunis en 1881, à Fez en 1911. Et l'établissement du protectorat français sur le Maroc en 1912 a été l'aboutissement de cette longue série d'efforts, de ce plan colonial poursuivi avec persévérance.

1. AUGUSTIN BERNARD, *Les Confins algéro-marocains*, in-8°, Paris, 1911. — GABRIEL DE MORALES, *Datos para la historia de Melilla*, in-8°, Melilla, 1909. — MORDACQ, *La Guerre au Maroc*, in-8°, Paris, 1908. — Bibliographie de la guerre hispano-marocaine de 1859 dans *Archives marocaines*, 1905, t. III, p. 318. — *Livre Jaune sur la conférence de Madrid.*

Les ministres de Charles X ne prévoyaient assurément pas les conséquences de leur acte. Ils ne songeaient guère qu'à détruire un nid de pirates et à régler avec la Régence d'Alger une vieille querelle. En tout cas, la monarchie de Juillet était fort peu disposée à se laisser entraîner dans une aventure extérieure. On songea d'abord à l'évacuation, puis à l'occupation restreinte. Mais les hésitations du gouvernement et de l'opinion tournèrent contre les intentions de leurs auteurs et les forcèrent précisément à faire la conquête qu'ils voulaient éviter.

Dès 1830, le Maroc est lié à notre conquête algérienne, comme il l'est encore aujourd'hui. Les tentatives de Moulay-Abd-er-Rahman pour s'emparer de Tlemcen amenèrent à Fez en 1832 une mission spéciale de M. de Mornay, porteur d'un ultimatum très net. Lorsque le Maroc fournit à Abd-el-Kader des approvisionnements et des munitions, le comte de la Rue fut envoyé à Meknès pour faire de nouveau au sultan d'énergiques représentations. A la suite de l'agression du 30 mai 1844, des instructions très fermes furent envoyées par Guizot à M. de Nion, consul général à Tanger : « Vous devez, lui disait-il, au reçu de la présente dépêche, écrire immédiatement à l'Empereur pour lui adresser les plus vives représentations contre une attaque qui ne saurait être justifiée, pour demander les satisfactions qui nous sont dues, notamment le rappel des troupes marocaines réunies dans les environs d'Oudjda, et pour le mettre lui-même en mesure de s'expliquer sur ses intentions. Est-ce la paix ou la guerre qu'il veut? Si, comme le lui conseillent ses véritables intérêts, il tient à vivre en bons rapports avec nous, il doit cesser des armements qui sont une menace pour l'Algérie, respecter la neutralité en retirant son appui à Abd-el-Kader, et donner promptement les ordres les plus sévères pour prévenir le retour de ce qui s'est passé. Si c'est la guerre qu'il veut, nous

sommes bien loin de la désirer, nous en aurions même un sincère regret, mais nous ne la craignons pas, et si on nous obligeait à combattre, on nous trouverait prêts à le faire avec vigueur, avec la confiance que donne le bon droit et de manière à faire repentir les agresseurs. Vous terminerez en répétant que nous n'avons aucune intention de prendre une parcelle du territoire marocain, et que nous ne désirons que de vivre en paix et en bons rapports avec l'Empereur, mais que nous ne souffrirons pas que le Maroc demeure pour Abd-el-Kader un repaire inviolable, d'où partent contre nous des agressions pareilles à celle qui vient d'avoir lieu, et que si l'Empereur ne fait rien de ce qu'il faut pour les empêcher, nous en ferons nous-même une justice éclatante. » Pour appuyer ces réclamations, on envoya en croisière sur les côtes du Maroc trois vaisseaux, deux frégates et quelques corvettes à vapeur. Le prince de Joinville fut placé à la tête de cette division; sa mission, telle qu'elle était tracée par le ministre de la marine, avait un caractère relativement pacifique. Au cas seulement où la guerre serait déclarée, il pourrait employer les moyens coercitifs et, par exemple, bombarder Mogador.

Pendant qu'à Paris on prenait les mesures commandées par la situation, le maréchal Bugeaud débarquait le 5 juin à Mers-el-Kebir. Avant d'entreprendre une campagne, il essaya d'engager des pourpalers avec les autorités marocaines; il fut convenu qu'une conférence aurait lieu entre un officier français et le caïd d'Oudjda près du marabout de Sidi-Mohammed-el-Oussini. Le 15 juin, le général Bedeau et le caïd marocain El-Guennaoui se rencontrèrent au lieu fixé : derrière eux se trouvaient face à face les troupes françaises sous les ordres de Lamoricière et les troupes marocaines sous les ordres de Si-el-Arbi-el-Kebili. La conférence s'ouvrit après l'échange des saluts habituels et se continua

au milieu d'un tumulte affreux; elle fut brusquement rompue par El-Guennaoui, parce que le général Bedeau refusait d'admettre la Tafna comme frontière entre l'Algérie et le Maroc. Comme les troupes françaises se retiraient vers Lalla-Marnia, elles furent poursuivies par les cavaliers, qui tiraillèrent sur l'arrière-garde. A ce moment, Bugeaud, entendant la fusillade, arriva avec quelques bataillons et fit prendre l'offensive à nos soldats. Surpris de ce mouvement, les Marocains essayèrent de s'enfuir, mais ils furent vivement chargés par le colonel Yusuf et subirent des pertes sérieuses.

Cette nouvelle agression démontrait que, malgré tous les efforts de notre diplomatie, l'espoir d'une solution pacifique devait être abandonné. Nous ne pouvions plus compter même sur le sultan Abd-er-Rahman, qui, subissant des influences diverses, tantôt était disposé à reconnaître ses torts et tantôt se montrait plein d'arrogance. Il ne nous restait plus qu'à agir par la force. Le 6 août, le prince de Joinville ouvrit le feu contre Tanger, dont il détruisit les fortifications. Du reste, la ville elle-même fut ménagée; quatre ou cinq obus seulement atteignirent le quartier des consuls. A la frontière, le maréchal Bugeaud, qui avait occupé Oudjda le 19 juin, résolut d'attaquer le camp marocain situé entre Oudjda et la rive droite de l'Oued Isly ou Bou-Naïm, affluent de la Mouïlah. L'armée française comprenait 8 500 fantassins, 1 400 cavaliers, 400 irréguliers et 16 canons. La masse énorme de la cavalerie marocaine n'effraya nullement Bugeaud, car, dit-il, passé un certain chiffre, comme quatre ou cinq mille, plus elle est nombreuse, moins elle a de puissance. Dans la matinée du 14 août, les troupes françaises passèrent l'Isly et remontèrent la rive gauche; elles étaient formées en losange irrégulier, la fameuse « tête de porc » de Bugeaud, la cavalerie encadrée par l'infanterie. Lorsqu'elles furent arrivées à la hauteur des tentes marocaines, elles franchirent de

nouveau la rive à gué et attaquèrent l'ennemi avec impétuosité; la victoire, qui fut complète, nous coûta peu de monde : 27 tués et 96 blessés; l'ennemi avait perdu 11 pièces de canon, 16 drapeaux, 800 hommes, et s'enfuit dans la direction de Taza. Le lendemain du jour où était livrée la bataille d'Isly, le prince de Joinville bombarda Mogador, s'empara de l'îlot situé à l'entrée du port et y installa une garnison de 500 hommes.

Bugeaud, dès cette époque, aurait voulu marcher sur Fez : « On peut y aller, écrivait-il à Joinville, avec 20 000 hommes d'infanterie, 3 régiments de cavalerie d'Afrique, une vingtaine de bouches à feu bien approvisionnées et des moyens suffisants pour transporter des vivres pour un mois. » Des considérations de politique générale et européenne empêchèrent de mettre ce projet à exécution.

La nouvelle de nos succès fut très mal accueillie à Londres. Le premier ministre, sir Robert Peel, manifesta beaucoup d'inquiétude; il craignait que la France ne conservât une partie du territoire marocain. Vainement lord Aberdeen s'efforçait de le rassurer; il ne voulait rien entendre. Pour mettre fin à ses appréhensions, qu'une lettre explicative de Guizot n'avait pu calmer, le gouvernement français prit le parti de conclure la paix le plus promptement possible. MM. de Nion et de Glücksberg, qui se trouvaient à Cadix, furent délégués pour suivre les négociations, de concert avec le prince de Joinville. Le 19 septembre 1844, Sidi-Bou-Selam, gouverneur des provinces septentrionales de l'empire, dûment autorisé par le sultan, se déclara prêt à signer le traité de paix sans retard et à souscrire à toutes les clauses qui lui étaient proposées.

La convention signée à Tanger n'était guère que la reproduction de l'ultimatum. L'Empereur du Maroc promettait de licencier les troupes marocaines réunies près de la frontière algérienne, d'infliger un châtiment exem-

plaire aux chefs coupables d'agression envers les Français et de ne prêter aucun appui aux ennemis de la France. El-Hadj-Abd-el-Kader, mis hors la loi, devait être poursuivi à main armée par les Français sur le territoire de l'Algérie et par les Marocains sur leur propre territoire. S'il venait à tomber au pouvoir des troupes françaises, il devait être traité avec égards, et, s'il venait à tomber aux mains des troupes marocaines, il devait être interné dans une ville du littoral occidental de l'empire. Les deux gouvernements s'engageaient à procéder le plus promptement possible à la délimitation de leurs frontières respectives et à la conclusion d'un traité général, nos troupes devant évacuer l'île de Mogador et la ville d'Oudjda dès que le sultan aurait exécuté ses engagements. En somme, par ce traité, la France n'obtenait pas les réparations qu'elle était en droit d'exiger; elle ne recevait même aucune indemnité pour les frais de la guerre. Aussi reprocha-t-on au ministère d'avoir sacrifié les intérêts du pays aux susceptibilités britanniques. A la Chambre des députés, l'opposition se fit l'interprète de ces critiques, et Guizot fut obligé de prendre la parole pour justifier la conduite du gouvernement.

La convention du 18 mars 1845, conclue en exécution du traité de Tanger et connue sous le nom de convention de Lalla-Marnia, s'inspire des mêmes principes. Le plénipotentiaire français, le comte de la Rue, conformément aux instructions de Guizot, réclama seulement la frontière des Turcs, frontière incertaine qui avançait suivant les hasards de la fortune ou des combats. La frontière est divisée en trois sections : une ligne est tirée de l'Oued Kiss au Teniet-es-Sassi, c'est-à-dire dans le Tell sur une profondeur de 100 kilomètres environ à partir de la mer; au delà du Teniet-es-Sassi, on se contente d'indiquer quels sont les tribus et les ksours attribués soit à la France, soit au Maroc; au Sud de la région

des ksours, le traité déclare que, comme le pays est inhabitable et que c'est le désert proprement dit, toute délimitation serait superflue. Nous tenions avant tout à obtenir la reconnaissance de notre souveraineté sur les musulmans algériens et le désaveu d'Abd-el-Kader. Tous les points litigieux furent réglés à notre désavantage; Oudjda notamment fut reconnue au Maroc, et la frontière de l'Algérie fixée au Kiss et non à la Moulouya. La rédaction du traité trahit, comme l'écrivait Lamoricière, une ignorance absolue des hommes et des choses. Cependant il faut bien reconnaître que la plupart des inconvénients que l'on a reprochés au traité de 1845 tiennent au voisinage d'un pays barbare où aucune autorité n'est respectée; d'un pays musulman où on fait une bonne action en pillant le chrétien et où l'on ne peut jamais considérer son établissement que comme un mal provisoire; d'un pays de nomades enfin, qui se déplacent pour chercher des pâturages et aussi en quête d'occasions de rapines.

Depuis 1845, il ne s'est pas passé d'année sans que quelque agitation, quelque pillage soit venu troubler l'Oranie et lui coûter des vies d'hommes et des pertes matérielles. Cet état de choses n'est pas imputable au traité de 1845; en nous conférant le droit de suite avec ses avantages et ses conséquences, cette convention nous fournissait le seul remède possible à l'insécurité chronique du Blad-siba. Nous avons usé de ce droit jusqu'en 1870, et, lorsque les troubles prenaient un caractère particulièrement grave, nous sommes intervenus à diverses reprises tant au Sud du Teniet-es-Sassi qu'au Nord de ce point. En prenant en mains la police des confins, aussi bien sur le territoire marocain que chez nous, nous réduisions autant que possible les risques et les frais. L'action du gouvernement chérifien n'existant pas dans cette région, il était inutile de compter sur lui pour assurer la sécurité de nos sujets sur son

territoire ou pour empêcher des gens qui ne lui avaient jamais obéi de pénétrer dans la zone reconnue à la France. Le sultan ne nous contesta jamais ce droit. En fait, nos troupes opérèrent d'une manière constante aussi avant qu'elles le jugèrent à propos dans le soi-disant territoire marocain, ou, pour mieux dire, dans les pays indépendants qui séparaient, comme ils séparent encore aujourd'hui, l'Algérie du Blad-el-Makhzen.

En 1859, à la suite d'une violation de territoire par les Beni-Snassen, une véritable expédition fut organisée sous le commandement du général de Martimprey. Notre consul à Tanger avait déclaré au représentant du sultan « qu'il ne nous restait d'autre parti que de nous faire justice nous-mêmes en allant frapper les tribus que son gouvernement était impuissant à contenir, et ce dernier avait donné à entendre que ce ne serait jamais cela qui nous brouillerait avec son maître ». Le combat d'Aïn-Taforalt, que nous livrèrent le 27 octobre les montagnards commandés par El-Hadj-Mimoun, nous rendit maîtres de la région, et, dès le 29, les Beni-Snassen faisaient leur soumission.

Le ministre de la guerre, maréchal Randon, avait prescrit au général de Martimprey de profiter de sa présence dans l'Ouest algérien pour se rendre compte s'il ne serait pas avantageux pour la France au point de vue militaire d'étendre ses possessions jusque sur les rives de la Moulouya; le général répondit négativement. Cependant les circonstances étaient singulièrement favorables pour occuper les régions que nos troupes venaient de parcourir; le sultan Abd-er-Rahman venait de mourir et avait été remplacé par Sidi-Mohammed, qui était aux prises avec des difficultés intérieures et extérieures. L'Espagne venait en effet de déclarer la guerre au Maroc.

II

L'Espagne avait occupé en 1848 les îles Zaffarines, où le gouvernement français s'était laissé devancer; ces îlots rocheux, sans valeur économique, complétaient la défense de Melilla et assuraient à l'Espagne une position militaire de premier ordre en face de la vallée de la Moulouya. Un essai des Espagnols pour occuper l'îlot de Peregil fut empêché par l'Angleterre. Cependant les attaques contre les Présides ne cessaient pas, et, en 1859, celles des Djebala contre Ceuta avaient pris un caractère d'une gravité particulière; le sultan répondait évasivement aux demandes de réparations et de garanties. Les journaux anglais annonçaient une alliance hispano-française en vue du démembrement du Maroc. L'Angleterre s'inquiéta, et le cabinet de Madrid, pour la rassurer, envoya une circulaire par laquelle il s'engageait à n'occuper d'une manière permanente aucun point dont la possession pût procurer à l'Espagne une supériorité dangereuse pour la libre navigation de la Méditerranée.

L'expédition de 1859-1860, dite de Tétouan, suscita en Espagne un grand enthousiasme. Une armée de 50 000 hommes fut placée sous le commandement du général O'Donnel. L'armée marocaine comptait 15 000 fantassins et 10 000 cavaliers; elle avait été quelque peu réorganisée après la bataille d'Isly et pourvue de fusils rayés fournis par les Anglais, mais demeurait néanmoins un instrument peu utilisable. Les Espagnols, après avoir livré quelques combats défensifs aux environs de Ceuta, se mirent en marche sur Tétouan, qui n'est située qu'à 35 kilomètres du préside; après la victoire du général Prim à Castillejos, ils s'emparèrent de Tétouan, événement qui impressionna vivement le monde musulman; ils marchaient sur

Tanger lorsqu'ils furent arrêtés par un armistice et par les préliminaires de paix signés à l'Oued-Ras. Le traité de paix définitif fut conclu à Tétouan le 26 avril 1860; l'Espagne obtenait une indemnité de guerre de 100 millions, une extension du territoire de Ceuta, la concession d'un territoire à Santa-Cruz-la-Pequeña, l'établissement de missionnaires espagnols à Fez. C'était peu, après de tels efforts et une campagne victorieuse; la déception fut générale. C'était encore l'action diplomatique de l'Angleterre qui avait arrêté l'armée espagnole à quelques kilomètres de Tanger, de même qu'elle avait arrêté les troupes françaises après Isly.

L'Espagne évacua Tétouan; l'indemnité de guerre fut payée grâce à un emprunt de 426 000 livres conclu à Londres et gagé sur les douanes; une délimitation nouvelle des Présides fut effectuée. Les stipulations concernant Santa-Cruz demeurèrent longtemps sans effet; c'est seulement en 1878 qu'une commission mixte fut constituée par les deux gouvernements à l'effet de désigner un emplacement conforme aux stipulations du traité de 1860; leur choix se fixa arbitrairement sur un petit havre situé à 30 kilomètres au Nord-Est de l'embouchure de l'Oued Noun, la crique d'Ifni, qui n'est pas la véritable Santa-Cruz. Le sultan ratifia la cession en 1883, mais l'Espagne ne prit pas encore possession de ce territoire,

En 1861, un important arrangement commercial fut conclu entre l'Espagne et le Maroc. Cet arrangement contenait la clause de la nation la plus favorisée; il développait le régime de la protection, accordait aux Espagnols la faculté d'acquérir des propriétés au Maroc, autorisait l'établissement de Franciscains espagnols, auxquels le monopole de la mission était concédé.

Malgré les actes d'hostilité que commettaient sans cesse les tribus du Rif et d'Oudjda, le ministre de France au Maroc, M. d'Aquin, restait en bons termes avec la

cour de Fez; cela lui permit de conclure la convention du 19 août 1863, qui réglementait l'exercice du droit de protection et maintenait les privilèges des censaux ou courtiers indigènes employés par nos négociants. Le nombre des courtiers indigènes jouissant de la protection était limité à deux par maison de commerce; par exception, les maisons de commerce qui avaient des comptoirs dans différents ports pouvaient avoir des courtiers attachés à chacun de ces comptoirs. La protection française ne s'appliquait pas aux indigènes employés par des Français à des exploitations rurales; cependant les cultivateurs, gardiens de troupeaux ou autres paysans indigènes au service des Français ne pouvaient être l'objet de poursuites judiciaires sans que l'autorité consulaire en fût immédiatement informée.

Une convention internationale fut signée en 1865 par la plupart des puissances européennes en vue de l'administration et de l'entretien du phare du cap Spartel.

A la frontière algéro-marocaine, les troubles demeuraient à l'état permanent. Dans le Sud, la longue insurrection des Ouled-Sidi-Cheikh vint, à partir de 1864, entraver notre action. Sa durée ne s'explique que par l'appui que les insurgés trouvaient chez les tribus du Zegdou : Douï-Menia, Ouled-Djerir et Beni-Guil. Le sultan, qui tenait surtout à éviter un nouvel Isly, se réfugiait derrière son impuissance et arguait de la faculté que nous octroyait le traité de 1845 de venger nous-mêmes nos injures. C'est ce qui amena l'expédition de Wimpfen en 1870. Cette expédition conduisit nos troupes jusque dans la région du Guir, où les Roumis n'avaient pas paru depuis le général romain Suetonius Paulinus. Une sorte de convention fut signée à Oran avec les chefs des Douï-Menia, par laquelle ceux-ci s'engageaient, au nom de leur djemaâs, à ne plus prendre les armes contre les tribus soumises aux Français et à interdire l'accès de leur territoire aux Ouled-

Sidi-Cheikh dissidents. L'expédition de Wimpfen eut dans tout le Sud-Ouest un grand retentissement et produisit les plus heureux effets. Si l'insurrection algérienne de 1871 passa inaperçue en Oranie, si pas un douar ne fit défection, c'est grâce à l'effet moral qu'avait produit cette pointe poussée par nos troupes jusqu'aux portes du Tafilelt.

La guerre de 1870 eut son contre-coup au Maroc comme partout où existaient des intérêts français. Le gouvernement chérifien sembla vouloir contester même le droit de protection qui nous était reconnu par le traité de 1767 et par la convention de 1863. A l'instigation de l'Angleterre et de l'Espagne, Si-Mohammed-Bargach, ministre des Affaires étrangères du sultan, réclama une réglementation plus restrictive de ce droit. Ses propositions, critiquées par notre gouvernement, furent soumises aux représentants des diverses puissances dans une conférence tenue à Tanger en 1879; quelques-unes furent acceptées d'une façon unanime, tandis que d'autres furent réservées pour un examen ultérieur.

En 1880, le cabinet de Madrid, de concert avec le cabinet de Londres, manifesta l'intention de réunir à Madrid les délégués des diverses puissances pour arriver au règlement de la question des protections accordées aux sujets marocains. Le gouvernement français donna son adhésion et la conférence se réunit à Madrid le 15 mai. La France y était représentée par l'amiral Jaurès, ambassadeur de la République française à Madrid, auquel des instructions furent envoyées par M. de Freycinet, ministre des Affaires étrangères : « La protection que les puissances européennes accordent à certains indigènes dans l'empire chérifien, était-il dit dans ces instructions, repose sur un système de droit conventionnel qui est traditionnellement admis comme pouvant seul assurer aux étrangers en pays musulman les moyens nécessaires pour entrer en rapports avec les

populations locales. Nous ne faisons pas de difficulté de reconnaître qu'une application abusive de ce système a pu exciter quelquefois de justes susceptibilités chez le souverain territorial, à la juridiction de qui un nombre excessif d'individus se trouvait soustrait. Les puissances ont multiplié outre mesure et sans l'excuse de motifs légitimes le nombre de leurs protégés; il en résulte dans la pratique des récriminations et des conflits, qui ont amené un état de malaise incontestable. La France, pour sa part, n'a jamais suivi au Maroc une ligne de conduite pouvant donner prise à de semblables objections. Ses droits sont fondés sur l'article 11 du traité solennel conclu en 1767. L'application du principe posé dans cet article a été, le 19 août 1863, l'objet d'un règlement. Nous admettons d'ailleurs que nos protégés soient, en tant que propriétaires, soumis au paiement des taxes agricoles; mais, en retour de notre consentement à ces impositions, nous demandons au Maroc la reconnaissance formelle du droit de posséder pour les étrangers. Il y a une corrélation évidente entre ces deux idées, et, si notre réclamation devait être repoussée, nous nous verrions obligés de nous en tenir aux termes de la convention de 1863 en ce qui concerne l'exemption de toute taxe pour nos protégés. »

De longs et vifs débats eurent lieu à la conférence de Madrid sur cette question des censaux et de la protection irrégulière. L'amiral Jaurès fut énergiquement appuyé par le plénipotentiaire de l'Allemagne, qui avait reçu pour instructions de régler sa conduite sur celle du plénipotentaire français, « parce que, disait le prince de Bismarck, l'Allemagne n'a pas d'intérêts au Maroc ».

Finalement, grâce à quelques concessions, les plénipotentiaires adoptèrent un projet en 18 articles qui devint la convention du 3 juillet 1880. Cette convention réglemente non seulement la protection diplomatique et consulaire, mais encore l'acquisition de la propriété

immobilière, le paiement des impôts agricoles, la médiation des employés des légations et consulats, la naturalisation étrangère des sujets marocains. La convention reconnaît à tous les États représentés à la conférence le droit au traitement de la nation la plus favorisée en matière de protection.

La conférence de Madrid a admis pour la première fois l'État marocain dans un congrès européen et l'a fait entrer pour ainsi dire dans le concert des nations. C'est l'Espagne qui provoqua la conférence et c'est la France qui en fit les frais; l'Allemagne, jouant de nos défiances à l'égard de l'Angleterre, fit jeter par nos propres diplomates les premiers fondements de l'internationalisation du Maroc, qui nous est si nuisible à l'heure actuelle. La France perdit la situation privilégiée qu'elle avait eue jusqu'alors dans l'empire chérifien, et c'est à sa demande même que l'article 17 de la convention de Madrid étendit le bénéfice de l'égalité en matière de protection à toutes les nations représentées à la conférence.

Dans les confins algéro-marocains, repliés en quelque sorte sur nous-mêmes après 1870, défiants à l'excès de tout ce qui pourrait entraîner des complications, nous renonçions au droit de suite et nous préférions porter des revendications pécuniaires à Fez par voix diplomatique, méthode déplorable dont les inconvénients sont multiples : nous n'obtenions que rarement satisfaction, nous indisposions le Makhzen contre nous, enfin nous l'incitions à intervenir plus activement dans la zone des confins. C'est sur nos instances que Moulay-el-Hassan vint à Oudjda en 1876, et c'est sur notre invitation qu'il nomma un représentant à Figuig en 1883. La politique makhzénienne dans les confins fut, pendant cette période, aussi ingénieuse et adroite que la nôtre l'était peu. Le sultan se gardait bien de soumettre entièrement ces régions éloignées du centre, sans réel intérêt pour lui; son impuissance se doublait de mauvaise

volonté. L'insécurité et l'agitation de ce Blad-siba lui était précieuse pour éviter la prise de contact avec les Roumis, qu'il cherchait à éviter ou à retarder le plus possible. Néanmoins, la présence de deux fonctionnaires chérifiens de pure parade à Oudjda et à Figuig suffisait pour poser une limite à notre extension, et les tribus étaient invitées à se réclamer de Fez dans leurs difficultés avec nous. Le voisinage, au lieu d'être pour nous l'occasion d'une collaboration féconde, qui fît apprécier au Makhzen les services que nous pouvions lui rendre, était une source de difficultés et de réclamations incessantes qui l'aigrissait contre nous. L'insurrection de Bou-Amama en 1881 montra le résultat de la politique effacée et timide suivie depuis la guerre franco-allemande et de l'anarchie qui régnait dans notre politique indigène en Algérie. Lorsque M. Jules Cambon réagit contre la politique négative de ses prédécesseurs, la situation générale était changée et la question marocaine était en partie internationalisée par la conférence de Madrid. Nous avions laissé passer l'heure où nous aurions pu sans difficulté progresser au point de vue politique et économique dans le vaste pays sans maître qui confinait à nos possessions. Cependant, c'est à la France et au gouverneur de l'Algérie que le sultan s'adressa en 1880 pour avoir un officier d'artillerie chargé d'apprendre aux Marocains la manœuvre du canon : ce fut l'origine de la Mission militaire française, dont on ne sut malheureusement pas tirer tout le parti possible. A Tanger et à Fez, M. Ordega, ministre de France depuis 1881, défendait nos droits et relevait notre influence; son passage était marqué par un important succès : le protectorat français accordé aux chérifs d'Ouezzan. De son côté, l'Allemagne, qui, à la conférence de Madrid, déclarait, par l'organe de M. de Bismarck, n'avoir pas d'intérêts au Maroc, commençait à travailler dans ce pays. Le docteur Jannasch, président

du *Centralverein für Handelsgeographie* et directeur de la *Deutsche Exportbank*, fondait la ligne de navigation directe *Atlas* entre Hambourg et le Maroc. Peu après, le comte de Tattenbach signait le traité de commerce de 1890, le plus complet de ceux conclus par le Makhzen, qui fixait à 10 p. 100 *ad valorem* les droits d'importation, établissait des droits de sortie, autorisait l'exportation des céréales et devenait la base du tarif général marocain. Quant à l'Angleterre, elle tenta à diverses reprises d'établir son protectorat sur l'empire chérifien; en 1892, notamment, un projet dans ce sens fut élaboré par sir Evan Smith; mais Moulay-el-Hassan se refusa toujours à entrer dans cette voie. Pour l'Espagne, la guerre de Melilla (1893), occasionnée par la construction d'un fort près du marabout de Sidi-Ouriach, nécessita l'envoi de 25 000 hommes, commandés par le maréchal Martinez Campos; elle se termina par les conventions de 1894 et de 1895, qui ne conféraient à cette puissance que de médiocres avantages; malgré un effort militaire considérable, elle dut se contenter d'une indemnité et d'une insignifiante rectification de frontière autour des Présides.

En somme, durant tout le XIXe siècle, c'est l'influence de Londres qui a dominé dans les conseils du sultan. Le prestige maritime de l'Angleterre, l'habileté de sa politique, la crainte de l'Algérie française depuis 1830, maintiennent et fortifient cette influence. C'est l'Angleterre qui a arrêté la France en 1844, l'Espagne en 1860. Les Marocains le savent, mais leur reconnaissance ne va pas jusqu'à laisser l'Angleterre imposer elle-même son protectorat, comme elle l'a plusieurs fois essayé. Ainsi se perpétue le *statu quo*, ainsi se maintient le vieux Maroc barbare, vivant anachronisme à la fin du XIXe siècle, plus fermé presque à l'influence européenne qu'il ne l'était au XVIIIe siècle ou à l'époque des Almoravides.

CHAPITRE III

LA CRISE MAROCAINE (1900-1906) [1]

I

En 1900 s'ouvre la crise marocaine, qui, après de nombreuses et parfois émouvantes péripéties, devait aboutir en 1912 à l'établissement du protectorat français sur l'empire chérifien. Tandis que la politique d'Abd-el-Aziz provoquait une crise intérieure qui détraquait la vieille machine vermoulue du Makhzen, l'occupation des oasis du Touat marquait, au point de vue extérieur, le début d'une période nouvelle.

Depuis 1830 jusque vers 1898, ou peut dire que la situation de la France vis-à-vis du Maroc n'avait guère changé; si elle ne s'était pas désintéressée du Maghreb extrême, la France n'avait à peu près rien fait pour y exercer une influence politique prépondérante. A la frontière algérienne, la situation demeurait sensiblement

1. Eug. Aubin, *Le Maroc d'aujourd'hui*, in-8°, Paris, 1904. — Victor Bérard, *L'Affaire marocaine*, in-18, Paris, 1906. — André Tardieu, *La Conférence d'Algésiras*, in-8°, Paris, F. Alcan, 1907. — Id., *Cinq Ans de politique marocaine* (*Revue politique et parlementaire*, 10 nov. 1908). — *Livres Jaunes sur les Affaires du Maroc*. — Rouard de Card, *Documents diplomatiques pour servir à l'histoire de la question marocaine*, in-8°, Paris, 1911. — *Bulletin de l'Afrique française et du Comité du Maroc*. — Nombreux articles de périodiques, notamment de la *Revue politique et parlementaire*.

la même qu'en 1845, malgré des expéditions comme celles de Martimprey et de Wimpfen. Par un trait assez frappant de notre caractère national, nous mettons désormais autant de hâte à résoudre la question du Maroc que nous en avions mis peu dans les soixante années précédentes. L'inertie antérieure fait place à une précipitation parfois un peu fébrile.

Le 5 novembre 1881, Jules Ferry, exposant à la Chambre sa politique tunisienne, disait : « La question tunisienne est aussi vieille que la question algérienne. Elle en est contemporaine. Un bon Français peut-il supporter la pensée de laisser à d'autres qu'à une puissance faible, amie ou soumise, la possession d'un territoire qui est, dans toute l'acception du terme, la clef de notre maison? » La nécessité qui s'était imposée à la clairvoyance du grand homme d'État devait fatalement inspirer notre politique le jour où, après la question algérienne, après la question tunisienne, se poserait la question marocaine.

La France ne pouvait pas se désintéresser du Maroc et il ne dépendait pas d'elle de n'avoir pas de politique marocaine. L'islam, partagé entre des gouvernements différents, constitue une nationalité unique; un musulman est citoyen de tout pays musulman où il se trouve et bénéficie d'une solidarité dont l'équivalent n'existe pas parmi les nations chrétiennes. Nulle part cette solidarité n'est plus visible et plus étroite qu'entre l'Algérie et le Maroc; entre ces deux pays, religion, langue, mœurs, organisation familiale, tout est commun. En vain on essaierait d'esquisser des limites comme on l'a fait en 1845 : « Les musulmans, a dit M. Jules Cambon, ont en ces matières des habitudes d'esprit qui échappent entièrement aux Européens. C'est dans le Coran, qui ne parle point de patrie, qu'est pour eux-renfermée toute la loi. Le reste n'est qu'accident. » Dans ces conditions, tout trouble au Maroc a son contre-

coup en Algérie. De là vient notre intérêt tout spécial à veiller à la tranquillité de l'empire chérifien; cet intérêt se mesure au préjudice que nous nous infligerions en renonçant à le sauvegarder.

Ce n'est pas du tout un insatiable appétit de conquête qui nous a poussés à assurer au Maroc notre prépondérance politique : c'est une nécessité inéluctable. On ne peut contester l'intérêt primordial qu'a pour nous la question marocaine sans mettre en question du même coup l'utilité, l'avenir et l'existence même de nos possessions de l'Afrique du Nord. Il ne s'agit pas ici d'un de ces territoires plus ou moins riches, plus ou moins désirables, au sujet desquels les transactions et les partages sont possibles. Les énormes sacrifices que nous avons faits en Algérie et en Tunisie depuis trois quarts de siècle pouvaient se trouver annulés, si la solution n'était pas conforme à nos intérêts et à nos droits. Si le Maroc était tombé aux mains d'une autre puissance, notre situation dans la Méditerranée occidentale s'effondrait. Qu'on suppose le Maroc ou une partie du Maroc aux mains d'une puissance qui, consciemment ou inconsciemment, agiterait la masse musulmane et berbère, l'Algérie s'en trouverait très sérieusement compromise.

L'obligation impérieuse pour la France d'avoir une politique marocaine aboutit à la définition même de cette politique, qui tient dans les deux formules suivantes : 1° la France veut que l'ordre règne au Maroc; 2° elle veut encore qu'aucune puissance européenne n'y prenne une influence prépondérante, qui, en provoquant des troubles en Algérie, risquerait de compromettre notre situation africaine, notre situation méditerranéenne et, par contre-coup, notre situation européenne. La défense d'un double intérêt, un intérêt positif : le maintien de l'ordre; un intérêt négatif : l'exclusion des influences étrangères, telle devait être à l'égard du Maroc la règle de l'action française.

Si l'on aperçoit très bien la nécessité pour la France d'avoir une politique marocaine, on ne pouvait manquer, d'autre part, d'être frappé des graves difficultés qu'il y aurait pour elle à résoudre cette question à son profit. En France, le parti socialiste faisait à la question marocaine le reproche qu'il adresse à toutes les entreprises coloniales, d'être des aventures capitalistes et militaristes, de nature à détourner le pays des réformes sociales. D'autre part, beaucoup de bons esprits pensaient que l'établissement de l'ordre et de la sécurité au Maroc ne pouvaient être obtenus sans un sérieux effort militaire, sur l'importance duquel les opinions différaient d'ailleurs, et que cet effort militaire, nullement disproportionné pour une puissance comme la France si elle avait eu les mains libres en Europe, risquait de désorganiser notre mobilisation et d'affaiblir nos forces sur le continent au moment où nous aurions pu en avoir besoin; or, c'est en Europe que se gagnent et se perdent les colonies. Même au point de vue purement colonial, on peut soutenir que, amplement pourvus en Algérie et en Tunisie, nous risquions, en nous étendant outre mesure et étant donnée notre faible natalité, de nous affaiblir et de dépasser la mesure de notre capacité, comme cela s'est produit jadis pour l'empire colonial espagnol et portugais. Enfin, et c'est l'objection de beaucoup la plus grave, il semblait bien que la question du Maroc ne pouvait se résoudre sans de graves complications européennes et que le consentement de l'Angleterre, de l'Allemagne et de l'Espagne notamment à notre établissement au Maroc serait certainement difficile, peut-être même impossible à obtenir.

La méthode dite de pénétration pacifique répondait ou semblait répondre à la plupart de ces objections, tout en sauvegardant l'essentiel de nos aspirations marocaines. Il ne s'agissait ni d'annexion ni de protectorat; cette méthode acceptait comme principe premier l'inté-

grité territoriale du Maroc, la souveraineté du sultan et la liberté économique. Elle tendait à nous donner, par l'intermédiaire des Marocains, les garanties dont nous avions besoin et à tirer de la collaboration que nous établissions avec eux les résultats que nous renoncions à demander à l'action directe. Cette formule, extrêmement souple et ingénieuse, a pour auteur le diplomate le plus éminent qui ait eu à s'occuper de la question marocaine, M. Paul Révoil. On ne peut reprocher à la méthode qu'un excès de subtilité et d'ingéniosité. Il fallait, pour réussir, qu'elle fût comprise et adoptée par l'opinion publique française; or, les Algériens, les coloniaux, les militaires ne se ralliaient pas facilement à cette formule, différente de celles qu'ils avaient vu employer jusque-là. Il fallait, en second lieu, obtenir la collaboration du Makhzen, l'amener à comprendre que nous étions véritablement ses amis et ses alliés, seuls en état de le préserver des convoitises des puissances européennes et n'aspirant pas nous-mêmes à son héritage, par la bonne raison que nous n'avions pas d'intérêt à hâter le développement d'un concurrent de l'Algérie. Il fallait enfin que les puissances européennes fussent parfaitement rassurées sur nos intentions véritables et ne vinssent pas entraver l'application d'un programme déjà si délicat par lui-même. Cette triple hypothèse ne s'est pas réalisée, et il a fallu en revenir à la vieille formule du protectorat.

Il serait vain de vouloir trouver une parfaite unité d'action dans les événements qui nous ont peu à peu acheminés vers cette solution. Ce sont surtout les forces géographiques et historiques qui ont travaillé pour nous. Quant à notre politique extérieure, elle a eu le mérite de comprendre toute l'importance qu'avait pour nous la question marocaine, mais ce n'est pas sans à-coups, sans contradictions même, qu'elle a travaillé à la résoudre.

II

L'origine de la crise doit être cherchée dans l'occupation par la France des oasis du Touat. De l'absence de toute délimitation au Sud du pays des Ksours résultait, en vertu du traité de 1845, notre droit absolu à occuper les oasis du Tidikelt, du Touat et du Gourara, droit affirmé par nous à plusieurs reprises. Nous avons effectué cette occupation en 1900 et 1901 et nous fûmes bientôt amenés à utiliser la ligne de communication naturelle de la Zousfana et de la Saoura pour rattacher les oasis à la région du Sud-Oranais. Cependant nos atermoiements au sujet du Touat avaient attiré l'attention du Maroc sur cette région, et, à la suite de notre établissement dans les oasis, nos rapports avec le sultan s'étaient passablement tendus. On avait pu saisir la trace des intrigues de certains agents chérifiens dans les agressions de Sahela-Metarfa et de Timmimoun. Sur ces entrefaites survint le meurtre d'un colon oranais, M. Pouzet, assassiné sans provocation par le caïd des Kebdana, alors qu'il livrait des marchandises achetées par des Rifains (3 avril 1901). Les circonstances dans lesquelles ce meurtre avait été commis appelaient une réparation ; M. Révoil adressa au Makhzen un ultimatum appuyé par la présence à Tanger de deux navires de guerre. Le Maroc effrayé consentit immédiatement à satisfaire toutes les demandes du ministre ; on se borna d'ailleurs à exiger, outre une indemnité convenable pour la famille Pouzet, l'envoi à Paris d'une ambassade solennelle avec mission d'y régler les questions pendantes au mieux des intérêts réciproques des deux États et sur les bases du traité de 1845. On ne manqua pas en même temps de faire savoir au sultan que nous étions animés au fond des intentions les plus conciliantes et de l'esprit le plus amical.

Le protocole du 20 juillet 1901 et les accords des 20 avril et 7 mai 1902, tout en laissant subsister le traité de 1845, déterminèrent le sens et la portée des principales clauses. L'accord était destiné, suivant les termes mêmes du préambule, à « consolider les liens d'amitié existant entre les deux gouvernements et à développer leurs bons rapports réciproques, en prenant pour base le respect de l'intégrité de l'empire chérifien d'une part, et, d'autre part, l'amélioration de la situation de voisinage immédiat qui existe entre eux par tous les arrangements particuliers que nécessite ledit voisinage ». Il y a cependant entre l'acte de 1901 et celui de 1902 quelques différences : le premier s'inspire plutôt d'une politique de zones d'influence, tandis que le deuxième fait nettement prévaloir la politique d'association. L'objet essentiel du premier protocole est de placer sous notre suzeraineté les Ouled-Djerir et les Douï-Menia. Les accords de 1902 organisent la collaboration de la France et du Makhzen dans les régions frontières en ce qui concerne la police, le commerce et les douanes; une triple ligne de marchés, français, mixtes et marocains, devait être créée entre le Maroc et l'Algérie; le gouvernement français s'engageait à verser chaque année au Makhzen une somme représentant les droits de douanes afférents aux marchandises introduites du Maroc en Algérie entre le Teniet-Sassi et Figuig. Les accords stipulaient d'une façon générale que le gouvernement français prêterait son appui au gouvernement marocain pour consolider son autorité makhzénienne dans la zone des confins.

La France pratiqua la politique des accords dans l'esprit le plus large et le plus conciliant. Elle secourut le sultan contre le Rogui, lui donna l'appui de ses arsenaux, de ses officiers et même de ses postes de la frontière. Mais le Makhzen refusait de collaborer avec nous au rétablissement de la paix et de la sécurité et faisait

preuve d'autant de mauvaise volonté que d'impuissance. Non seulement il ne nous aidait pas, mais la main de ses agents était trouvée dans toutes les agressions fomentées contre nous. Dans tout le Sud-Oranais, ce n'étaient qu'attaques contre nos postes et nos convois, enlèvements de troupeaux, pillages de caravanes, assassinats de sentinelles et d'officiers. Nous fûmes donc amenés à assurer la sécurité par nous-mêmes. L'agression du col de Zenaga (31 mars 1903), commise par les gens de Figuig contre M. Jonnart, gouverneur général de l'Algérie, amena le bombardement des ksours qui nous avaient si longtemps bravés et qui avaient servi de refuge à tous les malfaiteurs.

C'est au colonel Lyautey, qui avait fait ses preuves comme pacificateur à Madagascar et parcouru une brillante carrière coloniale, que fut confiée la difficile mission d'affermir notre domination dans le Sud-Oranais, et d'assurer le respect de nos droits dans des régions jusque-là hostiles et fermées à notre influence.

Il était tout d'abord indispensable de ne pas nous cantonner dans le fossé de la Saouara, mais de surveiller également le talus qui borde ce fossé à l'Ouest, c'est-à-dire la région des Ouled-Djerir et des Douï-Menia. C'était là une conséquence prévue de l'occupation du Touat; il fallait nous porter en avant du Djebel Bechar, qui surplombait notre ligne d'étapes; l'occupation de Colomb, en novembre 1903, répondit à cet objectif; nous pouvions désormais recouper vers le Nord les pistes allant à Figuig, surveiller vers le Sud la vallée du Guir, appliquer les conventions aux Douï-Menia, tenir les Beraber en respect. Pour contenir les gens du Guir et parer aux incursions des gens de Bou-Amama, des postes furent installés à Forthassa et à Berguent en 1904; une série de reconnaissances de police nous amenèrent en 1905 et 1906 à rayonner dans toute la zone des steppes qui s'étend jusqu'à la Moulouya.

III

On aurait pu concevoir que la pénétration française du Maroc continuât à s'effectuer graduellement en partant de la base solide que nous avions en Algérie. Mais on procéda autrement et il parut nécessaire de préparer le terrain diplomatiquement. Des négociations furent engagées dans ce but avec diverses puissances européennes, négociations qui eurent pour résultat d'internationaliser la question du Maroc.

On commença par obtenir le désistement de l'Italie, ce qui fut relativement facile. A un moment donné, l'Italie avait songé elle aussi à établir son protectorat au Maroc, mais ces velléités n'avaient pas eu de suite. Les relations entre la France et l'Italie s'étaient améliorées vers la fin de 1898, le cabinet de Paris, profitant de cette détente, fit comprendre qu'il serait disposé à ne pas gêner l'action italienne en Tripolitaine si le cabinet de Rome promettait de ne pas gêner l'action française au Maroc. La Consulta se montra favorable à ces ouvertures, et ces négociations aboutirent à un accord signé en décembre 1900 et confirmé le 1er novembre 1902; la France déclarait se désintéresser de la Tripolitaine, et l'Italie en retour déclarait se désintéresser du Maroc.

En 1903, un rapprochement se produisit entre la France et l'Angleterre; l'entente cordiale se dessina. Désireux de supprimer pour l'avenir toute cause de froissement et d'irritation, les hommes d'État des deux pays estimèrent qu'il convenait de régler simultanément un certain nombre de vieux litiges coloniaux. Le 8 avril 1904, M. Paul Cambon, ambassadeur à Londres, et le marquis de Lansdowne signèrent une déclaration concernant l'Égypte et le Maroc. Moyennant l'abandon de nos droits en Égypte, l'Angleterre nous laissait les mains libres au Maroc, quoique avec certaines réserves. L'Angleterre

déclarait qu'il appartenait à la France de veiller à la tranquillité de ce pays, de lui prêter son assistance pour toutes les réformes administratives, financières et militaires dont il aurait besoin, et s'engageait à ne pas y entraver l'action de la France. C'était là un résultat capital, dont il est superflu de faire ressortir la valeur. La France s'engageait à maintenir la liberté commerciale au Maroc pour une période de trente ans; elle s'engageait à ne pas laisser élever de fortifications ou d'ouvrages stratégiques quelconques sur la partie de la côte du Maroc comprise entre Melilla et la rive droite du Sebou. Enfin le gouvernement français devait se concerter avec l'Espagne au sujet des intérêts de cette puissance en vertu de sa position géographique et de ses possessions territoriales sur la côte marocaine de la Méditerranée. Par un des articles secrets annexés à la convention, les deux gouvernements convenaient qu'une certaine quantité de territoires marocains adjacents à Melilla, Ceuta, et autres Présides devaient, le jour où le sultan cesserait d'exercer son autorité, tomber dans la sphère d'influence espagnole, et que l'administration de la côte depuis Melilla jusqu'aux hauteurs de la rive droite du Sebou serait confiée à l'Espagne.

Quant à l'Espagne, la France avait négocié avec cette puissance un premier arrangement qui avait pour objet d'opérer un partage éventuel du Maroc entre les deux puissances et qui donnait à l'Espagne toute la partie septentrionale du Maroc, y compris Fez et Taza, jusqu'au 33e degré de latitude et au cours de l'Oum-er-Rebia, ce qui revenait à attribuer le royaume de Fez à l'Espagne et le royaume de Merrakech à la France. Par bonheur, l'arrangement ne fut pas conclu et resta à l'état de simple ébauche. Après la signature de l'accord franco-anglais, de nouvelles négociations furent engagées entre le cabinet de Paris et celui de Madrid en vue de définir le rôle de chacune des deux puissances

dans l'empire chérifien; elles aboutirent à la signature de la déclaration du 3 octobre 1904, qu'un protocole additionnel vint compléter le 1er septembre 1905 en se bornant à préciser certains de ses termes.

Cette déclaration, dans sa partie officielle, se référait simplement à la convention franco-anglaise du 8 avril, à laquelle l'Espagne adhérait; les puissances signataires affirmaient leur attachement à l'intégrité de l'empire marocain sous la souveraineté du sultan. Mais une convention secrète délimitait, pour le cas où la situation du Maroc viendrait à être modifiée, une zone d'influence espagnole. Cette zone, moins étendue que celle du projet de 1902, traçait une limite dans une région à peu près inconnue au point de vue géographique. En gros, elle attribuait à l'Espagne les massifs littoraux du Maroc septentrional jusqu'à la ligne du partage des eaux entre la Méditerranée et le bassin du Sebou; elle laissait à l'Espagne une grande partie de la vallée de l'Ouerra, passait entre Ksar-el-Kebir et Ouezzan et allait aboutir à l'Atlantique au Sud de Larache; Taza, Fez, Ouezzan, la vallée du Sebou étaient laissés à la France. En outre, dans le Sud du Maroc, une autre zone d'influence espagnole, prolongation de celle du Rio-de-Oro, s'étendait jusqu'à l'Oued Tazeroualt et à l'Oued Mesa. L'arrangement franco-espagnol était en contradiction manifeste avec la politique d'intégrité marocaine et de pénétration pacifique, et la constitution d'une zone espagnole sonnait le glas du vieux Maroc.

Au mois de juin 1904, la question du Maroc sembla devoir se résoudre à notre profit et selon nos intentions. Un emprunt de 62 millions et demi avait été conclu par le sultan; l'emprunt était garanti sur la totalité du produit des douanes; 60 p. 100 de ce produit était affecté spécialement et exclusivement au service de l'emprunt; un délégué des porteurs de titres, ayant des employés dans chaque port, était chargé d'opérer ce

prélèvement. En somme, le contrat mettait entre nos mains les douanes du Maroc et nous donnait le droit de les contrôler. Mais bientôt le Makhzen, subissant des influences qui nous étaient hostiles, modifia complètement son attitude à notre égard. Une ambassade, destinée à exposer au sultan un programme général de réformes, fut envoyée à Fez au début de 1905 sous la conduite de M. Saint-René Taillandier. C'est à ce moment que se produisit l'intervention allemande, qui vint tout remettre en question.

IV

C'était une tradition de la politique allemande depuis 1871 de favoriser les entreprises coloniales de la France. En ce qui concerne le Maroc, l'Allemagne avait manifesté à diverses reprises, et notamment à la conférence de Madrid, son intention de ne pas entraver notre action ou même de la servir; à deux reprises, en 1885 et 1887, cette puissance refusa de prendre part à une conférence marocaine qu'elle savait devoir être dirigée contre nos intérêts. Certes, le temps n'était plus où le prince de Bismarck déclarait que l'Allemagne n'avait pas d'intérêts au Maroc et depuis lors, le commerce allemand, sans atteindre un chiffre très considérable, avait fait preuve dans ce pays d'une remarquable activité. Cependant, M. de Bülow affirmait à son tour qu'il n'était point, en Afrique ou en Asie, de terrain où les intérêts français et les intérêts allemands fussent en conflit; le 12 avril 1904, le chancelier disait au Reichstag que l'Allemagne n'avait aucune raison de craindre que ses intérêts économiques au Maroc pussent être mis de côté par une puissance quelconque. Le 29 mars 1905, il tenait un tout autre langage; il est vrai que dans l'intervalle s'était produite la défaite des Russes à Moukden et que les événements d'Extrême-Orient donnaient à l'Allemagne toute liberté d'agir.

La thèse de l'Allemagne se résumait ainsi : elle n'avait jamais eu connaissance officielle de l'arrangement anglo-français; en négligeant de le lui communiquer, on avait péché par omission; en conséquence, elle gardait sa pleine indépendance, et, considérant que ses intérêts économiques n'étaient pas garantis, puisque aucun engagement n'avait été pris envers elle, elle entendait traiter ses affaires directement avec le sultan du Maroc. L'Allemagne prétendait en outre que nous nous étions présentés à Fez comme mandataires de l'Europe et qu'en vertu de l'article 17 de la convention de Madrid, nous ne pouvions prétendre à un mandat de ce genre qu'avec l'assentiment de toutes les puissances signataires de cette convention. Au reste, derrière ces « moyens de droit », quelle qu'en fût la valeur, il y avait la question de force.

Le 31 mars, l'empereur Guillaume II débarquait à Tanger et les paroles prononcées par lui dans cette circonstance avaient un caractère d'hostilité directe contre la politique française : « C'est, dit-il, au sultan du Maroc, souverain indépendant, que je fais ma visite, et j'espère que, sous sa haute souveraineté, un Maroc libre sera ouvert à la concurrence pacifique de toutes les nations, sans monopole ni exclusion d'aucune sorte. » On apprit bientôt après que le comte de Tattenbach était envoyé à Fez en mission spéciale. Sur son conseil, le sultan repoussait le programme de la France, comme incompatible avec les conventions internationales, et invitait les puissances à une conférence où seraient étudiées les réformes à introduire au Maghreb.

On se décida alors à négocier avec l'Allemagne. La France déclara qu'elle n'était pas opposée en principe à la conférence proposée par le sultan, mais qu'elle désirait la voir précédée d'un échange de vues avec l'Allemagne

sur la question marocaine. Les négociations poursuivies entre M. Rouvier et le prince de Radolin, puis entre M. Rosen, ministre d'Allemagne au Maroc, et M. Révoil, aboutissaient à la note du 8 juillet 1905 et au protocole du 28 septembre 1905.

L'accord se faisait sur les principes suivants : souveraineté et indépendance du sultan, intégrité de son empire, liberté économique sans inégalité, utilité de réformes de police, de réformes financières, reconnaissance de la situation spéciale faite à la France au Maroc par la contiguïté, sur une vaste étendue, de l'Algérie et de l'empire chérifien. Le programme de la conférence devait comporter : organisation de la police, règlement concernant la surveillance et la répression de la contrebande des armes, réforme financière consistant principalement dans la constitution d'une banque d'État, étude d'un meilleur rendement des impôts et de la création de nouveaux revenus, enfin fixation de certains principes destinés à sauvegarder la liberté économique.

La conférence internationale qui se réunit à Algésiras, le 15 janvier 1906, dura près de trois mois, l'acte général ayant été signé seulement le 7 avril 1906. Cet acte portait dans son préambule que les puissances signataires s'inspiraient de l'intérêt qui s'attache à ce que l'ordre, la paix et la prospérité règnent au Maroc et avaient reconnu que ce but précieux ne saurait être atteint que moyennant l'introduction de réformes basées sur le triple principe de la souveraineté et de l'indépendance de S. M. le Sultan, de l'intégrité de ses États et de la liberté économique sans aucune inégalité. L'acte lui-même était divisé en six parties : la première était une déclaration relative à l'organisation de la police; la seconde, un règlement concernant la surveillance et la répression de la contrebande des armes; la troisième, un acte de concession d'une banque d'État marocaine; la quatrième, une déclaration concernant un meilleur rendement des

impôts et la création de nouveaux revenus; la cinquième, un règlement sur les douanes de l'empire et la répression de la fraude et de la contrebande; la sixième, une déclaration relative aux services publics. La Banque d'État et l'organisation de la police constituaient la partie essentielle des décisions de la conférence.

La Banque d'État marocaine est constituée au capital initial de 15 400 000 francs, divisé en 14 parts, dont 12 sont prises par les puissances signataires et 2 par le consortium des banques qui a consenti l'emprunt de 1904. Chaque part donne droit à la désignation d'un administrateur statutaire. La Banque d'État est chargée des opérations de trésorerie du gouvernement marocain, c'est-à-dire notamment d'encaisser les revenus et de payer les dépenses pour son compte. La Banque est obligée de faire au gouvernement marocain des avances dont la principale, à concurrence de 10 millions de francs, est destinée à la création et à l'entretien de la police des ports. Cette avance est l'objet le plus immédiat qu'aient envisagé les puissances; elles ont voulu créer la sécurité dans les ports ouverts, et, comme elles auraient vainement demandé au Makhzen de faire les fonds, elles ont à cet effet institué la Banque. Enfin cette institution est chargée du service des emprunts publics au Maroc, et, dans un autre ordre d'idées, elle doit prendre les mesures utiles en vue de l'assainissement de la situation monétaire. En compensation de ces charges et obligations, la Banque jouit de divers droits et avantages, parmi les quels les plus importants sont le privilège d'émission et le droit de préférence en matière d'emprunts publics.

La police, placée sous l'autorité du sultan et recrutée parmi les musulmans marocains, est créée pour une période de cinq ans. Son effectif ne devra pas dépasser 2 500 hommes, ni être inférieur à 2 000; elle est répartie entre les 8 ports ouverts. Des instructeurs européens seront mis à la disposition du sultan pour lui venir en

aide dans l'organisation de cette police. Ces instructeurs devront être espagnols à Tétouan et à Larache, mixtes à Tanger et à Casablanca, français à Rabat, Safi, Mazagan et Mogador. L'inspection générale de la police est confiée à un officier supérieur de l'armée suisse.

Pendant la longue période de négociations et de luttes qui précéda la signature, la politique française n'avait pas varié et avait fait preuve d'une netteté et d'une franchise qui finit par gagner à notre cause presque toutes les autres puissances représentées à la conférence. L'Allemagne montra au contraire de l'imprécision dans ses desseins, un appétit de représailles, de l'infatuation; bien qu'en lui-même le résultat final fût pour elle acceptable, la conférence d'Algésiras avait en somme repris, en les précisant, nos suggestions initiales; à quelques différences près, les réformes sanctionnées par la conférence sont celles-là mêmes que deux ans auparavant nous avions recommandées au Makhzen. Pour la question de la police des ports, question la plus discutée et en effet la plus importante au point de vue politique, non seulement l'Allemagne n'obtint pas le secteur qu'elle désirait en 1905, mais aucun officier allemand ne figurait parmi les instructeurs; ces instructeurs étaient exclusivement français et espagnols. Pour la Banque d'État, nous avions accepté l'internationalisation de son capital, mais nous avions obtenu dans la direction une place équivalente à l'importance de notre apport, équivalente aussi à notre rôle prépondérant dans la constitution du crédit marocain; nous possédions la majorité dans le comité des statuts et dans le Conseil d'administration. Il en était de même pour la contrebande des armes, pour les douanes, pour les travaux publics, pour l'augmentation des revenus. Les mesures que la France avait jugées nécessaires, la conférence se les appropriait. Et par là même, le principe de notre politique marocaine se trouvait consacré par les repré-

sentants de l'Europe. Nous avions consenti des sacrifices de forme, mais sauvé le fond; admis que, pour l'introduction des mesures à prendre, l'Europe s'interposât entre le sultan et nous, mais, pour l'exécution de ces mesures, réclamé et obtenu la reconnaissance de l'intérêt spécial invoqué dès le premier jour.

En somme, en 1904, au moment de la signature de l'accord franco-anglais, nous avions cru la partie gagnée; en 1905, au moment du débarquement de Guillaume II à Tanger, nous pouvions la croire perdue; en 1906, après Algésiras, elle n'était ni perdue ni gagnée. La conférence d'Algésiras était évidemment un pas de plus dans la voie de l'internationalisation du Maroc, commencée par la conférence de Madrid. Mais nous avions évité dans la mesure du possible l'institution au Maroc d'organismes internationaux susceptibles de devenir pour nous une menace et une gêne, en particulier la création d'une police internationale qui serait vite devenue une source de conflits; pratiquement, les choses restaient en l'état. La police des ports, limitée aux proportions que lui avaient données la conférence, ne pouvait guère produire de résultats appréciables. Le sultan ne disposait pas plus qu'auparavant d'une force militaire lui permettant de faire reconnaître et d'exercer sa souveraineté, d'enrayer l'anarchie, de faire rentrer les impôts. L'Europe collective n'inspire aux Marocains ni crainte, ni respect; la réorganisation, la réfection d'un État comme le Maroc ne pouvait être tentée et pratiquée que par un seul opérateur et cet opérateur ne pouvait être que la France, personne n'en doutait en Europe, pas même l'Allemagne.

CHAPITRE IV

LA CRISE MAROCAINE (SUITE) — (1906-1912)[1]

I

L'acte d'Algésiras n'était pas une solution de la question du Maroc, c'était l'ajournement de la solution. « Ce n'est pas la paix, écrivait au lendemain de la conférence un publiciste russe, c'est un armistice de cinq ans. »

Peu après la clôture de la conférence, de sensibles changements venaient modifier la situation de l'empire chérifien et celle de la France vis-à-vis de lui. Soit sur la frontière algérienne, soit dans le Maroc occidental, le gouvernement français avait de nombreux griefs à invoquer; les attentats contre les Européens et en particulier contre les Français se multipliaient. Toute une série de vexations et de mauvais procédés de la part des autorités chérifiennes, aussi bien dans l'Est que dans l'Ouest, rendirent nécessaire l'occupation d'Oudjda en mars 1907; cette occupation, opportune en elle-même,

1. Outre les ouvrages cités au chapitre précédent, voir : André Tardieu, *Le Mystère d'Agadir*, in-8°, Paris, 1912. — Pierre Albin, *Le Coup d'Agadir*, in-18, Paris, F. Alcan, 1912. — Rapports parlementaires de M. Long et Pierre Baudin sur la convention franco-allemande du 4 novembre 1911 et sur le traité franco-marocain du 30 mars 1912; — Noulens et de Selves sur le traité franco-espagnol du 27 novembre 1912. In-4°, Paris, 1912-1913.

ne donna que des résultats médiocres en raison des restrictions qu'on crut devoir y apporter, la colonne expéditionnaire ayant reçu l'ordre de ne pas dépasser un rayon de 10 kilomètres autour de la ville. Dès le mois d'août, M. Jonnart réclamait l'occupation de Cheraà pour contenir les Beni-Snassen; l'autorisation nécessaire ne lui fut pas accordée. Cependant l'agitation croissante aboutit à la violation du territoire algérien par les Beni-Snassen, et il fallut finir par où l'on aurait dû commencer. Le plan adopté consista à entourer le massif montagneux, à tenir les Beni-Snassen en s'emparant de leurs marchés, de leurs cultures et en leur rendant impossible toute relation avec l'extérieur. L'opération, conduite par le général Lyautey avec une précision remarquable et une admirable compréhension des choses et des hommes du pays, aboutit en quelques semaines à la soumission de la Kabylie des Beni-Snassen et de 30 000 Berbères.

Au cours de l'année 1908, des harkas considérables, fanatisées par des marabouts, se rassemblent dans le Tafilelt et viennent nous attaquer dans le Sud-Oranais; la riposte à leurs agressions nous conduit jusque sur le Haut-Guir. La harka est mise en déroute près du ksar de Bou-Denib, où une garnison est laissée; le 1er septembre, dans un blockhaus voisin du ksar, 75 hommes, commandés par le lieutenant Vary, se défendent héroïquement pendant dix-huit heures contre les attaques furieuses de 20 000 Marocains. Quelques jours après, la colonne Alix mettait la harka en pleine déroute à Djorf et la poursuivait jusqu'à Toulal. Cette victoire arrêta le mouvement de guerre sainte qui avait précipité sur nous les Beraber et laissa aux indigènes une très vive impression de terreur et de découragement.

Le 7 décembre 1908, le général Lyautey, haut commissaire français dans les confins, avait adressé au Pré-

sident du Conseil un remarquable rapport qui présentait un programme complet d'organisation, reposant sur les accords de 1901 et de 1902. Le but des accords était d'établir un état de sécurité, puis un courant d'échanges commerciaux; pour y parvenir, il fallait organiser une police capable d'assurer réellement et d'une façon définitive la protection de la frontière algérienne, la sécurité de ses abords, l'innocuité des foyers d'agression voisins.

Ce plan magistral fut exécuté avec beaucoup de lenteur, par suite de la sourde hostilité de certains bureaux de la Guerre et des Affaires étrangères. La période qui va de la fin de 1908 au mois de mai 1910 est une période d'attente, qui fut néanmoins mise à profit par le général Lyautey et ses collaborateurs pour consolider les résultats acquis et préparer une nouvelle étape. Les populations les plus farouches prennent confiance et entrent en contact avec nous. Au printemps de 1910, le sud de l'amalat d'Oudjda et le nord du Haut-Guir sont acquis à notre influence jusqu'au voisinage de la Moulouya. Un nouveau pas en avant est alors accompli; les mouvements combinés de nos détachements de Bou-Denib, Colomb, Berguent et Oudjda mettent à la raison les tribus qui manifestaient encore des sentiments hostiles. Pendant que le général Alix et le colonel Strasser, opérant à l'Ouest d'Anoual, châtiaient les Aït-bou-Chaouen et les Aït-Hammou, le général Lyautey et le colonel Féraud, poursuivant l'application de l'accord de 1902 qui prévoyait l'établissement de marchés à El-Aïoun-Sidi-Mellouk et à Debdou, occupaient Taourirt, carrefour des routes conduisant à Debdou, à Melilla et d'autre part à Taza et à Fez. Le colonel Féraud entreprenait une série d'opérations en éventail dans la plaine de Trafata; le 10 juillet 1910, deux fractions de la tribu des Beni-bou-Yahii nous attaquaient au gué de Moul-el-Bacha; mais, peu après, elles demandaient l'aman et payaient l'amende qui leur était imposée.

L'occupation de Taourirt nous permettait d'étendre sur la Basse-Moulouya, de la mer jusqu'à Guercif, la même surveillance pacifique que la colonne Alix et nos postes du Guir venaient d'exercer sur la moyenne Moulouya. Du Nord au Sud, l'Algérie se trouvait couverte par une zone acquise à la sécurité, grâce à l'action combinée de notre politique et de nos armes. Ces opérations consacraient la supériorité des méthodes inaugurées sept ans auparavant dans le Sud-Oranais et mettaient en lumière une fois de plus cette vérité, que, pour ne pas être acculé à l'emploi de la force, il importe de la manifester; il faut choisir entre le système des répressions coûteuses et celui des manifestations pacifiques. C'est au gouverneur général de l'Algérie, M. Jonnart, et au général Lyautey, auquel M. Jonnart s'est efforcé de faciliter sa tâche en toutes circonstances, qu'il faut rapporter l'honneur de l'œuvre accomplie pendant sept ans dans les confins algéro-marocains (1903-1910). La méthode, dont les résultats ont démontré l'excellence, a consisté essentiellement à substituer le système de l'action régionale au système des postes et au système des colonnes purement militaires; en Afrique, selon une formule du général Lyautey, on se garde par le mouvement. Sa méthode consiste dans la combinaison constante et simultanée de la politique et de la force, seul procédé efficace pour obtenir une tranquillité définitive : c'est la véritable pénétration pacifique. En même temps, dans toute la région des confins, nos soldats, dignes héritiers des légions romaines, aménageaient le pays qu'ils venaient de soumettre. Sans crédits, sans indemnités, des routes étaient construites, des lignes télégraphiques et téléphoniques installées, des points d'eau aménagés, des pépinières, des écoles, des infirmeries créées. C'est une œuvre qui force l'admiration.

II

A l'autre extrémité du Maroc, sur les bords de l'Atlantique, d'autres opérations militaires étaient jugées nécessaires. A la suite de l'assassinat, le 30 juillet 1907, de 9 Européens, dont 5 Français, employés aux travaux du port de Casablanca, un détachement de marins français, mis à terre le 5 août pour protéger le consulat, avait son chef et cinq hommes blessés. Casablanca, attaquée et pillée par les tribus du voisinage, n'était dégagée que le 7 août, par le corps de débarquement du général Drude. Mais le gouvernement crut devoir, comme il l'avait fait au début à Oudjda, limiter l'action de nos troupes à la banlieue immédiate de la ville. Dans ces conditions, aucun résultat ne pouvait être obtenu et Casablanca tendait à devenir un véritable préside où nous étions enfermés. Le 1er janvier 1908, pour la première fois, le général Drude, au lieu d'abandonner immédiatement un point conquis, laissa une garnison à la Kasba-Mediouna, à 18 kilomètres de Casablanca. Quelques jours après, le général d'Amade lui succédait et se mettait en devoir de commencer sans retard une campagne active. Le corps expéditionnaire était porté de 7 000 à 10 000, puis à 14 000 hommes; après avoir occupé la kasba inhabitée de Ber-Rechid, le général d'Amade marcha immédiatement sur Settat, la principale localité de la province et le marché le plus important des tribus chaouïa; il s'en empara. Pour maintenir les communications avec Rabat, il plaça également des garnisons dans les kasbas de Fedala et de Bou-Znika. Le 2 février, le colonel Boutegourd livra près de Ber-Rechid le combat le plus acharné de la campagne, à la zaouïa d'El-Mekki, où les lieutenants Bosquet et Ricard, les cavaliers de Kergolay et Rousseau se couvrirent de gloire. Pendant les trois mois

d'opérations qu'il fallut exécuter pour persuader aux Chaouïa qu'il leur était impossible de résister victorieusement aux Français, la stratégie du général d'Amade fut caractérisée par une incessante activité. Grâce à des efforts incroyables, qui imposèrent aux troupes des fatigues véritablement surhumaines, à des marches inouïes, à de brusques changements de direction, à des opérations de nuit accomplies dans le plus grand secret, il parvint à atteindre l'ennemi, à le mettre en déroute, à le rejeter dans les montagnes. Son principe resta toujours celui de l'ubiquité constante ; mais, à la suite des combats indécis des 17 et 18 février, il fut amené à modifier ses procédés. Il renonça à l'emploi des colonnes séparées, dont il est toujours difficile de coordonner la marche dans de bonnes conditions et entre lesquelles un ennemi mobile et bien informé peut faire la navette, menaçant constamment les plus faibles; il employa désormais une seule masse comprenant toutes les unités disponibles. Après les combats des Rfakha (29 février), où les chasseurs d'Afrique exécutèrent des charges héroïques et firent des prodiges de vaillance, du Mgarto (8 mars), de Sidi-el-Ourimi (15 mars), l'affaire la plus brillante de la campagne, où l'on surprit le campement de 15000 guerriers chaouïa, de Fekkak (29 mars), toutes les tribus se soumirent à l'exception des Mdakra. Pour venir à bout de la résistance de cette dernière fraction belliqueuse et maintenir le reste de la population, on créa les postes de Camp-Du-Boucheron (Sidi-Aceïla), Settat, Kasba-ben-Ahmed et Sidi-ben-Sliman, occupés par des détachements régionaux assurant à notre action la constance et la fixité. Le 16 mars, une forte colonne pénétra jusqu'au cœur du pays des Mdakra et détruisit leur camp. Cette affaire marque la fin de la campagne; en trois mois, le territoire des Chaouïa avait été entièrement pacifié. Le 30 juin, une reconnaissance était poussée jusqu'à

Azemmour et un poste permanent laissé à Sidi-bou-Beker. La sécurité était assurée tant à la périphérie qu'à l'intérieur, le long de nos lignes de communication doublées de lignes télégraphiques, jalonnées de gîtes d'étapes et de magasins. L'œuvre de la France s'imprimait sur le sol et y laissait sa trace bienfaisante.

Le 1er février 1907, le général Moinier remplaçait le général d'Amade, qui rentrait en France. Quelques jours après, le lieutenant Méaux était tué sur les confins des Chaouïa et des Zaër, où il poursuivait un malfaiteur, et les Zaër refusaient de livrer ses agresseurs; nos goumiers s'avançaient jusque sur les bords de l'oued Korifla et mettaient en fuite les Zaër, mais ne pouvaient les poursuivre, par suite des instructions reçues. Une opération dirigée au mois de juin 1910 sur le Tadla nous avait amenés à occuper la kasba de Tadla, mais le général Moinier avait reçu l'ordre de ramener ses troupes dans leurs positions habituelles à l'intérieur du pays des Chaouïa. Le 14 janvier 1911, le lieutenant Marchand, attiré dans un guet-apens à la kasba de Merchouch, était tué presque au même point où le lieutenant Méaux avait péri un an auparavant; une petite colonne avait été concentrée au Camp-Du-Boucheron dès l'agression connue, mais on estima que nos forces en Chaouïa ne nous permettaient pas d'entamer une opération de police sérieuse contre les Zaër et on s'abstint provisoirement. L'insuffisance des effectifs, réduits de 15 000 à 6 000 hommes, l'immobilité qui en était la suite, les consignes de prudence entravaient complètement notre action.

Nos officiers et nos soldats ont transformé la province des Chaouïa et y ont fait régner une paix et une sécurité qu'elle n'avait jamais connue. On ne saurait trop rendre hommage à leur effort. Des goumiers marocains, établis auprès de nos postes avec leurs familles et fortement encadrés par des officiers français,

marchaient avec nos troupes sous l'autorité de leur caïd. Les impôts coraniques et les taxes sur les marchés étaient régulièrement perçus, sous la surveillance et le contrôle du Service des renseignements. Puis c'étaient des travaux de propreté et d'hygiène, la réfection des anciennes pistes, des constructions de ponts et de tramways, la création d'un réseau télégraphique, des adductions d'eau, des installations de casernements et d'hôpitaux, le tout par des moyens de fortune, avec un misérable budget de quelques milliers de francs; le tout avec l'approbation, à la demande même des populations intéressées, des caïds, des djemaâs, des assemblées de notables : c'était un magnifique rayonnement de l'influence et de la civilisation française. « Il est absolument hors de doute, écrivait dès 1908 R. Rankin, que la masse des agriculteurs chaouïa saluerait avec allégresse l'annonce de l'occupation permanente de leur pays par les Français ; ce résultat est dû pour la plus grande part à l'excellente conduite des troupes et à leur exacte discipline. »

On se proposa à plusieurs reprises d'évacuer le pays, mais il fallut bien reconnaître qu'il était désormais impossible de priver la contrée du bienfait de l'hégémonie française, d'abandonner de nouveau à l'anarchie et aux représailles aussi bien les intérêts français et européens que les indigènes qui nous avaient fait leur soumission. Après avoir établi dans ce pays un état de sécurité et de prospérité jusque-là inconnu, nous avions le droit d'exiger des garanties effectives contre le retour des désordres que risquait d'entraîner le départ de nos troupes.

III

Nous avions ainsi organisé et pacifié deux provinces marocaines : la région des confins, qui s'étend entre

l'Algérie et la Moulouya, et la province des Chaouïa. C'étaient là deux terrains d'association avec le Makhzen, si celui-ci s'y prêtait par la suite, et des exemples qui pourraient peu à peu s'étendre à d'autres régions du Maroc. Dans le cas contraire, et si le sultan se montrait trop mal intentionné ou trop impuissant, c'était les deux pinces d'un étau qui pourraient se resserrer sur le Maroc.

Nous nous efforcions cependant, non seulement pour montrer notre bonne foi, mais parce que tel était notre véritable intérêt, d'amener le Makhzen à cette collaboration si désirable pour nous comme pour lui. Une nouvelle crise intérieure était venue compliquer encore les éléments du problème. Moulay-Hafid, proclamé d'abord à Merrakech, puis à Fez, avait remplacé Abd-el-Aziz. La France en cette circonstance avait à choisir entre deux politiques : liée à Abd-el-Aziz par l'acte d'Algésiras, en rapports amicaux avec lui depuis qu'en octobre 1907 il avait eu à Rabat une longue entrevue avec M. Regnault et le général Lyautey, attaquée par les émissaires de Moulay-Hafid non seulement dans les Chaouïa, mais encore sur les confins du Sud-Oranais, elle pouvait prendre nettement parti pour Abd-el-Aziz, au moment où la révolte de son frère était encore peu redoutable, et travailler au rétablissement de l'ordre d'accord avec lui. Elle pouvait aussi, considérant que la querelle des deux frères ne la regardait pas, rester sur ses positions et voir venir les événements. C'est à ce second parti qu'on s'arrêta; au mois d'avril 1908, le général d'Amade, qui était à portée de Moulay-Hafid et qui lui eût aisément barré la route de Fez, reçut l'ordre de le laisser passer. Abd-el-Aziz, parti de Rabat pour Merrakech avec une mehalla de 6 000 hommes, dont environ 1 000 Chaouïa, fut défait le 19 août à Bou-Ajiba, sur la rive gauche de l'Oued Tessaout-et-Tahtia, par les contingents du Glaoui. Ce fut un sauve-qui-peut

général jusqu'à l'Oum-er-Rebia, au delà duquel le sultan vaincu vint chercher asile dans les rangs de nos soldats.

Quoique porté au pouvoir par un mouvement nettement xénophobe et anti-français, Moulay-Hafid fut obligé de souscrire aux engagements qu'avait pris son prédécesseur vis-à-vis de l'Europe et des diverses puissances. Il déclara qu'il entendait respecter l'acte d'Algésiras, les traités internationaux, les engagements financiers et autres, après quoi il fut reconnu par la France et l'Espagne, ainsi que par les autres puissances européennes.

Un nouvel accord entre la France et le Maroc était signé le 4 mars 1910; il était relatif aux Chaouïa et à la région frontière. Il était convenu que le corps d'occupation évacuerait les Chaouïa dès que le Makhzen aurait installé dans cette région une force marocaine de 1 500 hommes dirigée et instruite par la Mission militaire française dans des conditions analogues à celles de la police des ports et capable de maintenir dans la province la sécurité des personnes et des biens ainsi que celle des transactions commerciales; à cette force se joindraient les goums organisés par nous, à l'effectif de 1 200 hommes. Les troupes seraient retirées de Casablanca lorsqu'on aurait pu juger que l'organisation prévue en Chaouïa donnait des résultats satisfaisants. En ce qui concerne la frontière, le gouvernement français admettait également le principe de l'évacuation d'Oudjda et des Beni-Snassen, de Bou-Anan et de Bou-Denib; cette éventualité était subordonnée à la constitution d'une troupe makhzénienne atteignant l'effectif de 2 000 hommes et jugée capable de veiller à l'exécution des accords, de maintenir la sécurité, enfin d'assurer la perception des impôts. Ainsi, jusqu'au bout, nous montrions notre désir de respecter, comme nous l'avions promis, l'indépendance du sultan et l'intégrité du Maroc.

Quelques jours après, un arrangement financier inter-

venait entre la France et le Makhzen; il comportait un emprunt de 101 millions gagé sur le produit disponible des droits de douane, dont 60 p. 100 étaient déjà affectés à l'emprunt de 1904, sur le produit des monopoles du tabac et du kif, sur divers revenus du Makhzen dans les villes du littoral, sur différents loyers de biens appartenant au gouvernement marocain et sur les revenus des biens domaniaux dans un rayon de 10 kilomètres autour des ports. L'emprunt devait être émis par la Banque d'État. La France obtenait en outre que le chef de la Mission militaire française devînt le chef de tous les instructeurs; qu'un ingénieur français fût placé à la tête de l'administration chérifienne des travaux publics et que les attributions de notre service du contrôle des douanes fussent élargies.

IV

De même que nous étions intervenus dans les Chaouïa et dans les confins algéro-marocains, les Espagnols intervinrent dans ce qu'ils appelaient déjà la « zone d'influence » espagnole. Ils déclaraient que, l'obligation incombant au sultan de faire la police autour des places du Rif n'ayant jamais été remplie, malgré les réclamations incessantes du gouvernement espagnol, une intervention était devenue nécessaire. En 1908, l'Espagne occupa la Restinga, puis le Cap-de-l'Eau, et établit son influence chez les Kebdana. Les hostilités proprement dites commencèrent, à Melilla comme à Casablanca, par un massacre d'ouvriers, le 9 juillet 1909. Le général Marina s'empara d'abord de l'Atalayoun; les 18, 20, 23 et 27 juillet eurent lieu de sanglants combats dans les massifs du Gourougou, où les Espagnols et les Marocains emplirent de leurs cadavres la fameuse gorge du Loup, le *Barranco de Lobos*. Aucun moyen d'action ne fut refusé au général Marina; l'effectif fut porté de 5 000

à 8 000, puis à 12 000, enfin à 45 000 hommes. A la mi-septembre, toutes les troupes jugées nécessaires à l'exécution des opérations se trouvèrent rassemblées autour de Melilla et les Espagnols reprirent l'offensive (20 septembre). Les opérations des 24, 25, 27 et 29 septembre firent tomber aux mains du corps expéditionnaire, presque sans effusion de sang, Nador, Selouen et la crête orientale du Gourougou. Un demi-échec, le 30 septembre, sembla décourager le commandement. Néanmoins, le 26 novembre, les Espagnols s'avancèrent par la vallée du Rio-Cavallo (Oued Youksen), qui est la véritable voie de pénétration dans le massif central des Guelaya; ils s'emparèrent ainsi sans lutte du nœud de communication d'Atlaten, dans la dépression qui sépare le massif du Youksen des hauteurs du Gourougou.

Un accord conclu le 19 novembre 1910 entre l'Espagne et le Maroc comporte, en ce qui concerne les régions de Melilla et de Ceuta, comme l'acte similaire concernant les Chaouïa et les confins algéro-marocains, la nomination d'autorités indigènes locales après entente préalable entre deux hauts commissaires espagnol et chérifien; l'organisation d'une police marocaine instruite par des officiers espagnols, enfin l'évacuation des territoires occupés par les troupes espagnoles le jour où le corps de police sera jugé capable d'assurer la tranquillité, la liberté des transactions et la perception des impôts. Le parallélisme avec les arrangements franco-marocains est complet et a été poursuivi jusque dans le détail : « La dignité de l'Espagne, disait M. Canalejas, nous obligeait à ne pas accepter des conditions inférieures à celles que la France avait obtenues. »

V

Cependant les difficultés entre la France et l'Allemagne ne cessaient pas, et, depuis 1906, malgré des

moments d'accalmie, l'affaire marocaine restait un litige ouvert entre Berlin et Paris. Si ce litige avait été purement marocain, il aurait été relativement aisé à résoudre. Sans doute, l'Allemagne est loin de professer pour le Maroc l'indifférence qu'elle affichait en 1880 et son désir d'y développer son commerce est parfaitement légitime. Mais la France était prête à donner à l'Allemagne toutes les garanties économiques que celle-ci pouvait souhaiter. Ce qui compliquait l'affaire, c'est que, pour l'Allemagne, le Maroc avait été, suivant l'expression même du chancelier, l'occasion d'une riposte contre la politique générale de la France; le Maroc restait pour elle l'instrument commode avec lequel elle inquiéterait ou menacerait la France. En septembre 1908 se produisit l'affaire des déserteurs de Casablanca, qui aboutit à une bagarre entre les marins français et le chancelier du consulat allemand et montra que la campagne contre la Légion Étrangère avait l'appui officiel de la légation d'Allemagne. On convint cependant de soumettre l'affaire à un arbitrage (14 novembre 1908), et une certaine détente se produisit entre les deux pays.

La preuve était faite par ailleurs que l'acte d'Algésiras, grevé de l'opposition persistante de l'Allemagne, ne pouvait suffire à ce qu'exigeaient les obligations marocaines de la France. Pris en soi, conclusion de l'échec subi en 1905 par notre intervention directe dans l'empire chérifien, l'acte de 1906 représentait le moindre mal et réservait l'avenir. Mais la formule internationale n'en avait pas moins été acceptée par nous et elle ne correspondait pas aux nécessités de la situation. Elle impliquait en effet une insoluble contradiction: elle nous imposait à la fois le devoir d'agir et l'impossibilité d'agir; elle nous plaçait dans l'alternative, ou de sacrifier notre intérêt spécial pour rester sur le terrain international, ou de le servir en sortant de ce terrain; elle nous astreignait à chercher d'irréalisables conciliations entre

l'action particulière, conséquence logique de notre intérêt particulier, et l'action collective, conséquence juridique de nos engagements collectifs. La police des ports fonctionnait à peu près convenablement, mais n'avait nullement remédié à l'insécurité. Le corps diplomatique de Tanger élaborait avec une sage lenteur les règlements douaniers, miniers et autres prévus par l'acte d'Algésiras, mais le Maroc ne s'ouvrait pas à la pénétration européenne, et aucun grand programme des travaux publics ne venait permettre sa mise en valeur.

L'opinion allemande marquait une certaine lassitude à l'égard de la politique d'obstruction inaugurée en 1905. Au début de 1909, l'Allemagne avait le sentiment que l'affaire marocaine alourdissait sa marche, que l'embarras qu'elle lui causait était excessif, nuisible au souci qu'elle devait avoir de ses autres intérêts et notamment de ses intérêts politiques en Orient. Une tentative fut faite pour régler la question, et un arrangement fut signé à Berlin par M. Jules Cambon et M. de Kiderlen-Waechter.

L'accord du 8 février 1909 stipulait de la part de la France sa volonté de maintenir l'égalité économique et par suite de ne pas entraver les intérêts commerciaux et industriels allemands; de la part de l'Allemagne, l'affirmation qu'elle ne poursuivait que des intérêts économiques au Maroc et la reconnaissance des intérêts politiques particuliers de la France. En outre, les deux gouvernements déclaraient qu'ils ne poursuivraient et n'encourageraient aucune mesure de nature à créer en leur faveur ou en faveur d'une puissance quelconque un privilège économique, et qu'ils chercheraient à associer leurs nationaux dans les affaires dont ceux-ci pourraient obtenir l'entreprise. Cet accord fut accueilli avec satisfaction; cependant la disposition finale de l'accord consacrant les associations d'intérêts n'avait pas une signification bien précise; l'expérience ne tarda pas à

prouver que le gouvernement allemand comprenait autrement que nous cette association.

La collaboration économique franco-allemande prévue par l'accord du 8 février 1909 tenta de se manifester sous diverses formes : mines, travaux publics, chemins de fer; l'échec fut complet sur tous les points. Le gouvernement français montra sa volonté de mettre à exécution les engagements réciproques exprimés par le traité, d'abord par l'envoi à Berlin de M. Guiot, délégué des porteurs de l'emprunt marocain, qui traita les questions économiques dans l'esprit le plus conciliant, notamment les questions des dettes chérifiennes, de l'emprunt, de la construction des ports; il fut convenu notamment que les fonds de l'emprunt de 1910 serviraient avant toutes choses à l'exécution des travaux du port de Larache, confiés à des entrepreneurs allemands (5 millions de marks). Une Société marocaine de travaux publics, où les Allemands avaient une participation de 30 p. 100, fut constituée au début de 1910 entre un groupement français et un groupement allemand, en vue de la construction de phares, de ports et de chemins de fer. L'Union des mines marocaines, la Société fermière du monopole des tabacs firent également une large part à l'Allemagne. Pendant toute l'année 1911, on négocia au sujet des chemins de fer. Mais l'association d'intérêts telle que la comprenait l'Allemagne se révéla à la fois très difficile et très dangereuse; elle comportait l'intervention du gouvernement dans les affaires privées, qui est dans les traditions de l'Allemagne, mais non dans les nôtres; dans chaque affaire, les exigences de l'Allemagne marquaient une tentative de pression, une intention plus ou moins avouée de nous réduire à une sorte de vassalité économique. La France n'avait cru promettre à l'Allemagne qu'une association limitée : l'Allemagne entendait obtenir une association générale qui aboutissait à un monopole économique franco-allemand,

à un condominium économique. Un pareil système ne pouvait être de notre goût; il n'aurait d'ailleurs pas été admis par l'Angleterre, dont la participation n'était nullement en rapport avec l'importance proportionnelle des intérêts anglais au Maroc.

VI

L'accord franco-allemand de 1909 nous avait donné une liberté élargie pour travailler au développement solidaire de notre intéret spécial et de l'ordre public. Mais nous ne sûmes pas en profiter; la réduction excessive des effectifs, l'absence de plan économique, la lenteur des décisions amenèrent la crise du printemps de 1911. Cette crise était depuis longtemps prévue; l'organisme marocain se désagrégeait de plus en plus et l'autorité du sultan était de plus en plus précaire; en négligeant de donner au Makhzen, par un emprunt garanti, les ressources nécessaires, dont nous aurions contrôlé la gestion, nous l'avions acculé à une impasse. Sans argent, pas de soldats, car faute de solde on déserte; sans soldats, pas d'argent, car l'impôt ne rentre que si on le perçoit. La rébellion de 1911 a trouvé le Makhzen aussi démuni financièrement que militairement; l'insuffisance de notre aide financière et de notre aide militaire avait la révolte pour sanction; et la révolte, c'était l'intervention. Pour avoir négligé l'action indirecte, la France était amenée à l'action directe.

Les Cherarda, puis toutes les tribus des environs de Fez, se révoltèrent au printemps de 1911. Le 28 mars, la ville était entièrement investie et les forces militaires présentes ne pouvaient plus que défendre les murailles de la capitale, contre laquelle les attaques des Berbères se succédaient sans relâche. La situation s'aggravait de jour en jour, un Makhzen insurrectionnel s'établissait à

Meknès, les colonies européennes de Fez étaient menacées; les troupes chérifiennes, dépourvues de munitions, pactisaient d'ailleurs avec les insurgés; les rapports reçus de Fez représentaient la situation comme de plus en plus critique. Le gouvernement français songea d'abord à ne faire appel qu'à des éléments marocains et prescrivit au général Moinier de former une colonne avec les goums chaouïa (1 200 hommes) et des contingents auxiliaires marocains; mais il apparut bientôt que ces secours seraient insuffisants. Le 27 avril, le sultan adressait un appel au gouvernement français et demandait que la mehalla chérifienne fût appuyée par une force française. Notre intervention et notre marche sur Fez furent donc non seulement sollicitées par le sultan, mais encore commandées par la nécessité inéluctable de sauver les colonies européennes de Fez. On pensa d'abord à n'envoyer que des troupes chérifiennes, et c'est sous la pression des événements, devant la faiblesse grandissante du Makhzen, qu'on se décida à faire intervenir les troupes françaises.

Le général Moinier fut chargé de la direction générale des opérations. Ses instructions lui rappelaient qu'il ne devait rien tenter qui pût nuire à l'indépendance du sultan ou diminuer le prestige de sa souveraineté; que nous ne nous proposions pas une occupation de nouveaux territoires marocains, qui serait contraire à nos véritables intérêts politiques; que les opérations du corps expéditionnaire devaient être aussi réduites que possible et rapidement terminées. Il devait adresser aux tribus une proclamation leur faisant connaître que la marche en avant de nos troupes n'avait pour but que d'appuyer la harka chérifienne et de rétablir l'ordre sous l'autorité du sultan.

Le 11 mai, les colonnes quittaient la kasba de Kenitra, près de Mehediya, où elles avaient commencé à se concentrer à la fin d'avril. Après s'être ouvert la route par

les combats de Sidi-Ayech, de Lalla-Ito, de Daïet-Aïcha, le général Moinier entrait à Fez le 21 mai, sans avoir rencontré de résistances sérieuses, mais après de rudes épreuves physiques. Le colonel Gouraud, chargé d'escorter les convois de ravitaillement, subissait de nombreuses attaques. Le 8 juin, sur la demande du sultan, le général Moinier occupait Meknès, où il s'emparait de Moulay-Zin, prétendant prisonnier des Berbères plutôt que leur chef; il y laissait une petite garnison et rentrait à Fez en passant par Moulay-Idris et le poste de Nzala-Beni-Amar, créé pour dominer le Zerhoun et la vallée de l'Oued Zeggota. Après avoir obtenu la soumission des Beni-Mtir et placé une garnison chérifienne à Kasba-el-Hajeb, au Sud de Meknès, le général Moinier quittait cette dernière ville le 2 juillet avec le gros de ses forces et ouvrait une route de communication directe de Meknès à Rabat, à travers le pays des Zemmour, par Souk-el-Arba, Tiflet et Si-Allal-Bahraoui (Camp-Monod). En même temps, la colonne Branlière agissait contre les Zaër, auteurs de l'assassinat du lieutenant Marchand, et établissait un poste à Dar-Djilali, au Nord de Merchouch. Le 9 juillet, le général Moinier rentrait à Rabat. Le corps expéditionnaire n'avait pas eu à livrer de brillants combats, mais il avait enduré des souffrances et des fatigues terribles, dont l'état sanitaire se ressentit par la suite et d'où résulta une forte proportion d'indisponibles.

Une double erreur fut commise à cette époque par la politique française. La première consista à ne pas utiliser la voie de Taza, soit seule, soit concurremment avec celle de l'Atlantique, pour aller au secours de Fez. Cette voie était à la fois la plus facile et celle qui, reliant enfin la capitale chérifienne à l'Algérie, nous donnait véritablement la clef du Maroc et nous permettait d'y faire une œuvre durable. Non seulement on négligea cette voie, mais on interdit aux troupes des confins

algéro-marocains de franchir la Moulouya, leur imposant une immobilité qui risquait de compromettre et compromit en effet l'œuvre du général Lyautey.

D'autre part, le gouvernement français paraît avoir cru sérieusement qu'il serait possible à nos troupes de quitter Fez après avoir dompté les révoltes indigènes. En même temps qu'il donnait au général Moinier l'ordre de préparer la marche sur Fez, il prévoyait déjà l'évacuation de la ville et le retour de la colonne expéditionnaire, faisant preuve ainsi de plus de bonne foi que de perspicacité. Toutes ces précautions restrictives étaient, comme l'événement l'a démontré, parfaitement inutiles. On avait oublié l'axiome de Bugeaud : « En Afrique, une expédition non suivie d'occupation ne laisse pas de trace plus durable que celle faite par le sillage d'un navire sur la mer immense. »

Le gouvernement français espérait aussi, en n'utilisant pas la voie franco-algérienne de Taza, éviter une intervention espagnole : ce but ne fut pas atteint. Poussée par son constant désir de parallélisme avec la France, l'Espagne résolut d'agir à son tour, bien que son action ne fût justifiée ni par un appel du sultan, ni par le souci de la sécurité des Européens. Elle demanda d'abord le consentement du gouvernement français, comme le prescrivait l'acte de 1904; ce consentement lui ayant été refusé, elle prit le parti de s'en passer. En même temps qu'ils s'étendaient autour de Melilla et de Ceuta, les Espagnols débarquaient à Larache le 8 juin, et occupaient cette ville, ainsi qu'El-Ksar. Enfin une troisième intervention se produisit, l'intervention allemande.

VII

La marche sur Fez apparaissait à l'opinion allemande comme la mainmise de la France sur le Maroc, et les journaux allemands réclamaient âprement une part de

l'empire chérifien, ce qui eût été la répudiation pure et simple de toute la politique française depuis dix ans. D'autre part, aller à Fez, faire ce grand effort militaire, faire venir 27 000 hommes de France pour rester sous le régime de l'acte de 1909 était impossible. Il fallait[1] qu'en sortant de Fez nous pussions avoir, en même temps que les charges de ce protectorat qui nous était imposé par les circonstances, les moyens de le mettre en œuvre et de commencer la réforme du Maroc : d'où la nécessité d'une conversation franco-allemande. Cette conversation fut ébauchée à Kissingen les 20 et 21 juin entre M. Jules Cambon et M. de Kiderlen-Waechter; ce dernier ayant déclaré que tout replâtrage au Maroc était impossible et qu'un nouvel accord était nécessaire, M. Cambon répondit que toute concession au Maroc était pour nous inacceptable; à quoi M. de Kiderlen répliqua à notre ambassadeur en l'invitant à chercher ailleurs une compensation.

Le 1er juillet, l'ambassadeur d'Allemagne à Paris venait annoncer au ministre des Affaires étrangères que son gouvernement avait résolu d'envoyer un navire de guerre à Agadir, la région avoisinant ce port étant troublée et les intérêts allemands menacés. L'ambassadeur accompagna cette communication d'un bref commentaire; il expliqua, que, par la force des choses, l'acte d'Algésiras avait perdu toute efficacité, et que, pour la même raison, un retour au *statu quo* paraissait impossible. Les principes posés en 1906 de l'intégrité du Maroc et de la souveraineté du sultan étaient incompatibles avec la situation de fait créée par les événements; dans ces conditions, le désir de l'Allemagne était d'éliminer la question marocaine du domaine international; elle espérait y réussir par une conversation amicale avec la France, qui permît d'aboutir à une

1. A. Ribot.

solution également satisfaisante pour toutes les puissances. En conséquence, le gouvernement impérial examinerait dans un esprit de cordialité toute proposition de nature à atteindre le but ainsi défini.

Il n'y avait à Agadir ni menaces contre les intérêts allemands, ni même d'intérêts allemands. L'hypothèse qui s'offrait à l'esprit était celle d'une manifestation destinée à rendre nécessaire une négociation dont le terme eût été le partage du Maroc, ce à quoi nous ne pouvions consentir. On pouvait concevoir aussi que ce geste fût destiné à obtenir pour l'Allemagne des compensations analogues à celles qu'avaient reçues l'Italie, l'Angleterre et l'Espagne pour prix de leur assentiment à nos projets marocains.

Alors commença entre M. Cambon et M. de Kiderlen une négociation ardue, qui se prolongea plus de quatre mois, du 1er juillet au 4 novembre 1911, et dont les péripéties nous forcèrent à envisager à différentes reprises les plus graves éventualités. Pendant une première période, du 1er juillet au 17 août, cette négociation fut pour la France stérile et décevante; notre diplomatie, fâcheusement égarée, faisait fausse route, n'obtenant pour le Maroc aucun engagement positif, faisant aux vagues promesses de l'Allemagne une confiance que le passé ne justifiait pas et que la suite allait démentir. Le seul résultat utile de cette période fut, à la fin de juillet, l'assurance définitive que l'Allemagne ne poursuivait pas au Maroc des desseins territoriaux; cette certitude fut due à une opportune intervention de l'Angleterre, qui déclara opposer un veto formel à tout dessein de ce genre.

La deuxième période des négociations, préparée à Paris du 18 au 30 août en de nombreuses conférences, se poursuivit à Berlin du 4 septembre au 4 novembre. Par un heureux, mais tardif retour à la logique, on reconnut la nécessité de parler d'abord du Maroc, de

connaître exactement les avantages qui nous y seraient reconnus, avant de fixer les sacrifices auxquels nous pourrions consentir en échange. Il fallait que l'octroi à l'Allemagne de compensations coloniales libérât une fois pour toutes le Maroc de l'hypothèque allemande de 1909 et de l'hypothèque internationale de 1906; c'est ce que sir Edward Grey avait exprimé de la façon la plus heureuse en disant : « Il faut que le Maroc change de teinte sur la carte ». Muni enfin d'instructions fermes, notre ambassadeur put mettre à leur service sa souple ingéniosité, et, sachant où il allait, s'y acheminer d'un pas sûr.

Il fallut lutter pied à pied pour obtenir au Maroc les garanties qui nous étaient indispensables. L'adhésion de l'Allemagne au principe du protectorat fut assez vite acquise, mais toutes les conséquences de ce principe furent âprement débattues. Soit dans l'ordre judiciaire, soit dans l'ordre économique, le gouvernement français avait retrouvé devant lui la prétention de l'Allemagne de retenir d'une main ce qu'elle donnait de l'autre et de ne nous livrer qu'une autorité décapitée. Nous vîmes reparaître les exigences qui avaient pesé sur le régime inopérant de 1909 : association économique officiellement définie, partage de zones, monopole à deux. Sur ces différents points, nous finîmes par l'emporter.

Le mérite en revient pour une large part à la bonne tenue de l'opinion française, qui vint accroître l'autorité de nos mandataires. Les « impondérables » dont parlait Bismarck entraient en scène du côté français, et, introduisant dans le problème international un facteur inattendu, transformaient la France pacifique et confiante en une France qui, s'appropriant le mot de Roosevelt, admettait que la guerre n'était pas le plus grand des maux.

La convention franco-allemande du 4 novembre 1911, accompagnée de lettres explicatives des plénipotentiaires,

comprend la reconnaissance explicite par l'Allemagne du protectorat français sur le Maroc. L'Allemagne déclare qu'elle n'entravera pas l'action de la France en vue de prêter son assistance au gouvernement marocain pour l'introduction de toutes les réformes administratives, judiciaires, économiques, financières et militaires dont il aura besoin. Elle ne fera pas obstacle à ce que la France, d'accord avec le gouvernement marocain, procède aux occupations militaires du territoire marocain qu'elle jugera nécessaires. Enfin elle ne fera pas d'objection à ce que le gouvernement du Maroc confie au représentant de la France le soin d'être son intermédiaire auprès des représentants étrangers. Réformes intérieures de toute nature, occupation militaire, représentation extérieure du Maroc, c'est l'essentiel du protectorat. Des réserves sont faites seulement en ce qui concerne l'égalité économique de toutes les nations au Maroc et les droits de la Banque d'État tels qu'ils ont été établis par l'acte d'Algésiras. Le régime de l'adjudication sera appliqué à l'exécution et aux fournitures de travaux publics, l'exploitation proprement dite des chemins de fer et des ports demeurant à l'entière disposition du gouvernement marocain. Le chemin de fer de Tanger à Fez ne devra être primé par aucun autre, ce qui n'exclut pas la simultanéité de la construction des voies les plus urgentes. Les tribunaux consulaires pourront être supprimés lorsqu'un régime judiciaire normal aura été institué au Maroc; enfin le régime de la protection pourra être revisé et plus tard supprimé; sur ces deux points, régime judiciaire et question de la protection, la renonciation de l'Allemagne ne paraît pas aussi formelle et aussi complète qu'on eût pu le souhaiter. Des sacrifices territoriaux considérables, faits par la France dans l'Afrique Équatoriale, sont le prix de la liberté d'action que l'Allemagne nous reconnaît au Maroc.

Ainsi se trouve résolu, tout au moins en principe, le

litige franco-allemand pendant depuis 1906. Algésiras et Agadir désigneront dans l'histoire les deux phases aiguës d'un conflit permanent dont le Maroc a été la cause occasionnelle et la situation respective de l'Allemagne, de l'Angleterre et de la France la cause efficiente. « Le problème franco-allemand[1], antérieur au problème marocain, est destiné à lui survivre. Sur la trame enchevêtrée des rivalités européennes, la question marocaine s'inscrit par une série d'accidents et d'incidents qui ont profondément troublé la vie des grandes puissances. A propos du Maroc, les nations et les groupes de nations ont mis en balance tout ce que pèsent leurs alliances, leurs armées, leurs flottes, leur cohésion intérieure, leur énergie morale. Le conflit des alliances n'a pas créé la question marocaine; il a comme éléments essentiels et pour le moment irréductibles l'antagonisme franco-allemand issu de la mutilation de nos frontières de 1870 et la rivalité économique et maritime de l'Allemagne et de l'Angleterre. »

VIII

La convention franco-allemande de 1911 comportait pour la France de pénibles sacrifices; nous demandâmes à l'Espagne quelques compensations pour la liberté d'action reconquise par nous et dont elle allait bénéficier. De laborieuses négociations se poursuivirent pendant toute l'année 1912 en vue d'adapter au nouvel état de choses la convention franco-espagnole de 1904; au milieu de difficultés tenant tant à la nature des choses qu'à la contradiction même des intérêts et à des différences d'interprétation des conventions antérieures, elles aboutirent à la signature de la convention du 27 novembre 1912.

1. René Pinon.

Outre de légères rectifications du tracé de 1904 dans la région de la Moulouya et sur le Loukkos, nous avons obtenu l'adjonction à la zone française du bassin inférieur de l'Ouerra, qui dégage les abords de Fez et assure aux communications entre le Maroc et l'Algérie de suffisantes facilités. Dans le Sud, la frontière des zones française et espagnole est reculée jusqu'à l'Oued Dra, sauf une enclave peu étendue autour d'Ifni. Il faut regretter qu'il ait été impossible d'obtenir le port du Cap-de-l'Eau, près de l'embouchure de la Moulouya, et que le maintien de la zone espagnole saharienne, dont la valeur économique est nulle, apporte une gêne très sérieuse à la répression des rezzous et de la contrebande des armes. Cependant les avantages territoriaux que confère à la France le traité franco-espagnol de 1912 sont loin d'être négligeables.

Les deux zones une fois délimitées, le traité s'est efforcé de concilier l'autonomie complète de la zone espagnole avec le statut international que nous ne pouvons altérer et avec les intérêts particuliers de la zone française. Les Espagnols étaient hantés par la crainte de n'être au Maroc que nos sous-locataires et de n'avoir qu'un sous-protectorat : on s'est attaché à dissiper cette inquiétude. Le sultan délègue son autorité dans la zone espagnole à un khalifa dont la résidence est à Tétouan, et qui est placé sous le contrôle d'un haut-commissaire espagnol. La zone espagnole jouit de l'indépendance financière et conserve pour ses dépenses tous ses revenus, à charge de payer pour le service de la Dette une part calculée selon la proportion que les ports ouverts situés dans la zone espagnole fournissent à l'ensemble des recettes douanières. L'Espagne renonce à maintenir dans la zone française le privilège religieux que lui avait conféré le Saint-Siège. En ce qui concerne le chemin de fer Tanger-Fez, la ligne tout entière est concédée à une Compagnie unique, chargée à la fois des études défini-

tives, de la construction et de l'exploitation; la part de la France dans la gestion et le capital est fixée à 60 p. 100, celle de l'Espagne étant de 40 p. 100.

La convention franco-espagnole de 1912, comme les conventions antérieures, prévoit un régime spécial pour Tanger et pour une zone de 15 à 18 kilomètres autour de cette ville, entre Punta-Altarès, sur le détroit de Gibraltar et l'embouchure de l'Oued Tahaddart dans l'Atlantique. Au moment où éclata la guerre européenne, la France, l'Espagne et l'Angleterre négociaient encore au sujet de l'organisation de cette zone, dont le rouage essentiel doit être une assemblée comprenant, avec des représentants des légations et du Makhzen, des membres élus par les colonies européennes. Les électeurs seraient répartis en trois collèges : un collège européen, un collège musulman, un collège israélite. On s'est efforcé d'assurer une équitable représentation de tous les intérêts, et, en dépit des complications inhérentes au fonctionnement d'un régime international, on espère que la zone de Tanger pourra désormais retirer de sa magnifique situation géographique les avantages qu'elle est en droit d'en attendre.

En 1912, la période de ce qu'on pourrait appeler le contentieux marocain peut être considérée comme terminée. Tant qu'elle a duré, on ne s'est soucié que de ces négociations épineuses et on ne s'est jamais préoccupé sérieusement du Maroc lui-même. L'attention désormais doit se reporter sur l'organisation et le développement du pays.

CHAPITRE V

LE PROTECTORAT FRANÇAIS[1]

I

Le 30 mars 1912, M. Regnault, qui, depuis des années, en qualité de ministre de France à Tanger, consacrait toute son activité à la question du Maroc, signait avec le sultan Moulay-Hafid la convention de Fez; cet acte, inspiré des conventions franco-tunisiennes de 1881 et de 1883, fait du résident général de la République française le seul intermédiaire du sultan auprès des puissances étrangères.

Quelques jours après, une crise des plus graves se produisit à Fez. L'établissement du protectorat servit de prétexte au soulèvement, mais la véritable cause fut bien plutôt la faiblesse avec laquelle nous l'avions inauguré. L'hésitation qui succéda à la prise de Fez, la lenteur de nos mouvements, l'éparpillement de nos forces, le bruit répandu de difficultés européennes préparèrent l'insurrection; l'absence d'unité dans notre action politique et militaire pendant plus d'un an, le partage de volonté

1. Voir *L'Afrique française* et les *Questions diplomatiques et coloniales* (articles d'Armatte sur les opérations militaires); — les rapports parlementaires, notamment celui de M. Long sur l'emprunt marocain, de Messimy sur le budget du Maroc de 1914; — le *Bulletin officiel du Protectorat*. — E. Larcher, *Les Codes Marocains*, in-8°, Alger, 1914. — L. Holtz, *Traité de législation marocaine*, in-8°, Paris, 1914.

entre la Guerre et les Affaires étrangères firent le reste. La conception d'une armée marocaine instruite et dirigée par des officiers français, qui se comprenait à une époque où notre protectorat sur le Maroc n'était pas encore reconnu par l'Europe, n'avait plus de raison d'être dans les conditions nouvelles où l'on se trouvait; c'est ce dont on ne se rendit pas compte. On s'imagina qu'on pourrait « prendre le Maroc avec les Marocains », et on arriva à croire que l'armée chérifienne occuperait progressivement le Maroc, les troupes françaises étant réduites au rôle de simple réserve. On fit de l'armée chérifienne un organisme absolument autonome ; l'encadrement européen était des plus réduits et les troupes chérifiennes occupaient des camps spéciaux. Les conséquences sanglantes de ce plan utopique ne se firent pas attendre. Le 17 avril, les tabors chérifiens massacraient leurs officiers, après leur avoir infligé des supplices atroces; la population de Fez s'associait au massacre. Peu de jours après, les Berbères, au nombre de 20 000, venaient assiéger la ville, et, pour ajouter à nos embarras, le sultan se déclarait décidé à quitter Fez pour Rabat, puis à abdiquer.

Un décret du 28 avril 1912 nomma le général Lyautey résident général de France au Maroc. On l'appelait, selon son expression, au commandement d'un navire en perdition : un pays entier soulevé contre nous; la capitale investie de tous les côtés, attaquée avec une violence inouïe par des hordes que fanatisaient les appels à la guerre sainte; la garnison chérifienne gardée à vue dans ses casernements; un Makhzen complètement désorganisé et impuissant; un sultan affolé, refusant toute collaboration et menaçant de faire un esclandre si on n'organisait pas immédiatement son départ pour Rabat, et, pour faire face à cette situation, 5 000 fusils français.

Deux jours après l'arrivée du général Lyautey à Fez,

le 23 mai, les Berbères attaquaient la ville du côté de l'Est et réussissaient à forcer deux portes; le 28, ils revenaient à la charge. Ces attaques étaient repoussées, non sans pertes; les harkas ennemies étaient rejetées à 30 kilomètres de la capitale, et les travaux destinés à mettre Fez à l'abri de nouvelles attaques poussés avec activité. Le 1er juin, le général Gouraud remportait une brillante victoire sur la harka campée à Hadjra-Kohila, dans la vallée du Sebou, et déblayait ainsi les abords de Fez. Des mesures judicieuses, telles que la remise de l'amende infligée à la population de Fez à la suite des événements du 17 avril et qui n'atteignait par les vrais coupables, les entretiens fréquents avec les autorités et notables de la ville, pachas, cadis, oulamas, cheurfas, négociants, rendaient aux éléments paisibles de la population urbaine la confiance qu'ils nous avaient témoignée lors de la délivrance de Fez par le général Moinier et qu'ils avaient perdue depuis. Enfin le général Lyautey s'appliquait à rétablir l'autorité du Makhzen partout où nous étions en mesure de le faire. Mais des complications plus graves encore n'allaient pas tarder à surgir.

« Le Maroc tout entier, écrivait un des hommes qui le connaissent le mieux[1], est en proie à l'une de ces crises périodiques de fanatisme religieux et xénophobe comme celle qui a précipité la chute des Mérinides et établi les dynasties chérifiennes sur les ruines de la domination portugaise. » Bientôt des difficultés dynastiques se produisaient; Moulay-Hafid, refusant de collaborer avec nous, et conspirant même en secret contre notre domination, abdiquait et était remplacé par son frère Moulay-Youssef. Dans le Nord, les Djebala et les Beraber du Moyen-Atlas, momentanément refoulés des abords immédiats de Fez, restaient soulevés. Un nouveau Rogui, Mohammed-es-Semlali, prêchait la guerre sainte

1. Dr F. Weisgerber.

aux tribus riveraines de l'Ouerra et s'installait à 50 kilomètres environ de Fez, au Djebel Moulay-Bou-Chta, chez les Fichtala. Malgré les opérations conduites contre lui, il se reformait dans la zone espagnole et cherchait à lier partie avec Sidi-Raho, qui, s'appuyant sur les Beni-Mtir, agitait la région de Sefrou.

Enfin, dans le Sud, le prétendant Ahmed-el-Hiba, fils de notre vieil adversaire de Mauritanie, le marabout saharien Ma-el-Aïnin, dirigeait un mouvement nettement mahdiste. Proclamé sultan à Tiznit, il était bientôt reconnu dans tout le Sous. A Merrakech, déjà troublée par la rivalité du Mtougui et du Glaoui, la présence de nombreux askris déserteurs de Fez aggravait à tel point la situation que les Européens regagnaient la côte. Le 18 août, El-Hiba entrait à Merrakech et s'y faisait proclamer; des hordes de pillards l'avaient précédé et avaient commis dans la ville toutes sortes de déprédations; le consul de France et 6 autres Français demeuraient prisonniers. Aussitôt après l'occupation de la capitale du Sud, les forces du prétendant prenaient la route du Nord et s'avançaient jusqu'à Ben-Guerir, chez les Rehamna, à mi-chemin entre Merrakech et Mazagan. Mais, arrivée en ce point, la harka se heurtait aux forces du colonel Mangin, qui, dans le combat du 29 août, la rejetait dans le Sud en pleine déroute. La nécessité de maintenir notre prestige, l'appel des populatious du Houz lassées des exactions des « hommes bleus », nous contraignaient, non moins que l'urgence d'étouffer dans l'œuf le mouvement mahdiste, à nous avancer jusqu'à Merrakech. L'opération fut conduite avec une rapidité et un entrain qui font le plus grand honneur au colonel Mangin et à ses troupes; après un combat à Sidi-bou-Othman, très meurtrier pour nos adversaires, une colonne légère, ayant à sa tête le commandant Simon, pénétrait dans Merrakech le 7 septembre au matin et y retrouvait nos compatriotes sains et saufs; il était

rejoint quelques heures après par la colonne principale On décidait de maintenir l'occupation de Merrakech, rendue nécessaire par les circonstances.

II

La crise initiale était ainsi conjurée, l'insurrection domptée et la situation éclaircie, il restait à confirmer les résultats obtenus, à raffermir une situation que la révolution de Fez et les événements de Merrakech avaient si gravement compromise. « Le nom du général Lyautey équivaut à tout un programme de politique coloniale. Au Tonkin, à Madagascar, sur les confins algéro-marocains, il a appliqué lui-même la méthode qu'il a définie avec tant de netteté. C'est la méthode d'extension rationnelle et progressive, où la prudence est la première condition du succès, où l'armée joue le rôle de fourrier de la civilisation, où le soldat est l'avant-coureur de l'ingénieur, du commerçant, de l'instituteur. Aucune aventure, aucune témérité, aucune conquête prématurée; du temps, de l'ordre, de la patience, surtout de l'esprit de suite, voilà toute la tactique[1]. » C'est à ce Bugeaud moderne, d'une si remarquable et si souple intelligence, que fut confiée la tâche d'organiser le protectorat français au Maroc, en appliquant la méthode dans laquelle il est maître incontesté : la combinaison constante de la politique et de la force.

Il s'agit avant tout de pacifier le pays, d'y établir l'ordre et la sécurité, conditions essentielles d'une vie normale, qui lui ont toujours fait défaut jusqu'ici. On avait espéré vers 1900 que cette pénétration du Maroc se ferait sans coup férir; mais la tournure prise par les événements, et notamment les compétitions européennes,

1. R. Poincaré.

ne nous permirent pas de nous contenter d'une action purement indigène, qui, même dirigée par nous, eût exigé beaucoup de temps pour donner des résultats. Il fallut bien reconnaître que la pénétration pacifique n'était possible qu'à condition de s'appuyer sur la force. On avait cru aussi faire faire la conquête du Maroc par les Marocains : la sédition militaire de Fez, sanglant résultat d'un zèle un peu novice en matière coloniale, vint montrer le danger de cette formule. Sans doute, une partie des forces destinées à pacifier le Maroc peuvent être empruntées au Maroc même; dès à présent, les troupes auxiliaires marocaines, bien encadrées, soumises à une véritable discipline, pourvues d'une administration régulière, donnent toute satisfaction. Mais elles ne sont en somme pas très différentes de nos régiments indigènes et de nos goumiers d'Algérie.

Les forces militaires nécessaires au Maroc doivent être puisées à trois sources : la France, l'Afrique du Nord, le Soudan. Aucune de ces sources ne peut être exclusivement employée; mais, en les utilisant toutes les trois simultanément, dans des proportions qui varieront suivant les temps et les lieux, on doit atteindre le but qu'on se propose, surtout si l'on parvient à entraver la contrebande des armes et des munitions et si la construction rapide du réseau des routes et des voies ferrées vient décupler la valeur de nos forces. Troupes de France, d'Algérie-Tunisie, d'infanterie coloniale, troupes indigènes d'Algériens, de Tunisiens, de Marocains, de Sénégalais, tels sont les éléments divers du corps d'occupation; l'armée d'Afrique, qui y entre dans une proportion de 60 p. 100, en constitue l'ossature. Les effectifs, qui étaient de 38 000 hommes en 1911, 56 000 en 1912, 70 000 en 1913, se sont élevés à 80 000 hommes en 1914, dont 63 000 dans le Maroc occidental et 17 000 dans le Maroc oriental. Ces derniers effectifs, dans lesquels on comptait d'ailleurs seulement 6 000 hommes de

troupes métropolitaines, judicieusement employés, suffisaient pour assurer graduellement la soumission du Maroc tout entier.

La pacification a été très rapidement menée à bien. A l'automne de 1912, nous n'occupions, de Casablanca à Fez, qu'une ligne d'étapes sans cesse menacée. Dans la région de Fez, la direction politique et militaire fut confiée au général Gouraud, qui s'efforça de constituer une zone de couverture à l'est et au sud de cette ville. Un cercle fut créé chez les Hayaïna, à Souk-el-Arba-de-Tissa, à 40 kilomètres au nord-est de Fez. Au sud de Fez et de Meknès, nous nous appuyions à la ligne Sefrou-Kasba-el-Hajeb-Agouraï. Puis les postes d'Immouzer et d'Annoceur étaient fondés au sud de Sefrou pour assurer la pacification des Aït-Tserrouchen du Nord et des Aït-Youssi. D'El-Hajeb, le colonel Henrys, auquel était attribué le cercle des Beni-Mtir, s'avançait sur la forêt de Djaba, qui couvre un des gradins du Moyen-Atlas; du 15 mars au 15 juin 1913, il parcourait ce pays accidenté, à travers le brouillard, la pluie et la neige, et dissolvait la coalition berbère qui s'était formée contre nous. Des postes établis à Ifrane, à Ito et à Azrou amenaient la réduction des Beni-Mtir, ainsi que d'une partie des Beni-Mguild et des Guerouan, et couvraient de ce côté notre ligne d'étapes.

Une des régions les plus difficiles à pacifier, mais aussi une des plus importantes, est celle qu'occupent, à la lisière des plaines du Maroc occidental, les grandes tribus berbères des Zaër, des Zemmour, des Zaïan, du Tadla, qui s'enfoncent comme un coin entre la région de Fez et celle de Merrakech. Trois chefs berbères, Ali Amhaouch, Moha-ou-Saïd et Moha-ou-Hammou dirigent la résistance des montagnards du Moyen-Atlas. En 1912 et 1913, le colonel Blondlat occupe les marches frontières du pays zaër. Chez les Zemmour, des postes installés à Camp-Bataille (Sauk-el-Arba des Zemmour), à Tedders

et à Camp-Christian tiennent la limite de la région soumise et restent en contact avec les dissidents; bientôt le plateau d'Oulmès est occupé. Au Tadla, un poste est créé à El-Boroudj, et un autre poste avancé à l'Oued-Zem, à 12 kilomètres à l'ouest de Boujad. Les Zaïan, très énergiques et très batailleurs, pouvant mettre en ligne 15 000 combattants, conduits par leur caïd Moha-ou-Hammou, font subir à nos postes d'incessantes et violentes attaques, que le colonel Mangin ne parvient à repousser qu'au prix de sanglants combats, notamment celui de Ksiba (juin 1913). L'année suivante, une action contre le pays zaïan est confiée au général Henrys; le 12 juin 1914, après une campagne vigoureusement menée, trois colonnes convergentes, comprenant environ 20 000 hommes, occupent Khenifra, capitale des Zaïan, autour de laquelle se livrent de violents combats. Cette opération tend à supprimer un élément permanent de trouble et de désordre au milieu des pays soumis; elle assure la liaison directe des capitales du Nord et du Sud, et nous permet d'exercer notre action politique sur les confédérations indépendantes de la montagne.

Dans le Sud, il s'agissait de tirer parti du succès de Merrakech pour pacifier le Houz, assurer la liaison avec la côte, nouer des relations avec les grands caïds de l'Atlas. Le colonel Mangin effectuait à cet effet des tournées entre Merrakech et Mogador, puis entre Merrakech et Demnat; dans cette dernière colonne, il obtenait la soumission des Mesfioua par le combat de Tasserimout. Un à-coup se produisait en décembre 1912 dans la région de Mogador, où le commandant Massoutier était assiégé à Dar-el-Kadi par suite d'une trahison du caïd Anflous. Ici, comme à Fez, nous étions victimes d'une confiance exagérée dans nos auxiliaires indigènes et d'un essai peu pratique pour amalgamer les mehallas chérifiennes et les troupes régulières. La destruction de la kasba d'Anflous par la colonne Bru-

lard, après un brillant et rude combat, amena de nombreuses soumissions. Le soin d'achever la défaite d'El-Hiba fut confié aux grands caïds de l'Atlas, qui réussirent à le chasser de la région du Sous. L'action des chefs indigènes fut complétée en juin 1913 par l'occupation d'Agadir.

Dans le Maroc oriental, dès le mois de mai 1912, nos troupes sortaient de l'immobilité que les ordres reçus leur avaient trop longtemps imposée et franchissaient pour la première fois la Moulouya au pont de Merada. Les opérations du général Alix sur la rive gauche de ce fleuve amenaient la fondation du poste de Guercif, la soumission de la tribu de Hoouara, et déblayaient les approches de Taza. Au printemps de 1913, des reconnaissances étaient effectuées par le général Girardot chez les tribus de la rive gauche; des postes étaient fondés à Nekhila et à Safsafat; le 11 mai, le général Alix occupait la kasba de Msoun, à 30 kilomètres de Taza et à 60 kilomètres des avant-postes du général Gouraud. Dans l'Extrême-Sud, le colonel Ropert poussait plusieurs reconnaissances dans la vallée supérieure de l'Oued Ziz, nouait des relations avec les ksours du Tiallalin et franchissait le Tizi-n-Telremt, qui relie la haute Moulouya au Tafilelt.

Restait à effectuer la jonction du Maroc oriental et du Maroc occidental, par l'occupation du couloir de Taza. Tant que cette voie n'était pas entre nos mains, l'unité de notre empire africain restait précaire, en même temps que subsistait un foyer d'agitation rendu particulièrement dangereux par son importance stratégique. Les troupes du Maroc oriental, commandées par le général Baumgarten, entrèrent à Taza le 10 mai 1914. Tout l'effort de résistance des tribus se produisit entre Souk-el-Arba de Tissa et Taza, et c'est la colonne Gouraud qui eut à le briser. Elle se heurta aux trois tribus des Branès, des Tsoul et des Riata, auxquelles il fallut

livrer de rudes combats, notamment celui du 12 mai sur l'Oued Amlil. La jonction des deux colonnes s'opéra le 16 mai à Meknassa-Tahtania; le lendemain, les troupes du Maroc occidental, unies à celles du Maroc oriental, entraient à Taza, ayant à leur tête le général Lyautey. Il restait à achever de soumettre les Riata, avec lesquels un violent combat nous avait mis aux prises le 26 juillet 1914 dans le Tazekka, à asseoir définitivement notre influence dans la vallée de l'Innaoun, en un mot à élargir le tablier du pont qui relie désormais le Maroc à l'Algérie.

Dans la zone espagnole, le général Alfau, nommé résident général, entrait à Tétouan sans coup férir le 19 février 1913; il était remplacé quelques mois après par le général Marina, auquel succédait en 1915 le général Jordana. La zone espagnole restait profondément troublée depuis le Rarb jusqu'à Melilla; de nombreux combats se produisaient autour de Tétouan et de Ceuta. Cependant, en mai 1916, les Espagnols ont occupé Fondouk-Aïn-Djedida, au carrefour des routes de Tétouan à Tanger et de Tétouan à Larache. Bien que le droit de suite n'ait pas été inscrit dans la convention de 1912, il faut souhaiter entre Espagnols et Français une collaboration aussi effective que possible dans les régions où ils sont voisins. « Les intérêts des deux puissances qui ont assumé la tâche de réformer et de civiliser le Maroc sont désormais étroitement solidaires. Qu'on ne s'y trompe pas, les événements heureux ou fâcheux qui se produiront dans une zone retentiront fatalement dans la zone voisine [1]. »

Au point de vue du Maroc, la guerre européenne de 1914, selon la remarque du général Lyautey, arrivait trop tard ou trop tôt : trop tard, parce que, avant l'occupation de Taza et de Khenifra, nous aurions pu

1. C. Jonnart.

nous maintenir dans une situation expectante; trop tôt, parce que nous n'avions pas encore affermi et consolidé les résultats obtenus par les dernières campagnes.

Dès la déclaration de guerre, le résident général envoya en France le maximum de forces à la défense nationale, le sort du Maroc devant se régler sur le continent européen. Néanmoins, il se refusa à évacuer les marches et les postes avancés, et le maintien intégral de l'occupation lui parut avec raison le seul moyen d'éviter une insurrection générale. Les événements lui ont pleinement donné raison. Le 13 novembre 1914, un sérieux accident de guerre se produisit à El-Herri, à 15 kilomètres au Sud de Khenifra; le colonel Laverdure, ayant voulu surprendre les campements de Moha-ou-Hammou, fut assailli par de très nombreux contingents et subit des pertes cruelles : 33 officiers et 600 hommes tués. Une action rapide du général Henrys rétablit le prestige de nos armes, un instant compromis. Non seulement notre occupation a été maintenue dans les limites déjà acquises, mais elle a été consolidée et élargie, parce que le fait seul d'arrêter notre progression eût été l'aveu d'une situation critique. Dans le couloir de Taza, à la frontière espagnole, sur le front berbère, nous avons fait depuis le début de la guerre européenne, malgré la réduction des effectifs, de remarquables progrès. Dans l'ensemble, le Maroc, où notre occupation si récente pouvait faire craindre les pires événements, est demeuré tranquille; l'insurrection générale escomptée et préparée par nos adversaires européens ne s'est pas produite. Le Maroc est un élément important de la guerre mondiale. En le maintenant, le général Lyautey, quelque héroïque abnégation qu'il lui ait fallu pour demeurer à son poste au lieu de participer à la guerre européenne, a rendu à notre pays un immense service, que lui seul pouvait rendre.

Dans un laps de temps très court, nous avons occcupé au Maroc toutes les plaines, tous les avant-monts. Nous avons

sensiblement débordé au delà de l'ancien pays makhzen soumis aux sultans, et la zone colonisable est protégée par une série de marches-frontières contre les incursions des montagnards. La jonction du Maroc et de l'Algérie marque une des plus importantes étapes de l'œuvre de pacification, en même temps que l'occupation du pays zaïan constitue une première emprise sur le pays berbère et prépare la pacification définitive de l'empire chérifien. Il ne reste à soumettre que les parties les plus élevées du Moyen-Atlas et du Haut-Atlas, régions peu peuplées et qu'on ne saurait en aucune façon comparer à la Kabylie. Nous serons forcément amenés à faire sentir notre action dans ces massifs montagneux, dont nous tenons déjà les abords, et qui sont le nœud de la pacification marocaine comme ils sont le nœud orographique du pays. Des opérations convergentes de Meknès et de Bou-Denib nous conduiront à Kasba-el-Makhzen et aux sources de la Moulouya, d'où nous enserrerons les Berbères du Moyen-Atlas. Dans le même ordre d'idées, nos forces de Mauritanie et du Sud orano-marocain devront envelopper l'Atlas par le Sud et couper la retraite aux pillards; la jonction de l'Afrique occidentale française et du Maroc est une nécessité d'ordre politique et stratégique, comme la jonction de l'Algérie et du Maroc. On a parfois prétendu qu'au Maroc il suffisait de tenir les plaines sans s'occuper des montagnes : mais ce qui était possible au Makhzen avec les procédés makhzen ne l'est pas aux Européens. En fin de compte, selon le mot de Bugeaud, il faut être maître partout sous peine de n'être en sécurité nulle part.

Les résultats obtenus confirment d'une manière éclatante l'excellence de la méthode de pénétration du général Lyautey. Les progrès rapides de notre œuvre marocaine sont dus en grande partie à la souplesse avec laquelle il a su combiner l'action militaire et l'action politique. Notre armée a accompli au Maroc une

tâche variée à l'infini, puisque à elle seule, en dehors des villes de la côte et de leur banlieue, elle représente toutes les formes de l'activité et de la civilisation française. Forte de la double expérience algérienne et tunisienne, comptant dans ses rangs nombre d'hommes qui connaissent les musulmans, leurs traditions, leurs mœurs et leurs langues, consciente de la grandeur de l'œuvre historique qu'elle va parachever sur la terre d'Afrique, elle est animée de l'ardente volonté de surpasser ce que d'autres générations de soldats ont jadis su faire ailleurs. « La France tout entière, sans distinction de partis, peut et doit lui exprimer sa reconnaissance et sa joie pour le grand exemple d'énergie méthodique, de tranquille courage, de maîtrise des hommes et des choses qu'elle donne au monde[1]. »

III

L'œuvre civile a marché de pair avec l'œuvre militaire, et la France s'est acquittée de la triple mission de réorganisation administrative, judiciaire et financière dont elle avait assumé la responsabilité devant l'Europe dans des conditions de rapidité et de sûreté d'exécution que nul ne pouvait espérer dans l'état d'anarchie séculaire où nous avons trouvé l'empire chérifien.

Nous nous efforçons de pratiquer au Maroc le système du protectorat, de faire fonctionner sous notre contrôle l'administration indigène. Mais il faut avouer que, dans la pratique, la réalisation de ce programme est étrangement difficile. Le Makhzen, qui n'a jamais été bien fort, était réduit à néant lorsque nous sommes intervenus. Le sultan, pontife de l'islam, semble perdre toute raison d'être s'il n'aide pas les tribus à chasser les chrétiens de la terre d'Islam. Tous les gens du Makhzen, depuis le

1. Messimy.

plus petit jusqu'au plus grand, sont nos pires ennemis, puisqu'ils vivent des pilleries et des malversations que nous ne pouvons tolérer et que nous devons empêcher si nous voulons que notre action soit bienfaisante aux fellahs et au Maroc tout entier. La tâche est autrement difficile au Maroc qu'en Tunisie. Jadis, en Tunisie, la France a trouvé un effort sérieux pour réaliser une administration acceptable : c'était la législation de Kheireddine; sans doute, le pouvoir central avait été trop faible pour en imposer le respect, et cette législation était restée lettre morte jusqu'au jour où le protectorat français prit en main la réorganisation du pays; mais il trouva dans ce travail une aide véritable et n'eut besoin que de remettre en vigueur un grand nombre de dispositions judicieusement conçues. La Tunisie beylicale a d'ailleurs été de tout temps le plus paisible et le moins désordonné des États barbaresques. Au Maroc, notre protectorat ne trouvait rien : l'anarchie, les abus, l'incohérence régnaient de haut en bas. Dans le Houz et le Haut-Atlas, il est possible dans une certaine mesure de s'appuyer sur les grands caïds, le Glaoui, le Goundafi, le Mtougui, auxquels le pays est habitué à obéir, en leur donnant satisfaction sur les points acceptables et en rendant leurs intérêts solidaires des nôtres. Mais les grands chefs ont toujours eu pour principale préoccupation de « faire suer le burnous ». En les laissant piller librement, nous manquerions aux plus essentiels de nos devoirs envers les musulmans. « Il faut assurer aux indigènes la paix et la justice. Le gouvernement des grandes familles, à qui l'on suppose plus d'influence qu'elles n'en ont réellement, est complètement impuissant à les réaliser [1]. » Enfin, en pays berbère, dans l'ancien *blad-siba* qui occupe au moins les deux tiers du Maroc, le Makhzen chérifien est sans influence et son interposi-

1. Féraud.

tion entre les indigènes et nous ne pourrait qu'être nuisible; elle tendrait à islamiser et à arabiser ces populations, les éloignerait de nous et retarderait leur évolution. En plaçant nos postes au pied des montagnes, nous devons faire de chacun d'eux un centre d'attraction politique et économique par lequel nous agirons directement sur cette catégorie d'indigènes.

Ces difficultés ne sont pas les seules que rencontre le protectorat. Qu'il s'agisse de police, de finances, d'organisation judiciaire, il faut se préoccuper du respect de documents diplomatiques : conventions internationales de Madrid et d'Algésiras, traités franco-anglais, franco-espagnols, franco-allemands, traités de commerce conclus par le sultan avec les diverses puissances. Il n'est pas toujours aisé de faire cadrer les institutions françaises avec les institutions d'ordre international et conventionnel. Enfin la zone d'influence espagnole et la zone internationale compliquent encore le problème et rendent le fonctionnement du protectorat français singulièrement difficile.

Nous nous sommes efforcés au Maroc de restaurer les anciens rouages indigènes, en contrôlant leur fonctionnement, et de créer les grands services publics qui n'existaient pas et qu'exige la situation nouvelle.

Le commissaire résident général, dont les attributions sont définies par le décret du 11 juin 1912, est le dépositaire de tous les pouvoirs de la République française dans l'empire chérifien; il contresigne tous les actes du sultan, dont il est, en outre, le ministre des Affaires étrangères. A côté du résident général sont placés un délégué à la Résidence, un secrétaire général du protectorat, un secrétaire général du gouvernement chérifien chargé d'assurer les relations avec le Makhzen et de contrôler son fonctionnement; l'intérieur, la justice et l'enseignement sont partagés entre ces deux secrétariats généraux suivant qu'ils concernent les Européens ou les

indigènes. On a créé une direction générale des finances (budget, domaines, postes, études économiques) et une direction générale des travaux publics (routes, forêts, agriculture). Les territoires du Maroc oriental sont administrés par un haut-commissaire auquel le résident délègue ses pouvoirs.

L'administration indigène locale a été placée sous le contrôle de l'autorité militaire; la partie du Maroc occupée par nos troupes a reçu à cet effet une organisation en régions ou territoires subdivisés eux-mêmes en cercles et annexes d'étendue variable, d'après la configuration du sol et l'habitat des tribus. Dans chacune de ces circonscriptions, le contrôle de tous les actes de l'administration indigène est exercé, sous l'autorité du commandement, par les officiers du Service des renseignements. Le rôle de ce service est double; dans les régions pacifiées, il organise et administre; au contact des tribus non soumises, à la périphérie, il prépare l'action du commandement en procédant à la reconnaissance des régions voisines et de leurs habitants, en provoquant autour des postes extrêmes un courant d'influence politique qui crée le contact entre les populations encore insoumises et l'autorité française. Progressivement, une zone purement civile sera constituée, à mesure que la pacification s'affirmera; dès à présent, des contrôleurs civils administrent une partie des Chaouïa et du Rarb, autour de Casablanca, Ber-Rechid et Kenitra. Dans le Maroc oriental, Oudjda-ville est également territoire civil. L'organisation consulaire a été provisoirement maintenue; il a paru nécessaire de conserver les consuls de France jusqu'à ce que les puissances étrangères aient renoncé au régime des capitulations.

Trois catégories de municipalités ont été organisées. Dans les centres essentiellement indigènes, comme Fez et Meknès, où les intérêts européens sont peu ou point

représentés, les commissions municipales sont presque exclusivement indigènes. Dans les centres comme Rabat et Casablanca, l'élément européen l'emporte au contraire sur l'élément indigène ou est en égalité avec lui. Enfin, dans les villes comme Mazagan et Mogador, les affaires municipales sont réglées seulement par des fonctionnaires, c'est-à-dire par le pacha et les représentants de l'autorité française.

En matière judiciaire, le protectorat a maintenu la justice pénale des caïds et la justice civile des cadis; mais, en restaurant les institutions judiciaires indigènes, il s'est efforcé d'assurer par un sérieux contrôle la régularité de leur fonctionnement. D'autre part, un décret du 7 septembre 1913 a créé de toutes pièces une organisation judiciaire française destinée à remplacer les juridictions consulaires. Cette organisation comporte une cour d'appel, dont le siège est à Rabat, 2 tribunaux de première instance à Casablanca et à Oudjda, 5 justices de paix à compétence étendue à Rabat, Casablanca, Fez, Safi, Oudjda; d'autres tribunaux de paix seront successivement institués au fur et à mesure des besoins. On s'est préoccupé de simplifier et d'adapter notre législation métropolitaine pour l'acclimater au Maroc. Une commission de jurisconsultes éminents, réunie à Paris, a réalisé une organisation judiciaire simple, claire, méthodique, inspirée des principes les plus modernes des diverses législations européennes; elle a établi une série de projets concernant l'organisation judiciaire, l'instruction criminelle, la condition civile des Français et des étrangers au Maroc, les obligations et contrats, le commerce, la procédure civile, l'assistance judiciaire, les frais de justice et d'actes extra-judiciaires; ces projets ont été sanctionnés par une série de dahirs chérifiens du 12 août 1913. Comme pour les tribunaux français de Tunisie, le principe de l'unité de juridiction a été admis; les mêmes tribunaux jugeront

d'une part en matière répressive, d'autre part en matière civile, commerciale et administrative. En ce qui concerne la procédure civile, un gros effort de simplification et d'économie au profit des justiciables a été accompli. On s'est résolument écarté du mécanisme de procédure qui domine tout notre code et qui implique le concours de nombreux agents et officiers ministériels, notaires, avoués, huissiers. La nouvelle loi de procédure se caractérise par la suppression de tout intermédiaire nécessaire et obligatoire entre le justiciable et le juge. On a maintenu seulement des secrétaires-greffiers, un corps d'experts et d'interprètes et un barreau.

L'institution au Maroc d'une justice française capable de remplacer non seulement nos tribunaux consulaires, mais encore ceux des étrangers, devra amener, dans un délai qu'il faut espérer aussi court que possible, la disparition de la plus gênante des hypothèques internationales qui entrave l'œuvre de réorganisation entreprise par la France, à savoir le régime des capitulations.

L'origine de la juridiction consulaire est la même au Maroc que dans tous les pays qualifiés par le droit international de « pays hors chrétienté ». Contrairement au principe qui fait de l'administration de la justice un des attributs essentiels de la souveraineté, les étrangers sont soustraits dans ces pays à la juridiction locale, réputée insuffisante, et jugés d'après leur loi nationale par les représentants de leur gouvernement. De là viennent les privilèges des consuls, condition nécessaire des prérogatives juridictionnelles dont ils sont investis à l'égard de leurs nationaux. Ces prérogatives comportent le pouvoir d'exercer la juridiction répressive dans tous les cas, la juridiction civile et commerciale dans des conditions déterminées. De toutes façons, c'est un dessaisissement de la souveraineté territoriale, imposé par des circonstances de fait; quand ces circonstances se modifient, il est de règle et de bon sens qu'on

revienne au principe. Dès lors que le souverain territorial, soit par lui-même, soit grâce à la collaboration d'une autre puissance, offre aux étrangers les garanties juridiques qui précédemment faisaient défaut, l'exception cesse d'être justifiée et le pouvoir local ressaisit ses attributions; l'établissement du protectorat supprime la raison d'être du régime des capitulations, puisque l'État protecteur devient responsable de l'administration de la justice. Si l'on n'aboutissait très rapidement à la suppression des tribunaux consulaires et à l'établissement de tribunaux réguliers, l'administration de la justice resterait illusoire toutes les fois qu'un litige surgirait entre personnes de nationalités différentes. Dès à présent, la Russie, la Suède, le Luxembourg, la Suisse, l'Espagne, le Portugal, l'Italie ont renoncé au régime des capitulations.

La suppression de la juridiction consulaire entraînera également la suppression du système de la protection, qui aggrave singulièrement au Maroc le régime capitulaire, car elle en étend le bénéfice à des indigènes. Le privivilège de « protéger » des sujets marocains permet en effet aux puissances européennes de soustraire dans une mesure plus ou moins large à la souveraineté territoriale toute une catégorie mal définie en droit, indéfinie en fait, de sujets marocains. Ce privilège a pour objet, comme les capitulations, de faciliter aux représentants des puissances l'accomplissement de leur mission; au début, la protection s'appliquait exclusivement aux sujets marocains pris comme interprètes et employés par les chefs de postes consulaires, aux sujets marocains nommés à un poste consulaire dans une ville de la côte, à leurs familles et aux soldats les servant dans l'exercice de leurs fonctions. Ainsi en avaient disposé notamment les traités franco-marocains de 1767 et de 1863. Mais il était inévitable que les étrangers cherchassent à étendre cette immunité. Pour certains d'entre

eux, cette extension était nécessaire. En effet, la présence des négociants européens eût été difficilement tolérée dans l'intérieur du pays; force leur était donc de s'adjoindre des indigènes musulmans ou juifs. Le gouvernement chérifien, d'accord avec les gouvernements européens, accepta que deux courtiers ou censaux par négociant européen établi au Maroc fussent protégés par la nation à laquelle appartiendrait le négociant. Le censal (arabe *semsar*) reçoit une carte de protection qui le met à l'abri de l'arbitraire du Makhzen et le rend justiciable de l'autorité consulaire de son commettant européen. C'était une commodité légitime, mais on en abusa, et peu à peu le Maroc se trouva envahi par les protégés et les censaux. La conférence de Madrid de 1880 eut pour objet de limiter, à la demande du Maroc, et de réglementer l'exercice du droit de protection exercé par les légations, mais elle ne remédia pas au mal, qui ne fit que croître et empirer.

Le système de la protection était nécessaire dans un pays où la vie et les biens de tous étaient à la merci d'une fantaisie du sultan et des caïds. Mais les abus ont été considérables. La protection est devenue un moyen d'action politique beaucoup plus qu'une garantie de sécurité commerciale. Tous les consulats ne se montrent pas également sévères dans la délivrance des cartes de protection; dans les Chaouïa, par exemple, on comptait 5 534 protégés français pour 2 317 nationaux français et 3 381 protégés allemands pour 59 nationaux allemands. A diverses reprises, des négociants européens ont trafiqué de la protection et ont été jusqu'à s'approprier des terres en obligeant leurs protégés à consentir des hypothèques fictives. Un trafic plus honteux encore consistait à vendre la protection à un indigène, puis le retrait de la protection au caïd. La protection contribue à faire exonérer des impositions une partie de la population, d'ailleurs la plus riche, et à rejeter sur les pauvres

gens tout le poids des contributions. Dans les Chaouïa, on calcule que les protégés représentent le tiers (31 p. 100) de la population imposable. Il y a actuellement plus de 8 000 Marocains protégés. Comme le disait très bien sir John Drummond-Hay, ministre d'Angleterre, à la conférence de Madrid, la protection durera tant que dureront les abus qui l'ont rendue nécessaire. Mais il est clair que, dans un pays convenablement administré, elle ne saurait subsister, sous peine d'entraver le fonctionnement normal des institutions.

La France avait préludé à sa tâche marocaine par des œuvres d'hygiène, d'assistance et d'enseignement. Le médecin est un merveilleux agent de pénétration pacifique, car c'est surtout par la souffrance que les hommes sont égaux et frères, à quelque religion qu'ils appartiennent. Les médecins, aussi bien dans les confins algéro-marocains que dans les Chaouïa, ont remarquablement rempli leur rôle et contribué à l'apprivoisement des populations indigènes. Des infirmeries et des dispensaires fonctionnent dans les villes et autour des camps sédentaires, des hôpitaux à Tanger, Fez, Merrakech et Casablanca.

En ce qui concerne l'enseignement, une réserve s'impose. Quoi qu'on en ait dit, les musulmans regardent l'enseignement comme faisant partie intégrante de la religion. Nous avons donc à cet égard un double écueil à redouter : ou bien nous allons islamiser et arabiser le Maroc comme nous avons islamisé et arabisé l'Algérie; ou bien nous aurons l'air de poursuivre une œuvre hostile à la religion, ne fût-ce qu'en la passant sous silence, et les conséquences peuvent être également fâcheuses. Il ne faut donc se livrer à l'enseignement indigène au Maroc qu'avec beaucoup de mesure et de prudence. Des écoles franco-arabes, réunissant environ 3 000 élèves, fonctionnent d'une manière satisfaisante à Tanger, Tétouan, Oudjda, Larache, Rabat,

Casablanca, Mazagan, Safi, Mogador et Fez. Ces écoles devront demeurer très simples, très pratiques, ayant seulement pour bût de faire prévaloir le français comme langue des transactions avec les Européens dans les villes; elles devront se borner à mettre les élèves en état de suivre une conversation courante en français et de rédiger une lettre de commerce. Il conviendrait par ailleurs de reprendre une tradition de Moulay-el-Hassan, qui fut aussi celle de l'administration militaire en Algérie, et d'envoyer en France un certain nombre de jeunes gens qui y feront des études secondaires et seront plus tard pour nous des collaborateurs précieux. C'est l'intérêt des Marocains au moins autant que le nôtre qu'il en soit ainsi, et la formation de cette élite s'impose.

L'Alliance israélite universelle a au Maroc, dans 15 villes, 18 écoles et 3 000 élèves. Ces écoles ont eu, au début surtout, à soutenir une lutte parfois très âpre contre les rabbins et les écoles rabbiniques; aujourd'hui, elles ont cause gagnée. Les élèves sont en général très intelligents et très appliqués, et les écoles de l'Alliance israélite ont sûrement beaucoup répandu dans les villes du Maroc l'usage de la langue française.

Des écoles françaises pour Européens, comptant environ 4 000 élèves, dont plus de 2 000 élèves à Casablanca, existent dans les principaux centres du Maroc. A Tanger, un collège fonctionne depuis 1909; un établissement réunissant l'enseignement secondaire et primaire-supérieur a été créé à Casablanca. Une école supérieure de langue arabe et de dialectes berbères a été fondée à Rabat, ainsi qu'un institut de recherches scientifiques. Enfin il faut rappeler l'œuvre de la Mission scientifique du Maroc, dirigée par un savant de premier ordre et un des hommes qui connaissent le mieux le Maghreb, M. Michaux-Bellaire; elle publie les *Archives Marocaines*, qui ont grandement contribué à la connaissance scientifique du pays, de son histoire et de ses

populations. La presse française du Maroc a également un rôle des plus importants et des plus utiles.

IV

La réorganisation des finances marocaines a été, avec la pacification, une des premières préoccupations du protectorat. On a vu plus haut [1] quels étaient les impôts que l'ancien Makhzen percevait ou tentait de percevoir. On a vu aussi que, avant l'établissement du protectorat, deux emprunts avaient été contractés par le gouvernement chérifien : l'un [2] de 62 millions 1/2 en 1904, l'autre [3] de 101 millions en 1910. Ces emprunts étaient gagés sur le produit des douanes et sur quelques autres recettes, notamment le monopole des tabacs. Un service du Contrôle des Douanes fut constitué à la suite de l'emprunt de 1904 pour gérer les intérêts des créanciers du gouvernement marocain et administrer les gages confiés à ces créanciers; il devint en 1910 le Contrôle de la Dette. Le représentant des porteurs de titres, chargé d'exercer tous leurs droits, est désigné par les banques qui ont souscrit l'emprunt. L'organisation du service du Contrôle de la Dette fut confiée à un ministre plénipotentiaire français, M. Guiot; sous son active impulsion, le Contrôle arriva à constituer l'embryon de trois organisations essentielles : douanes, contributions indirectes, domaines. Le travail ainsi accompli a été le début de l'ordre dans un désordre inextricable; il a rendu les plus grands services au protectorat. Le monopole des tabacs, dont les produits sont, jusqu'à concurrence d'un certain chiffre, affectés à l'emprunt de 1910 et à ce titre versés à l'administration du Contrôle de la Dette,

1. P. 260-263.
2. P. 325.
3. P. 342.

a été concédé à une société dite Régie internationale co-intéressée des tabacs; cette société est régie par la loi française et ses principaux fonctionnaires sont Français.

La Banque d'État, instituée en 1906 par la convention d'Algésiras [1], remplit les fonctions de trésorier général du Maroc; son capital est international, c'est-à-dire fourni par des banques de nationalités diverses, mais il est expressément stipulé qu'elle est une société anonyme régie par la loi française. Le conseil d'administration est international, mais l'influence française y est prépondérante. La Banque remplit l'office d'administration des Monnaies; elle est chargée de l'achat des métaux précieux, de la frappe et de la refonte des monnaies, ainsi que de toute autre opération monétaire pour le compte et au profit du gouvernement marocain. Elle émet aussi des billets de banque. De nombreux établissements de crédit français se sont fondés au Maroc depuis 1912 et ont pris une part active au développement du pays.

La monnaie traditionnelle du Maroc, dite monnaie hassani, est une monnaie d'argent dont l'unité est la peseta hassani, correspondant à peu près à notre pièce de 1 franc; la pièce la plus répandue est le douro hassani, correspondant à notre écu de 5 francs. En dehors de la monnaie hassani, il circule au Maroc français, en grande quantité, de la monnaie française composée de pièces d'argent, de billets de la Banque de France et de billets de la Banque de l'Algérie. Enfin, à Tanger et dans le Maroc septentrional, la peseta espagnole est d'un usage courant.

L'administration du protectorat a remplacé les anciens impôts directs, *achour* et *zaka* [2], par un impôt unique,

1. P. 329.
2. P. 261.

le *tertib*[1], applicable à tous, musulmans, israélites, chérifs, Européens et protégés. Dans le Maroc oriental, les anciens impôts coraniques continuent à être perçus. Une taxe urbaine a été instituée, dont moitié est affectée aux municipalités pour les besoins de voirie et d'hygiène et dont l'autre moitié rentre dans les caisses du protectorat. On a établi un droit d'enregistrement frappant tous les actes civils judiciaires et extrajudiciaires passés devant les cadis ou les juridictions françaises et portant notamment sur les transactions immobilières. On a également mis des droits de consommation sur l'alcool et sur le sucre.

Pour l'exercice 1914-1915, le rendement des impôts directs et taxes assimilées (contributions arabes et taxe urbaine) était évalué à 10 783 000 p. h.[2] Les impôts et revenus indirects, droits de marchés, enregistrement, impôts sur l'alcool et le sucre, droits de transit, étaient estimés à 13 702 000 p. h.; les produits des postes et télégraphes à 2 102 000 p. h.; les produits des domaines à 2 074 000 p. h.; les produits divers à 2 600 000 p. h.; les ressources exceptionnelles ou spéciales à 1 050 000 p. h. En outre des produits librement perçus par le gouvernement du protectorat, les ressources du Maroc comprennent les excédents des fonds affectés au service des emprunts, produits des douanes et autres, qui sont perçus par l'administration du Contrôle de la Dette, versés au protectorat et inscrits à son budget (19 550 000 p. h.). Mais les circonstances n'ont pas permis jusqu'ici d'établir au Maroc un budget régulier. C'est seulement après la guerre européenne qu'il sera possible de le faire.

Le produit des impôts directs doit augmenter rapidement au fur et à mesure que le pays se pacifiera et s'enrichira. Le protectorat se préoccupe aussi de

1. V. p. 129.
2. Pesetas hassani.

rechercher des ressources nouvelles. Mais il ne peut le faire qu'en respectant les stipulations des nombreux traités existant antérieurement entre le Maroc et les puissances. Il faut également tenir compte des entraves que, pour un temps encore, le régime de la protection apporte au recouvrement des taxes et à la répression des fraudes, de façon à ne pas mettre les Français et les indigènes dans un état d'infériorité vis-à-vis des étrangers. Enfin l'établissement d'impôts indirects à grand rendement se heurte à un autre obstacle : l'absence de barrière douanière entre les zones française et espagnole.

Les biens domaniaux et les biens habous constitueront, avec les forêts, un actif de l'État chérifien. Pendant la période troublée qui a coïncidé avec l'établissement du protectorat, les fonctionnaires chérifiens ont consenti les aliénations les plus fantaisistes et dilapidé le patrimoine qui doit être maintenant le gage de l'administration française. Cette période a pris fin le 7 février 1912, date à laquelle un règlement provisoire a été mis en vigueur pour les actes de vente et de transfert de propriétés dans tout l'empire, « jusqu'au jour d'une nouvelle organisation ». Désormais, aucune propriété ne peut être vendue « qu'après communication au délégué du sultan à Tanger du résultat de l'enquête relative à l'origine de la propriété, à ses limites, à sa superficie, au défaut de contestation et de saisie, à l'assurance qu'il ne fait partie ni des biens du Makhzen, ni des biens habous ». Une commission de revision des opérations irrégulières a été instituée, en même temps que le service des Domaines effectuait la reconnaissance des biens makhzen. Un grand effort a été fait pour récupérer les biens dont les particuliers s'étaient indûment emparés. Les rentrées immobilières sont évaluées à 80 millions environ, et on estime à 48 millions la valeur des biens habous recensés. Quant au service des forêts, il aura à sauvegarder les 250 000 hectares de chênes-

liège qui peuvent produire plus de 4 millions par an et les 300 000 hectares de cèdres du Moyen-Atlas.

Le concours de l'argent français, comme de la force militaire française, sera longtemps encore nécessaire au Maroc. Il est évident que les ressources actuelles ne peuvent suffire dans un pays où tout est à créer, et qu'il faut recourir à l'emprunt pour faire face aux frais de première installation. Une loi du 10 mars 1914 a autorisé le protectorat du Maroc à contracter un emprunt de 170 millions, élevé à 242 millions par une loi du 25 mars 1916. Cet emprunt, garanti par la France, a pour objet de liquider les dettes du Makhzen (25 millions), de construire le port de Casablanca (50 millions), enfin de créer un réseau de routes (71 millions), des postes et télégraphes, des hôpitaux et des écoles.

La France devra garder à sa charge jusqu'à nouvel ordre les dépenses d'occupation. De 1907 à 1913, les dépenses militaires faisaient l'objet de crédits supplémentaires; elles se sont élevées pour cette période à 522 millions. Pour la première fois, en 1914, un budget militaire de prévision a été dressé, dont le total se monte à 232 millions.

V

Le programme économique du protectorat consiste essentiellement dans l'exécution des travaux publics indispensables à la mise en valeur du Maroc. En cette matière comme dans toutes les autres, on devra évidemment, sans léser les intérêts internationaux, avoir toujours devant les yeux la préoccupation de l'intérêt français. Mais c'est surtout ici qu'apparaissent les inconvénients du bizarre découpage auquel on a procédé en 1904 et qui a pour résultat d'attribuer à une puissance européenne les côtes et l'intérieur à une autre puissance. Le Maroc français n'a pas vue sur la Méditerranée : un écran espagnol, qui embrasse la côte

depuis Tanger jusqu'à l'Oranie, se place entre la mer et nous. Les quatre ports excellents de la côte méditerranéenne, Tanger, Ceuta, Melilla, Cap-de-l'Eau, nous échappent; il en est de même de celui de Larache, compris dans la zone espagnole.

La côte Ouest du Maroc, où les vents sont violents et la mer très dure, est justement redoutée des marins. Qu'il s'agisse du déferlement des lames le long du rivage ou de l'atterrissement qui se forme à l'embouchure des fleuves, phénomènes confondus sous le nom de « barre », on trouve réunies sur la côte atlantique toutes les conditions nécessaires à l'existence de forts brisants. Le débarquement et l'embarquement sont difficiles, souvent même impossibles. Il n'y a d'ailleurs que des rades foraines, qu'on désigne abusivement sous le nom de « ports ». Les navires mouillent loin de la côte, avec laquelle ils ne communiquent que par des allèges ou barcasses.

Le Makhzen n'avait ouvert au trafic international que les huit ports de Tétouan, Tanger, Larache, Rabat, Casablanca, Mazagan, Safi et Mogador, seuls pourvus d'une administration douanière. A cette liste sont venus s'ajouter Mehediya, à l'embouchure du Sebou; Kenitra, port intérieur situé sur ce même fleuve, à 11 kilomètres de l'embouchure, seul port du Maroc jusqu'ici où les navires déchargent à quai; Fedala, entre Rabat et Casablanca; Agadir, le port du Sous. En raison de l'afflux soudain des navires, des voyageurs et des marchandises, l'insuffisance du matériel d'aconage a souvent mis dans l'impossibilité de décharger les navires, et les inconvénients du manque de ports véritables se font cruellement sentir.

La France a voulu avoir sur l'Atlantique, dans sa zone d'influence, un port qui attire à lui le trafic intérieur, le cabotage et la grande navigation, par le nombre et l'organisation supérieure des voies ferrées qui y con-

vergent, par la facilité de l'abordage, la sécurité de l'ancrage, l'excellence des installations, la rapidité des manipulations, la modicité des droits. Le choix s'est porté sur Casablanca, bien que l'exécution des ouvrages projetés doive y rencontrer des difficultés exceptionnelles. 50 millions de travaux ont été prévus sur les fonds d'emprunt. On a donc cherché à éviter la faute, tant de fois commise en France et en Algérie, de gaspiller sur quatre ou cinq ports la somme importante qu'il eût fallu concentrer sur un seul. Peut-être même est-on allé trop loin dans ce sens. Le système des petits ports est logique au début dans un pays agricole qui possède une grande étendue de côtes et où le mauvais temps est causé par la houle et non par un vent local. On sera forcément amené, pour donner satisfaction à des besoins immédiats, à créer sur les 6 ou 7 points les plus intéressants de la côte des moyens de déchargement rapides pour les navires mouillés en rade. Les ports pour lesquels un aménagement de ce genre est prévu sont le port conjugué de Mehediya-Kenitra, Rabat, Mazagan, Safi, Mogador. Une Compagnie française construit à ses frais à Fedala un petit port qui rendra des services appréciables pendant la période de construction du port de Casablanca. Enfin beaucoup de personnes estiment que la création d'un port important situé plus au Nord que Casablanca, soit à Rabat, soit sur le Sebou, s'imposera pour desservir le Rarb, dont le trafic se dirige actuellement sur Larache.

En dehors de la zone française, un grand port devra évidemment être construit à Tanger. Dans la zone espagnole, des travaux de ports sont en cours à Melilla et à Larache, ces derniers confiés à une société allemande.

De nombreuses routes et pistes, sur lesquelles circulent les automobiles, ont été aménagées tant dans le Maroc occidental que dans le Maroc oriental. Le premier réseau de routes, comprenant 2 500 kilomètres,

se compose essentiellement des routes Mehediya-Mogador, Casablanca-Merrakech, Casablanca-Rabat-Meknès-Fez et la frontière algérienne. Des ponts ont été construits sur l'Oum-er-Rebia à Mechra-ben-Abbou, où passe la route de Casablanca à Merrakech, sur l'Oued Neffifikh, que traverse la piste de Casablanca à Rabat, enfin sur la Moulouya à Guercif. Les études faites sur la navigabilité du Sebou semblent permettre d'utiliser ce fleuve en toute saison jusqu'à Mechra-bel-Ksiri, pendant neuf mois de l'année jusqu'à Melaïna, avec des bateaux à roue unique d'un tirant d'eau de 40 à 50 centimètres. Mais ce sera toujours là une solution précaire et provisoire, et c'est le chemin de fer qui est le véritable instrument de pénétration politique et économique. Seul, le rail permet aux forces militaires de se transporter rapidement d'un point à un autre, favorise les échanges, diminue le prix de revient des objets manufacturés, facilite aux indigènes la vente de leurs récoltes et de leur bétail, arrache enfin les tribus à leur isolement et à leurs querelles traditionnelles pour les faire vivre de la vie générale. Il est, pour tout dire d'un mot, le véhicule de la civilisation.

On sait[1] qu'aux termes des lettres explicatives annexées à la convention franco-allemande de 1911, il a été stipulé que la mise en adjudication du chemin de fer de Tanger à Fez ne serait primée par celle d'aucun autre chemin de fer marocain. On a donc dû se contenter jusqu'ici de lignes à voie étroite de 0 m. 60, système Decauville, construites par le génie militaire, constituant essentiellement un organe de transport et de ravitaillement pour les troupes. Ce réseau stratégique, commencé en 1911, a été exécuté avec une rapidité remarquable. Dans le Maroc oriental, la ligne de Marnia, après avoir franchi la Moulouya à Guercif, est parvenue

1. P. 354.

en juillet 1915 à Taza (247 kil.). Dans le Maroc occidental, le chemin de fer, partant de Casablanca, a atteint Fez en février 1915 (344 kil.); il passe par Rabat, Kenitra et Meknès. Il reste à opérer la jonction de Fez à Taza (90 kil.) pour que le rail relie Oran à Casablanca. En attendant, la route de Fez à Taza est ouverte à la circulation des automobiles. Une autre voie a été poussée de Casablanca à Mechra-bou-Laouane, sur l'Oum-er-Rebia (127 kil.); elle sera prolongée jusqu'à Merrakech (130 kil.).

Les exigences du traité franco-allemand de 1911, en nous obligeant à construire ce réseau militaire, nous ont imposé une dépense de plus de 60 millions; cette dépense ne viendra pas en déduction du prix de revient du réseau définitif, car les travaux du chemin de fer militaire ne seront guère utilisables pour l'établissement du réseau commercial. En attendant mieux, les lignes militaires, depuis que la guerre européenne a permis de ne plus tenir compte des objections et des tracasseries de l'Allemagne, ont été ouvertes au commerce et au transport des voyageurs. Mais leur capacité de trafic est très faible et elles ne fournissent qu'une solution tout à fait provisoire.

Pour la ligne de Tanger à Fez, une convention du 18 mars 1914 concède la construction et l'exploitation de cette ligne, qui sera placée sous le régime de la garantie d'intérêt, à la Compagnie générale du Maroc et à la Compagnie générale espagnole d'Afrique. La voie, qui aura 311 kilomètres, passera par El-Ksar, franchira le Sebou à Mechra-bel-Ksiri, puis remontera la vallée de l'Oued Rdom jusqu'aux abords de Meknès, pour de là gagner Fez; la dépense totale est évaluée à 60 millions.

La question du chemin de fer de Tanger à Fez étant résolue, on doit envisager immédiatement la construction de l'ensemble du réseau marocain. Il importe que

les études soient poussées très activement, afin qu'on puisse mettre en adjudication l'infrastructure en même temps que pour le Tanger-Fez. La ligne sur laquelle il faut porter tous nos efforts est évidemment celle d'Oudjda-Fez (325 kil.) et de Casablanca-Rabat-Fez (305 kil.), c'est-à-dire de la grande voie impériale de Tunis à l'Atlantique. Cette ligne doit rejoindre le Tanger-Fez aux environs de Fort-Petitjean (Sidi-Kassem), et la construction du tronçon Kenitra-Petitjean (75 kil.) permettra d'amener les matériaux à pied d'œuvre pour la construction du Tanger-Fez. La ligne doit d'ailleurs être commencée aux deux bouts et achevée dans le plus bref délai possible.

C'est l'Algérie et toujours l'Algérie qui est notre meilleure carte, si nous voulons faire au Maroc la politique que dicte l'intérêt national. « La grande ligne Oran-Fez-Rabat-Casablanca demeurera la chaîne d'acier qui rivera l'une à l'autre nos possessions de l'Afrique du Nord[1]. » En seconde urgence viendra la ligne Casablanca-Merrakech (230 kil.). Pour construire un millier de kilomètres de chemin de fer à 200 000 francs le kilomètre, la dépense totale serait de 200 millions, dont l'intérêt et l'amortissement coûteraient environ 10 millions; au bout de quelques années, la moitié de cette dépense serait couverte par les recettes nettes.

La question de la largeur de voie à adopter pour les chemins de fer marocains est aujourd'hui tranchée; la voie large française de 1 m. 44, ayant été choisie pour le Tanger-Fez, s'impose également pour les lignes qui s'y relieront; cette voie assure, par ailleurs, le raccordement direct avec les lignes algériennes.

Les travaux publics doivent être soumis, en vertu des traités, au régime de l'adjudication. Si l'on y regarde de près, cette concession, pour sérieuse qu'elle soit, ne pré-

1. Jacques Bardoux.

sente pas de danger politique. L'essentiel est que l'exploitation des travaux publics et notamment des chemins de fer reste sous le contrôle direct du gouvernement chérifien et du protectorat français. C'est ce que nous avons obtenu par l'accord de 1911. L'État marocain reste maître de cette exploitation, et cette maîtrise rend à l'État protégé et à l'État protecteur un des attributs essentiels de la souveraineté économique. L'administration aura donc le choix pour l'exploitation entre la concession et la régie avec ou sans affermage.

Il existe au Maroc 4 500 kilomètres de lignes télégraphiques, construites pour la plupart par le génie et cédées ensuite à l'administration des télégraphes chérifiens. Un assez grand nombre de postes de télégraphie sans fil ont été installés, dont quelques-uns à grande portée. Le service téléphonique a déjà pris une extension considérable. Jusqu'en 1913, le Maroc possédait des services postaux français, chérifiens, anglais, allemands et espagnols; l'établissement du protectorat a amené la fusion des deux services français et chérifien; la suppression des capitulations entraînera celle des postes étrangères.

L'œuvre accomplie pour le protectorat français, dans un délai très court, est des plus considérables et les résultats obtenus sont des plus encourageants. Le protectorat a été payé cher : abandon de nos droits en Égypte; domaine réservé à l'Espagne dans l'empire chérifien; sacrifices territoriaux au Congo. Au Maroc même, c'est une tâche difficile de concilier les stipulations passées avec le nouvel état de choses. Néanmoins, notre protectorat reconnu sur le Maroc est le couronnement de notre œuvre coloniale. Il nous impose des charges qui seront lourdes, surtout au début, mais il nous donne la sécurité qui nous manquait à l'Ouest de l'Algérie. Désormais, nous n'avons plus à craindre de voir se créer sur les confins de notre empire africain des établissements qui seraient une menace pour nos pos-

sessions. A l'étranger, on reconnaît que notre domination au Maroc définitivement établie, en dépit de tous les obstacles que nous avons eu à vaincre, c'est pour la France un accroissement de prestige et la promesse d'un avenir que bien des nations pourraient nous envier.

En même temps qu'il sauvegardait le Maroc, le général Lyautey s'est efforcé de l'armer par avance pour la grande lutte économique qui suivra la guerre. L'œuvre qu'il a ainsi accomplie depuis le début du conflit européen demeurera pour la France un titre impérissable de gloire au milieu de tous ceux dont cette période tragique a enrichi notre histoire.

CHAPITRE VI

LA MISE EN VALEUR DU MAROC[1]

I

Par sa situation géographique, son climat, son régime des eaux, le Maroc fait partie du même ensemble que l'Algérie et la Tunisie. Mais ses conditions sont plus favorables que celles de la Berbérie orientale et sa double façade sur la Méditerranée et sur l'Atlantique lui donne une importance beaucoup plus grande. Seules, l'anarchie et le manque de moyens de communication empêchaient tout progrès économique. Aussi n'est-ce pas à cause de sa richesse actuelle que le Maroc a excité et excite encore tant de convoitises, mais à cause de ses ressources latentes et de ses possibilités de développement.

Le Marocain a de remarquables aptitudes agricoles, et certains citadins, comme ceux de Fez, témoignent en

1. Outre les ouvrages et revues déjà cités aux chapitres précédents, voir A. Terrier et J. Ladreit de Lacharrière, *Pour réussir au Maroc*, in-8°, Paris, 1912. — *Bulletin économique du Maroc* (périodique). — *Notice sur le protectorat français au Maroc* (Exposition de Lyon, 1914). — *Rapport sur la situation du protectorat français du Maroc* (annuel, depuis 1915). — *Statistiques du mouvement maritime et commercial du Maroc*, publiées par le Comité des Douanes (annuel) — C'est surtout au point de vue économique que le *Bulletin de l'Afrique française* et les *Publications du Comité du Maroc* offrent une documentation des plus complètes. — Un *Office du gouvernement chérifien et du protectorat de la République française au Maroc* a été fondé à Paris, au Palais-Royal, galerie d'Orléans; il est dirigé par M. A. Terrier.

outre d'aptitudes commerciales non moins marquées. Sans doute, le Marocain est et restera longtemps encore un pauvre consommateur : un peu de thé, de sucre, de bougie, quelques cotonnades, c'est tout ce qu'il lui faut en fait de marchandises européennes, et les riches, à cet égard, n'ont guère plus de besoins que les pauvres; ils se contentent de faire leur thé un peu plus fort et d'y mettre un peu plus de sucre. Mais la quantité de ces consommateurs remplace la qualité. Leur faculté de production et de consommation s'accroîtra rapidement sous l'influence des Européens, lorsqu'elle ne sera plus entravée par les conditions politiques de la contrée.

L'évolution du Maroc comporte deux tâches principales : mettre en valeur le pays en y établissant la sécurité, en y faisant des travaux publics, ports et chemins de fer, en y fondant des banques, en un mot en l'organisant et en l'outillant; en second lieu, amener l'islam à tolérer la civilisation européenne, à se réconcilier avec elle dans la mesure où cette réconciliation est possible, s'efforcer de civiliser les hommes en même temps qu'on civilisera le sol. Cette deuxième partie du problème est la plus délicate, car les pays islamiques, incapables de se régénérer par eux-mêmes, offrent par ailleurs à la pénétration européenne une formidable résistance.

On peut évaluer à 87 000 environ le nombre des Européens déjà établis au Maroc, dont 32 000 dans la zone espagnole (20 000 à Melilla, 12 000 à Ceuta), 13 000 à Tanger, 48 000 dans la zone française. Si l'on met à part les Présides espagnols, on ne comptait guère au Maroc en 1907 que 5 000 Européens, dont 4 000 à Tanger, et la région qui forme actuellement le protectorat français n'en avait pas plus de quelques centaines. En 1911, la zone française avait déjà plus de 10 000 Européens; il y en a aujourd'hui 48 000, dont 26 000 Français (55 p. 100) et 10 000 Espagnols. Cette population est jusqu'ici à peu près exclusivement urbaine. Casablanca, bourgade insi-

gnifiante il y a quelques années encore, est aujourd'hui une grande ville de près de 80 000 habitants, dont 35 000 musulmans, 12 000 israélites, 15 000 Français, 16 000 étrangers. Rabat compte 5 000 Européens, dont 3 000 Français; Oudjda, 4 000 Européens, dont 3 000 Français. La petite ville de Kenitra, sur le Sebou, qui n'avait que 230 habitants en septembre 1913, avait, quelques mois après, 1 400 Européens, dont 800 Français. Il y a eu là un mouvement d'immigration d'une intensité inouïe, sans exemple dans notre histoire coloniale. C'est seulement vingt-cinq ans après notre arrivée en Tunisie que la colonie française atteignit dans la Régence un chiffre égal à celui que connaît aujourd'hui le Maroc.

La colonie française est à coup sûr remarquable par le nombre et par la qualité, et l'on ne saurait assez se féliciter de la place qui lui est dès à présent dévolue. A côté de grosses affaires et de sociétés puissantes, elle compte des gagne-petit qu'il ne convient pas à la France démocratique de dédaigner ni de décourager, car c'est sur eux que repose en grande partie notre avenir au Maroc. Sans doute, quelques éléments douteux se sont glissés dans cette colonie, mais il est inévitable que les « marchands de goutte » qui suivent les armées soient à l'avant-garde du peuplement européen. Le fait, qui a été constaté en Algérie et dans tous les pays neufs, ne pouvait manquer de se produire au Maroc.

Le brusque afflux dans un pays endormi d'un sommeil léthargique d'un corps d'occupation de 80 000 hommes et de 50 000 colons ne pouvait se faire sans une brusque rupture de l'équilibre économique du pays. Cette rupture s'est traduite par une raréfaction des denrées, un renchérissement de la vie matérielle, une crise des loyers, accompagnée de spéculations sur les terrains à bâtir, une hausse des salaires; ces divers phénomènes devront s'atténuer et se régulariser par la suite.

II

Au point de vue agricole, sur les 500 000 kilomètres carrés que compte le Maroc, on peut estimer la superficie cultivable à 150 000 kilomètres carrés tout au plus, soit un tiers de plus que le Tell algérien, 30 p. 100 du territoire de la France continentale. Les régions les plus fertiles sont le Rarb, la vallée du Sebou, les Chaouïa et les Doukkala. La région du Sebou, en particulier, aux terres profondes et marécageuses, est, comme la Mitidja en Algérie, le type des régions que l'outillage indigène était impuissant à mettre en valeur et dont la culture européenne peut tirer un merveilleux parti. Le Rarb est favorable à la culture maraîchère, à l'arboriculture et à l'élevage. La région de Fez, celle comprise entre Merrakech et l'Atlas ont également de l'avenir au point de vue agricole. Des stations météorologiques, et des jardins d'essai, qui nous renseigneront sur les possibilités agricoles du pays, ont été créés par le service de l'agriculture.

La liste des productions agricoles du Maroc mis en valeur par les Européens restera vraisemblablement à peu de chose près ce qu'elle est aujourd'hui, mais l'importance absolue et relative de ces diverses productions changera considérabement. Quoique la canne à sucre ait été cultivée au XVIe siècle dans le Sous par les Chérifs, on sait aujourd'hui que l'Afrique du Nord, au climat sec et extrême, est généralement impropre aux cultures tropicales, qui recherchent un climat humide et égal. Le coton paraît cependant pouvoir réussir dans certains districts, notamment dans le bassin du Sebou, avec des irrigations et des fumures. Des essais sont en cours, et seuls les résultats des expériences permettront de se prononcer. On a songé aussi à la betterave, aux plantes oléagineuses, etc. Dans le choix des cultures

à entreprendre, il faudra s'inspirer de deux considérations : les conditions naturelles du Maroc et les disponibilités du marché européen, en particulier du marché français. A cet égard, les cultures qui feraient une concurrence directe aux cultures françaises ou algériennes sont à déconseiller, et la constitution d'un vignoble marocain n'est pas à encourager. Le Maroc n'offrant aucune faveur douanière aux produits français, il en résulte, par réciprocité, que les produits marocains ne pourront prétendre à aucune faveur en France. Cette considération devra diriger les cultures européennes du Maroc vers les produits agricoles ayant pour débouché le marché universel : les céréales, le bétail, les primeurs.

Il semble d'ailleurs que la nature même nous engage à cette spécialisation de nos colonies de l'Afrique du Nord. L'essentiel, dans toutes, reste la culture des céréales, dont la consommation sur place est très considérable et pour lesquelles le marché mondial offre par ailleurs des facultés d'absorption quasi illimitées. La culture des arbres à fruits est et restera aussi, comme dans tous les pays méditerranéens, une grande source de richesse. Les primeurs pourront se développer comme aux Canaries. Mais, à côté de ces cultures générales, on peut très bien concevoir que la Tunisie soit essentiellement le pays de l'olivier, l'Algérie le pays de la vigne, le Maroc le pays de l'élevage, car, comme on sait, on trouve dans ce dernier pays ce qui ne se rencontre que tout à fait exceptionnellement dans le reste de l'Afrique du Nord : de véritables pâturages et des régions très favorables à l'élevage du bœuf. Or, pour la viande, pour les cuirs, pour les laines, le marché européen est loin d'être saturé. Enfin, parmi les richesses naturelles inexploitées du Maroc, il faut signaler le liège, que fourniront en abondance les grandes forêts qui s'étendent dans l'arrière-pays des plaines atlantiques, et dont la plus considé-

rable est celle de la Mamora. La question forestière sera plus facile à résoudre au Maroc qu'en Algérie, par suite de la nature des peuplements ainsi que de la composition du troupeau, constitué surtout par des bovins. Dès à présent, des mesures ont été prises pour arrêter les ravages des charbonniers et des écorceurs.

L'utilisation pour l'hydraulique agricole des grands fleuves du versant atlantique, peut-être aussi de la Moulouya, ne peut manquer de s'imposer dans un Maroc parvenu à son plein développement. Mais on ne sait presque rien du débit moyen des cours d'eau, ni de leur pente, et on ne peut évaluer la surface irrigable, ni le prix de revient des travaux d'aménagément qui seront nécessaires. L'urgence de ces travaux est donc primée par beaucoup d'autres, d'autant que, pour le moment, les surfaces cultivables sans irrigation et qui ne sont pas cultivées sont considérables.

Le Maroc est-il appelé à devenir une colonie de peuplement? Il semble qu'il faut être assez réservé à cet égard. La population indigène paraît être plus laborieuse qu'en Algérie; or, en Algérie, c'est seulement dans les régions où la population indigène n'est pas très fortement attachée au sol qu'un véritable peuplement européen a réussi à prendre pied. Dans la plupart des régions, c'est en dirigeant et en commanditant la culture et l'élevage indigènes plutôt qu'en cherchant à les supplanter qu'on réussira. Cela n'exclut nullement d'ailleurs l'acquisition de propriétés foncières par les Européens partout où le sol disponible sera reconnu en suffisante quantité.

Jusqu'à ces dernières années, les Européens pratiquaient seulement le système de l'association agricole, soit pour la culture proprement dite, soit pour l'élevage. Le *mokhalat* ou associé agricole est un cultivateur indigène auquel on confie soit des semences, soit un troupeau de bestiaux. Le plus souvent, on lui fait des

avances en espèces par un contrat passé devant les adouls (notaires) et le cadi. Deux cas sont à distinguer : ou bien l'Européen est un simple commanditaire, un banquier agricole, ou bien il circule dans le pays, va sur les marchés avec ses associés et les surveille; ce dernier système, qui se rapproche davantage d'un véritable métayage, est malheureusement trop rarement pratiqué. Les associations pour l'agriculture et l'élevage sont en général très rémunératrices pour les Européens. Pour le mouton, par exemple, on peut confier un troupeau à des indigènes auxquels, en échange de la surveillance des bêtes, on cède une certaine proportion d'agneaux et la libre disposition du lait ; comme, à certaines époques de l'année, les moutons sont très bon marché, on peut, grâce à la tonte, récupérer le quart au moins du prix d'achat, et, comme l'entretien des bêtes ne coûte rien, on arrive à se constituer ainsi un troupeau à peu de frais. Mais tant vaut l'associé, tant vaut l'association, comme dans tous les systèmes qui dérivent du métayage; si l'associé est malhonnête, il ne déclare qu'une partie de la récolte et garde le reste; pour les moutons, il vend les meilleurs et les remplace par des mauvais, ou affirme tout simplement qu'ils sont morts et représente des peaux achetées; pour les bœufs mêmes, qui sont marqués, il vend la viande sans la peau, qu'il apporte ensuite d'un air contrit. Il semble que ce système d'association agricole tende à être remplacé soit par un véritable métayage, soit par des cultures directes sur des terres achetées et exploitées par des colons européens.

Depuis longtemps, le droit d'acquérir des propriétés est reconnu aux Européens au Maroc, mais, pratiquement, c'est seulement dans ces dernières années qu'ils ont pu y procéder. Les traités de 1856 avec la Grande-Bretagne, de 1861 avec l'Espagne, dont les Français pouvaient se prévaloir en vertu de la clause de la nation la plus favorisée, permettaient l'acquisition de la propriété,

principalement dans les villes, avec la permission des autorités. En 1880, l'article 11 de la conférence de Madrid précisa ce droit, mais en subordonna l'exercice au consentement préalable du gouvernement; or, dans la pratique, ce consentement était toujours refusé. L'article 60 de l'acte d'Algésiras confirma le droit d'acquisition dans toute l'étendue de l'empire chérifien; dans les ports ouverts et dans un rayon de 10 kilomètres autour de ces ports, l'autorisation du sultan n'était plus exigée; cette clause de l'acte d'Algésiras fut effectivement appliquée et réalisa un progrès réel en vue de la conquête du droit de propriété par les Européens, surtout par l'importance du principe, car, dans la pratique, ce n'est pas dans un rayon de 10 kilomètres autour de quelques villes que le développement agricole du Maroc pouvait prendre son essor, d'autant plus que la spéculation eut vite fait de rendre impossible toute création d'intérêts dans cette zone si restreinte.

Depuis qu'on a pu escompter l'ouverture du Maroc, les Européens ont acquis des propriétés étendues dans toute la zone accessible : pays des Chaouïa, vallée du Sebou, Rarb, région de Meknès. Il en a été de même dans la région colonisable des confins algéro-marocains, plaines des Trifa et des Angad. Des domaines de 700 à 1 000 hectares, partagés en terres labourables et terres d'élevage, se sont constitués; leurs acquéreurs se proposent soit de les revendre, soit de les cultiver directement, soit de les louer à des métayers indigènes.

La spéculation a fait monter les prix d'une manière exagérée. Il est assez difficile d'indiquer des chiffres moyens, car ils varient considérablement non seulement d'une région à l'autre, mais encore d'une parcelle à une autre parcelle voisine. Dans le Maroc oriental, les prix atteignent de 400 à 1 000 francs l'hectare ; dans le Maroc occidental, de 200 à 500 francs; cependant, dans l'intérieur, on peut encore trouver des terres pour

75 à 100 francs. On évalue à 100 000 hectares la superficie possédée au Maroc par les colons européens, au nombre de 524; sur ce chiffre, 96 000 hectares appartiennent à 404 Français. Mais une très faible partie est actuellement mise en valeur, et le chiffre des véritables colons est assez faible. Pour créer une exploitation agricole, il faut disposer d'une centaine de mille francs, se répartissant comme suit : achat de terres, 50 000 francs; premiers bâtiments, 15 000 francs; mise en exploitation, 15 000 francs; réserve, 20 000 francs. Cependant, on peut à la rigueur, avec 40 000 francs, se constituer un petit domaine et se livrer à la culture maraîchère et fruitière, qui, aux environs des villes, est susceptible de donner des bénéfices. Un voyage d'études préalable s'impose pour quiconque veut tenter une entreprise agricole; il faut d'ailleurs s'attendre à des négociations assez longues pour l'acquisition de terres de culture.

Les acquisitions européennes, qui ont été faites parfois dans un but de spéculation plutôt que d'agriculture, n'ont pas toujours été parfaitement régulières, et ont souvent porté sur des biens makhzen ou habous. Le protectorat sera évidemment amené à vérifier tous ces contrats, conclus plus ou moins habilement, par lesquels des sociétés ou des particuliers se sont, hors de tout contrôle, rendus maîtres d'emplacements précieux et de terres fertiles. A l'avenir, avant d'autoriser la passation des actes de vente définitifs, les cadis doivent s'assurer, au moyen d'une enquête approfondie, que l'immeuble est franc et libre de toutes charges, qu'il appartient bien au vendeur et qu'il n'est pas susceptible d'être revendiqué par le Makhzen ou les habous.

Un dahir du 12 août 1913 a décidé l'application au Maroc du système de l'immatriculation foncière. Ce texte met à la disposition de tout acquéreur ou propriétaire d'immeubles une procédure facultative, simple et peu coûteuse, lui permettant d'asseoir sa propriété, de

la purger de toutes les charges et droits réels qui ne seraient pas révélés en temps utile. L'immatriculation foncière suppose essentiellement un service topographique chargé des opérations de bornage et de plan; un tribunal immobilier ordonnant la rédaction du titre de propriété et son immatriculation; enfin une conservation des propriétés immatriculées, inscrivant au fur et à mesure sur le titre de chaque propriété les modifications juridiques qu'elle subit et délivrant des copies authentiques aux intéressés. Au Maroc, le service topographique est assuré par les brigades topographiques; le tribunal de première instance, auquel se joignent des assesseurs musulmans, juge les oppositions s'il s'en produit; ce jugement est susceptible d'appel; une conservation de la propriété immobilière est instituée auprès de chaque tribunal.

La question des acquisitions immobilières par des Européens est la plus délicate qui se pose au Maroc et la plus difficile à résoudre; elle touche à la fois à l'avenir de la colonisation et aux intérêts les plus sacrés des indigènes, qu'il faut défendre contre leurs propres entraînements. La Hollande dans l'Insulinde, l'Angleterre en plus d'une colonie, ont pris des mesures qui interdisent la vente, même volontaire, par un indigène, de sa propriété, même privée et délimitée, à un Européen, sans l'autorisation préalable de l'administration hollandaise ou anglaise. Sans ces précautions, on risque de voir les indigènes, une fois dissipé l'argent de la vente, se transformer en mécontents acculés au banditisme. On ne devra jamais oublier que l'acquisition de propriétés trop nombreuses et trop étendues par les Européens dans l'intérieur du Maroc risque de provoquer des conflits et de désagréger la société musulmane. Et le maintien d'une partie du sol entre les mains des indigènes est un des devoirs les plus essentiels qui s'imposent à nous dans toute l'Afrique du Nord.

III

En général, et sauf des cas exceptionnels, la mise en valeur du sol précède celle du sous-sol. Les productions minérales du Maroc[1] sont à peu près inconnues. De vastes contrées, et souvent précisément celles qui pourraient renfermer des richesses minières, n'ont jamais été parcourues par des Européens. Là même où ont passé des voyageurs chrétiens, bien peu avaient les connaissances nécessaires pour que leur témoignage ait quelque autorité. Cependant, dans ces derrières années, de nombreux prospecteurs se sont abattus sur le Maroc pour le compte de sociétés minières. Mais ces sortes d'affaires se traitent en général avec beaucoup de mystère, et il n'en parvient que peu de chose jusqu'au public. Il faut noter d'ailleurs qu'il ne suffit nullement d'avoir rencontré du minerai, voire même d'excellent minerai, pour être assuré qu'il peut faire l'objet d'une exploitation fructueuse. Seules, des recherches approfondies peuvent faire connaître approximativement la quantité de minerai exploitable, après quoi il faut se préoccuper des questions de main-d'œuvre et de communications.

M. Th. Fischer a attiré l'attention sur la ressemblance générale qui existe entre le Maroc occidental et la *Meseta* ibérique. De part et d'autre on rencontre des terrains paléozoïques verticaux, recouverts en transgression par des terrains sédimentaires que la chaîne ancienne perce en maints endroits; or, le plateau ibérique est riche en mines et en houille. On rencontre dans le Haut-Atlas les roches éruptives anciennes qui ont en général d'étroites relations avec les minerais. D'après M. Paul Lemoine, c'est au voisinage des plis

1. Pour les mines, divers renseignements nous ont été fournis par MM. Édouard de Billy et H. de Peyerimhof.

tertiaires qu'il y aurait le plus de chances de rencontrer des zones minéralisées. Les pentes Nord du Haut-Atlas, dans la région de Merrakech, ont déjà donné des indications intéressantes.

Le Sous a toujours joui d'une réputation de richesse minière extraordinaire, aussi bien parmi les Européens que parmi les Marocains. On y rencontre, disent les voyageurs, l'or, l'argent, le plomb, le fer, le cuivre, l'antimoine, etc. Il faut remarquer néanmoins qu'une partie de l'or qu'employait autrefois l'industrie marocaine venait certainement du Soudan. L'existence de mines de cuivre au Sous paraît plus certaine; Rohlfs assure que, vers 1860, l'une d'elles était encore en exploitation et fournissait du minerai à Taroudant; Beaumier dit aussi que les Berbères du Sous savent traiter le minerai de cuivre. Les recherches faites récemment indiquent malheureusement que les gisements sont de peu d'importance et virtuellement épuisés. La présence de minerai de fer a été dûment constatée au Djebel Hadid (montagne de fer) à 22 kilomètres Nord-Est de Mogador. On y rencontre des restes importants d'anciennes exploitations, carrières, cendres, scories, peut-être un puits de mine d'origine phénicienne. Beaumier envoya à Marseille des échantillons qui présentaient une teneur de 58 p. 100 de fer. Mais autre chose est de fournir à de modestes exploitations indigènes, autre chose d'alimenter des industries modernes.

Les massifs littoraux paraissent assez minéralisés dans certaines de leurs parties. On y trouve du fer, du plomb, du cuivre, de l'antimoine, et la région de Melilla paraît être la continuation de la belle région minière de Beni-Saf. Enfin on a rencontré des schistes à empreintes charbonneuses dans l'Andjera et aux environs de Tétouan.

Jusqu'à ces dernières années, la principale richesse minérale exploitée par les Marocains était le sel, qui

abonde, comme dans le reste de l'Afrique du Nord, sous forme de sources salées, lacs salés, rochers de sel. Ils utilisaient aussi les eaux minérales, notamment la célèbre source sulfureuse de Moulay-Yacoub, près de Fez. Enfin ils tiraient le plomb qui leur était nécessaire des nombreux petits gîtes de galène épars sur les flancs de l'Atlas. Quant aux exploitations européennes, les plus sérieuses sont jusqu'ici celles de la région des Beni-bou-Ifrour, près de Melilla, dirigées par deux sociétés, l'une franco-espagnole et l'autre espagnole, qui avaient obtenu du Rogui l'autorisation d'exploiter des mines dans cette région. Les deux Compagnies, après s'être fait une guerre acharnée, ont fini par s'entendre; l'une exploite la mine de plomb d'Haschaouan, l'autre les minerais de fer du Youksen; un petit chemin de fer (28 kilomètres) a été construit pour cette exploitation. Dans les confins algéro-marocains, plusieurs sociétés ont demandé des permis de recherches. On a extrait un peu de minerai de fer et un peu de calamine du massif des Beni-Snassen, un peu de plomb près de Figuig. Enfin on rencontre des veinules de charbon près de Kenadsa, mais qui jusqu'ici n'ont pas paru exploitables.

En somme, le Maroc ne semble pas avoir encore livré aux prospecteurs les richesses exceptionnelles qu'ils s'efforcent depuis plusieurs années d'y découvrir. Mais la plupart des régions montagneuses commencent à peine à pouvoir être abordées utilement, et, même dans les régions déjà explorées, l'insécurité a le plus souvent restreint les recherches à des travaux trop peu importants pour qu'on puisse en tirer aucune conclusion positive. C'est maintenant seulement que va pouvoir commencer la recherche et le classement méthodique des gîtes; leur mise en valeur suivra. Un dahir du 30 janvier 1914 a réglementé au Maroc la recherche et l'exploitation des mines. Les substances minérales sont classées en deux groupes, mines et carrières. Le principe fonda-

mental est l'acquisition des droits miniers à la priorité de la demande. Le gisement minier fait l'objet d'abord de permis de recherches, puis de permis d'exploitation; des taxes superficiaires et des taxes *ad valorem* sont prévues. Une commission arbitrale est chargée de la liquidation des droits miniers antérieurs à la promulgation du règlement.

L'industrie européenne proprement dite s'est beaucoup développée depuis 1912. Il existe à Tanger des scieries mécaniques, des minoteries, une usine d'éclairage électrique, un réseau téléphonique, une sardinerie, une imprimerie, des entreprises de construction; à Casablanca, des minoteries, des moulins à huile, des briqueteries, des scieries, des imprimeries. L'entreprise du port de Casablanca a nécessité pour la Compagnie Schneider des installations considérables. L'industrie du bâtiment est en pleine activité et a pris un essor remarquable; de tous côtés surgissent des constructions nouvelles. Les industries dérivant de l'agriculture, en particulier les minoteries, les huileries, sont, comme dans toute l'Afrique du Nord, celles qui rencontrent les meilleures conditions de développement.

IV

Les Européens, jusqu'à ces derniers temps, jouaient un rôle surtout dans le commerce du Maroc. Les anciens résidents étaient à la fois négociants, banquiers, commissionnaires, courtiers, véritables Maître-Jacques cumulant parfois en leur personne toutes les fonctions et tous les négoces que comportait le développement embryonnaire de la vie européenne. Le grand commerce était pratiqué par de vieilles maisons, qui étaient à la fois importatrices de marchandises en gros et exportatrices de produits du pays. Les grandes maisons des villes de la côte ressemblent assez aux factoreries de l'Afrique tropicale; les magasins sont groupés autour

d'une cour à laquelle on accède par une seule grande porte; dans cette cour règne un mouvement intense : des odeurs d'huile, de peaux fraîches ou à demi séchées s'en échappent; on charge et on décharge constamment des bêtes de somme.

Depuis quelques années, les Européens se sont établis en plus grand nombre dans les villes de l'intérieur, notamment à Fez et à Merrakech, en même temps que, dans les villes de la côte, se produisait entre eux une plus grande division du travail et que de nouveaux concurrents, travaillant soit pour eux-mêmes, soit pour le compte de quelqu'une des nombreuses sociétés qui se sont fondées en vue de l'exploitation du Maroc, venaient se fixer à côté des anciens résidents.

Le commerce extérieur du Maroc s'effectue soit par les ports ouverts au commerce sur la côte atlantique et méditerranéenne, soit par Melilla, soit par la frontière algérienne.

Les droits d'importation au Maroc par les ports ouverts sont de 12,50 p. 100 *ad valorem* sur la plupart des articles, en y comprenant la surtaxe de 2,50 p. 100 consentie par la conférence d'Algésiras, dont le produit, versé dans une caisse spéciale, doit être affecté à des travaux publics. Les droits d'exportation, variables suivant les produits, sont prévus par un tarif spécial.

Melilla est port franc à l'importation. En franchissant les limites du préside, les marchandises importées doivent payer des droits de 5 p. 100 à la douane marocaine, dont l'accord hispano-marocain du 16 novembre 1910 prévoyait le rétablissement et qui a été réinstallée à la fin de 1913.

A la frontière algérienne, l'article 6 de la loi du 17 juillet 1867 décida que les productions naturelles et fabriquées originaires du Maroc seraient admises en franchise en Algérie lorsqu'elles seraient importées par terre. Grâce à ces dispositions, un courant commercial se créa

entre l'Algérie et le Maroc. Mais, si les produits marocains entraient en Algérie, par contre nos produits n'y pénétraient guère, grevés de droits de douane et d'octroi de mer trop élevés. Pour remédier à cette infériorité, le décret du 17 décembre 1896, modifié par des décrets de 1900 et 1902, a organisé le transit en Algérie en franchise à destination du Maroc; les principales marchandises appelées à bénéficier de ce régime de faveur sont les cotonnades, les sucres bruts ou raffinés, les cafés, thés, poivres, l'huile minérale, les alcools de parfumerie et médicamenteux.

Les accords de 1902 sont venus modifier la situation au point de vue douanier en organisant la perception régulière des taxes. Les droits perçus par le Makhzen sont des droits de sortie et des droits de transit; ceux perçus par le gouvernement français, des droits de statistique et de taxe sanitaire. La douane a commencé à fonctionner en 1908; les nouveaux tarifs ne pouvaient manquer d'inquiéter au début les commerçants algériens, mais il a été reconnu que ces droits, relativement faibles (5 francs par bœuf au lieu de 25 francs dans les ports, 30 centimes par mouton), n'apportaient pas d'entraves sérieuses au commerce.

Un danger plus grave menace le commerce français et algérien dans la zone des confins. Aux termes de l'article 4 de l'accord franco-anglais du 8 avril 1904, le commerce de l'une et de l'autre nation avec le Maroc et avec l'Égypte jouira du même traitement pour le transit par les possessions françaises et britanniques en Afrique. Il est trop tard pour relever l'erreur de notre diplomatie, qui a pris un engagement pour la frontière orano-marocaine en échange d'un avantage tout à fait illusoire du côté de l'Égypte, mais il nous faut en constater les conséquences. Non seulement les produits français vont se trouver concurrencés sur les marchés marocains, mais encore, en raison de l'insuffisance des moyens de surveil-

lance dont on dispose, ces mêmes produits franchiront la frontière en fraude et viendront alimenter bon nombre des marchés de l'Oranie. En outre, la question fort délicate se pose de savoir si la clause de la nation la plus favorisée s'applique lorsqu'il s'agit d'engagements de cette nature.

Jusqu'ici, la question du transit n'a pas eu pour l'Angleterre une importance pratique de premier ordre. Mais il en sera autrement lorsque le rail gagnera Taza, puis Fez. « Peut-être même[1] le but réel que poursuit la Grande-Bretagne est-il de nous enlever un intérêt à conserver comme principale ligne de contact avec le Maroc la frontière territoriale de l'Oranie, ainsi que les Allemands l'ont fait en nous imposant tout d'abord la construction de la ligne de chemin de fer Tanger-Fez. » L'Algérie est pour nous la meilleure voie de pénétration au Maroc, au point de vue économique comme au point de vue politique; nous avons malheureusement perdu par notre faute une partie du profit que nous aurions dû retirer de cet avantage naturel.

On s'est demandé s'il convenait de maintenir tel quel le régime de la loi de 1867 ou de l'adapter aux nouvelles circonstances, sinon même de l'abroger. Le régime douanier orano-marocain sera certainement un jour plus ou moins modifié; la situation n'est plus la même qu'en 1867 et on peut craindre des abus. La réforme pourrait consister à maintenir la franchise pour les produits naturels pénétrant par terre en Algérie, en la supprimant pour les produits fabriqués. En tout cas, on ne saurait trop souhaiter que certains avantages soient maintenus. Soumettre les produits du Maroc oriental aux droits de notre tarif général, c'est l'obliger à se tourner vers Melilla. Bien loin d'élever une barrière entre l'Algérie et le Maroc, il faut s'efforcer d'étendre le plus possible la zone d'attraction de notre colonie.

1. A. Sayous.

VI

Les premières statistiques régulières du commerce international du Maroc datent de 1905; encore le contrôle effectif n'a-t-il été organisé qu'à partir de 1908. Jusque-là, les consuls des différentes nations dressaient des statistiques qui manquaient de précision autant que de concordance. Les tableaux ci-joints font connaître le commerce du Maroc en 1912; un bref commentaire suffira.

Le commerce total du Maroc par les ports ouverts, qui s'élevait en moyenne à 93 millions pendant les années 1903 à 1908, a atteint 115 millions en 1909, 101 millions en 1910, 146 millions en 1911, 200 millions en 1912, 236 millions en 1913. Si l'on ajoute à ce chiffre 40 millions pour le commerce de l'Algérie par terre, on arrive à un total de 277 millions, dont 231 millions aux importations et 46 millions aux exportations. En y joignant encore 12 millions environ pour le commerce de Melilla, on obtient un total général de 289 millions pour le commerce du Maroc en 1913.

TABLEAU I.

Commerce total des principales puissances en 1913.

	Francs.
France et Algérie	152 145 132
Angleterre et Gibraltar	50 975 180
Allemagne	26 907 071
Espagne et ses îles	15 197 627
Belgique	8 960 941
Autriche-Hongrie	5 703 230
Pays-Bas	4 998 015
Suède	3 672 327
États-Unis	2 043 203
Italie	1 934 485
Egypte	780 899
Russie	534 047
Norvège	251 980
Portugal	187 545
Autres pays (au total)	3 389 523
	277 681 205

TABLEAU II. **Importati**

PAR PORTS ET PAR I

PORTS		FRANCE ET ALGÉRIE	ANGLETERRE ET GIBRALTAR	ALLE-MAGNE	ESPAGNE ET SES ÎLES	BELGIQUE	ITA
							I
Zone française.	**Kenitra**	1 331 373	32 909	13 698	9 475	137 997	»
	Rabat	11 786 398	6 262 794	2 353 856	795 541	1 023 961	189
	Casablanca	43 143 452	11 786 770	3 508 567	2 485 978	3 848 782	476
	Mazagan	8 610 153	4 813 737	1 274 933	303 798	423 519	55
	Safi	5 798 259	4 012 062	4 186 362	209 661	1 070 394	89
	Mogador	8 344 254	4 767 378	1 840 258	195 410	128 248	132
	Algérie (voie de terre).						
	TOTAUX	79 013 889	31 675 650	13 177 674	3 999 863	6 632 901	943
Zone internationale.	**Tanger**	11 455 261	4 047 375	1 839 398	2 223 754	1 651 981	362
Zone espagnole.	**Tétouan**	1 226 996	690 468	774 766	1 318 193	29 809	19
	Larache	5 966 406	7 998 495	2 457 818	1 433 534	456 407	97
	TOTAUX	7 193 402	8 688 963	3 232 584	2 751 727	486 216	116
	TOTAL GÉNÉRAL	97 662 552	44 411 988	18 249 656	8 975 344	8 771 101	1 422
							E
Zone française.	**Kenitra**	8 840	»	»	»	»	»
	Rabat	678 396	29 149	167 275	13 320	»	»
	Casablanca	5 739 233	586 620	2 260 859	766 683	45 211	244
	Mazagan	1 256 457	1 683 854	1 448 504	2 095 519	3 018	14
	Safi	1 153 928	479 714	2 350 070	910 565	34 899	»
	Mogador	3 120 599	2 233 407	2 072 993	600 610	82 236	71
	Algérie (voie de terre).						
	TOTAUX	11 957 453	5 012 744	8 299 701	4 386 697	165 414	330
Zone internationale.	**Tanger**	664 638	1 198 450	82 553	899 781	5 822	10
Zone espagnole.	**Tétouan**	70 177	5 649	24 031	151 631	»	»
	Larache	838 312	346 349	251 130	784 174	18 604	171
	TOTAUX	908 489	351 998	275 161	935 805	18 604	171
	TOTAL GÉNÉRAL	13 530 580	6 563 192	8 657 415	6 222 283	189 840	512

Exportations

CES (VALEURS EN FRANCS)

RICHE-NGRIE	ÉTATS-UNIS	PORTUGAL	PAYS-BAS	ÉGYPTE	SUÈDE	RUSSIE	NORVÈGE	AUTRES PAYS	TOTAUX
ONS									
»	»	»	»	»	48 112	»	»	292	1 573 856
3 566	138 286	43 759	479 584	807	478 700	45 112	165 044	158 357	24 195 189
1 205	714 543	24 775	490 174	1 109	1 655 028	96 307	22 841	148 145	69 404 496
5 184	192 236	78	854 597	4 365	260 246	36 505	4 728	1 171 021	18 670 353
4 753	80 534	3 405	513 264	102	529 237	185 466	14 725	1 627 710	19 455 798
0 251	733	20 678	809 432	»	148 401	4	1 163	16 936	16 495 251
									149 794 943
									31 632 000
1 959	1 126 332	92 695	3 147 051	6 383	3 119 724	363 394	208 501	3 122 461	181 426 943
0 545	282 411	60 082	487 751	22 592	334 246	120 691	41 625	185 541	24 454 465
0 973	8 302	17 542	45 292	3 528	48 886	2 592	»	39 349	4 236 182
7 625	131 529	9 313	1 163 701	1 951	169 391	47 370	1 854	36 446	21 099 075
598	139 831	26 855	1 208 993	5 479	218 277	49 962	1 854	75 795	25 335 257
102	1 548 574	179 632	4 843 795	34 454	3 672 247	534 047	251 980	3 383 797	231 216 665
NS									
	»	»	»	»	»	»	»	»	8 840
	»	290	»	107	»	»	»	»	888 537
304	269 862	7 252	14 353	»	»	»	»	3 718	9 967 296
851	1 051	»	2 905	30 537	»	»	»	»	6 536 942
	41 827	»	31 790	331	»	»	»	1 903	5 005 027
053	178 304	»	77 411	»	»	»	»	»	8 453 649
									30 860 291
									9 320 000
208	491 044	7 542	126 459	30 975	»	»	»	5 621	40 180 291
47	3 585	300	27 761	514 764	80	»	»	»	3 408 281
	»	»	»	»	»	»	»	105	251 593
373	»	71	»	200 706	»	»	»	»	2 624 375
373	»	71	»	200 706	»	»	»	105	2 875 968
28	494 629	7 913	154 220	746 445	80	»	»	5 726	46 461 540

TABLEAU III.

Principaux articles d'importation et d'exportation.

	Importations. Francs.
Viandes salées et conserves	1 260 108
Soies grèges	992 605
Grains, farines et semoules	28 882 857
Sucre raffiné	37 657 627
Thé	7 998 016
Tabacs	2 370 401
Bois	6 467 847
Boissons	10 284 270
Chaux et ciments	3 722 522
Houille	1 164 336
Fers de toutes sortes	5 992 173
Savons	1 071 565
Bougies	3 749 062
Tissus de coton (écrus, blanchis, teints, imprimés, mousseline)	24 648 953
Tissus de laine	4 279 989
— de soie	1 119 190
— de soie et laine mélangés	2 225 416
Vêtements confectionnés	4 112 228
Bonneterie	1 007 675
Ouvrages en métaux (machines, quincaillerie, etc.)	10 654 031
Meubles de toutes sortes	1 783 570
Voitures automobiles	2 077 631
Bimbeloterie	914 723

	Exportations. Francs.
Bœufs	10 058 755
Laines en suint	4 829 525
Œufs de volailles	5 000 206
Peaux de bœufs	3 660 711
— chèvres	3 792 202
— moutons	2 007 736
Céréales	1 434 925
Pois chiches	753 390
Alpiste	533 825
Amandes	7 596 554
Graines de lin	541 766
— coriandre	549 594
Babouches	1 099 902

TABLEAU IV.

Trafic total des différents ports.

Zone française.	Kenitra	1 582 696
	Rabat	25 083 726
	Casablanca	79 371 792
	Mazagan	25 207 295
	Safi	24 460 825
	Mogador	24 948 900
		180 655 234
	Algérie (voie de terre)	40 952 000
		221 607 234
Zone internationale.	Tanger	27 862 746
Zone espagnole.	Tétouan	4 487 946
	Larache	23 723 450
		28 211 255
	Total général	277 681 205

Le commerce du Maroc était demeuré jusqu'à ces dernières années bien peu important, si l'on songe à l'étendue et aux ressources latentes du pays; la situation politique et économique de la contrée, l'absence de voies de communication, les nombreuses prohibitions édictées par le Makhzen suffisent à expliquer cette stagnation. L'accroissement du trafic ne pouvait manquer d'être très rapide aussitôt que le Maroc serait ouvert à la pénétration européenne, et si l'empire chérifien a excité tant de convoitises, c'est justement parce qu'il y avait là un terrain vierge, un marché non encore exploité qu'il s'agissait de conquérir. Le commerce du Maroc a presque doublé en deux ans, et égale déjà à peu près celui de la Tunisie. Encore les statistiques ne comprennent-elles que le trafic commercial proprement dit; les marchandises débarquées par l'autorité militaire et dégrevées de droits de douane n'y figurent pas; si l'on en tenait compte, les chiffres seraient considérablement augmentés.

Le mouvement commercial présente un excédent notable et constant des importations. Ce sont les importations qui ont augmenté depuis l'établissement du protectorat; elles ont fait un bond énorme en raison de l'afflux des immigrants. Cet excédent se maintiendra

vraisemblablement pendant un certain nombre d'années, par suite notamment des dépenses d'outillage économique. Quant aux exportations, elles dépendent presque uniquement de l'état des récoltes; elles ont plutôt diminué dans ces dernières années, les récoltes ayant été médiocres et la consommation sur place ayant beaucoup augmenté.

Les importations intéressent soit la consommation européenne, soit la consommation indigène. Elles peuvent se répartir en quatre catégories : 1° les objets d'alimentation, sucre, thé, boissons, farines dans les années de mauvaises récoltes; 2° les tissus de coton, de laine et de soie; 3° les articles d'usage domestique, tels que les bougies; 4° les articles d'outillage économique, fers, ouvrages en métaux, automobiles, etc. En 1913, le plus gros chiffre est fourni par les sucres (37 millions); la récolte ayant été déficitaire, l'importation des grains, farines et semoules a atteint 29 millions; puis venaient les ouvrages en métaux (10 millions), les boissons (10 millions), les thés (8 millions), les houilles (6 millions), les fers de toutes sortes (6 millions), les tissus de laine (4 millions), les vêtements confectionnés (4 millions).

Les exportations sont constituées à peu près uniquement par des produits agricoles. Elles sont tombées de 75 millions en 1912 à 46 millions en 1913, par suite de la mauvaise récolte. Les céréales exportées, au lieu de 27 millions, dont 19 millions d'orge en 1912, n'ont atteint que 1 400 000 francs, dont 1 300 000 francs d'orge. Les principaux articles ont été les bœufs (10 millions), les amandes (7 millions), les œufs de volailles (5 millions), les laines (4 millions), les peaux de chèvres (3 millions), de bœufs (3 millions), de moutons (2 millions). Le seul objet manufacturé qui ait quelque importance, ce sont les babouches (1 million).

Chacun des ports ouverts au commerce, comme le

remarquait Beaumier, a son rôle particulier, résultant de sa situation géographique, de ses relations avec l'intérieur et des productions des pays qui l'avoisinent. Casablanca a enlevé à Tanger le premier rang depuis quelques années, passant de 12 millions en 1908 à 79 millions en 1913, par suite de l'occupation française et de l'accroissement de la population européenne; ce port fait aujourd'hui plus du tiers du trafic maritime total. Tanger reste l'emporium du détroit, et sa position géographique l'appelle à un rôle de premier ordre. Quoique les traités le laissent en quelque sorte en dehors du Maroc et lui fassent un régime à part, il ne peut manquer de grandir très rapidement. Les ports du Nord ravitaillent Fez, les ports du Sud Merrakech, d'où les marchandises européennes se répandent ensuite dans le Maroc. Pour l'exportation, Tanger et Tétouan drainent les produits du Rarb, notamment les bœufs; Larache et Rabat exportent des laines, des fèves, des cires, des cuirs; Casablanca, des céréales, des laines, des pois chiches, des peaux; Mazagan, des peaux, des œufs, des amandes; Safi, des peaux, des amandes; Mogador, des peaux de chèvres, des amandes, de la cire, des gommes. Au total, en 1913, le commerce de la zone française a atteint 221 millions, dont 181 millions aux importations et 40 millions aux exportations; celui de la zone internationale (Tanger), 28 millions (importations 25 millions, exportations 3 millions); celui de la zone espagnole, 28 millions (importations 25 millions, exportations 3 millions).

La France, en 1913, a participé pour 152 millions, soit 55 p. 100, au commerce total du Maroc. Le commerce français s'effectue partie par les ports ouverts (112 millions), partie par la frontière algérienne (40 millions). Il serait puéril de nier que ce commerce est en grande partie factice. Les importations atteignent 129 millions, les exportations 23 millions seulement. Le

sucre, dont les indigènes font une énorme consommation et dont la France a en quelque sorte le monopole, est un des plus gros articles. Il faut y ajouter les boissons, les farines et semoules, les papiers, les allumettes, les tissus de soie. Aux exportations, nos principaux articles sont les peaux de chèvres et de bœufs, les laines, les amandes, les pois chiches. Par notre frontière algérienne, nous exportons des moutons, nous importons des produits manufacturés.

L'Angleterre vient au deuxième rang dans le commerce marocain (51 millions). Mais son importance relative a décru devant ses jeunes rivales, l'Allemagne, l'Italie, la Belgique. Il y a une vingtaine d'années, son commerce dépassait celui des autres nations d'une hauteur telle que le monopole, pratiquement, lui appartenait. Il n'en est plus ainsi ; les commerçants de la côte et les industriels de Manchester maintiennent difficilement leurs positions. Cependant l'Angleterre conserve à peu près le monopole de l'importation des tissus de coton et des cotons bruts, auxquels elle joint les thés et les bougies. Elle exporte principalement des peaux de chèvres, des amandes, des œufs, de l'orge, des fèves, des laines, des gommes.

On peut faire remonter l'origine du commerce allemand au Maroc à l'expédition commerciale envoyée en 1886, sous les auspices du *Centralverein für Handelsgeographie*. Des lignes de navigation régulières unirent bientôt l'Allemagne aux ports marocains, et Hambourg prit, à côté de Londres et de Marseille, un rôle notable comme port d'exportation du Maroc : « L'Allemagne, disait Jannasch, *doit* vaincre l'Angleterre; ce n'est qu'une question de temps. » Ces espérances ne se sont pas complètement réalisées. L'Allemagne a déployé au Maroc ses qualités ordinaires : extrême réduction des prix, fût-ce au détriment de la qualité, adaptation ingénieuse aux préférences locales, activité des représen-

tants de commerce. Cependant les progrès du trafic allemand, après avoir été très rapides, ont subi un temps d'arrêt dans ces dernières années. L'Allemagne, avec 27 millions, ne fait que 9 p. 100 du commerce du Maroc. Elle importe surtout des draps et des satins de Chine, de la quincaillerie, des papiers, des alcools, de la verrerie. Elle exporte des orges, des amandes, de la cire, de la laine, des œufs, des peaux de chèvres. L'activité des Allemands s'était surtout portée sur le Maroc méridional, sur la région de Mogador, de Merrakech, et sur le Sous. Dans ces derniers temps, elle paraît viser principalement la zone espagnole, la région de Larache et celle de Melilla.

L'importance, la nature et la valeur du commerce de l'Espagne au Maroc (15 millions) ne justifient guère le rôle auquel elle prétend par suite de traditions historiques plutôt qu'en raison d'intérêts réels. Ses importations sont insignifiantes, et, si l'on fait abstraction de Melilla, l'Espagne n'envoie guère plus de marchandises au Maroc que la Belgique. C'est qu'un pays neuf comme le Maroc importe principalement des produits industriels et que l'Espagne n'en a point à lui fournir. Les exportations, peu importantes (6 millions), consistent surtout en maïs, œufs, pois chiches, peaux de chèvres, dattes et volailles. C'est dans les ports de Tétouan, de Tanger, de Larache que cette puissance montre relativement le plus d'activité; à Mazagan, cependant, les exportations espagnoles dépassent les exportations françaises. Les statistiques concernant le port de Mellila ne sont guère utilisables; il semble néanmoins que, par suite de l'accroissement de la ville et de l'extension du territoire espagnol autour du préside, le commerce se soit accru dans ces dernières années, en même temps que la part du commerce espagnol par rapport au commerce français et anglais, autrefois prépondérants, tendait à augmenter dans ce port.

Enfin, au Maroc comme sur tous les marchés du monde, des nouveaux venus, tels que la Belgique, l'Italie, les États-Unis, prennent place à côté des anciens fournisseurs et clients, obligés désormais de partager avec eux. Les Belges se sont efforcés de concurrencer la France pour le sucre, l'Angleterre pour la bougie, et ils ont en partie réussi; ils vendent aussi des briques et des tuiles, de la faïence et de la porcelaine, des fers; leurs exportations ont moins d'importance.

La statistique du mouvement de la navigation dans les 8 ports marocains en 1913 donne pour la France 2 465 695 tonnes; pour l'Espagne, 1 216 373 tonnes; pour l'Angleterre, 976 042 tonnes; pour l'Allemagne, 773 601 tonnes; pour la Hollande, 698 665 tonnes. Il faut observer qu'on tient compte pour les navires allemands, anglais et hollandais de l'escale que font à Tanger leurs grands navires au long cours, et, pour les navires espagnols, des services postaux effectués tous les jours sur Tanger.

Plus que tout autre témoignage, l'accroissement des services de navigation français indique l'importance du mouvement qui s'est dirigé vers le Maroc depuis l'établissement du protectorat. La *Compagnie de navigation Paquet*, qui, de longue date, a puissamment contribué au développement de l'influence française au Maroc, assure chaque semaine des services réguliers de Marseille à Tanger et Casablanca et de Marseille à Oran et Casablanca; des services commerciaux de la même Compagnie desservent les ports de la côte occidentale du Maroc, et font d'autre part la liaison avec Alger et Tunis; un autre service relie Tanger à Dakar. La *Compagnie de navigation mixte* dessert, en partant de Marseille, la côte Nord du Maroc et Tanger. *La Compagnie générale transatlantique* a établi un service rapide et direct entre Bordeaux et Casablanca; elle assure en outre des départs commerciaux de Dunkerque, de Nantes

et de Bordeaux. La *Compagnie Mazella*, d'Oran, avec de petits vapeurs entrant en rivière, fréquente les « ports à barre », Rabat et Mehedya-Kenitra. Il faut s'efforcer de développer les relations maritimes du Maroc avec les ports français de l'Atlantique et de la Manche. Il faut aussi, toutes les fois que la chose est possible, favoriser l'escale au Maroc, tout au moins à Tanger, de nos grands services de navigation à destination de l'Afrique occidentale française et de l'Amérique du Sud.

Les lignes de navigation anglaises qui desservent les ports du Maroc, sans compter les services de la Compagnie *Bland*, qui relie Gibraltar à Tanger, sont la *Royal-Mail*, la *Power-Steamship* et la *Mersey-Steamship*; la Compagnie *Peninsular and Oriental*, l'*Orient-Line* et la Compagnie *Papayanni* font escale à Tanger. L'Allemagne est représentée par l'*Oldenburg-Portugiesische-Linie*, sans compter les escales que font à Tanger le *Norddeutscher Lloyd* et la *Deutsch Ost-Afrika*; l'Autriche, par la Compagnie *Adria*; la Hollande, par la Compagnie *Nederland* et par le *Rotterdam Lloyd*; l'Italie, par le *Servizio Italo-Spagnuolo*. L'Espagne fait de grands efforts pour soutenir ses lignes marocaines et la Compagnie *Correos de Africa* reçoit une subvention de plus d'un million.

Les conditions dans lesquelles a été reconnu notre protectorat sur le Maroc ont rendu notre tâche singulièrement difficile au point de vue militaire, financier et diplomatique. Mais c'est dans la guerre européenne que se décide actuellement le sort de l'Afrique du Nord. La situation du Maroc, comme celle du monde entier, subira après ce grand drame des modifications dont il est actuellement impossible de prévoir le détail, mais qui nous dégageront de bien des entraves. L'œuvre que la France a entreprise au Maroc n'a pas été interrompue par la guerre européenne. La paix victorieuse de demain nous permettra de l'achever avec plus de liberté.

Le phénomène de l'expansion des puissances européennes et du partage de la terre entre elles est trop complexe pour pouvoir être jugé du seul point économique : « Prétendre, dit M. Ribot, que la prépondérance politique n'est qu'un leurre sans la protection douanière est une vue inexacte. Quelle que soit l'importance des questions douanières, l'essentiel, c'est qu'une puissance européenne étant à Alger et à Tunis, une autre puissance européenne ne soit pas à Fez. »

La plus grande richesse du Maroc, c'est cette population berbère, si sauvage, mais dont il importait à si haut point que la France fût l'initiatrice : « L'Afrique du Nord est pour notre race, a dit le général Lyautey, ce qu'est le Far-West pour l'Amérique, c'est-à-dire le champ par excellence de l'énergie, du rajeunissement et de la fécondité. »

Ce que la France a voulu, c'est réaliser entre ses mains, comme l'avaient fait les Romains, l'unité de la Berbérie. « Il n'y a pas deux façons de concevoir les destinées de la France, écrivait Prévost-Paradol. Ou bien nous resterons ce que nous sommes, nous consumant dans une agitation intermittente et impuissante au milieu de la rapide transformation des pays qui nous entourent, et nous tomberons dans une douteuse insignifiance sur ce globe occupé par la postérité de nos anciens rivaux. Ou bien 80 à 100 millions de Français, fortement établis sur les deux rives de la Méditerranée, au cœur de l'ancien continent, maintiendront à travers les temps le nom, la langue et la légitime prospérité de la France. »

409-16. — Coulommiers. Imp. Paul BRODARD. — 12-16.

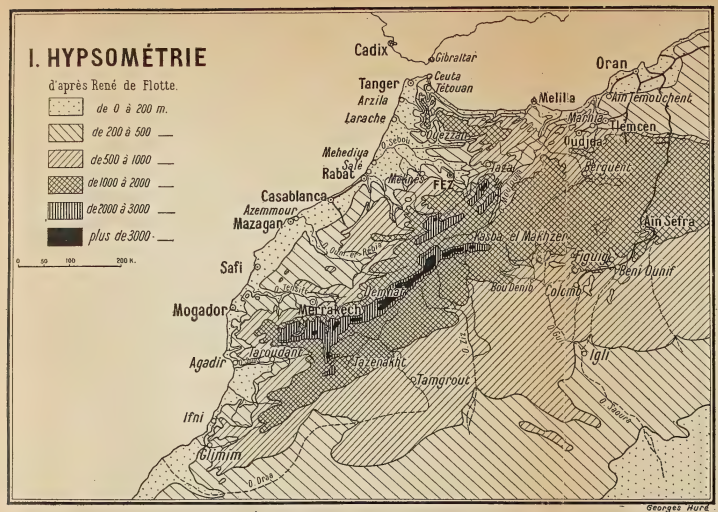
I. HYPSOMÉTRIE
d'après René de Flotte.
de 0 à 200 m.
de 200 à 500
de 500 à 1000
de 1000 à 2000
de 2000 à 3000
plus de 3000
0 50 100 200 K.
Cadix
Gibraltar
Tanger
Ceuta
Tétouan
Arzila
Larache
Oran
Melilla
Aïn Temouchent
Marnia
Tlemcen
Oudjda
Ouezzan
Mehediya
Salé
Rabat
Meknès
FEZ
Taza
Berguent
Casablanca
Azemmour
Mazagan
Aïn Sefra
Kasba el Makhzen
Figuig
Beni Ounif
Safi
Demnat
Bou Denib
Colomb
Mogador
Merrakech
Agadir
Taroudant
Tazenakht
Tamgrout
Igli
Ifni
Glimim
O. Draa
O. Saoura
Georges Huré.

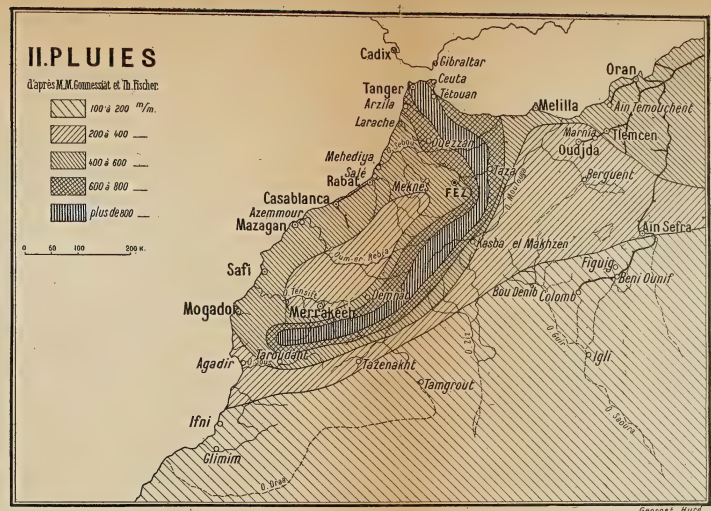
II. PLUIES
d'après M.M. Gonnessiat et Th. Fischer.
100 à 200 m/m.
200 à 400
400 à 600
600 à 800
plus de 800
0 50 100 200 K.
Cadix
Gibraltar
Tanger
Ceuta
Tétouan
Arzila
Larache
Oran
Melilla
Aïn Temouchent
Marnia
Tlemcen
Oudjda
Ouezzan
Mehediya
Salé
Rabat
Meknès
FEZ
Taza
Berguent
Casablanca
Azemmour
Mazagan
Aïn Sefra
Kasba el Makhzen
Figuig
Beni Ounif
Safi
Demnat
Bou Denib
Colomb
Mogador
Merrakech
Agadir
Taroudant
Tazenakht
Tamgrout
Igli
Ifni
Glimim
O. Draa
O. Saoura
Georges Huré.

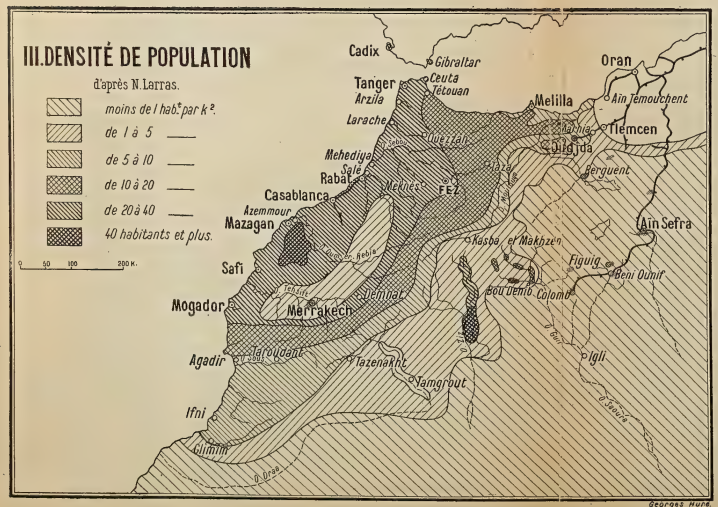
III. DENSITÉ DE POPULATION
d'après N. Larras.
moins de 1 hab.t par k².
de 1 à 5
de 5 à 10
de 10 à 20
de 20 à 40
40 habitants et plus.
0 50 100 200 K.
Cadix
Gibraltar
Tanger
Ceuta
Tétouan
Arzila
Larache
Oran
Melilla
Aïn Temouchent
Marnia
Tlemcen
Oudjda
Ouezzan
Mehediya
Salé
Rabat
Meknès
FEZ
Taza
Berguent
Casablanca
Azemmour
Mazagan
Aïn Sefra
Kasba el Makhzen
Figuig
Beni Ounif
Safi
Demnat
Bou Denib
Colomb
Mogador
Merrakech
Agadir
Taroudant
Tazenakht
Tamgrout
Igli
Ifni
Glimim
O. Draa
O. Saoura
Georges Huré.

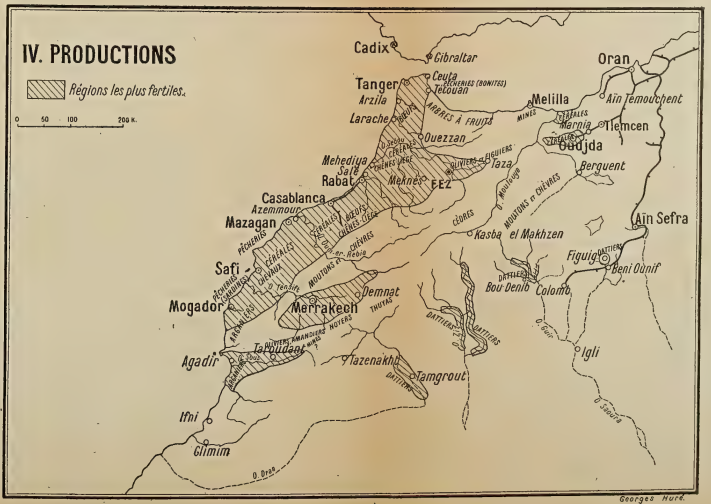
IV. PRODUCTIONS
Régions les plus fertiles.
0 50 100 200 K.
Cadix
Gibraltar
Tanger
Ceuta
Tétouan
Arzila
Larache
Oran
Melilla
Aïn Temouchent
Marnia
Tlemcen
Oudjda
Ouezzan
Mehediya
Salé
Rabat
Meknès
FEZ
Taza
Berguent
Casablanca
Azemmour
Mazagan
Aïn Sefra
Kasba el Makhzen
Figuig
Beni Ounif
Safi
Demnat
Bou Denib
Colomb
Mogador
Merrakech
Agadir
Taroudant
Tazenakht
Tamgrout
Igli
Ifni
Glimim
O. Draa
O. Saoura
Georges Huré.

MAROC
0 50 100 200 KIL.
Tanger
Gibraltar
Ceuta
Tetouan
Arzila
Larache
El Ksar el Kebir
Ouazzan
Chechaouen
Mehediya
Sale
Rabat
Fez
Meknès
Casablanca
Mazagan
Azemmour
Oualidia
Safi
Mogador
Marrakech
Taroudant
Agadir
Arbalou
Aglou
Tiznit
Ifni
Glimin
Tindouf
Tamgrout
Mimçina
Tintazart
Ed Debiaiat
O. Draa
ZONE. ESPAGNOLE
OCÉAN ATLANTIQUE
Comité du Maroc
Georges Huré

HAF.
B518 5m
176853
Author Bernard, Augustin
Title Le Maroc.

University of Toronto
Library

DO NOT
REMOVE
THE
CARD
FROM
THIS
POCKET

Acme Library Card Pocket
Under Pat. "Ref. Index File"
Made by LIBRARY BUREAU

UTL AT DOWNSVIEW
D RANGE BAY SHLF POS ITEM C
39 16 29 25 06 007 4